

S
A
U
R
E
L

2Th2
2Th2
2Th2
2Th2
2Th2
l'Énigme

2Th2
2Th2

du Katéchon

2Th2
2Th2
2Th2



HYPALLAGE
EDITIONS



Hypallage
EDITIONS

© Hypallage Editions – Damien Saurel – 2023

l'Énigme du Katéchon

ISBN : 978-2-37107-175-9

www.hypallage.fr

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les « analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

« Il est bien évident que
Celui qui a fondé la terre par la sagesse
et affermi les cieux par la prudence,
ne saurait apporter moins de perfection
dans le gouvernement que dans la formation
de Ses ouvrages »

(Père Jean-Baptiste Saint-Jure, s.j., *la Divine Providence*)

L'Énigme du *Katéchon*

Introduction

2 Th ? Que signifie ce sigle ? C'est l'abréviation biblique pour désigner la Deuxième Lettre aux Thessaloniens. Elle a été écrite en 51 (ap. JC) par saint Paul, qui s'inquiète de l'état d'esprit atypique de la toute jeune communauté chrétienne de Thessalonique. Paul a fondé l'Église de Thessalonique lors de son passage l'année précédente. C'était la première fois qu'il franchissait le Pont pour passer en Europe évangéliser, poussé par l'Esprit de plus en plus vers l'Ouest...¹

2 Th 2 : C'est plus précisément dans la seconde section de la Deuxième Lettre aux Thessaloniens qu'apparaît le mot énigmatique de *Katéchon*². Ce mot est un mot grec. Saint Paul écrivait dans une langue grecque commune à tout l'Orient impérial de son temps, la *koiné*. Il va sans dire qu'il n'y a, de la sorte, aucune distance entre cette langue grecque et la pensée de l'auteur qui l'emploie. Le mot *katéchon* ne serait donc pas une construction a-posteriori des théologiens et exégètes chrétiens des siècles ultérieurs. Paul aurait employé ce mot directement et d'autorité pour désigner « ce qui retient » la manifestation de l'Adversaire, du Mal personnifié dans toute son horreur. On comprendra, dès lors, qu'il soit judicieux d'identifier cet élément « retardateur » de l'apparition de l'Adversaire, ne serait-ce qu'afin de se préparer au mieux à l'inéluctable confrontation avec le Mal dans toute l'ampleur du « déchaînement » de sa malice, déjà opérative³ bien que contenue (par le *katéchon*).

Or, saint Paul ne nous dit pas qui est ce *katéchon*, ni même ce que c'est exactement ! Dans 2 Th 2, le mot apparaît deux fois : une fois au neutre *to katéchon*, une seconde fois au masculin *ho katéchon* ; signifiant ainsi que l'élément contraignant l'Adversaire en retardant sa manifestation (dans toute son atrocité) peut être : soit une chose (CE qui retient) ; soit une personne (CELUI qui retient) ; soit encore les deux à la fois (CELUI qui retient se trouvant être la personnification de CE qui retient). Mais l'énigme s'amplifie pour nous, en plus d'une incertitude sur l'identité réelle du *Katéchon*, à cause d'une assertion aujourd'hui devenue troublante, quand Paul indique que LA chose est parfaitement connue des Thessaloniens et qu'il n'est pas nécessaire, ici dans ce passage de sa lettre, qu'il la leur précise⁴, l'Apôtre des Nations partant du principe que la notion de *katéchon* leur est désormais familière et de « notoriété publique » !

Trois siècles et douze siècles plus tard, saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, respectivement, avouèrent sécher⁵ ! Pour eux, l'identité du fameux *Katéchon* demeurait une énigme, alors que les néophytes de Thessalonique étaient parfaitement au parfum ! Une connaissance théologique de la première catéchèse de l'Église des Gentils se serait perdue avec le temps... Ce qui ne semble pas avoir empêché l'Église de croître... Jusqu'à ce jour où le débat sur la fin des temps, la

¹ Cf. Ac 16, 6-10. Une tradition rapporte que Paul serait allé jusqu'en Espagne.

² 2 Th 2, 6.

³ 2 Th 2, 7a.

⁴ 2 Th 2, 5-6a.

⁵ « Nous qui ignorons ce que savaient les Thessaloniens, nous voudrions découvrir, même au prix du travail, ce qu'a voulu dire l'Apôtre ; mais nous ne le pouvons pas, surtout parce que ce qu'il a ajouté rend le sens plus obscur. Pour moi, j'ignore tout à fait ce qu'il a dit » (Augustin, *Cité de Dieu*, XX, 19, 2).

destination finale de l'Histoire, le destin politico-théologique des États et des Églises⁶ ressurgira avec l'acuité fatale annoncée en 2 Th 2 !

Nous pourrions prendre un peu les devants, si vous le permettez... Non pas pour hâter les choses mais pour éviter le coup de massue d'une mauvaise surprise, l'apostasie étant selon saint Paul le corollaire à l'événement redoutable de la mise à l'écart du katéchon, qui, a-t-on estimé, retiendrait jusqu'à présent l'énergie maléfique de l'Ennemi dans les limites du supportable.

Cette traduction du mot *Katéchon* par « celui qui retient », – de telle sorte qu'on lui a donné le nom et le rôle de « Retenant » –, a conditionné toute la théologie politique de l'Occident depuis le IIe siècle jusqu'à Carl Schmitt⁷. À ce titre, le philosophe Agamben écrit : « Une vieille tradition que l'on rencontre déjà chez Tertullien [155-222 ap. JC] identifie ce pouvoir qui retarde ou retient la fin des temps avec l'Empire romain, qui aurait ainsi une fonction historique positive (c'est pour cette raison que Tertullien dit : "Nous prions pour la permanence du monde [*pro statu saeculi*], pour la paix des choses, pour le retard de la fin [*pro mora finis*]"). Cette tradition culmine avec la théorie schmittienne selon laquelle 2 *Thess* 2 est le seul fondement possible d'une doctrine chrétienne du pouvoir de l'État. »⁸ Ce qui ne fut pas sans conséquences. Encore aujourd'hui, ceci continue d'animer les spéculations sur la nature théologique du pouvoir et sur la légitimité de son exercice. « À partir de là, les affrontements que l'on peut ou que l'on a pu constater au cours de l'histoire peuvent se lire comme une *guerre des écrits* [...]. L'État et le Droit procèdent ainsi d'une herméneutique. Décrypter les textes devient un art, et l'art lui-même, par les images qu'il véhicule, donne corps à la Référence et inscrit les emblèmes du pouvoir au tréfonds des consciences comme la meilleure des propagandes politiques. [...] Le religieux est toujours là dans nos institutions, le lien avec le sacré n'est pas rompu, simplement il se reproduit sous des formes non identifiables à première vue parce que masqué par l'inscription de la sécularisation dans les esprits. Autrement dit, le sujet humain fait avec ses interrogations les plus fondamentales, il ruse avec le désir, il s'évertue à masquer sa terreur et se donne des raisons légitimes pour perpétuer son espèce, il comble son *désir politique de Dieu*. »⁹

Au nom du divin, l'État devient le siège de la perpétuation du seul ordre capable de maintenir le monde et l'homme en place. C'est la fameuse *Pax romana*, dont l'« empire » aurait été apte à repousser l'effondrement du monde civilisé...

Mais loin de s'accorder sur l'identité du « Retenant », les hypothèses le concernant se sont multipliées : pour les uns, le « Retenant » serait l'Empire romain, pour d'autres l'Église catholique, et dans leurs personnifications respectives tel ou tel Empereur et tel ou tel Pape... De nombreuses autres identifications et possibilités ont été avancées, aussi vaines qu'inopportunes, et dont nous aurons à contester la crédibilité. En effet, ce ne sont pas les pistes qui manquent ni les impasses qui les clôturent !... La prise en compte d'autant de cas contradictoires débouche sur une crise historique renouvelée (d'époque en époque), sur une crise spirituelle du politique ; le monde du politique se révélant incapable de se positionner sur le plan divin, de se hisser à l'échelle des représentations du divin. L'exercice du pouvoir en devient toujours plus chaotique et prend autant d'aspects changeants que le « Retenant » reçoit d'assignations... Il en découle une grande instabilité politico-religieuse... Bien pire, cela ouvre sur une aporie théologique : La Venue du Messie dépendrait alors de celle de l'Ennemi, et celle de l'Ennemi du retrait du « Retenant », faisant ainsi de ce dernier le « faiseur de rois » et le « maître des temps », excluant ainsi Dieu du cours de l'Histoire, en ayant rendu Sa volonté dépendante d'un pouvoir mondain !

⁶ Cf. les lettres aux sept Églises d'Asie, in Ap 1, 19-20 ; 2, 1-29 ; 3, 1-22.

⁷ Cf. Carl Schmitt, *Théologie politique*, trad. Jean-Louis Schlegel, Nrf, 1988 : « Tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés », à commencer par le *katéchon*.

⁸ Giorgio Agamben, *Le temps qui reste*, trad. Judith Revel, Payot, 2000.

⁹ Recension par Michel Bouvier, in *Politica Hermetica* n°3, du livre de Pierre Legendre, *Le désir politique de Dieu*, Fayard, 1988.

Dans son essai sur *Pilate et Jésus*, le philosophe Giorgio Agamben pousse à son extrémité la plus déconcertante l'irrésolution comme marqueur historique du drame humain ; car le représentant de César (Ponce Pilate) apparaît incapable de rendre à Dieu le pouvoir qu'il tient de Lui ; or, si César a accaparé tout le pouvoir mondain et l'exerce de façon exclusive sans justification, alors le divin reste maintenu à distance de l'Histoire :

« Si Pilate n'a pas émis de jugement légitime [puisqu'il n'a pas condamné officiellement le Christ mais L'a livré de façon arbitraire au supplice sans prononcer de sentence], le rendez-vous entre le vicaire de César et Jésus, entre la loi humaine et le divin, entre la cité terrestre et la cité céleste perd sa raison d'être et devient une énigme. C'est à la fois la possibilité d'une théologie politique chrétienne et celle d'une justification théologique du pouvoir profane qui disparaissent. L'ordre juridique ne se laisse pas inscrire si clairement dans l'ordre du salut, ni celui-ci dans celui-là. Pilate, par son irrésolution – comme, chez Benjamin, le souverain baroque incapable de décider – a séparé pour toujours les deux ordres, ou, au moins, a rendu insondable leur relation. Ainsi a-t-il condamné l'humanité à une *krisis* incessante – incessante car elle ne peut jamais être "décidée" une fois pour toutes. Le caractère implicitement insoluble de la rencontre entre les deux mondes et entre Pilate et Jésus se vérifie de nos jours dans cette idée clef de la modernité : que l'histoire est un "procès" et que ce procès, puisqu'il ne se conclut pas sur un jugement, est en état de crise permanente. »¹⁰

Aporie donc, que cette « irrésolution » (politico-religieuse) qui rejette toujours plus loin, remet à toujours plus tard, la pourtant si nécessaire intervention divine finale et décisive.

C'est cette aporie que nous nous proposons ici de réduire, telle une mauvaise fracture, en revisitant le sens même du mot « katéchon ». Et si le Katéchon ne « contenait » pas ce que l'on croit ? Et le sens même (de « Retenant ») du mot *Katéchon*, devons-nous le *retenir*, c'est-à-dire le *conserver* ?

*

Pour y voir plus clair en cette affaire de Katéchon, nous commencerons par restituer le contexte politique et religieux dans lequel les lettres de Paul aux Thessaloniens furent rédigées. Et d'abord, qui étaient ces Thessaloniens à qui Paul s'adressait ? Quelles étaient leurs croyances, leurs attentes ? de quelle espérance se nourrissait leur foi ?

Ceci établi, nous pourrons ensuite aborder le problème, épineux, de la traduction du mot *katéchon* avec plus de sûreté, et parvenir, après une enquête exégétique serrée, à une certitude quant à son emploi réel par Paul dans sa seconde lettre adressée aux frères de Thessalonique.

Enfin, nous donnerons toutes les précisions nécessaires pour achever de cerner la personnalité du *Katéchon*, en passant en revue le vocabulaire très particulier (anomie, apostasie, perte) qui entoure ce mot en 2 Th 2.

« On se rend bienveillant, en montrant l'utilité, l'intérêt de ce dont on va traiter ; docile en exposant déjà l'ordre et la distinction des parties ; attentif en montrant les difficultés » (saint Thomas d'Aquin).

Nous invitons le lecteur à ne pas sauter de section et à respecter, au cours de sa lecture, l'ordre des chapitres, toutes dispositions nécessaires pour une compréhension fine de la nature exacte du *Katéchon*.

¹⁰ Giorgio Agamben, *Pilate et Jésus*, éditions Payot & Rivages, 2014.

I

L'inquiétude eschatologique des Thessaloniens

1.1

La date du retour du Christ

« 1. Nous vous le demandons, frères, – au sujet de la parousie de Notre Seigneur Jésus Christ et de notre rassemblement auprès de Lui – 2. ne perdez pas si vite la raison et ne demeurez pas dans le trouble, à cause de paroles inspirées, de discours ou de lettre comme venant de nous et affirmant que le Jour du Seigneur est là. 3. Que personne ne vous séduise d'aucune manière » (2 Th 2, 1-3).¹¹

Les Thessaloniens sont inquiets. Leur inquiétude est violente, car elle résulte d'un trouble puissant. Il leur a été donné de connaître par l'interprétation de prophéties, de paroles de sermons et d'un écrit que la fin était proche... que le dévoilement des temps allait se réaliser sous leurs yeux ! Oui, Paul leur a déjà écrit une lettre¹², dans laquelle il leur faisait part de la promesse de la résurrection dans le Christ s'ils s'attachaient à Lui, le Premier-né d'entre les morts¹³. Pour autant, il ne leur avait pas annoncé que « le Jour du Seigneur est là » ?! Certains parmi la jeune Église de Thessalonique, que Paul qualifie d'*ataktoi*¹⁴, ont surinterprété les paroles de l'Apôtre, paroles issues de ses sermons lorsqu'il était parmi eux pour leur prêcher le Christ Jésus, paroles tirées de sa précédente lettre (1 Th), ou encore se sont-ils emparés, pour en tirer argument, de paroles directement inspirées par l'Esprit au sein de la Communauté...

La formule *os di êmôn*, « comme venant de nous », retombe en une seule clause sur les trois sources qui précèdent (prophéties, sermons et lettre). Paul ne les renie pas mais il récuse implicitement ici le faux bruit selon lequel il serait lui-même à l'origine de l'alarme des fidèles de Thessalonique. Depuis son départ précipité de la ville¹⁵, l'Apôtre avait eu l'intuition de la fragilité de ceux qu'il laissait derrière lui. Il ne les abandonne pas pour autant, les gardant dans la fidélité de la prière : « Nuit et jour, nous demandons à Dieu avec une extrême instance de vous revoir, afin de compléter ce qui manque encore à votre foi » (1 Th 3, 10). Mais pour rester « fidèles » justement à son enseignement, ils auraient dû se tourner avantageusement vers lui pour en recevoir les éclaircissements nécessaires. A contrario, ils avaient préféré prêter l'oreille aux discours de ceux qui, chez eux, étaient les moins bien affermis dans la foi... Paul les reprend dans une seconde lettre, certifiant ainsi qu'il n'a jamais prétendu que « le Jour du Seigneur est là », leur rappelant l'obligation de tenir bon, tant face aux persécutions qu'aux extrapolations, dans la patience de l'espérance et dans l'intelligence de la foi. Ce par quoi l'on voit que, très tôt, les paroles mêmes de l'Apôtre Paul furent retournées contre le fruit qu'elles avaient produit. L'attachement que Paul a pour son œuvre évangélique, par l'amour qu'il porte à ceux et à celles à qui il lui revient d'apporter le Christ, est ici atteint en plein cœur : non seulement les membres de la jeune et vivante communauté thessalonicienne se laissent aller à des spéculations

¹¹ Traduction François Amiot, Éditions Paulines.

¹² Cette lettre est connue dans le NT comme la Première Lettre aux Thessaloniens, abrégée 1 Th.

¹³ « Nous ne voulons pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet des morts, afin que vous ne vous affligiez pas comme les autres qui n'ont pas d'espérance. Si, en effet, nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, de même devons-nous croire que Dieu amènera avec lui ceux qui sont morts en lui » (1 Th 4, 13-14).

¹⁴ Cf. 1 Th 5, 14 et 2 Th 3, 6. Nous verrons plus loin qui ils sont précisément.

¹⁵ « Les frères firent aussitôt partir de nuit Paul et Silas pour Bérée » (Ac 17, 10).

dangereuses sur la date du Retour du Christ, mais en plus, pour ce faire, ils l'établissent sur de fausses interprétations des paroles de celui qui les a enfantés dans le Seigneur.

Il y a là comme une forme de trahison face au legs de la foi reçue. Les Thessaloniens doivent se sentir tenus responsables quant à la façon de gérer le dépôt de la foi et d'en honorer les hérauts, Paul et ses deux acolytes, Silas et Timothée¹⁶. Ni les réaménagements eschatologiques de dernière minute ni les arrangements exégétiques au long-cours ne sont acceptables. Il est fort probable qu'avec cette histoire de *katéchon* (qui court depuis presque 2000 ans) les théologiens ne soient guère mieux inspirés que ne le furent les Thessaloniens en pleine effervescence eschatologique, à la différence insigne que ceux-ci désiraient ardemment précipiter la révélation de la fin quand ceux-là la freinent des quatre fers... Ceci dit, on comprend bien pourquoi il faille garder les idées claires et revenir au texte, au sens premier du texte, afin de ne pas se laisser égarer. À Bérée, ville voisine et rivale de Thessalonique, il est dit dans les Actes des Apôtres que, de Paul aussi, « ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, examinant chaque jour dans les Écritures pour voir si tout était exact » (Ac 17, 11b). L'enthousiasme, là encore, a été puissant au contact de la parole de l'Apôtre, mais à la différence des Thessaloniens, ceux de Bérée prirent soin de revenir sans cesse aux textes sacrés pour vérifier la véracité des nouvelles reçues. Suivant l'exemple plein de sagesse de ceux de Bérée, on s'étonnera de constater qu'il n'est fait mention nulle part dans la Bible d'un Katéchon retardant le règne de Dieu !... Son apparition en 2 Th 2 ne tient-elle pas plutôt à une mésinterprétation des propos de Paul, à l'instar de l'incompréhension qui s'empara des Thessaloniens concernant la proximité de la Parousie du Seigneur ?

Mais laissons cela de côté pour le moment, nous en traiterons définitivement un peu plus loin ; pour l'instant, restons avec nos chers Thessaloniens aux prises avec les affres de l'angoissante question de la chronologie immédiate d'un Retour du Christ de leur vivant. Ils ont soif de voir leur Sauveur ! Mais à quel prix désirent-ils Son Avènement et s'y préparent-ils ? Au prix de la foi et de l'espérance¹⁷ ? ou à celui, follement périlleux, d'un choix qui veut forcer les projets de Dieu en assignant à l'économie du Salut une date à leur convenance !

Paul les reprend sévèrement, les accusant de perdre la tête et de s'aventurer dans des eaux mortelles pour eux. « Ne perdez pas si vite la raison et ne demeurez pas dans le trouble » (2 Th 2, 2a). Les mots, en français, ne rendent qu'imparfaitement la force de ceux choisis en grec par Paul pour secouer ses ouailles. Le premier verbe, traduit par « perdre la tête » (gr. *saléuthênai*), s'annonce comme l'effet d'une tempête, comme il arrive parfois que soient soulevés et creusés les flots ou que soient ébranlés les arbres dans leurs branches et feuillages sous l'attaque de vents mauvais. Le verbe *saléuô* vient du substantif *salos* qui signale l'agitation des flots soulevés par la tempête. Le grec emporte avec lui tous ces sens très imagés. À cela ajoutons que l'adverbe *tachéôs* (lat. *cito*), traduit « si vite », renvoie à l'immédiateté, à la force et à l'ampleur avec lesquelles la confusion s'est imposée dans les esprits. Nous devons donc réévaluer la virulence du constat que dénoncent les propos de l'Apôtre. Le second verbe, quant à lui, « troubler » (gr. *throéisthai*), surenchérit sur le premier, en ce sens où il se dit d'un grand bruit ou d'un tumulte qui jette l'effroi dans le cœur. Il en va de l'équilibre moral de ceux qui sont pris dans un tel maelström. Il devient urgent pour ceux qui en sont les victimes de revenir de leurs impressions malheureuses et, à l'avenir, face à ce qu'ils pourraient apprendre encore, de-ci de-là, de ne plus céder à l'attrait néfaste des « nouvelles à sensation » colportées. « Que personne ne vous séduise d'aucune manière » (2 Th 2, 3).

Comment les Thessaloniens ont-ils pu se laisser ébranler de la sorte par le travail d'interprétation de prédicateurs douteux, venus après l'Apôtre semer l'ivraie du doute dans le champ

¹⁶ « Nous vous demandons, frères, d'avoir des égards pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur et qui vous reprennent. Témoignez-leur une charité toute spéciale, en raison de leur labeur » (1 Th 5, 12-13).

¹⁷ « Revêtons la foi et la charité pour cuirasse, et pour casque l'espérance du salut » (1 Th 5, 8b) dans le combat spirituel induit par l'attente du Seigneur.

de l'espérance¹⁸ ? Oui, le Seigneur doit revenir, mais « comme un voleur »¹⁹, de telle sorte qu'aucun ne puisse prévoir quand cela arrivera, ni ne consente à s'endormir entre-temps dans l'attente... Entre l'hystérie inquiète et la somnolence coupable, il y a de la place pour cultiver les enseignements du Seigneur et mettre en pratique Ses commandements... jusqu'à ce qu'Il revienne.

*

1.2 Les *Ataktoi*

Le fait de croire que le Retour du Christ est proche, à portée de mains, annoncé d'un jour sur l'autre pour le lendemain, a entraîné les Thessaloniens à adopter une attitude nonchalante concernant les choses de ce monde. Certains parmi eux ont même cessé de travailler ou de se soucier de leurs affaires ; ont tout bonnement renoncé à s'investir plus longtemps dans la vie sociale et économique de la cité. À quoi bon, en effet, se préoccuper de son avenir sur terre lorsqu'il est tout tracé dans le Ciel, étant attendu que le Ciel va se manifester avec le Christ d'un instant à l'autre ! Timothée, lors de sa dernière visite à Thessalonique²⁰, avait déjà pu constater un tel relâchement. Le phénomène s'était considérablement amplifié et accéléré depuis lorsqu'il revint pour leur remettre la première lettre. À son retour à Corinthe, il en fait part à Paul ; ce qui conduit l'Apôtre à leur écrire à nouveau mais en des termes très durs. Non, la parousie n'est pas pour l'immédiat, son imminence ne se compte pas en nombre de jours, et les conduites inappropriées paroxystiques sont à proscrire :

« 6. Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre Seigneur Jésus, de vous tenir à l'écart de tout frère qui vit dans l'oisiveté (gr. *ataktos*) et ne se conforme pas aux instructions que vous avez reçues de nous. 7. Vous-mêmes savez bien ce que vous avez à faire pour nous imiter : nous n'avons pas vécu parmi vous en oisifs ; 8. nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; nuit et jour, au contraire, dans la fatigue et la peine, nous avons travaillé pour n'être à charge à aucun de vous. 9. Ce n'est pas que nous n'en ayons pas le droit, mais nous voulions vous donner en nous-mêmes un exemple à imiter. 10. Aussi bien, quand nous étions parmi vous, nous vous donnions cet ordre : si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus ! 11. Or nous apprenons qu'il y a parmi vous des gens qui vivent dans l'oisiveté, sans rien faire, mais toujours affairés. 12. Ceux-là nous les prions et nous les engageons dans le Seigneur Jésus Christ à travailler paisiblement pour manger un pain qui soit bien à eux. 13. Pour vous, frères, ne vous laissez pas de faire le bien. 14. Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons dans cette lettre, notez-le, ne le fréquentez plus. 15. Ne le considérez pas toutefois comme un ennemi, mais corrigez-le comme un frère. 16. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et de toute manière ! Que le Seigneur soit avec vous ! » (2 Th 3, 6-18).

Ce passage de la lettre fait immédiatement suite à celui sur les modalités du Retour du Christ, dont est issue la polémique séculaire autour d'un « retard supposé » de la Parousie à cause d'un hypothétique katéchon. L'affaire « dogmatique » se complique donc d'une attitude « antisociale » susceptible d'engendrer les plus grands désordres...

Paul est à la fois un mystique et un pragmatique, un caractère ombrageux doté d'une âme ardente, un guide missionné par l'Esprit de Dieu mais toujours vaincu dans l'orgueil qu'il pourrait en

¹⁸ « C'est pourquoi, n'y tenant plus, j'ai envoyé prendre des nouvelles de votre foi, dans la crainte que le tentateur ne vous ait tentés et que notre labeur ne soit rendu vain » (1 Th 3, 5).

¹⁹ Cf. 1 Th 5, 1-2+ : « Pour ce qui est du temps et du moment, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Vous savez en effet très bien que le Jour du Seigneur doit venir comme un voleur dans la nuit. »

²⁰ « Mais voici que Timothée vient de nous revenir de chez vous » (1 Th 3, 6).

tirer par une humilité véritable et renouvelée en toutes circonstances. Il a daigné travailler de ses propres mains alors que son rang d'Apôtre aurait pu lui valoir d'être reçu avec tous les égards afférents. Et quel travail ! Il a fabriqué des tentes²¹, s'échinant à tisser et à coudre de nouveaux habitacles à l'abri desquels les hommes pourront se reposer des fatigues de la route. Il y a dans le choix de ce métier manuel, au-delà de l'aspect pratique de l'objet fabriqué ou du moyen de subsistance obtenu en retour du travail fourni, toute une théologie sous-jacente ; il y a là un symbole de sa mission qui consiste à édifier des Églises, dans l'enceinte desquelles ses futurs membres recevront un nouveau corps. Dans le langage biblique, la tente est à la fois synonyme du Temple de Dieu et du Corps ressuscité du Christ²². Sous l'impulsion de l'Esprit, Paul étend la confection de « la tente la plus grande et plus parfaite »²³ que tout homme est appelé à habiter dans le Christ Jésus ressuscité ! C'est pourquoi il est tout à fait réducteur de résumer l'injonction paulinienne au travail à une prosaïque mise en demeure du style « bosse ou crève » ! Assurément, en manipulant de la vulgaire laine de chèvres afin d'en obtenir des toiles de tente résistantes et étanches aux avanies du temps, c'est à une participation à la vie divine à venir qu'il nous invite, celle-ci ayant pour contrepartie ici-bas que nous invitons nous aussi nos frères à l'imitation du Christ. Le travail manuel de Paul est ainsi à percevoir comme un prolongement de sa catéchèse dans le monde²⁴.

Ainsi Paul n'a-t-il pas choisi au hasard Thessalonique. C'est alors un carrefour stratégique pour les échanges. La ville bénéficie d'une situation géographique privilégiée, favorisant les contacts et les itinéraires, multipliés sur mer avec l'accès au golfe Thermaïque et sur terre par la *via Egnatia* (qui relie Dyrrachium en Adriatique à Byzance sur le Pont-Euxin). Cette confluence a fait de Thessalonique la capitale administrative de la Province de Macédoine, où siège le Proconsul romain, ainsi qu'un gouvernement autonome de cinq Politarques locaux, car la cité jouit du statut de « ville libre » et ne paye plus le tribut dû à Rome... depuis qu'elle a prit le parti d'Octave contre les assassins de César (en 42 av. JC). « La ville est populeuse » (*urbs celeberrima*), selon l'expression de Tite-Live. Elle compte un chantier naval, un consortium commercial²⁵, un arc de triomphe avec guirlandes et bucranes célébrant la victoire de Philippe, un temple égyptien dédié à Sérapis, une synagogue, des échoppes, des ateliers, des halles, où se croisent productions artisanales des confins de l'Empire et produits agricoles de la vallée d'Axios. Grecs et Macédoniens, Juifs et Romains, Asiates et Levantins s'y pressent et s'y côtoient...

Dans ces conditions, il est hors de question de se couper du monde trépidant du commerce et de l'artisanat en refusant le travail, gage de contacts nombreux et heureux, car la Parole du Maître doit être transmise et la Bonne Nouvelle proclamée ! Dans le cadre des ateliers, des halles et des quais, les convertis convertiront d'autant plus facilement à leur tour qu'ils auront su partager les peines et les préoccupations des hommes à la tâche comme eux. La machinerie évangélique imaginée par Paul est en marche. Il réitérera ce positionnement génial pour la réussite de sa prédication à Corinthe, autre grand port cosmopolite, d'où il écrit ses deux lettres aux Thessaloniens, lettres elles-mêmes conçues, de copie en copie, pour circuler de communauté en communauté sur les mers du temps... jusqu'à nous²⁶ !

Les redoutables *ataktoi*, plutôt que d'être perçus comme de simples « fainéants », se dévoilent ainsi plus profondément comme des rebelles à l'œuvre d'évangélisation ; par le parti pris qu'ils

²¹ « Paul se rendit ensuite à Corinthe. Il rencontra là un Juif nommé Aquilas, originaire du Pont, qui venait d'arriver d'Italie avec sa femme, Priscille. Claude, en effet, avait décrété que tous les Juifs devaient quitter Rome. Paul entra en relation avec eux et, comme il avait le même métier – c'étaient des fabricants de tentes – il s'installa chez eux et il y travaillait » (Actes des Apôtres, 18, 1-3).

²² Cf. He 9, 11-14.

²³ He, 9, 11.

²⁴ « Élargis l'espace de ta tente, déploie tes tentures sans contrainte, allonge tes cordages, renforce tes pieux ! Car tu vas éclater à droite et à gauche. Ta race possédera des nations » (Isaïe 54, 2-3).

²⁵ Les *negociatores* sont organisés à Thessalonique autour d'un accord officiel, le *Conventus civium Romanorum*.

²⁶ « Je vous en conjure par le Seigneur : que cette lettre soit lue à tous les frères » (1 Th 5, 27).

prennent de suspendre tout travail à la vigne du Seigneur, c'est la vendange des Justes qu'ils repoussent et le vin du Royaume qu'ils écartent de la bouche des assoiffés de justice. Plus qu'un péché de paresse, qu'ils n'ont pas honte de couvrir du sceau de la révélation, c'est un manquement à la charité qu'ils commettent en refusant de transmettre la Parole aux hommes qui restent empêtrés dans le monde, prisonniers de ses tourments et en quête d'une rédemption. Ils contrarient les plans de l'Apôtre, qui a été envoyé en mission pour le plus grand nombre. Remarquons bien que certaines traductions de la Bible donnent pour le mot « *ataktos* », non pas le sens de « paresseux » mais celui d'homme agissant « d'une manière désordonnée » (en lat. *inordinate*), c'est-à-dire de façon contraire à l'ordre évangélique et social. La Bible Fillion, par exemple, traduit le verset 6 par : « Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre Seigneur Jésus, de vous éloigner de tout frère qui vit **d'une manière dérégulée**, et non selon l'instruction qu'on a reçue de nous. »

Ces *ataktoi* sont des hommes, des croyants, qui ont fait un choix, le choix de se séparer du monde ; par là, l'*ataktos* thessalonicien est davantage l'archétype de l'hérétique que le parangon de la paresse. Rappelons la définition du mot « hérésie » : l'hérétique est celui qui « choisit » (en grec *hairesis* : « choix, préférence »), qui fait choix de ce qui lui convient dans le corpus de la foi, qui en sépare les enseignements, ne retenant que ceux qui lui agréent ; ainsi « en séparant » se sépare-t-il du reste des fidèles. L'enjeu est donc de taille pour Paul s'il veut voir maintenue l'unité au sein de la communauté thessalonicienne.

*

1.3 Sociologie de l'Église de Thessalonique

Cette communauté est bigarrée. Ouvrons ici les Actes des Apôtres, dont la Tradition attribue la rédaction à saint Luc, et découvrons le passage du récit de l'arrivée de Paul à Thessalonique :

« 1. Après avoir traversé Amphipolis et Apollonie, ils arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue. 2. Selon sa coutume, Paul alla les y trouver, et, durant trois sabbats, il discuta avec eux à partir des Écritures ; 3. il leur expliquait et leur démontrait que le Christ devait souffrir et ressusciter des morts ; "et le Christ, disait-il, c'est ce Jésus que je vous annonce." 4. Quelques-uns d'entre eux se laissèrent convaincre et se joignirent à Paul et Silas²⁷, ainsi qu'une multitude de Grecs adoreurs de Dieu et bon nombre de dames de qualité » (Ac 17, 1-4).

Où l'on voit que Paul, Juif lui-même, s'adresse en premier lieu aux Juifs. Les adeptes de la « Voie » ne se distinguent des autres Juifs qu'au sujet du Nazaréen, ce Jésus qu'ils prétendent être le Messie que Dieu a ressuscité des morts... Parmi les Juifs de la Synagogue de Thessalonique, « quelques-uns se laissèrent convaincre » de suivre la Voie inaugurée par ce Jésus de Nazareth, qui a déclaré être « le Chemin, la Vérité et la Vie »²⁸. À ces Juifs devenus disciples du Nazaréen s'ajoutent de nombreux Grecs déjà acquis à la foi dans le Dieu unique d'Israël ; ce sont ceux que l'on appelle des « prosélytes », (des « approachants », du verbe grec *pros-erkhomai* : « s'approcher de ») ; ce sont d'anciens païens convertis au judaïsme et, pour signe de leur agrégation au peuple élu, circoncis. Ensuite, pour compléter le tableau, Luc, dans le verset 4, nous parle de « dames de qualité », des femmes instruites qui ne cachent pas leur curiosité pour la religion du Dieu unique. Le premier noyau de l'Église de Thessalonique est donc presque exclusivement judaïsant. Ce qui évoluera très rapidement ; si l'on s'en réfère aux salutations de la première lettre que Paul adresse aux

²⁷ Silas (sous cet autre nom) est historiquement le même personnage que le Sylvain nommé par Paul dans ses lettres comme son compagnon d'évangélisation des Thessaloniciens.

²⁸ Jn 14, 6.

Thessaloniens, on peut lire que les croyants sont déjà majoritairement d'anciens adorateurs d'idoles, donc des gens qui viennent directement du paganisme sans être passés par les rites de purification et de circoncision exigés dans le judaïsme :

« 8. De chez vous, en effet, la parole du Seigneur a retenti non seulement en Macédoine et en Achaïe, mais la renommée de votre foi en Dieu s'est répandue partout, si bien que nous n'avons pas besoin d'en parler. 9. Tous racontent à notre sujet ce qu'a été notre arrivée chez vous, et comment vous vous êtes convertis à Dieu, **abandonnant les idoles** pour servir le Dieu vivant et véritable, 10. et attendre des cieux son Fils qu'il a ressuscité des morts, Jésus, qui nous sauve de la colère qui vient » (1 Th 1, 8-10).

Une nouvelle catégorie de croyants, affranchis du culte polythéiste des idoles mais également relevés des obligations légales religieuses juives²⁹, fait son apparition en masse : ce sont eux que l'on ne tardera pas à appeler du terme de Gentils, et leur communauté de croyance, l'Église de la Gentilité. Mais pour l'heure, tout le monde cohabite, Juifs, Prosélytes et Gentils au sein de la même Assemblée. Comme l'avait prévu Paul, la Parole s'est rapidement répandue depuis Thessalonique par voie terrestre et par voie maritime... à tel point que ceux-là ont pris le relais de la prédication avec ferveur et efficace (cf. verset 8) ! Seulement voilà, les influences, elles-mêmes, n'ont pas été que centrifuges, et, de l'extérieur, sont arrivés des prédicateurs juifs qui ont tenté de mettre la main sur ces nouveaux adeptes du monothéisme...³⁰

*

1.4 Dans l'attente (la tente) du Seigneur

Pour essayer de nous imprégner de l'atmosphère particulière de cette année 51, je vous invite à vous imaginer aux côtés de Timothée en présence des Thessaloniens, auxquels il vient de remettre la première lettre de Paul.

La lecture de la lettre à peine achevée, ils s'enflamment ! C'est bel et bien comme on le leur a dit et répété depuis le dernier passage de Timothée parmi eux : les temps sont mûrs ! Paul ne l'affirme-t-il pas : « Nous vous le déclarons en effet, sur la parole du Seigneur : nous, les vivants, qui serons encore là pour l'Avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas les morts. Car, au signal, à la voix de l'archange, au son de la trompette divine, le Seigneur en personne descendra du ciel et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront d'abord. Ensuite, nous, les vivants, qui serons encore là, nous serons emportés avec eux sur les nuées à la rencontre du Seigneur dans les airs » (1 Th 4, 15-17a). Les auditeurs s'enthousiasment et s'effraient d'un si spectaculaire fracas, et réclament à Timothée d'en reprendre la lecture, de la poursuivre encore : « ... Ainsi nous serons pour toujours avec le Seigneur. Réconfortez-vous donc mutuellement dans ces pensées » (1 Th 4, 17b-18).

Face à la réaction de son auditoire qui ne semble pas s'embarrasser d'exactitude, Timothée songe à donner des explications complémentaires. Le « nous » paulinien est un Nous de majesté, qui vaut pour le premier jusqu'au dernier des justes... Après avoir fait valoir qu'il était cosignataire de la

²⁹ Deux ans plus tôt, en 49, il a été décidé au Concile de Jérusalem, auquel assista Paul en présence de Pierre et de Jacques « frère de Jésus », que les nouveaux convertis n'auraient plus à passer préalablement par le judaïsme pour embrasser la religion du Christ. cf. Ac 15, 5-20.

³⁰ Il faut ici se rappeler les paroles terribles de Jésus : « Hélas pour vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Vous courez mers et terre pour gagner un prosélyte, et quand vous l'avez, vous en faites un fils de l'enfer deux fois pire que vous » (Mt 23,15). Trad. par les moines de Maredsous.

missive³¹, Timothée peut rappeler aux Thessaloniens qu'il en maîtrise mieux qu'eux les enjeux : il s'agissait de vous rassurer au sujet de vos morts, de ceux qui se sont endormis dans le Christ depuis que Paul et Silas sont venus vous annoncer la Bonne Nouvelle du Salut. Ceux qui sont morts dans l'espérance du Salut verront, eux aussi, le Seigneur. Et si vous veniez, vous aussi, à mourir avant Son retour, vous ne seriez pas lésés de la participation à Sa gloire. Voilà l'inquiétude que Paul cherchait à apaiser chez vous face à l'épreuve du trépas des élus, car « nous savons bien, frères aimés de Dieu, que vous êtes de ses élus » (1 Th 1, 4). Supposons, maintenant, que les Thessaloniens lui aient coupé la parole pour rebondir sur les mots de Paul, les attribuant à Paul seul ! Ils cherchent à en trouver d'imparables... Et devant leur insistance, Timothée leur remet le parchemin, de sorte qu'ils assènt tout haut : « ... que tout votre être, esprit, âme et corps, soit gardé irréprochable pour l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ. Celui qui vous appelle est fidèle, et il réalisera cela » (1 Th 5, 23b-24). Timothée, à qui la douceur d'âme et la jeunesse éblouissante donnent à ses paroles une force d'un calme pénétrant, répond judicieusement avec générosité qu'à leur résurrection tous les Justes verront le Christ, et que cet événement aura autant de vérité pour eux que pour ceux que ce Jour trouverait encore vivants sur terre : Paul nous parle de la promesse que ce Jour porte en lui et non de sa date précise : « Pour ce qui est du temps et du moment, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Vous savez en effet très bien que le Jour du Seigneur doit venir comme un voleur dans la nuit » (1 Th 5, 1-2). Imprévisible...

L'auditoire s'agite. Quelques-uns insistent après avoir fait tourner la lettre pour cibler le passage précis où ils relèvent fièrement que Paul dit : « Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce Jour vous surprenne comme un voleur » (1 Th 5, 4). Timothée, avec une patience bienveillante renouvelée, les reprend selon la rectitude de la foi qui est la sienne, leur expliquant que pour ne pas être surpris au Jour du Seigneur, nous devons avoir cultivé Ses commandements et pratiqué Sa charité ; ainsi ne serons-nous pas pris au dépourvu par manque de vertu lorsque nous nous réveillerons pour contempler Sa gloire les mains encore pleines de fructueux talents. Nous Lui remettons alors le fruit de notre labeur. La promesse de ce Jour est eschatologique, elle concerne le Salut de tous les Justes, et il en est beaucoup encore de par le monde, de tous les temps, de toutes les races et de toutes les nations, qui attendent d'être enfantés dans le Seigneur... Notre labeur doit être consacré à l'évangélisation, et non à la recherche exclusive de la révélation précise de la date du Jour ! Les Thessaloniens réfléchissent... « Ne méprisez pas les prophéties ! » (1 Th 5, 20), vient de nous rappeler Paul, s'insurgent-ils soudain, car ils ne veulent pas se laisser aussi docilement déposséder du joug des nouvelles alarmantes qui leur sont parvenues. Ce à quoi Timothée, leur demandant avec délicatesse de lui retourner la lettre, celle-ci en mains, lit, lentement et distinctement, à leur attention particulière, la mention qui fait suite, justement, au mot « prophétie » : « Mais éprouvez tout et retenez ce qui est bon » (1 Th 5, 21). Il s'agit de faire preuve de discernement, comme ceux de Bérée ! Qu'Aristarque et Secundus prennent exemple sur Sopatros³².

*

1.5 Les Zélotes

Mais voilà que les « signes des temps » qui se sont accumulés dangereusement dans les esprits jaillissent comme autant de démons à exorciser ! Jason, Aristarque et Secundus participent à la vive conversation qui s'engage, dans le tumulte de laquelle émergera de temps en temps la voix prudente et sage de Timothée. Un des frères a ouvert les hostilités :

³¹ L'adresse de la lettre commence par : « Paul, Sylvain et Timothée à l'Église des Thessaloniens qui est en Dieu le Père et dans le Seigneur Jésus Christ. À vous grâce et paix » (1 Th 1, 1).

³² Cf. Ac 20, 4.

- « Nous marchons sur le Vésuve !
- Je n'ai jamais entendu dire que le Vésuve fût dangereux, rétorque un autre frère originaire du Latium³³ !
- De quoi s'agit-il ?
- D'un volcan en Italie face à Capri.
- La colère du Seigneur gronde...
- Mais Sa patience dépasse les vues de la sagesse humaine...
- Le prophète Agabus avait prédit une Grande famine dans tout l'Empire des Césars³⁴. Depuis deux années, le règne de Claude est frappé par ce fléau, qui creuse les ventres et fait enfler la colère.
- Providentiellement, les frères d'Antioche ont secouru ceux de Jérusalem. Il serait bon que nous songions, nous aussi, frères de Thessalonique, à faire une collecte afin de porter secours aux autres communautés de Macédoine si le besoin s'en faisait sentir.
- L'Achaïe est touchée...
- Voilà pourquoi nous devons, nous aussi, continuer de travailler à nos métiers et veillez sur nos affaires, pour en tirer des bénéfices à reverser pour ceux dans la détresse. L'aumône est un bienfait dont Dieu se délecte, dans la joie de ceux qui la pratiquent et de ceux qui en bénéficient. « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », selon l'adage du bon Maître.
- La famine a été terrible en Palestine ! Les pauvres, par familles entières, ont été jetés sur les routes pour mendier un maigre pain, pour grappiller quelques grains... Le parti des Zélotes a levé le poing face au pouvoir impérial incapable d'assurer les ravitaillements. Les greniers d'Égypte ne sont plus déversés que sur Rome !
- Ils sont beaux les Édits de César ! Il vient de faire chasser les Juifs de Rome, sous prétexte qu'un dénommé « Christos » sème le désordre parmi nous³⁵ ! Qu'en sait-il, ce Claude ! qu'y comprend-il ?
- César un jour en sera instruit. Patience, mes frères.
- C'est la faute à ceux qui dans les synagogues refusent d'entendre la voix du Maître...
- Elle s'adresse à tous, et nous devons œuvrer à sa diffusion parmi toutes les nations, où tant de disciples sont en germes... S'il le faut, nous irons moissonner jusque chez les Pictes sauvages de Calédonie puisque Claude a gagné leur île avec ses légions ! L'Empire nous ouvre le monde...
- Non, il est d'essence maléfique ! C'est le quatrième empire démoniaque dont a parlé Daniel dans ses prophéties. Caligula n'a-t-il pas osé réclamer qu'on lui édifiât une statue à son effigie dans le Temple ! dans la Maison de l'Unique ! Se proclamant dieu lui-même !
- Il a failli renouveler le blasphème d'Antiochus Épiphane...
- Pire, ce n'est pas la statue de Zeus olympien qu'il voulait dresser sur l'Autel des holocaustes mais la sienne propre ! N'est-ce pas lui, l'Impie ?
- Le projet a traîné en longueur, grâce aux atermoiements d'Agrippa³⁶, puis les Prétoriens ont mis fin à la folie de Caius.
- Hérode Agrippa, parlons-en, tiens ! N'a-t-il pas persécuté les nôtres ? prenant délibérément le parti des Phariséens qui nous sont les plus hostiles ? faisant mettre à mort Jacques, frère de Jean, les fils de Zébédée ?...³⁷
- Pour cela, le Seigneur l'a frappé à l'apogée de sa splendeur devant les ambassadeurs du Pays de Tyr et l'a fait ronger par les vers³⁸. Que tous les Juifs en soient édifiés ! Oui, maintenant, le Sceptre est sorti de Juda, inaugurant la promesse des temps messianiques ; Claude avait rendu à Agrippa l'intégralité du Royaume de son orgueilleux aïeul, Hérode le Grand. Le Temps est venu...
- Mais le Sceptre est déjà sorti de Juda avec l'éviction du roi Archélaüs, non ? C'était au temps de l'enfance de Notre Seigneur... Et, en effet, le Messie est venu parmi nous à cette époque précise.

³³ L'irruption qui engloutira Pompéi n'a pas encore eu lieu... La tragédie est datée de 79, sous le règne de Titus.

³⁴ En 48, et dans les années qui suivirent, l'Empire dut faire face à un cycle de famines cruelles. cf. Ac 11, 27-30.

³⁵ Cet événement date de l'année 49 : cf. Suétone, *Claude*, XXV et Ac 18, 2.

³⁶ Cf. Flavius Joseph, *Histoire ancienne des Juifs*, Livre dix-huitième, XI.

³⁷ Ac 12, 1-2.

³⁸ Ac 12, 20-23.

Yeshoua nous a apporté le Salut.

– Or Le voilà qui va revenir bientôt ! Et le Seigneur Sabaot, le Dieu des Armées, reprendra en main Son Sceptre de fer, fracassant la tête des rois bouffis d'orgueil comme on pulvérise des pots en terre cuite !...

– Et si la date du Jour se défilait devant vos prévisions ? Dans l'attente du Jour, allons plutôt prêcher la Voie jusque chez les Pictes, jusqu'aux confins de la terre... Thomas le Didyme est parti chez les Parthes et les Perses, et il s'est fixé de marcher, sur les pas d'Alexandre le Grand, à travers toute l'étendue du pays des Sassanides jusqu'en Bactriane... Réitérera-t-il l'exploit de notre glorieux prince Alexandre, devenu, le trait d'une courte vie trop pleine, le maître du monde ?

– Notre cité s'honore de porter le nom de sa sœur, Thessaloniké !

– Mais de quelle conquête s'agit-il ?

– De celle des âmes. L'Hellénisme a répandu et offert, grâce à l'illustrissime Macédonien, sa haute culture à l'univers...

– N'oublions pas, Macédoniens, que Daniel a dénoncé sa puissance et l'a rangée sous le sceau des Empires tyranniques. Les enfants de Dieu doivent se garder d'y participer.

– Et rejeter le despotisme de la Louve, également ! Les prédicateurs de Judée qui nous ont visité récemment sont du parti des Zélotes. Ils sont très clairs à ce sujet : il nous faudra un jour prendre les armes contre Rome ! Les soldats de César bafouent la Loi de Moïse et vont jusqu'à profaner la Ville sainte de leurs Aigles et de leur nudité incirconcise.

– Mais nous aussi, pour beaucoup d'entre nous, nous sommes incirconcis ?!

– « Nous avons tous la circoncision du cœur », comme aime à le répéter Paul.

– Que dis-tu, Timothée ! toi que Paul a circoncis lorsqu'il t'a recueilli à Lystres, selon tes propres souvenirs que tu as bien voulu partager avec nous ? Qu'avais-tu besoin de la circoncision pour adopter la Voie et la suivre ?

– C'est parce que je suis Grec par mon père et Juif par ma mère. Et les saints de Jérusalem n'avaient pas encore décidé officiellement de nous dispenser du passage rituel de la circoncision dans l'ordre de la conversion. Elle demeure cependant pour moi signe de l'Alliance, à laquelle je suis attaché charnellement comme à celle qu'aucun fils ne voudrait renier pour une autre mère. Mais vous autres, avez la liberté de vivre sans le fardeau des préceptes de la Loi mosaïque. Respectez toutefois les principes noachiques : à savoir vous abstenir des idolothytes³⁹ et de la prostitution de la chair. C'est pourquoi je vous invite encore à travailler pour ne pas tomber dans les filets du clientélisme, de sorte que vous ne deveniez tributaires des nourritures issues des sacrifices offerts aux idoles que quelques Patriciens viendraient à glisser dans vos paniers. De même, pour ceux qui parmi vous sont mariés, soyez fidèles à votre engagement, ne répudiez pas votre conjoint sous le prétexte qu'il n'aurait pas la foi pour en changer, mais gardez-lui votre amour avec l'espérance de sa future conversion. Ne souillez sous aucun prétexte votre chair, elle est pour Dieu un Temple, aussi saint que le Temple établi à Sion⁴⁰.

– Nous y voilà ! s'exclame alors un frère. Nos visiteurs venus de Judée nous ont rapporté qu'un légionnaire s'est entièrement dénudé à Jérusalem lors de la fête pascale. Les pèlerins ont lavé l'outrage en recouvrant de pierres son impudicité.

– Ils l'ont lapidé !

– Ventidius Cumanus⁴¹, l'actuel Procurateur de la Judée-Samarie, a aussitôt vengé son soldat par un bain de sang. Des milliers des nôtres sont trépassés. Leur sang crie vengeance : les Zélotes nous appellent à rejoindre leur parti ! Le Maître n'a-t-Il pas déclaré : « que celui qui n'a pas de glaive, vende

³⁹ Viandes consacrées aux idoles puis redistribuées en nourriture aux populations adoratrices.

⁴⁰ « Ceci est en effet la volonté de Dieu, c'est votre sainteté : que vous vous absteniez de toute impudicité ; que chacun de vous sache garder son corps en toute sainteté et respect, sans se livrer aux passions déréglées comme les païens qui ne connaissent pas Dieu ; et sans léser son frère en pareille matière par sa luxure, parce que le Seigneur tire vengeance de tous ces [désordres], comme nous l'avons déjà dit et attesté : Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté. Celui-là donc qui méprise [ces préceptes] ne méprise pas un homme, mais le Dieu qui nous donne son Saint Esprit » (1 Th 4, 3-8).

⁴¹ Cinquième Gouverneur de Judée depuis la destitution de Ponce Pilate en 36, et le dixième depuis qu'Hérode Archélaüs s'est vu confisquer son Sceptre par les Romains en 6.

son manteau et en achète un »⁴² ?

– Le Seigneur a aussi engagé Pierre à rengainer son arme, « car tous ceux qui prennent le glaive, périssent par le glaive »⁴³. La Loi de Moïse commande : « Tu ne tueras point ». Êtes-vous si certains que Dieu vous enjoigne d'agir par la violence ? Le Maître a-t-Il puni le serviteur de Caïphe ? Non. Il lui a rendu l'ouïe. Laissons le temps du repentir à ceux qui sont appelés à la repentance. C'est par la Repentance que nous aplanirons les chemins du Seigneur...

– Mais Cumanus a fait piller et incendier des villages entiers en Judée ! Ses légions de démons menacent d'anéantir notre Peuple. Le scorpion de leurs emblèmes s'apprête à nous mordre⁴⁴, nous les Juifs, qui ne servons que l'Unique et vrai Dieu. Chassés de Rome avant-hier, demain rayés de la surface du monde !

– Un légionnaire a même pris le soin impie de brûler devant tous un rouleau de la Torah, comme nous l'ont rapporté les Zélotes !

– Quoi ! voudriez-vous que nous rejoignons la révolte d'Éléazar Ben Dinai ? Ce chef semble le plus souvent chercher à tirer vengeance des agissements des Samaritains que des affronts des Romains. Ceux du Mont Garizim ne sont-ils pas aussi des frères dans le Seigneur ? Rappelez-vous la parabole du bon Samaritain... Les hommes d'Éléazar⁴⁵, sous couvert de nationalisme juif, ne sont-ils pas avant tout devenus des brigands, tirant prétexte de la situation pour se servir au passage dans les villages ? Ils risquent fort de transformer les disettes en famine à nouveau ! Tout en appelant à la Rédemption armée de Sion, ils exploitent le fruit des sillons d'autrui. Ceux qui prennent les armes, tout comme ceux qui cessent de travailler, ne vivent-ils pas aux dépens de leurs frères ? Au comble de leur violence, ils dressent les pauvres contre les riches en accroissant la pauvreté par la désolation de tout le pays. Quant aux riches, ils sont bien assez punis comme cela, « eux qui ont déjà touché leur récompense », comme nous en averti le Maître. Le Royaume leur restera fermé... s'ils ne se convertissent...

– Mais les Maccabées, en leur temps, au Nom du Dieu des Armées, ont pris les armes contre les Séleucides, cette engeance de serpents, cette invasion de scorpions !

– Arrête-toi, frère ! Parle en mieux de l'héritage et de la descendance de nos princes macédoniens.

– Non, les nôtres sont Asmonéens !

– Et qu'en reste-t-il ?

– Hérode Agrippa II, roi de Chalcis, est Inspecteur du Temple, avec droit et pouvoir de choisir le Grand Prêtre. De plus, ce Prince d'Israël est dépositaire de la garde des habits sacerdotaux nécessaires à la pratique liturgique des cultes d'expiation...

– Qu'importe ! Le nouveau Temple, n'est-ce pas plutôt le Corps ressuscité du Seigneur ?...

– Dois-je vous rappeler que Jacques, le « frère de Jésus », et tous les fidèles de l'Église de Jérusalem se rendent tous les jours au Temple pour y prier le Père et offrir les sacrifices d'action de grâces attendus de tout digne fils de l'Alliance ?

– Mais le véritable Temple n'est pas fait de mains d'homme ; et concernant celui fait de pierres, nous n'y sommes attachés que provisoirement, dès lors que le Seigneur a attiré notre attention sur la ruine à venir de Jérusalem...

– Les desseins de Dieu sont impénétrables sans la lumière de l'Esprit, les sermonne alors Timothée. Comme vos pensées les plus hautes et les plus pénétrantes deviennent vaines lorsqu'elles n'ont plus l'Esprit pour guide, alors que la foi la plus grande est celle qui vient du cœur, qui se nourrit de Charité. Prions ensemble, mes frères, maintenant, en réponse à l'appel solennel et fraternel que nous lance Paul dans le Christ... »

... Et reprenant les mots de la lettre qu'il tient entre ses mains, il prie à haute voix :

« Que le Seigneur fasse croître et abonder votre amour les uns pour les autres **et pour tous**, à

⁴² Lc 22, 36.

⁴³ Mt 25, 52.

⁴⁴ Depuis Tibère, dont s'était le symbole, le scorpion figure sur les enseignes des cohortes prétoriennes.

⁴⁵ Cf. Flavius Joseph, *la Guerre des Juifs*, Livre second, XXI.

l'égal de notre amour pour vous. Qu'ainsi il affermisse vos cœurs et les rende irréprochables en sainteté devant Dieu notre Père, lors de la venue de notre Seigneur Jésus avec tous les saints » (1 Th 3, 12-13).

... Et tous de répondre :

« Amen ! »

*

1.6 L'espérance du Salut

Après être resté quelques temps parmi eux, Timothée a pris congés de ses frères thessaloniens. Il a repris le chemin de Corinthe, où l'attend Paul, impatient de revoir son ami et mentor, et de lui donner des nouvelles de ceux de Macédoine, pour l'affermissement de la foi desquels il sait que l'Apôtre des Nations ne cesse de prier le Seigneur :

« Nous revivons maintenant, puisque vous tenez ferme dans le Seigneur ! Comment pourrions-nous rendre assez d'actions de grâces à Dieu à votre sujet, pour toute la joie que nous recevons de vous devant Lui ? Nuit et jour, nous lui demandons avec une extrême instance de vous revoir, afin de compléter ce qui manque à votre foi » (1 Th 3, 8-10), écrivait Paul dans sa première épître confiée à Timothée pour les frères de Thessalonique.

On y perçoit l'extrême sollicitude qu'il entretient spirituellement à leur égard, faite d'inquiétude et de joie mêlées, reconnaissant toutefois en Dieu, par la vertu d'espérance, qu'il y a moins à craindre qu'à rendre grâces pour ceux qui ont été comptés pour recevoir l'annonce de l'Évangile du Christ :

« Quant à vous, nous devons à Dieu d'incessantes actions de grâces à votre sujet, frères aimés du Seigneur, de ce Dieu qui vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sainteté du Saint Esprit et la foi véritable. À quoi il vous a aussi appelés par notre Évangile pour vous faire acquérir la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ » (2 Th 2, 13-14)⁴⁶, comme l'écrira cette fois Paul dans sa seconde épître à eux adressée.

On peut de la sorte estimer qu'il existe une gradation dans l'offre de l'élection suivant la lettre des deux épîtres ; constatant d'abord l'unité de pensée et d'intentions entre les deux écrits ; tout en réévaluant leur portée théologique au sujet du salut offert aux Thessaloniens ; pour en conclure que l'élection n'est cependant pas synonyme de prédestination, contrairement à ce qui fut longtemps un impératif catégorique chez beaucoup de Protestants, positionnement que pourrait laisser accroire, présomptueusement, une lecture superficielle ou tronquée ; à bien suivre Paul, l'accès au salut ne relève pas du seul statut de la foi individuelle, acquise de toute éternité et inébranlable une fois pour toute, mais il repose aussi sur une autre vertu (théologique) qui est l'**espérance** ; espérance qui implique une motion spirituelle incessante apte à replacer notre vie de foi face aux exigences évangéliques ; exigences évangéliques qui sont à concrétiser par un accomplissement en paroles et en **actions** idoines quotidiennes :

« Ainsi donc demeurez fermes et retenez les traditions que nous vous avons enseignées de

⁴⁶ Traduction par le Très Révérend Père Buzy, s.c.j. (1956).

vive voix ou par écrit. Que Notre Seigneur Jésus Christ en personne et Dieu notre Père, qui nous a aimés et nous a donné la consolation éternelle et une heureuse **espérance** par sa grâce, consolent vos cœurs à tous et les affermissent en toute sorte de bonnes **œuvres** et bonnes paroles » (2 Th 2, 15-17)⁴⁷.

Ce passage fait écho à ce que Paul, dans sa première épître, a défini comme « l'armure de la foi et de la charité », à laquelle s'adjoint « le casque de l'espérance » (1 Th 5, 8), que le fidèle doit coiffer pour parer la tentation de la présomption comme celle du désespoir (que pourraient induire le poids de lourdes persécutions⁴⁸ ou la réitération de nos péchés les plus tenaces).

La fermeté ne doit ici rien céder à la présomption, ni la chute ponctuelle au désespoir sans retour. Rien n'est acquis bien que tout soit offert ! À titre individuel, l'élection ne saurait être de foi mais d'espérance ; car, à l'évidence, une telle disposition, dans sa tension pour l'obtention de la récompense finale, dynamise notre rapport au salut, le désir d'être sauvé l'emportant sur toute conviction, moralement statique et fragile sous le rapport de la présomption... Or, si le salut individuel était de foi, à quoi servirait l'espérance ? Cette vertu, l'espérance, qui nous vient pourtant de Dieu, serait de trop, n'ajoutant rien à la certitude de la foi en notre salut personnel... Redisons-le : rien n'est acquis bien que tout soit offert !

Et c'est pourquoi les uns et les autres sont invités à se soutenir mutuellement dans la prière : « Au reste, frères, priez pour nous » (2 Th 3, 1) comme nous prions pour vous, « ne cessant de faire mention de vous dans nos prières » (1 Th 1, 2).

Dans la seconde épître, Paul insistera sur cette nécessaire ré-assurance spirituelle portée par la prière :

« Dans cette attente, nous ne cessons de prier pour vous, afin que notre Dieu vous rende dignes de votre vocation » (2 Th 2, 11)⁴⁹.

*

1.7 Compte rendu de mission

Ceci étant dit, ne perdons pas de vue que la question qui tourmente les Thessaloniens n'est pas de savoir s'ils seront sauvés (par la foi au Christ ou dans l'espérance en Christ) mais elle est de connaître l'heure et le jour de Son retour glorieux, comme devant confirmer le couronnement de leur élection.

Paul, au premier chef, tant son espérance en leur salut est forte, ne semble pas douter de leur récompense, et, par là-même, concevant la sienne concomitamment, il salue leur salut futur comme le couronnement de sa propre carrière d'Apôtre :

« Car qui donc sera notre espoir, notre joie, notre couronne de gloire ? n'est-ce pas vous, devant Notre Seigneur Jésus, au jour de son retour ? Oui, c'est vous qui êtes notre gloire et notre joie » (1 Th 2, 19-20)⁵⁰.

⁴⁷ *Id.*

⁴⁸ *Cf.* 1 Th 1, 6 et son pendant en 2 Th 1, 4.

⁴⁹ Traduction par le T. R. Père Buzy, s.c.j.

⁵⁰ *Id.*

Mais quant à la date et à l'heure de ce retour, Timothée se doit de rapporter à Paul que leurs chers Thessaloniens sont travaillés par une échéance *parousiaque* inscrite de leur vivant, et qu'ils n'ont, depuis cette « révélation », cessé d'en percer à jour la chronologie exacte.

L'espérance du Retour du Christ (la Parousie) ne doit pas devenir une croyance de foi autour d'une date précise. Cette date mystérieuse reste voilée à notre regard. Tout comme il n'est pas permis à l'homme, afin de garantir sa liberté vitale, de connaître à l'avance la date de sa mort... Toutefois, l'âge avancé, l'homme sur ses vieux jours peut raisonnablement pressentir que sa fin est proche et s'y préparer sérieusement...

Ainsi, face à cette échéance fatidique, la mort, existe-t-il une autre issue, celle-là même qui fait l'objet de notre espérance, à savoir le Retour du Christ qui verra notre relèvement de la mort, promesse d'une résurrection que Paul et Timothée ont confiée aux Thessaloniens :

« Nous ne voulons pas vous laisser dans l'ignorance, frères, au sujet de nos morts, pour que vous ne vous livriez pas au chagrin comme les autres qui n'ont pas d'espérance. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, ainsi ceux qui sont morts par Jésus, Dieu les amènera-t-il avec lui » (1 Th 4, 13-14)⁵¹.

Timothée fait alors connaître à Paul que les Thessaloniens ont pris au pied de la lettre le « Nous » de majesté qui inclut tous les saints de tous les temps...

« Nous vous le déclarons en effet, sur la parole du Seigneur : nous, les vivants, qui serons encore là pour l'Avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas les morts » (1 Th 4, 15)⁵².

Ceux qui entreront dans le Royaume au retour du Christ, ce sont les saints, les saints de tous les temps, et non pas les seuls Thessaloniens d'alors, que Paul et Timothée se seraient adjoints ! De plus, il y a une distinction très nette à opérer entre des « vivants » et des « survivants », car, au jour dit, lorsque le Christ reviendra, il y aura de la sorte rassemblement de ceux qui, morts avec le Christ, seront alors ressuscités (et donc redevenus « vivants ») avec ceux qui auront à connaître l'événement comme « survivants » à son échéance.

« Car, au signal, à la voix de l'archange, au son de la trompette divine, le Seigneur en personne descendra du ciel et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront d'abord. Ensuite, nous, les vivants, qui serons encore là, nous serons emportés avec eux sur les nuées à la rencontre du Seigneur dans les airs » (1 Th 4, 16-17)⁵³.

Signalons que ce phénomène extraordinaire (au plus haut point miraculeux !) a trouvé chez certains mouvements protestants anglo-saxons actuels un nom : *The Rapture*. Une telle vision, si enlevée et si élevée, n'est toutefois pas partagée avec le même enthousiasme par toutes les Églises... Quoi qu'il en soit du débat théologique autour de cette vision, la plupart des commentateurs s'accordent à penser, en effet, que l'enlèvement n'aura pas lieu avant la Grande tribulation, les élus, ainsi, n'échappant pas à l'épreuve par ce sauvetage in extremis mais au jugement par le feu...

Mais revenons au strict contexte de l'époque à laquelle l'Apôtre des Nations prêchait : Paul s'étonne que ses chers Thessaloniens aient si mal compris ses paroles alors qu'il leur avait bien déjà dit que « pour ce qui est du temps et du moment, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Vous savez en effet très bien que le Jour du Seigneur doit venir comme un voleur dans la nuit » (1 Th

⁵¹ *Id.*

⁵² Traduction François Amiot, Éditions Paulines.

⁵³ *Id.*

5, 1-2)⁵⁴ ; un tel enseignement impliquant tout à la fois l'incertitude de la date du Jour et le devoir de vigilance qui en découle.

Néanmoins, Paul prend conscience, à l'écoute patiente et attentive du rapport que lui fait Timothée, qu'il faut désormais avancer des arguments massues afin de dissuader les Thessaloniens de croire comme imminente la Parousie. Et ce sera l'objet, justement, de cette section (2 Th 2) de sa seconde épître concernant les signes et prodiges maléfiques devant avoir eu lieu avant le Retour du Seigneur. Ces signes et prodiges demeurant en suspend, cela établit, à l'attention de la Communauté de Thessalonique, que le Jour-dit n'est pas encore en vue... Ce qui n'interdit pas de s'y préparer, même si la mort nous en séparerait... car au son de la trompette divine ressusciteront ceux qui se seront endormis dans l'espérance de Son Retour (comme annoncé en 1 Th 4, 16, passage cité ci-dessus).

Paul remercie celui qu'il considère comme son fils⁵⁵ ; il le remercie pour tout le bien que Timothée conçoit pour leurs chers Thessaloniens, dont la charité réchauffe le cœur à qui y a goûté. Car, au-delà des questionnements inquiets et des attitudes sociales parfois suspectes, la Communauté est animée d'un amour véritable, par la grâce duquel « s'accroît la charité de chacun pour tous les autres » (2 Th 1, 3b). Cet amour entre disciples du Christ est tel qu'il arrachera à Tertullien cette exclamation admirative demeurée célèbre : « Voyez comme ils s'aiment ! »

*

1.8 Rédaction de la seconde épître

Paul a décidé d'adresser aux Thessaloniens une nouvelle lettre en connaissance (de causes) du rapport que Timothée lui a fait de sa dernière mission parmi eux.

Un tachygraphe est chargé de prendre à la volée sur papyrus⁵⁶ le texte dicté par l'Apôtre ; puis de le recopier précautionneusement avec un calame et de l'encre de qualité sur un beau parchemin de Pergame⁵⁷. Ce qui nous vaut encore aujourd'hui le privilège, de copie en copie, de pouvoir lire dans son intégralité la seconde épître paulinienne aux Thessaloniens⁵⁸. Nous en donnons, ci-dessous, une restitution en français, en mixant les traductions proposées par Buzy (1956) et par Amiot (1972) :

« 1.1.⁵⁹ Paul, Sylvain et Timothée à l'Église des Thessaloniens en Dieu notre Père et en Notre Seigneur Jésus Christ. 2. À vous grâce et paix de par Dieu le Père et Seigneur Jésus Christ⁶⁰.

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ Cf. 1 Tm 1, 18 : « ô mon fils Timothée », s'écrie Paul.

⁵⁶ On faisait le papyrus avec la moelle et la fibre de roseaux d'Égypte, entrecroisées et aplaties ensemble. Le résultat offrait un matériau économique mais peu solide.

⁵⁷ Du reste, le mot « parchemin » vient du grec *pergamênê*, peau préparée à Pergame. La ville en tirait de fructueux revenus. La production locale du parchemin contribua également à la constitution d'une vaste bibliothèque, toutefois plus petite que celle d'Alexandrie.

⁵⁸ La plus ancienne copie intégrale en grec qui nous soit parvenue pour la Première aux Thessaloniens est celle du *Papyrus Chester Beatty* (début du III^e siècle) et celle du *Codex Vaticanus* (IV^e siècle) pour la Seconde aux Thessaloniens.

⁵⁹ Le premier 1. désigne le chapitre premier de l'épître ; le second 1. le premier verset de ce même chapitre. C'est Stephen Langton, cardinal archevêque de Canterbury (1150-1228), qui a divisé le Nouveau Testament en chapitres ; la répartition en versets ne sera opérée qu'en 1551 par Robert Estienne, imprimeur du roi de France pour l'hébreu, le latin et le grec, lors d'un voyage en carrosse entre Lyon et Paris. Précieux travail dont jouissent tous les exégètes et lecteurs de la Bible sans connaître, le plus souvent, à qui ils doivent une telle facilité de lecture, aérée et référencée.

⁶⁰ « Parfois le grec du Nouveau Testament regroupe des expressions populaires grecques et des expressions usuelles en hébreu de manière à transmettre en une seule fois à des auditeurs ou à des lecteurs, juifs et grecs, le même message.

« 3. Nous devons à Dieu de continuelles actions de grâces à votre sujet, frères. C'est justice, parce que votre foi fait de grands progrès et que s'accroît la charité de chacun de vous tous pour les autres. 4. Ainsi nous êtes-vous un sujet de fierté auprès des Églises de Dieu pour la patience et la foi dont vous faites preuve dans toutes les persécutions et tribulations que vous endurez. 5. Présage du juste jugement de Dieu et que vous serez jugés dignes du royaume de Dieu, pour lequel vous souffrez. 6. Si toutefois il est de la justice divine de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent, 7. et à vous, les affligés, le repos en notre compagnie. [Ce jugement aura lieu] lors de la révélation [Parousie] du Seigneur Jésus, [quand il reviendra] du ciel avec les anges de sa puissance, 8. dans un feu de flamme, pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu, qui n'obéissent pas à l'Évangile de Notre Seigneur Jésus : 9. ceux-là subiront le châtiment de la ruine éternelle, loin du Seigneur, de sa gloire [et] de sa toute-puissance, 10. [je veux dire] quand il reviendra se glorifier dans ses saints et s'offrir à l'admiration de tous les fidèles en ce jour-là, selon la foi que vous prêtez à notre témoignage. 11. Dans cette attente, nous ne cessons de prier pour vous, afin que notre Dieu vous rende dignes de votre vocation, qu'il accomplisse dans sa puissance tous les desseins bienveillants de [votre] bonté et les œuvres de [votre] foi, 13. pour que soit glorifié en vous le nom de Notre Seigneur Jésus, et vous en lui, selon la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus Christ.

« 2.1.⁶¹ Nous vous prions, frères, au sujet de l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ et de notre rassemblement auprès de lui, 2. de ne pas si vite perdre la tête ni de vous laisser alarmer par quelques déclaration prophétique, propos ou lettre comme venant de nous, et présentant le Jour du Seigneur comme étant déjà-là. 3. Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'apostasie et que se révèle l'Homme du péché, l'Être de perdition, 4. l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte, au point de trôner en personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu. 5. Ne vous rappelez-vous pas qu'étant parmi vous je vous disais cela ? 6. *kai nun to katéchon iodate eis to apokaluptênai auton en tô autou kairô*⁶². 7. Oui, le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre, *monon ho katéchôn arti êôs ek mésou genêtai*, 8. et alors se révélera l'Impie, que le Seigneur détruira du souffle de sa bouche et anéantira par l'éclat de sa venue. 9. La venue de l'Impie s'accompagnera, par la puissance de Satan, de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, 10. et de toutes les séductions du mal, pour ceux qui se perdent faute d'avoir accueilli l'amour de la vérité qui les eût sauvés. 11. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fera croire au mensonge, 12. afin que soient condamnés tous ceux qui n'auront pas voulu croire à la vérité, et se seront complu dans l'injustice. 13.⁶³ Quant à nous, nous devons à Dieu d'incessantes actions de grâces à votre sujet, frères très aimés du Seigneur, de ce que Dieu vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sainteté du [Saint] Esprit et la foi véritable. 14. À quoi il vous a aussi appelés par notre Évangile pour vous faire acquérir la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ. 15. Ainsi donc demeurez fermes et retenez les traditions que nous vous avons enseignées de vive voix ou par écrit. 16. Que Notre Seigneur Jésus Christ en personne et Dieu notre Père, qui nous a aimés et donné la consolation éternelle et une heureuse espérance par sa grâce, 17. consolent vos cœurs à tous et les affermissent en toute sorte de bonnes œuvres et bonnes paroles.

« 3.1. Au reste, frères, priez pour nous, pour que la parole du Seigneur poursuive sa course et soit honorée comme elle l'est chez vous, 2. et que nous soyons délivrés de ces gens pervers et

Paul est spécialiste du fait. Exemple : "La grâce et la paix vous soient données." La grâce est dérivée de la salutation grecque ordinaire χαίρε. La paix est dérivée de la salutation juive שלום לך – Paix à toi ! De "réjouis-toi" et de "paix à toi", Paul a donc créé une formule double, plus riche, et adaptée aux deux mentalités, faisant une salutation chrétienne originale, comprise des uns et des autres. » (Maurice Carrez, *Grammaire grecque du Nouveau Testament*, Éditions Delachaux et Niestlé, Neuchatel, Suisse, 1966).

⁶¹ Nous poursuivons ici avec la traduction de François Amiot.

⁶² Nous laissons, pour le moment, ce verset en grec, dans son jus originel, car le mot *katéchon* dont nous contestons la traduction courante y apparaît. Une traduction éclairée et justifiée en sera donnée au chapitre II.

⁶³ Nous reprenons le fil de la Lettre avec la traduction de Buzy...

méchants, car tous n'ont pas la foi ! 3. Il est fidèle, le Seigneur qui vous fortifie et vous préserve du mauvais ! 4. Nous avons en vous cette confiance dans le Seigneur que ce que nous vous prescrivons, vous le faites et continuerez de le faire. 5. Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et dans la constance du Christ.

« 6.⁶⁴ Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre Seigneur Jésus, de vous tenir à l'écart de tout frère qui vit dans l'oisiveté (gr. *ataktos*) et ne se conforme pas aux instructions que vous avez reçues de nous. 7. Vous-mêmes savez bien ce que vous avez à faire pour nous imiter : nous n'avons pas vécu parmi vous en oisifs ; 8. nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; nuit et jour, au contraire, dans la fatigue et la peine, nous avons travaillé pour n'être à charge à aucun de vous. 9. Ce n'est pas que nous n'en ayons pas le droit, mais nous voulions vous donner en nous-mêmes un exemple à imiter. 10. Aussi bien, quand nous étions parmi vous, nous vous donnions cet ordre : si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus ! 11. Or nous apprenons qu'il y a parmi vous des gens qui vivent dans l'oisiveté, sans rien faire, mais toujours affairés. 12. Ceux-là nous les prions et nous les engageons dans le Seigneur Jésus Christ à travailler paisiblement pour manger un pain qui soit bien à eux. 13. Pour vous, frères, ne vous laissez pas de faire le bien. 14. Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons dans cette lettre, notez-le, ne le fréquentez plus. 15. Ne le considérez pas toutefois comme un ennemi, mais corrigez-le comme un frère. 16. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et de toute manière ! Que le Seigneur soit avec vous !

« 17. La salutation est de ma propre main, à moi, Paul. C'est le signe qui distingue chacune de mes lettres. Voilà comment j'écris : 18. *Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous !* »

À la fin de la mise au propre opérée par le scribe, Paul authentique la lettre : il la conclut par une bénédiction, dont la graphie est de sa main.

La phrase manuscrite rédigée par l'Apôtre ne peut être que la toute dernière : « Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous *tous* ! » (2 Th 3, 18) ; pour la simple et évidente raison que ce verset est identique à celui qui clôturait la première épître aux Thessaloniens : « Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous ! » (1 Th 5, 20). Mis à part l'adjonction d'un englobant « tous » final, les termes en sont rigoureusement les mêmes, offrant ainsi à ses lecteurs la possibilité de comparer les deux signatures... avec certitude.

Ainsi Paul peut-il leur adresser cette seconde épître sans être obligé de la leur transmettre par l'entremise de Timothée, qui, cette fois-ci, restera avec lui à Corinthe, la missive devant faire route jusqu'à Thessalonique par d'autres moyens ou intermédiaires. Les historiens s'accordant sur une rédaction de la seconde aux Thessaloniens à la fin de l'année 51, l'hiver bloquant alors les communications maritimes, la missive dut emprunter des chemins terrestres... Paul aura décidé d'épargner ce long voyage aller-retour à Timothée, pour lequel il concevait un grand attachement et dont il se souciait de la santé fragile⁶⁵.

Jusqu'à présent, le fait que Timothée assurait en personne la transmission des courriers garantissait leur authenticité en même temps que leur autorité. En calquant de sa main une identique bénédiction finale aux deux épîtres, l'Apôtre déchargeait ainsi Timothée d'une nouvelle et longue mission, tout en s'assurant de la bonne réception du nouveau courrier.

Le ton et le contenu de la seconde épître devaient également convaincre les Thessaloniens de sa parfaite origine tant elle fait écho aux préoccupations déjà prises en compte dans la précédente lettre. De plus, elle en précise avec force les termes et les enjeux. Il suffit de faire une liste rapide des

⁶⁴ Et nous finirons la rédaction en français de l'épître avec les mots de la traduction d'Amiot.

⁶⁵ Cf. 1 Tm 5, 23.

thèmes repris et amplifiés pour s'en convaincre aujourd'hui encore :

- les persécutions
- la croissance dans la foi
- l'attente impatiente de la Parousie
- les *ataktoi*

En effet, dans les deux épîtres, il est fait mention des persécutions dont les Thessaloniens sont la cible :

« Ainsi nous êtes-vous un sujet de fierté auprès des Églises de Dieu pour la patience et la foi dont vous faites preuve dans toutes les persécutions et tribulations que vous endurez » (2 Th 1, 4).

« Car vous êtes devenus, frères, les imitateurs des Églises de Dieu qui sont en Judée dans le Christ Jésus. Vous avez subi à votre tour, de la part de vos compatriotes, les mêmes souffrances qu'elles ont endurées de la part des Juifs » (1 Th 2, 14).

Paul établit une équivalence de sainteté entre l'Église de Thessalonique et celle de Jérusalem, célébrée comme l'Église des Saints⁶⁶. Les persécutions subies en milieu païen par les premiers chrétiens de Thessalonique sont du même ordre spirituel que celles subies par les Nazaréens (de la Communauté de Jacques frère de Jésus) en milieu juif. Paul, précédemment connu sous le nom de Saul, sait très bien de quoi il en retourne, lui qui fut un temps de la cohorte des persécuteurs⁶⁷...

Ainsi, dans les deux épîtres, est-il fait mention de la croissance accomplie par les néophytes de Thessalonique dans la foi et de son retentissant triomphe sur les cœurs :

« Nous devons à Dieu de continuelles actions de grâces à votre sujet, frères. C'est justice, parce que votre foi fait de grands progrès et que s'accroît la charité de chacun de vous tous pour les autres » (2 Th 1, 3).

« Nous rendons à Dieu pour vous tous de continuelles actions de grâces, ne cessant de faire mention de vous dans nos prières, au souvenir des œuvres de votre foi, des travaux de votre charité, de votre constance à espérer le retour de Notre Seigneur Jésus Christ » (1 Th 1, 2-3).

Également, dans les deux épîtres, résonne l'écho impatient de cette vive espérance d'un retour prochain du Seigneur Jésus :

« Que tout ce qui est en vous, esprit, âme et corps, soit gardé sans tache pour le retour de Notre Seigneur Jésus Christ. Il est fidèle, celui qui vous a appelés : il le fera » (1 Th 5, 23b-24).

« Nous vous demandons, frères, au sujet du retour de Notre Seigneur Jésus Christ et de votre réunion avec lui, de ne pas si vite vous laisser ébranler inconsidérément ou effrayer » (2 Th 2, 1-2).

Car en attendant le Jour de Sa venue, tous doivent travailler au bien commun dans le monde :

⁶⁶ Cf. 1 Co 16, 1.

⁶⁷ Le roi Hérode Agrippa I, à la tête de la Judée depuis 41, et ce jusqu'à sa mort brutale en 44, poursuivra de sa vindicte les membres de l'Église hiérosolymitaine de Jacques frère de Jésus. Paul, lui-même, participera, avant sa conversion, à cette chasse aux disciples de Jésus, adeptes de la Voie : « Cependant Saul, ne respirant encore que menace et tuerie à l'égard des disciples du Seigneur, alla demander au grand prêtre des lettres pour les synagogues de Damas, afin que, s'il y découvrait quelques adeptes de la Voie, hommes ou femmes, il pût les amener à Jérusalem, chargés de chaînes. Il était en route et approchait de Damas, quand soudain il se trouva environné d'une brillante lumière venue du ciel. Il tomba à terre et entendit une voix qui lui dit : "Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?" – "Qui êtes-vous, Seigneur ?" répondit-il. – Et lui : "Je suis Jésus que tu persécutes" » (Ac 9, 1-5).

« Appliquez-vous à vous tenir en paix, à vous occuper [chacun] de vos affaires et à travailler de vos mains. Ainsi aurez-vous une conduite honnête aux yeux des gens du dehors et serez-vous à l'abri du besoin » (1 Th 4, 11-12).

« Or nous apprenons qu'il y a parmi vous un certain nombre de paresseux [qui vivent] sans travailler, uniquement occupés à des bagatelles. À ces gens-là, nous enjoignons et prescrivons dans le Seigneur Jésus Christ de travailler en paix et de manger le pain qu'ils auront gagné » (2 Th 3, 11-12)⁶⁸.

Pour ne pas rendre fastidieuse l'énumération de ces nombreuses passerelles entre les deux épîtres, nous concluons en précisant, à l'attention des lecteurs d'aujourd'hui, que les enseignements pauliniens doivent être reçus avec le même degré de certitude doctrinale que celui avec lequel les Thessaloniens les accueillirent :

« Ainsi donc demeurez fermes et retenez les traditions que nous vous avons enseignées de vive voix ou par écrit » (2 Th 2, 15).

Ce qui fera dire au Révérend Père Renié, à presque deux millénaires de distance, qu'« en ce verset saint Paul marque clairement que la tradition a la même valeur dogmatique que les Écritures »⁶⁹. Forts de cette assertion ecclésiale péremptoire, nous nous proposons d'abord de visiter, dans la section qui va suivre, un point clef de cette tradition, qui fut très « populaire » dans l'Église primitive, à savoir celle de la Première résurrection, dont Paul a entretenu de vive voix et par écrit ses chers Thessaloniens.

*

1.9 La Première résurrection

Ce n'est pas sans perfidie intellectuelle, nous l'avouons volontiers, que nous renvoyons le défunt Père Renié à sa précédente déclaration fracassante au sujet de 2 Th 2, 15, car il nous revient incidemment en mémoire une autre affirmation émanant de lui dans le même manuel d'études pauliniennes contredisant son propos doctrinal initial ; le Père Renié en vient à se renier, lorsqu'il écrit un peu plus loin, en commentaire de la Première aux Corinthiens, cette fois :

« Certains exégètes, protestants pour la plupart, par exemple Godet, parmi les catholiques, Toussaint, pour ne rien dire des fantaisies de Mme Chasles dans son livre *Celui qui revient* (Avignon, 1936), livre que l'autorité ecclésiastique l'a, d'ailleurs, prié de retirer du commerce, se sont fondés sur ce passage [de 1 Co 15, 23-24] pour prêter à saint Paul l'étrange théorie d'une **double résurrection** : celle des justes ; puis, après un intervalle plus ou moins considérable occupé par le règne glorieux du Christ, la résurrection des autres hommes. Ainsi le Docteur des Nations aurait ouvert les voies à l'enseignement d'un règne millénaire des élus avec le Sauveur, idée que saint Jean devait développer dans l'Apocalypse. Il y aurait donc lieu de distinguer trois temps : la résurrection du Christ, celle des chrétiens [des élus], celle du "reste" (*to télos*, le *reste* et non la *fin*). [...] Les partisans de la double résurrection s'appuient sur plusieurs expressions de la péricope que nous étudions : *ên tô idiô taumati* (1 Co 15, 23), *taumati* signifiant "groupe", saint Paul admettrait plusieurs groupes de ressuscités, le troisième, "le reste" (*to télos*), venant après le millénium. [...] Ajoutons que les versets 50-55 ne

⁶⁸ Ici, le lecteur se souviendra de ce que nous avons déjà dit au sujet de ces décriés *ataktoi* (en section 1.2).

⁶⁹ R.P. J. Renié, s.m., *Manuel d'Écriture sainte, les Épîtres de saint Paul*, Tome VI, 1938, éd. E. Vitte.

peuvent se plier au concept de deux résurrections séparées par un intervalle notable. En effet, [en 1 Co 15, les versets] 50-55 s'appliquent uniquement à ceux du Christ, et le verset 54 montre que, dès leur réanimation, la mort sera détruite, c'est donc que cette « première » résurrection inaugure l'éternité bienheureuse et qu'aucune place n'est laissée dans cette perspective pour un règne terrestre des saints avec le Christ. »⁷⁰

Cette affirmation contrevient à la grande Tradition portée par saint Irénée de Lyon, qui rapporte qu'alors, lors du millénium, les saints apprendront à apprivoiser l'immortalité⁷¹. Tout un glorieux programme sur lequel le Père Renié semble prêt à faire outrageusement l'impasse. Notons aussi, avec regrets, que le Père Renié omet de rappeler que dans la Lettre même de la Première aux Thessaloniens, Paul fait bel et bien mention explicitement d'une Première résurrection (des élus) :

« Ceux qui seront morts dans le Christ ressusciteront en premier lieu » (1 Th 4, 16b).

Il y aurait donc tradition et « tradition », l'une ne s'embarassant pas de l'autre... Nous rappellerons que faire choix parmi les Écritures de ce qui nous conviendrait « mieux » est le propre des hérétiques, le mot hérésie provenant du grec *haireisis*, qui signifie « choix, préférence ». Les Écritures sont à prendre en compte dans leur intégralité, et si l'on en vient à les étudier par le détail que ce ne soit pas au détriment de l'ensemble. Or, la tradition l'atteste quand l'Écriture le fonde : il y aura une Première résurrection offerte pour récompenser en premier lieu les Justes, invités à prendre place dans le Royaume qu'inaugurera le Christ à Son retour glorieux.

Ainsi, non seulement, ces détracteurs de la Parole de Dieu cherchent-ils à nier la Première résurrection, mais, de surcroît, en viennent-ils à nier toute réalité à venir d'un règne terrestre du Christ ! Nous rappellerons, avec simplicité, à ces gens de peu de foi, que dans la prière du Notre-Père, dont Jésus en personne nous a donné les paroles, il est demandé :

« Que Ton royaume vienne,
Que Ta volonté soit faite
sur la terre comme au Ciel »

Gustavo Gutiérrez, lors d'une conférence à Harvard en 1984, secouera l'aréopage des théologiens pantouflant, en déclarant de manière fracassante que « le point central du message de Jésus c'est [...] le royaume de Dieu, le royaume de la vie, de la paix, de la justice, de la liberté. Notre Dieu, le Dieu de Jésus Christ, est le Dieu du royaume. Toute tentative pour séparer Dieu du royaume est une idolâtrie, c'est-à-dire le culte et le service d'un faux Dieu pour nos vies. Le royaume est l'expression de la volonté de Dieu pour nos vies. C'est le sens ultime de l'histoire humaine. [...] Pour les chrétiens c'est une tentation permanente de prier le Notre-Père de cette façon : "Notre Père qui êtes aux cieux, restez-y". C'est cela l'idolâtrie : l'idolâtrie c'est de séparer Dieu du royaume. »⁷²

Faut-il encore citer les Écritures (!) pour apporter la preuve de l'inscription du Royaume dans

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Lire de saint Irénée de Lyon le Livre V de son *Adversus Haereses*, dont voici des extraits significatifs : « Mais certains, qui passent pour croire avec rectitude, négligent l'ordre suivant lequel devront progresser les justes et méconnaissent le rythme selon lequel ils s'exerceront à l'incorruptibilité » (*Adv. Haereses*, V, 31, 1) ; et aussi : « Ainsi donc, certains se laissent induire en erreur par les discours hérétiques, au point de méconnaître les "économies" de Dieu et le mystère de la résurrection des justes et du royaume qui sera le prélude de l'incorruptibilité, royaume par lequel ceux qui en auront été jugés dignes s'accoutumeront peu à peu à saisir Dieu. Aussi est-il nécessaire de déclarer à ce sujet que les justes doivent d'abord, dans ce monde rénové, après être ressuscités à la suite de l'apparition du Seigneur, recevoir l'héritage promis par Dieu aux pères et y régner ; ensuite seulement aura lieu le jugement de tous les hommes » (*Adv. Haereses*, V, 32, 1).

⁷² *Harvard Divinity Bulletin*, juin-août 1984, Il n'est pas anodin que ce soient les théologiens de la libération du sous-continent américain qui aient porté ce renouveau de la prédication du Royaume...

le corps du texte biblique ?

« Ils reprirent vie et ils régnèrent mille ans avec le Christ. Les autres morts ne reprirent point vie pendant toute la durée de ces mille ans. C'est la première résurrection. Heureux et saint qui a part à la première résurrection. Sur eux la seconde mort n'a pas prise : ils seront prêtres de Dieu et du Christ, ils régneront avec lui pendant mille ans » (Apocalypse, 20, 4b-6).

Le règne millénaire du Christ sur la terre est attesté dans les Écritures ! pour les bénéficiaires de la Première résurrection ! et les survivants à Son retour glorieux⁷³. Qui sommes-nous pour oser contredire à la Parole de Dieu, pour nous faire juges de Ses décrets et desseins ? Défierons-nous encore longtemps le Seigneur en nous moquant de la réalité terrestre de Son règne à venir tout en refusant aux justes la jouissance de Son royaume, lorsqu'il est écrit à la fin de l'Apocalypse de Jean : « et si quelqu'un retranche aux paroles de ce livre prophétique, Dieu lui retranchera sa part de l'arbre de vie et de la ville sainte, qui sont décrits dans ce livre. Celui qui atteste ces choses dit : "Oui, je vais revenir bientôt !" – Amen, *Marana tha*, viens Seigneur Jésus ! » (Ap 22, 19-20).

*

1.10

« Comme un voleur » !

« Viens, Seigneur Jésus ! ». C'est par ces mots, cet appel pressant, que « s'achève » la Bible...

Nos Thessaloniens, contemporains de Paul, sont tout imprégnés de la vérité que porte cette prière décisive, au point qu'ils en ont fait de leur vivant une réalité de foi. Mais ils ont poussé la ferveur jusqu'à croire le Christ déjà de retour parmi eux !

« On vous dira : "Le voilà, le voici." N'y allez pas, ne vous précipitez pas. » (Luc 17, 23)

Or, ceci est un avertissement sorti de la bouche du Seigneur.

« Comme il était assis, au Mont des Oliviers, les disciples s'avancèrent vers lui, à l'écart, et lui dirent : "Dis-nous quand cela arrivera, et quel sera le signe de ton avènement et de la fin du monde." Jésus leur répondit : "Prenez garde que personne ne vous égare. Car beaucoup viendront en prenant mon nom ; ils diront : "C'est moi, le Messie", et ils égareront bien des gens. » (Matthieu 24, 3-5)

Les Juifs en savent quelque chose, eux qui, par milliers et pour leur malheur, ont accueilli par trois fois déjà le « Christ », en la personne des faux messies Bar Kochba, Sabbataï Tsévi et Jacob Frank⁷⁴...

Paul, avec raison, rappelle à l'ordre ses frères thessaloniens, avant qu'ils ne soient égarés par des usurpateurs et prévaricateurs de la Parole. Oui, Dieu tient Ses promesses : le Christ va revenir... mais « comme un voleur » !

« Comme un voleur » : c'est ce que leur a enseigné Paul au sujet du Retour du Christ, paroles qu'il a pris soin de consigner par écrit, et qui sont repérables aujourd'hui encore à la lecture de sa première épître aux Thessaloniens, en 1 Th 5, 1-11 :

⁷³ Cf. 1 Th 4, 16-17.

⁷⁴ À ce sujet, lire *le Messianisme juif* de Gershom Scholem, Calmann-Lévy, 1974.

« Quant aux temps et aux moments, frères, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive. Vous-mêmes le savez parfaitement : le Jour du Seigneur vient comme un voleur dans la nuit. Quand les gens diront : "Quelle paix, quelle sécurité !", c'est alors que soudain la ruine fondra sur eux comme les douleurs sur la femme enceinte, et ils ne pourront y échapper. Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur. Tous, en effet, vous êtes fils de la lumière, fils du jour : nous ne sommes ni de la nuit, ni des ténèbres. Donc ne dormons pas comme les autres, mais soyons vigilants et sobres. Ceux qui dorment, c'est la nuit qu'ils dorment, et ceux qui s'enivrent, c'est la nuit qu'ils s'enivrent ; mais nous qui sommes du jour, soyons sobres, revêtons la cuirasse de la foi et de l'amour, avec le casque de l'espérance du salut. Car Dieu ne nous a pas destinés à subir sa colère, mais à posséder le salut par notre Seigneur Jésus Christ, mort pour nous afin que, veillant ou dormant, nous vivions alors unis à lui. C'est pourquoi, reconfortez-vous mutuellement et édifiez-vous l'un l'autre, comme vous le faites déjà. »⁷⁵

Paul, en leur parlant ainsi, s'autorise des paroles mêmes du Maître, lorsque Jésus a dit :

« Veillez donc, car vous ne savez pas quel jour votre Seigneur va venir. Vous le savez : si le maître de maison connaissait l'heure de la nuit à laquelle le voleur va venir, il veillerait et ne laisserait pas percer le mur de sa maison. Voilà pourquoi, vous aussi, tenez-vous prêts, car c'est à l'heure que vous ignorez que le Fils de l'homme va venir. » (Matthieu 24, 42-44)

Il est fort probable que Paul, lors de sa catéchèse orale lorsqu'il était devant ses frères de Thessalonique, leur signala que cet appel à la vigilance avait été formulé par Jésus en personne. Et c'est pourquoi, quand il leur écrira sa première épître, l'Apôtre affirmera : « Vous-même le savez parfaitement » (1 Th 5, 2) ; car leur foi en cette matière se fonde sur les paroles mêmes du Seigneur Jésus qu'il leur a rapportées. C'est une certitude de foi établie ! Elle les engage dans le Christ par l'accueil de Sa parole. Et Paul loue cette foi admirable qui a germé en eux à l'annonce de la Parole, justement : « Voici pourquoi, de notre côté, nous rendons sans cesse grâce à Dieu : quand vous avez reçu la parole de Dieu que nous vous faisons entendre, vous l'avez accueillie, non comme une parole d'homme, mais comme ce qu'elle est réellement, la parole de Dieu, qui est aussi à l'œuvre en vous, les croyants » (1 Th 2, 13). De sorte que, s'ils ont eu foi dans les paroles que Jésus a données lors de Sa venue, annonçant Sa mort et Sa résurrection pour notre salut, ils doivent, également, donner foi à celles qui certifient les modalités de Son retour.

Quant aux modalités de ce Retour, pour choquantes qu'elles soient, puisque le Seigneur va agir « comme un voleur dans la nuit », elles n'en sont pas moins indubitables et doivent être tenues et transmises comme véridiques... Elles seront confirmées par le Voyant de Patmos, quand il sera écrit, plus tard, vers 80, dans l'Apocalypse, sous le règne de l'empereur Domitien :

« Souviens-toi donc de ce que tu as reçu et entendu. Garde-le et repends-toi ! Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, sans que tu saches à quelle heure je viendrai te surprendre. » (Ap 3, 3)

Ou encore en cet autre passage de l'Apocalypse de Jean :

« Voici, je viens comme un voleur. Heureux celui qui veille et garde ses vêtements, pour ne pas aller nu et laisser voir sa honte. » (Ap 14, 15)

Si nous calquons les paroles de Paul sur celles de Jésus, l'image suivante devient frappante : le Seigneur vient comme un voleur dans la nuit, qui perce le mur de la maison ciblée pour un larcin. Dans l'Antiquité, au temps de Jésus et de Paul, les voleurs, pour un cambriolage, opéraient en perçant

⁷⁵ 1 Th 5, 1-11. Traduction Œcuménique de la Bible.

le mur des demeures plutôt qu'en forçant la porte en bois verrouillée ; en cédant, dans son craquement, cette dernière eût davantage risqué de donner l'alerte, tandis que l'émiettement du torchis du mur à l'arrière du bâtiment offrait l'avantage d'une plus grande discrétion et dissimulation...

Voici pour le mode opératoire : le voleur passe par le mur, comme Jésus après Sa résurrection, lorsqu'Il rendit visite à Ses disciples sans prévenir, tout d'un coup présent parmi eux, sans avoir franchi le seuil de la porte tout en ayant triomphé de l'obstacle des murs !

« Le soir de ce même jour qui était le premier de la semaine, alors que, par crainte des juifs, les portes de la maison où se trouvaient les disciples étaient verrouillées, Jésus vint, il se tint au milieu d'eux et leur dit : "La paix soit avec vous". » (Jean 20, 19)

Voici donc encore pour le mode opératoire (Jn 20, 19 et 26) ; mais qu'en est-il du larcin ? du « corps » du délit, allais-je écrire. Concrètement, de quel larcin s'agit-il, pour le coup ?...

Dieu viendra nous dérober ! Nous serons ravés et nous en serons ravés :

« Et c'est pourquoi, à la fin, lorsque l'Église sera enlevée d'un seul coup d'ici-bas, "il y aura, est-il dit, une tribulation telle qu'il n'y en a pas eu depuis le commencement et qu'il n'y en aura plus". Car ce sera le dernier combat des justes où les vainqueurs seront couronnés de l'incorruptibilité. »⁷⁶

Dieu vient nous ravir ! Le vol se transforme en rapt et le rapt en vol !... Qu'est-ce à dire ? Selon la parole du Seigneur, Paul affirme aux Thessaloniciens qu'à l'avènement du Christ correspondra leur enlèvement :

« Voici ce que nous disons, d'après une parole du Seigneur : nous, les vivants qui serons restés jusqu'à la venue du Seigneur, nous ne devancerons pas du tout ceux qui sont morts. Car lui-même, le Seigneur, au signal donné, à la voix de l'archange et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel : alors les morts en Christ, ressusciteront d'abord ; ensuite nous, les vivants, qui serons restés [jusque là], nous serons enlevés avec eux sur les nuées, à la rencontre du Seigneur, dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. Réconfortez-vous donc les uns les autres par cet enseignement. » (1 Th 4, 15-18)

Cela reste très mystérieux, malgré tout. Mais nous pouvons corréler cette déclaration paulinienne fascinante avec l'enseignement de Jésus recueilli dans l'Évangile de Luc :

« Je vous le dis, cette nuit-là, deux hommes seront sur le même lit : l'un sera pris, et l'autre laissé. Deux femmes seront en train de moudre ensemble : l'une sera prise et l'autre laissée. » (Luc 17, 34-35)

Frappés d'étonnement, les Disciples interrogèrent immédiatement Jésus pour connaître la destination de ceux qui seront enlevés de la sorte :

« Prenant la parole, les disciples lui demandèrent : "Où donc, Seigneur ?" Il leur dit : "Où sera le corps, c'est là que se rassembleront les vautours. » (Luc 17, 37)

Telle est la Traduction Œcuménique de la Bible pour le passage de l'Évangile selon saint Luc 17, 37 ; voyons, maintenant, celle proposée par Segond, pour le même passage biblique :

« Je vous le dis, en cette nuit-là, de deux personnes qui seront dans un même lit, l'une sera

⁷⁶ Saint Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, V, 29, 1.

prise et l'autre laissée ; de deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise et l'autre laissée. Les disciples lui dirent : Où sera-ce, Seigneur ? Et il répondit : Où sera le corps, là s'assembleront les aigles. » (Luc 17, 34-37, traduction Bible Segond)

Aigles ou vautours ?

Les deux sont convoqués en une même formule, semble-t-il ; les vautours tournoieront autour des cadavres des uns jonchant le sol ; les autres, enlevés, arrachés à la pesanteur de la terre, se retrouveront dans les airs, dans le ciel, là où volent les aigles... En somme, les uns resteront pour le jugement, tandis que les élus échapperont, par Jésus le Christ, « à la colère qui vient » (1 Th 1, 10).

Notons que ce premier jugement, où les cadavres seront abandonnés en pâture aux vautours, ne concerne que les corps des hommes damnés ; ceux-là mêmes qui seront sur terre au moment du Retour du Christ et qui subiront le feu du Jour de la colère (*Dies irae*) ; le Jugement final ne prenant place qu'après la résurrection générale des hommes de tous les temps ! Auparavant, la dernière génération ayant fait corps autour de l'Impie (2 Th 2, 8-12) apparaît vouée à être détruite, annihilée, dès le Retour du Christ. Par conséquent, le propos de Luc semble rigoureusement recouper la vision eschatologique de l'enlèvement des élus esquissée par Paul dans sa première épître aux Thessaloniens :

« Nous serons enlevés avec eux [les élus ressuscités les premiers] sur les nuées, à la rencontre du Seigneur, dans les airs. » (1 Th 4, 17)

Ce sauvetage est rendu nécessaire afin que les élus, vivant sur terre au jour de la Parousie, échappent à « la colère qui vient » :

« Car Dieu ne nous a pas destinés à subir sa colère, mais à posséder le salut par notre Seigneur Jésus Christ » (1 Th 5, 9).

Aigles et vautours, donc. Aussi, prions pour être comptés parmi les aigles...

*

Nous laissons ici au lecteur le soin de vérifier, par un geste libre et une pensée éclairée, si le mot *aquila* est bel et bien dans la Vulgate au verset 37 en Luc 17...

Pour notre part, Cher lecteur, nous allons beaucoup avoir à faire avec le mot qui nous a convoqué autour de ce livre, à savoir le mot *katéchon*, sur la traduction exacte duquel nous sommes résolus, sans plus attendre, à nous pencher, avec l'expertise et le discernement nécessaires qu'exige l'exégèse, dans le chapitre suivant... L'enquête exégétique risque d'être pointue, mais est incontournable. Paradoxalement, les difficultés linguistiques, prises à bras le corps [du texte], devraient nous permettre d'aboutir, après un examen sérieux et méthodique des versets de 2 Th 2, à une certitude... quant à l'identité du personnage qui se cache derrière le « Katéchon ».

**

II

Ce qu'a vraiment voulu dire Paul

2.1

Un « Retenant » à ne plus retenir !

À partir du mot *katéchon/ôn* employé par saint Paul dans sa seconde épître aux Thessaloniens, les théologiens, les historiens, les philosophes, les politologues et les juristes ont forgé la figure du « Retenant ». Ce « Retenant » serait une force politique bénéfique capable d'empêcher la venue de l'Antéchrist, ou tout au moins susceptible de la retarder. Et ce « Retenant » n'est autre, selon eux, que ce *katéchon/ôn* de 2 Th 2, 6-7. Cette force qui retient l'Antéchrist apparaît aussi comme une figure historique, comme une personnalité politique de premier plan, dès lors qu'au verset 7 le mot *katéchôn* a pour sujet un masculin singulier (*o katéchôn*). Mais c'est très exactement ici que tout s'embrouille, le sujet du verbe et son action combinée fusionnant ! En « se substantivant », le mot *katéchôn* cesse ici d'être une simple conjugaison du verbe *katéchô*. Dans l'esprit des théologiens et des politologues, le verbe devient un substantif, de telle sorte que « celui qui retient » devient le « Retenant ». À partir de là, théologiens et historiens n'auront de cesse de chercher à identifier ce « Retenant ». Mais avaient-ils le droit de substantiver ainsi le verbe *katéchô* employé par Paul ?

Il faut pour répondre à cette question en revenir au texte, à l'exégèse du texte en grec. S'il n'y a pas de solution incontestable à l'identification de ce fameux « Retenant », saint Augustin et saint Thomas d'Aquin ayant avoué ne pas savoir qui c'est, et alors que nos savants contemporains sont toujours incapables de fournir un portrait cohérent du dit personnage, il importe donc de se demander si le problème n'est pas à la base un problème de traduction, un problème ouvrant sur une impasse, car artificiellement créé à partir d'une traduction erronée des versets 6 et 7 de 2 Th 2.

« On le voit, l'expression *o katéchôn* est presque identique à *to katéchon* (lat. « *quid detineat* ») du verset 6 ; il y a la seule différence que celle-ci est au neutre et désigne un principe abstrait, tandis que celle-là est au masculin et représente un principe concret, personnel. Mais qu'y a-t-il de caché derrière ces deux expressions ? Il est assez difficile de le déterminer ; c'est même le point le plus obscur de tout ce passage, comme le prouvent les opinions très divergentes qui se sont formées à leur sujet dans le cours des siècles. On est en droit de dire, d'une manière générale, que les deux forces en question, « ce qui retient » et « celui qui retient » [...] existaient du temps de saint Paul, car il en parle comme de choses actuelles, et elles existent encore de nos jours, dès là que l'homme de péché [l'Antéchrist] n'a pas encore paru. Comme répondant à l'idée du *katéchôn* personnel, on a cité Notre Seigneur Jésus Christ, saint Paul lui-même, et d'autres nombreux personnages ; comme représentant le *katéchon* abstrait, l'Église chrétienne et son heureuse influence sur le monde, le décret immuable de Dieu qui retarde la venue de l'Antéchrist jusqu'à la fin des temps, etc. D'après un sentiment très goûté dans l'Antiquité, au moyen Âge et même de nos jours, « ce qui retient » aurait consisté dans l'empire romain et sa puissante organisation, ses lois admirables ; « celui qui retient », dans chaque empereur successif. Ces deux forces, nous disent les partisans de ce système, empêchaient en réalité le mal de bouleverser le monde et d'en accélérer la fin. L'empire romain ayant depuis longtemps disparu, on lui a donné pour successeur le saint-empire [germanique], ou l'État chrétien en général. [...] Après ce court exposé, qu'il sera aisé de compléter en lisant les grands commentaires (voyez en particulier ceux de Cornelius a Lapide et de Calmet), il est difficile de ne pas dire avec saint Augustin, *de Civ. Dei*, XX, 19, 2 : "Nous ignorons ce que savaient les Thessaloniens (comprendre le vers. 6), nous voudrions découvrir, même au prix du travail, ce qu'a voulu dire l'Apôtre ; mais nous ne le pouvons pas, surtout parce que ce qu'il a ajouté rend le sens plus obscur. Pour moi, j'avoue franchement que j'ignore tout à fait ce qu'il a dit". »⁷⁷

Ainsi, cinq critères sont à valider pour établir l'identité du *katéchon/ôn*, qui doit :

⁷⁷ Bible Fillion, extraits de la note de commentaire des versets 6 et 7 de la Seconde aux Thessaloniens.

- 1/ être une puissance souveraine universelle
- 2/ un pouvoir personnalisé
- 3/ avoir un caractère bienfaisant
- 4/ être connu(s) des Thessaloniens à l'époque où Paul leur prêchait
- 5/ qui doi[ven]t (1/ comme 2/) disparaître un jour / mais n'avoir pas encore disparu(s) depuis l'époque de Paul jusqu'à nos jours...

Or, ces cinq critères n'ont jamais pu être retenus à la fois pour désigner précisément un tel « Retenant » ! Il demeure impossible de lier entre elles ces exigences autour d'une seule identification. La validation de l'identification « de celui qui retient » achoppe inmanquablement à l'épreuve d'un des critères requis : soit « celui qui retient » n'existait pas du temps de Paul, soit n'existe plus depuis, soit encore sa personnalisation est inenvisageable ou inappropriée, soit son principe abstrait est inconcevable, informulable, etc. Après quelques essais infructueux à tenter de combiner des possibilités inopérantes ou incompatibles, ne vous cassez pas plus longtemps la tête à démêler un pareil nœud gordien !

Plutôt que de perdre notre temps à chercher à identifier une chimère, revenons-en au texte, à la lettre du texte.

Pour rappel de l'erreur à l'origine de l'énoncé de l'aporie, voyons comment la quasi totalité des biblistes traduisent le passage incriminé :

« 6. Vous savez bien maintenant ce qui lui fait obstacle (*to katéchon*) et le contraint de ne se révéler qu'en son temps. 7. Oui, le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre. Que seulement soit écarté celui qui lui fait obstacle (*o katéchôn*), 8. et alors se révélera l'Impie [...] » (Trad. F. Amiot).

« 6. Et maintenant vous connaissez ce qui le retient (*to katéchon*) de se révéler en son temps. 7. Car le mystère d'iniquité est déjà en activité. Seulement il y a celui qui le retient (*o katéchôn*), tant qu'il n'aura pas été mis de côté. 8. Alors se révélera l'inique [...] » (Trad. D. Buzy).

« 6. Et maintenant vous savez ce qui le retient (*to katéchon*), afin qu'il ne paraisse qu'en son temps. 7. Car le mystère de l'iniquité agit déjà ; il faut seulement que celui qui le retient encore (*o katéchôn*) ait disparu. 8. Et alors paraîtra l'Impie [...] » (Trad. L. Segond).

« 6. Et vous savez ce qui le retient (*to katéchon*) présentement de façon qu'il ne se révèle qu'à son moment. 7. Dès maintenant, oui, le mystère de l'impiété est à l'œuvre. Mais que seulement celui qui le retient (*o katéchôn*) soit d'abord écarté, 8. alors l'Impie se révélera [...] » (Trad. BJ).

« 6. Et maintenant vous savez ce qui le retient (*to katéchon*), pour qu'il ne soit révélé qu'en son temps. 7. Car le mystère de l'impiété est déjà à l'œuvre ; il suffit que soit écarté celui qui le retient à présent. 8. Alors se révélera l'Impie [...] » (Trad. TOB).

« 6. *Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempo. 7. Nam mysterium jam operatur iniquitas ; tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat. 8. Et tunc revelabitur ille iniquus [...]* » (Trad. Vulgate).

Le problème majeur vient de ce que les traductions en langues vernaculaires prennent pour base le texte latin (celui de la Vulgate) en s'appuyant exclusivement sur lui, dont les tournures laissent le choix ouvert à une compréhension erronée ! À partir du latin, l'exégète peut très bien « retenir » le sens contraignant de l'action du verbe (« retenir » signifiant ici « empêcher »). Ainsi l'ensemble des Bibles en français entend-il la chose...

Revenons-en plutôt au grec, langue dans laquelle Paul rédigea sa lettre, pour y voir plus clair et retrouver, si possible, le sens originel. Ouvrons, pour ce faire, le dictionnaire Bailly de grec ancien :

→ **Katéchô** (f. *kathédzô et kataschêsô, ao. 2 katéschon*) **A tr. I** tenir fortement : *ti keiressin, HÉS. Th. 575, qqe ch. dans ses mains || II* retenir, *d'où : I* contenir, arrêter : *tina, IL. 15, 186 ; OD. 15, 200, etc. qqn ; hippous, ESCHIL. Pers. 190, retenir des chevaux ; dakru, ESCHIL. Ag. 204 ; ta dakrua, PLAT. Phaed. 117 d, retenir ses larmes ; gélôta, XÉN. Cyr. 2, 2, 1 ; PLAT. Lach. 184 a, contenir son rire ; orgên, SOPH. El. 1011 ; orgês, PHILÉM. (STOB. Fl. 20, 4) contenir sa colère ; éauton, PLAT. Charm. 162 c, éautou, HDN 1, 15, 1, se contenir ; k. tina ôste mê, avec l'inf. XÉN. Mem. 2, 6, 11 ; ou simpl. kat. tina mê, avec l'inf. PLAT. Phaed. 254 a, k. tina avec l'inf. THC. 1, 17, retenir ou empêcher qqn de, etc.*

Le verbe peut ainsi, en effet, pouvoir dire « retenir ». Il eût été absurde d'envisager que les biblistes lui eussent imaginé un sens inconnu en langue grecque. Cela étant dit, doit-on acter cette définition du verbe en l'occurrence ? Avant même de découvrir que le verbe *katéchô* peut se traduire de maintes manières différentes, évacuons dès maintenant cette traduction fallacieuse forgée autour d'un « Retenant » (celui qui retiendrait l'Antéchrist) pour restituer dans son intégrité linguistique et théologique l'enseignement de saint Paul aux Thessaloniens.

*

2.2

Les occurrences du verbe *katéchô* dans le Nouveau Testament

Outre son emploi en 2 Th 2, 6 et 7, le verbe *katéchô* se retrouve sous la plume de Paul dans ses deux épîtres aux Corinthiens, ainsi que dans l'épître aux Romains ; l'emploi du verbe *katéchô* doit aussi être relevé dans la lettre de Paul à Philémon, au sujet d'Onésime, un esclave qui a trouvé refuge auprès de l'Apôtre. Débutons la revue des ces passages, en commençant par le verset spécifique concernant Onésime :

« Aussi bien que j'aie, en Christ, toute liberté de te prescrire ton devoir [Paul s'adresse à Philémon], c'est de préférence au nom de l'amour que je t'adresse une requête. Oui, moi Paul, qui suis un vieillard⁷⁸, moi qui suis prisonnier de Jésus Christ⁷⁹, je te prie pour mon enfant, celui que j'ai engendré en prison, Onésime⁸⁰, qui jadis t'a été inutile et qui, maintenant, nous est utile, à toi comme à moi. Je te le renvoie, lui qui est comme mon propre cœur. [verset 13] Je l'aurais volontiers **gardé auprès de moi (*katéchein*)**, afin qu'il me serve à ta place, dans la prison où je suis à cause de l'Évangile ; mais je n'ai rien voulu faire sans ton accord, afin que ce bienfait n'ait pas l'air forcé, mais qu'il vienne de ton bon gré. Peut-être Onésime n'a-t-il été séparé de toi pour un temps qu'afin de t'être rendu pour l'éternité, non plus comme un esclave mais comme bien mieux qu'un esclave : un frère bien-aimé ; il l'est tellement pour moi, combien le sera-t-il pour toi, en tant qu'homme et en tant que chrétien. Si donc tu me tiens pour ton frère en la foi, reçois-le comme si c'était moi. » (Phm, 1, 8-17)⁸¹

Au verset 13, donc, apparaît le fameux verbe *katéchô* ; mais ici, le sens de « retenir » reçoit

⁷⁸ La lettre est écrite alors que Paul est en Prison à Rome à cause de l'enseignement de la Parole de Dieu, et que vieux et éprouvé il est retenu dans les fers comme un vulgaire criminel.

⁷⁹ Et non pas de Néron, son geôlier.

⁸⁰ Onésime s'est converti au christianisme au contact de Paul en captivité.

⁸¹ Toutes les citations du NT de cette section 2.2 seront extraites de la Traduction Œcuménique de la Bible.

une inflexion positive, car il ne s'agit pas pour Paul de retenir Onésime contre sa volonté ni pour le contraindre (tel un esclave – et bien qu'il fût tel) mais parce qu'il l'aime. Paul n'envisage à aucun moment de le retenir par la force ou la contrainte. Onésime n'est pas empêché physiquement en l'espèce par la tournure du verbe mais invité à demeurer paisiblement auprès de l'Apôtre. Nous sommes en présence d'un sens du verbe signifiant « garder » [auprès de soi]. De plus, la filiation établie entre les deux hommes exclut toute idée de violence dans les rapports qui les lient ; si les liens qui les unissent dans le Christ sont indéfectibles, ils ne relèvent d'aucune contrainte, ni de corps, ni d'esprit ; ils ne relèvent d'aucune entrave, bien que Paul soit dans les "chaînes" et qu'Onésime soit un esclave ! Même les dispositions du droit romain, dont Philémon pourrait se targuer, car Onésime est un de ses esclaves en fuite, n'autorisent pas le chrétien à forcer un frère en quoi que ce soit, ce dernier étant devenu libre dans le Christ.

Nulle contrainte ici : nous sommes aux antipodes du sens que les biblistes ont donné au verbe *katéchô* en 2 Th 2. Mais poursuivons la revue des passages pauliniens nous intéressant :

« Voici que je dis, frères : le temps est écourté. Désormais, que ceux qui ont femme soient comme s'ils n'en avaient pas, [verset 30] ceux qui pleurent comme s'ils ne pleuraient pas, ceux qui se réjouissent comme s'ils ne se réjouissaient pas, ceux qui achètent **comme s'ils ne possédaient pas** (*ô s mē katéchontes*), ceux qui tirent profit de ce monde comme s'ils n'en profitaient pas vraiment. Car la figure de ce monde passe. » (1 Co 7, 29-31)

Ici, nouveau sens du verbe *katéchô*, mais pas celui de « retenir/empêcher ». Le verbe signifie « posséder » (un bien), auquel on devrait cesser de tenir, qu'on devrait cesser de « retenir », selon l'invitation de l'Apôtre à n'avoir de souci que de s'attacher au Christ. Et voici, pour confirmer ce choix eschatologique, la suite de la citation de la Première aux Corinthiens :

« Je voudrais que vous soyez exempts de soucis. Celui qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur : il cherche comment plaire au Seigneur. Mais celui qui est marié a souci des affaires du monde : il cherche à plaire à sa femme, et il est partagé. De même, la femme sans mari et la jeune fille ont souci des affaires du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit. Mais la femme mariée a souci des affaires du monde : elle cherche comment plaire à son mari. Je vous dis cela dans votre propre intérêt, non pour vous tendre un piège, mais pour que vous fassiez ce qui convient le mieux et que vous soyez attachés au Seigneur, sans partage. » (1 Co, 7, 32-35)

Là aussi, la perspective, comme en 2 Th 2, est eschatologique, mais on ne doit rien « retenir » mais s'attacher à ne « posséder » exclusivement que le Christ. Le temps a cargué ses voiles... Un choix, – et le bon ! –, devient crucial à faire.

Pour ce faire :

« Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ. [verset 2] Je vous félicite de vous souvenir de moi en toute occasion, et de **conserver** (*katéchété*) les traditions telles que je vous les ai transmises. » (1 Co 11, 1-2)

Il s'agit de « conserver » et non d'« empêcher » la tradition ; sa transmission impliquant qu'elle soit retenue, c'est-à-dire apprise, gardée en mémoire, pour être ensuite rendue, transmise...

Pareillement, un peu plus loin, en 1 Co 15, 1-2 :

« Je vous rappelle, frères, l'Évangile que je vous ai annoncé, que vous avez reçu, auquel vous restez attachés, et par lequel vous serez sauvés si vous le **retenez** (*katéchété*) tel que je vous l'ai annoncé. » (1 Co 15, 1-2)

Paul a été fait dépositaire de la foi en Jésus Christ et il en a remis le dépôt aux nouveaux convertis... Rien ne doit venir entraver les « adeptes de la Voie » sur le chemin de l'évangélisation. Une fois de plus, nous sommes aux antipodes de la contrainte supposée proposée par les traducteurs pour le verbe *katéchô* en 2 Th 2, 6-7.

Et voici confirmé, dans la seconde aux Corinthiens, le don du bien suprême que tout chrétien « possède » et transmet à son tour :

« Nous nous recommandons nous-mêmes comme ministres de Dieu [...] attristés mais toujours joyeux, pauvres mais faisant bien des riches, n'ayant rien, **nous qui possédons tout !** (*kai panta katéchontes*) » (2 Co 6, 4 et 10)

Ce qu'il faut retenir, c'est un bien, et non un mal qu'il s'agirait d'empêcher. En l'occurrence, le verbe signifie « posséder », et non pas « empêcher ». En ce qui concerne l'emploi du verbe *katéchô* chez saint Paul, on retiendra les trois sens suivants : « garder [auprès de soi] », « conserver », « posséder ».

Et pour la route, toujours celle de l'évangélisation du monde, je vous donne, maintenant, à découvrir les citations tirées de l'Évangile selon saint Luc :

« [verset 42] Quand il fit jour, il [Jésus] sortit et se rendit dans un lieu désert. Les foules le recherchaient : puis, l'ayant rejoint, elles voulaient le **retenir** (*katéchôn*) de peur qu'il s'éloignât d'eux. Mais il leur dit : "Aux autres villes aussi il me faut annoncer la bonne nouvelle du Règne de Dieu, car c'est pour cela que j'ai été envoyé. » (Luc, 4, 42-43)

Même sens qu'en Philémon 1, 13 : celui de « garder auprès de soi ». Même attachement des foules pour la personne de Jésus que de Paul pour celle d'Onésime. Même nécessité chez Paul que chez le Christ d'annoncer l'Évangile (c'est-à-dire la « bonne nouvelle »⁸²) pour ceux qui « posséderont » le Royaume...

« Ce qui est dans la bonne terre, ce sont ceux qui entendent la parole dans un cœur loyal et bon, qui la **retiennent** (*katéchonsin*) et portent du fruit à force de persévérance. » (Luc 8, 15)

Ici encore, le sens est celui de « conserver »...

« [...] et que celui qui vous a invités, toi et lui, ne vienne te dire : "Cède-lui ta place" ; alors tu irais tout confus **prendre** (*katéchein*) la dernière place. » (Luc, 14, 9)

À l'encontre de toute présomption ou d'un affadissement, vigilance et persévérance sont requises, afin de « garder » son rang parmi les élus...

Il existe aussi trois occurrences dans la Lettre aux Hébreux ; elles ne peuvent en rien, non plus, étayer le choix de traduction fait en 2 Th 2. Les voici, à la suite les unes des autres, dans la droite ligne des paroles de l'Évangile selon saint Luc et des épîtres pauliniennes rapportées ci-dessus :

« Sa maison, c'est nous, si nous **conservons** (*kataschômen*) la pleine assurance et la fierté de l'espérance. » (He 3, 6)

« Nous voici devenus, en effet, les compagnons du Christ, pourvu que nous **tenions**

⁸² « Bonne nouvelle » est la traduction courante pour le mot « évangile », du grec *eu-aggelion* (*eu* : « bien » et *aggellô* : « annoncer »).

(*kataschômen*) fermement jusqu'à la fin notre position initiale, alors qu'il est dit : "Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs comme au temps de l'exaspération." Quels sont, en effet, ceux qui *entendirent* et qui provoquèrent l'exaspération ? N'est-ce pas tous ceux qui sortirent d'Égypte grâce à Moïse ? Et contre qui s'est-il *emporté pendant quarante ans* ? N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché, dont les cadavres tombèrent dans le désert ? Et à qui *jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos*, sinon à ces indociles ? Et nous constatons qu'ils ne purent pas entrer à cause de leur incrédulité. » (He 3, 14-19)

« Sans fléchir, **continuons [tenons] (*katéchômen*)** à affirmer notre espérance, car il est fidèle, celui qui a promis. Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux œuvres bonnes. Ne désertons pas nos assemblées, comme certains en ont pris l'habitude, mais encourageons-nous et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le Jour. » (He 10, 23-25)

Et nous finirons le tour de champ lexical avec l'unique référence d'une occurrence du verbe *katéchô* relevée dans les Actes des Apôtres :

« Ils ont alors filé les ancres par le bout, les abandonnant à la mer, tandis qu'ils larguaient les avirons de queue ; puis, hissant au vent la civadière⁸³, ils ont **mis le cap (*katéchon*)** sur la plage » (Ac 27, 40)

Le vocabulaire est à l'évidence très technique et relève explicitement du domaine de la navigation maritime dans l'Antiquité. Le verbe *katéchô* prend un sens très particulier dans la langue des marins : celui de « tenir le cap » ; il s'agit d'une expression toute faite de la *koiné*, liée à la pratique d'un métier précis. Nous sommes parvenus ici au point le plus éloigné possible du sens donné au verbe en 2 Th 2 par les biblistes ! Assurément, leur choix de traduction, ne recoupant aucune autre occurrence néo-testamentaire, leur aura valu un catastrophique naufrage sémantique, comme il est attesté dans la suite du récit des Actes :

« Mais ils ont touché un banc de sable et y ont échoué le vaisseau ; la proue, enfoncée, est restée prise, tandis que la poupe se disloquait sous les coups de la mer. » (Ac 27, 41)

*

2.3

Un passage très structuré

Nous citons à nouveau le passage qui, au cœur de l'épître, « retient » toute notre attention. Aussi relisons-le attentivement : pour nous le remettre bien en mémoire et l'avoir, dans la suite de notre enquête, à portée de regard...

« 2.1.⁸⁴ Nous vous prions, frères, au sujet de l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ et de notre rassemblement auprès de lui, 2. de ne pas si vite perdre la tête ni de vous laisser alarmer par quelques déclaration prophétique, propos ou lettre comme venant de nous, et présentant le Jour du Seigneur comme étant déjà-là. 3. Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'apostasie et que se révèle l'Homme du péché, l'Être de perdition, 4. l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte, au point de trôner en personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu. 5. Ne vous rappelez-vous pas qu'étant parmi vous je vous disais cela ? 6. *kai nun to katéchon iodate eis to apokaluptênai auton en*

⁸³ La petite voile à l'avant du navire.

⁸⁴ Nous débutons la citation de 2 Th 2 avec la traduction de François Amiot.

*tô autou kairô*⁸⁵. 7. Oui, le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre, *monon ho katéchôn arti êôs ek mésou genêtai*, 8. et alors se révélera l'Impie, que le Seigneur détruira du souffle de sa bouche et anéantira par l'éclat de sa venue. 9. La venue de l'Impie s'accompagnera, par la puissance de Satan, de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, 10. et de toutes les séductions du mal, pour ceux qui se perdent faute d'avoir accueilli l'amour de la vérité qui les eût sauvés. 11. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fera croire au mensonge, 12. afin que soient condamnés tous ceux qui n'auront pas voulu croire à la vérité, et se seront complu dans l'injustice. 13.⁸⁶ Quant à nous, nous devons à Dieu d'incessantes actions de grâces à votre sujet, frères très aimés du Seigneur, de ce que Dieu vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sainteté du [Saint] Esprit et la foi véritable. 14. À quoi il vous a aussi appelés par notre Évangile pour vous faire acquérir la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ. 15. Ainsi donc demeurez fermes et retenez les traditions que nous vous avons enseignées de vive voix ou par écrit. 16. Que Notre Seigneur Jésus Christ en personne et Dieu notre Père, qui nous a aimés et donné la consolation éternelle et une heureuse espérance par sa grâce, 17. consolent vos cœurs à tous et les affermissent en toute sorte de bonnes œuvres et bonnes paroles. »

Ce qu'il y a de plus curieux au contact de l'exégèse de ce passage célèbre, c'est que les commentateurs se contredisent, non seulement sur le fond mais aussi sur la forme à lui accorder, ou plus précisément sur sa structure, les uns déclarant l'« ouvrage » décousu et monté à la hâte, les autres le considérant comme très élaboré et d'un dispositif ingénieux ; les uns parlant d'anacoluthes⁸⁷, les autres y décelant un chiasme parfait.

Ce n'est pas un mince paradoxe. Nous devons donc régler la question structurelle du passage, comme préalable à sa réception théologique.

Sabatier, au sujet des épîtres aux Thessaloniens écrit : « Ce n'est ni la polémique serrée, profonde des grandes épîtres, ni la spéculation élevée de celles de la captivité... Elles ne sont, à vrai dire, qu'une prédication à distance, qui continue par écrit et complète les prédications orales de Paul. Leur originalité se trouve précisément dans ce caractère pratique ; elles ont été écrites d'une seule haleine et il n'y faut chercher ni organisation savante ni division logique. »⁸⁸

Ou encore, Coppens, qui ose affirmer que le texte est mal ficelé : « La phrase commencée au verset 1b est elliptique. L'hagiographe ne l'a pas achevée. Cet indice est précieux. Il montre que la rédaction de la péricope⁸⁹ n'est pas soignée. Entraîné par son imagination et sa pensée, l'auteur ne veille pas à une rédaction parfaitement achevée ou soigneusement relue. Le phénomène de l'anacoluthes se répète d'ailleurs au verset 7b, où des variantes ont même entrepris de compléter et de clarifier la phrase. »⁹⁰

Ce que vient contredire Rouiller :

« L'unité littéraire du passage nous semble sûre. Notre péricope est structurée de manière ferme et consciente. Elle laisse se développer les volutes d'une méditation autour d'une phrase centrale qui contient l'essentiel du message. Cette unité nous paraît si forte qu'on pourrait se demander comment elle a trouvé place dans l'ensemble de l'épître mal construite par ailleurs. »⁹¹

⁸⁵ Nous laissons ce verset en grec, car nous contestons la traduction courante du mot *katéchôn* dans ce passage.

⁸⁶ Nous reprenons ici le fil de 2 Th 2 avec la traduction de Buzy.

⁸⁷ Du grec *anacolouthos* : « qui ne suit pas » (de *an* privatif et *acoulouthos*, « qui suit »). Désigne une rupture de construction, un écart par rapport à la syntaxe courante, ou à la formation grammaticale des phrases.

⁸⁸ A. Sabatier, *l'Apôtre Paul*, Fischbacher, Paris, 1912.

⁸⁹ Péricope : passage qui peut être dé-coupé (du grec *peri-koptô*), détaché du reste d'un texte.

⁹⁰ J. Coppens, « Les deux obstacles au retour glorieux du Sauveur (2 Thess. 2 : 6-7) », *ETL*, 46, 1970.

⁹¹ Grégoire Rouiller, « Le mystère d'iniquité (Étude de 2 Th 2, 1-17) » in *Échos de Saint-Maurice*, tome 68, 1972.

À la fin de la citation, Rouiller semble rejoindre le point de vue général de Sabatier sur l'épître mais s'oppose catégoriquement aux propos de Coppens passablement hostiles à la tenue de la pensée déployée par Paul en 2 Th 2...

Quel commentaire retenir ? quel commentateur accréditer ?

Anacoluthes ou chiasmes ?

Le chiasme, pour rappel, est une structure type, dont l'usage consiste à disposer en miroir un minimum de quatre éléments du discours qui se correspondent deux à deux. Le mot « chiasme » vient du grec *khiazein*, qui signifie « disposer en forme de X » (*X* étant la lettre *khi* en grec) ; ainsi, le nœud du problème serait-il résolu par l'emploi d'une croix ! Divine surprise, qui nous fait dire que le passage est puissamment inspiré, Paul y parlant avec toute l'élévation d'âme et d'esprit conférée par Dieu à Ses témoins et prophètes.

Un chiasme, donc. Dispositif que nous confirme Grégoire Rouiller : « Plusieurs difficultés d'interprétation s'évanouissent si l'on reconnaît la forte structure de notre passage. Un examen sérieux nous permet en effet de découvrir un certain nombre d'éléments distribués de façon concentrique autour d'une affirmation capitale (7a), selon le schéma bien connu A B C D C' B' A'. Cette structure appelle plusieurs remarques : le verset 5 est une parenthèse qui n'entre pas dans la structure mais qui nous indique que tout notre passage est une mise en forme de la catéchèse antérieure. Comme il est fréquent en pareil cas, la reprise de B' et de A' marque un progrès sur A et B. Nous obtenons ainsi le second membre d'une construction littéraire en parallélisme synthétique. Nous constaterons d'ailleurs que l'élaboration de chaque affirmation repose sur des procédés stylistiques semblables. On notera, une fois reconnue cette construction concentrique, le relief que prend le *ara oûn* = « ainsi donc » du verset 15. Paul aime ces particules de conclusion [dont la] force repose sur la clarté de l'argumentation qui précède. La démonstration est faite : il s'agit de tenir ferme en toute sérénité. »⁹²

Si vous le voulez bien, identifions le pivot du chiasme, autour duquel les éléments vont être distribués. Le pivot du chiasme est constitué par le premier segment du verset 7, c'est-à-dire le segment 7a : « Oui, le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre ». Voilà défini le point de focalisation du débat : le Mal est déjà à l'œuvre dans le monde parmi nous ! À partir de ce constat (navrant et inquiétant), l'Apôtre va déployer sa pensée sur la base de ce thème, en insistant sur la montée en puissance du péril... que contrebalancent, salutairement, l'annonce et la réalisation libératrices de la Parousie.

Si 7a [D] est le pivot, le déploiement s'opère en interrogeant la question, ô combien problématique, de la présence du Mal dans le monde : aussi le segment 7b [C'] fait-il aussitôt écho au verset 6 [C], dans lesquels résonne le même mot : *katéchon*. L'image en miroir est quasi répliquée à l'identique, là au neutre, là au masculin. Ensuite, toujours selon la disposition en chiasme, les versets 8 à 12 [B'] répondent aux versets 3b-4 [B]. Enfin, les versets 13 à 17 [A'] offrent la réplique aux versets 1 à 3a [A]. Dans l'espace où se succèdent les phrases, A' répond à A, B' à B, C' à C, autour du segment pivot [D], qui, lui, pour demeurer central, n'a pas de vis-à-vis.

Soyez vigilants, je vous prie, au moment d'aborder la démonstration finale :

Si l'on part du constat du mal (« déjà à l'œuvre » en [D]) et qu'en [B] [B'] il atteint sa pleine croissance maléfique avec l'apparition de l'Impie, cela signifie que le Katéchon en [C] [C'] n'a rien retenu du tout de la progression du mal dans le monde. Par sa structure même, le chiasme nous démontre que le Katéchon n'est pas un élément retardateur du mal, ni un personnage retenant l'Impie

⁹²*Ibid.*

de se manifester !

Ite missa est !

Toutefois, pour confirmer le dispositif du chiasme, vérifions si les propositions [A'] [A], les plus éloignées du pivot par leurs positions et leurs contenus respectifs, s'interrogent et se répondent mutuellement : là encore, le dispositif fonctionne, puisqu'en [A'] ce « à quoi il vous a appelé par notre Évangile » répond aux « quelques déclaration prophétique, propos ou lettres comme venant de nous » en [A] ; de même, « propos et lettres comme venant de nous » [A] correspondent avec « les traditions que nous vous avons enseignées de vive voix ou par écrit » du verset 15 de la section [A'] ; tout comme à l'attente impatiente et inquiète de « l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ » en [A] répond, avec sa couleur douce et apaisante, le segment 16b en [A'], qui est porteur de la mention d'« une heureuse espérance par Sa grâce » ; à cela, ajoutons que la bénédiction formulée en [A'] aux versets 16 et 17, dans laquelle Paul prie Dieu, Père et Fils, pour qu'ils « consolent vos cœurs à tous et les affermissent », vient apaiser l'inquiétude eschatologique des Thessaloniens, si vive au verset 2 en [A], quand Paul leur enjoignait « de ne pas si vite perdre la tête ni de vous laisser alarmer ».

Nous pourrions ici prolonger encore la liste des correspondances croisées entre les sections composant le chiasme... En effet, sur le versant maléfique qu'il dénonce, le sens du texte (en chiasme) monte du pécheur au diable et du diable au pécheur. Notons, également, il va de soi, que le dispositif du chiasme n'interdit pas au lecteur de faire du passage une « simple lecture » linéaire...

Enfin, pour ramasser et affermir notre pensée, retenons que (au terme de l'analyse des mécanismes du chiasme) le Katéchon n'empêche pas la progression du mal...

*

2.4

Possession

Suite à tout ce qui vient d'être exposé, il est impossible désormais de retenir (pour traduire le mot *katéchon*) le sens d' « empêcheur » du Mal, de « retardateur » de l'action de l'Antéchrist, de « repoussoir » des assauts de l'Ennemi. Le choix du verbe « retenir » pour traduire *katéchô* apparaît à la longue plus qu'embarrassant ; l'ambiguïté de l'usage courant de l'expression « celui qui retient » brouille, à l'envi, les distinctions, entre les figures du bien et du mal. Car « celui qui est censé retenir » par son action même le déploiement des forces maléfiques les « conserve » de facto en ce monde. En retenant le Mal, le katéchon, faute de l'éradiquer, le pérennise... On ne peut refouler ce que l'on retient ; d'où l'absurdité de l'action supposée engagée ; dans ce cas précis, par le fait même du vocabulaire choisi, il ne peut y avoir d'extériorités opposées entre retenu et retenant. Ce qui signifie qu'avec le verbe *katéchô*, on ne peut pas opposer un « Retenant » à celui qu'il retiendrait : ils font corps ! Donc, dans le cadre de 2 Th 2, le *Retenant* est maléfique.

Ainsi le Katéchon **n'empêche** rien, comme l'a parfaitement compris Grégoire Rouiller⁹³, qui nous confirme aussi que le verbe *katéchô* n'a pas reçu une seule fois dans la Septante l'assignation **d'empêcher** quoi que ce soit : « Nous pourrions également constater que la LXX ne connaît jamais le sens **d'empêcher** pour notre verbe, mais toujours celui de posséder, d'entrer en possession (de terres, de villes, de royaumes, par exemple), de s'emparer de et de conserver le pouvoir. Ainsi tenant compte de la signification fondamentale du verbe (posséder pleinement), [...] le katéchon/ôn n'est

⁹³ Grégoire Rouiller, « Le mystère d'iniquité (Étude de 2 Th 2, 1-17) » in *Échos de Saint-Maurice*, 1972, tome 68 : <http://www.aasm.ch/pages/echos/ESM068012.pdf> ou : <http://www.hypallage.fr/theo/Rouiller.pdf>

rien d'autre que l'apostasie en ses incarnations successives et concrètes. »⁹⁴

Nous vous proposons donc de renoncer à traduire le verbe *katéchô* par « retenir », en lui substituant l'action de « posséder ». Dans le contexte de la Seconde aux Thessaloniens, c'est de « possession démoniaque » dont il s'agit.

Nous allons ici en fournir la preuve philologique, que viendra renforcer l'argument eschatologique porté par l'Apôtre Paul à l'attention des Thessaloniens. Il n'y aura plus alors de raisons pour nous autres aujourd'hui d'avouer notre impuissance face à la compréhension d'un passage que seuls les contemporains de l'Apôtre auraient été susceptibles d'entrevoir. L'enjeu, dès lors que la traduction est restaurée dans son exactitude, redevient porteur d'une réalité de foi qu'il nous faut urgemment réintégrer.

Ouvrons à nouveau le dictionnaire Bailly, et découvrons d'autres définitions du verbe :

→ **Katéchô** || **A III** posséder *c.à.d.* **1** détenir : *sôdzein aper an apas kataschôsi*, ISOCR. 283 d, conserver ce qu'une fois ils ont pu avoir en leur possession || **2** occuper (un lieu, l'Olympe, *etc.*) *surt. en parl. des dieux*, EUR *Ion* 222 ; SOPH. *Ant.* 609.

Le verbe signifie « occuper un lieu », et en particulier, concernant les dieux, « occuper l'Olympe ». N'oublions pas que les récipiendaires de l'épître étaient grecs, et pour la grande majorité d'entre eux issus du paganisme ; les Thessaloniens, ici interpellés, étaient d'anciens adorateurs d'idoles, des polythéistes fraîchement convertis par saint Paul au culte du Dieu unique. Ils viennent tout juste de déserté le service des dieux de l'Olympe pour embrasser l'Évangile de Jésus Christ. Le Mont Olympe se situe au nord de la Grèce, en Thessalie. Alors qu'ils prennent connaissance de ce que leur écrit Paul, les Thessaloniens n'ont qu'à lever les yeux pour apercevoir au loin les contreforts de la célèbre montagne, dont Zeus « occupe » (*katéchôn*) le sommet. L'association d'idées et d'images est évidente si l'on se remet en mémoire le verset 4, dans lequel Paul leur évoquait la figure à venir de « celui qui s'élève au-dessus de tout ce qui s'appelle dieu ou objet de culte, jusqu'à s'asseoir en personne dans le Temple de Dieu, se donnant lui-même comme Dieu... »⁹⁵

C'est contre un « super Zeus » en quelque sorte, qu'il les met en garde, leur ayant déjà dit oralement, – ce à quoi le verset 5 fait allusion (« Ne vous souvient-il pas que, lorsque j'étais parmi vous, je vous disais ces choses ? ») –, que derrière les dieux du paganisme se cachent en réalité des démons, ces derniers abusant les hommes en usurpant l'identité divine, réclamant d'eux de recevoir un culte à travers des idoles, ces images frelatées du divin. Paul, lors de sa visite, a dû leur faire une vigoureuse catéchèse pour les convaincre de la vanité de telles représentations « divines » et du danger spirituellement mortel à les servir.

Les multiples cultes idolâtriques sont une offense indubitable faite au Dieu unique, ce que rappelle vigoureusement Paul au début de son épître aux Romains, qui peut contenir et nous fournir un écho des propos que l'Apôtre a pu tenir face aux Thessaloniens, concernant leur avilissante adoration des représentations en images et par la statuaire des dieux de l'Olympe :

« En effet la colère de Dieu se manifeste du ciel contre toute impiété et injustice de ceux qui détiennent la vérité captive de l'injustice, car ce qui de Dieu est connaissable, leur est connu, Dieu le leur ayant manifesté. Car, depuis la création du monde, ses attributs invisibles se laissent comprendre et contempler dans les créatures, spécialement son éternelle puissance et sa divinité. En sorte qu'ils sont inexcusables si, avec cette connaissance de Dieu, au lieu de le glorifier comme tel et de lui rendre grâces, ils se sont au contraire abandonner à leurs vains raisonnements et que leur cœur insensé s'est

⁹⁴ G. Rouiller, *Ibid.*

⁹⁵ Traduction D. Buzy de 2 Th 2, 4.

plongé dans les ténèbres. Eux qui se targuaient d'être sages, les voilà devenus fous ! À la gloire du Dieu incorruptible ils ont substitué des images de l'homme périssable, voire d'oiseaux, de quadrupèdes et de reptiles. Aussi Dieu les a-t-il livrés aux désirs impurs de leurs cœurs, jusqu'à déshonorer eux-mêmes leurs propres corps ; eux qui avaient troqué le vrai Dieu contre le mensonge » (Rm 1, 18-25).

Les Thessaloniciens en gage du Salut éternel ont fait le deuil de leurs faux dieux ; ils identifient donc très logiquement la figure maléfique de l'Impie (qui tentera d'usurper la gloire même de Dieu) avec celles dénoncées et décriées des cultes polythéistes en vigueur en Grèce de leur vivant. Paul a dû les arracher au paganisme, eux qui étaient **retenus captifs** loin de la vérité par les démons. Les démons et leurs séides, ne sont-ils pas « ceux qui **détiennent** (*katechontôn*) la vérité **captif** de l'injustice » (Rm 1, 18) ? C'est le Démon qui **retient** (*katéchôn*) les humains **captifs**, tant qu'ils n'ont pas reçu le Christ, d'où l'urgence chez Paul à leur annoncer le Nom de leur Sauveur : Jésus (en hébreu, *Yéshoua* signifie littéralement « Salut ») ; Jésus par Son nom même est « celui qui sauve ». ⁹⁶

En Rm 7, 6, « ce qui nous **tenait captifs** » se traduit du seul mot grec *kateichometha*. Pertinemment, en commentaire exégétique de ce passage de l'épître aux Romains, Grégoire Rouiller note que « la captivité dont il est ici question n'est pas éloignée du pouvoir tyrannique de l'Antéchrist. » ⁹⁷ Il s'ensuit, par déduction, que l'action du verbe *katéchô* en 2 Th 2 doit être comprise comme une forme extrême de détention spirituelle, forme extrême à laquelle il faut se résoudre à donner la « qualité » de possession (au sens de posséder en soi un esprit impur et d'en être possédé).

Notre dictionnaire Bailly toujours ouvert, poursuivons notre enquête et découvrons les définitions qui suivent :

→ **Katéchô** || **A IV** avec une idée de violence, s'emparer de, d'où : **1** envahir, occuper : *tên akropolin*, HDT 5, 72 ; *tên polin*, POL. 1, 18, 9, la citadelle, la ville ; avec le gén. : *chroras*, DS. 12, 82, un pays ; *éthnôn*, APP. Pr. 9, soumettre des peuples || **2 particul. au passif en parl. de la possession religieuse** : *katéchestai ek tinos*, XÉN. Conv. 1, 10 ; PLAT. Men. 99 d, ou seul. *katéchestai*, PLAT. Ion 533 e ; 536 b, être possédé, c.à.d. inspiré par la divinité || **3 p. suite**, se rendre maître de.

Avec la « possession démoniaque », les définitions **A III** et **A IV** fusionnent : le *katéchôn* est à la fois la source et le lieu de la possession ; il possède en son corps et est possédé dans son corps. Sens actif et passif (de l'action) ainsi qu'intériorité et extériorité (de qui possède et est possédé) sont intrinsèquement mêlés... Et c'est pourquoi Paul n'emploie pas le verbe au passif (contrairement à l'usage défini en **A IV 2**), car il conçoit que l'Impie sera le réceptacle abominable volontairement offert à la pire des corruptions. Grégoire Rouiller n'hésite pas, d'ailleurs, au sujet de l'Impie à parler d'« une personnalité corporative de l'apostasie. » ⁹⁸

Nous sommes donc résolu à assigner au verbe *katéchô* l'action de « posséder ». Voyons cela en conjuguant le verbe posséder dans le corps du texte de 2 Th 2. Le verbe *katéchô* apparaît dans les versets 6 et 7 au présent de l'indicatif et à la forme active.

Commençons avec le verset 6. Donnons-en, tout d'abord, une traduction littérale :

« *kai* (et) *nun* (maintenant) *to* (ce qui) *katéchon* (possède) *iodate* (vous savez) [,]⁹⁹ *eis* (pour) *to* (l') *apokaluptênai* (être révélé) *auton* (lui-même) *en* (dans) *tô* (le) *autou* (de lui) *kairô* (moment)

⁹⁶ Cf. Jacqueline Genot, *Un homme nommé Salut*, éd. F-X de Guibert, 1995.

⁹⁷ « Le mystère d'iniquité (Étude de 2 Th 2, 1-17) » in *Échos de Saint-Maurice*, 1972.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Sur les papyrus en grec, il n'y a pas de ponctuation ; au traducteur de la restituer à partir de la syntaxe.

[.]¹⁰⁰ »

Et voici notre proposition de translittération, que nous détaillerons et expliciterons juste après :

« Et maintenant vous savez ce qui le possède, pour être révélé (en lui) le moment venu pour lui » (2 Th 2, 6).

Le *iodate* (« vous savez ») fait référence au rappel que leur fait Paul (au verset précédent) de son enseignement oral (« Ne vous souvenez-vous pas qu'étant encore auprès de vous je vous disais ces choses ? ») concernant l'influence du mal et des démons qui agissent en coulisses des cultes idolâtres. Les Thessaloniens savent donc parfaitement de quoi il ressort en matière de possession, quand le mal s'empare de ceux qui se livrent à lui à travers les pratiques démoniaques. « Ce qui possède » est donc le mal. Il n'y a pas à chercher au verset 5 d'enseignement ésotérique réservé aux seuls Thessaloniens. Paul leur a parlé tout simplement dans sa catéchèse orale du Mal.

Le choix du neutre au verset 6 rend la notion d'emprise démoniaque de façon générique. Nous verrons qu'au verset suivant cette emprise se fait plus spécifique et se voit personnalisée, d'où la forme personnifiée au masculin avec le *o katéchôn*. Toutefois, même sous sa forme générique (du neutre), la possession implique un hôte. « Ce qui le possède », avons-nous traduit, indique par un pronom la cible de la possession. L'hôte, si l'on remonte quelques versets plus haut, est tout désigné : il s'agit de l'Impie, du Fils de la perdition, de l'Anomos, dont l'énumération des titres d'infamie a été dressée par Paul aux versets précédents 3 et 4. Le possédé est donc logiquement l'Anomos. Cependant, sa possession est inhabituelle et en soi précisément (*arti*) unique (*monon*) parmi la longue et troublante histoire des possessions démoniaques.

L'individu concerné est un homme, de nature humaine à la naissance, le verbe *genêtai* au verset 7 indiquant qu'il sera issu de la création (*genésis*), engendré, créé (*genêtos*) ; il n'est pas d'essence surnaturelle mais il va devenir volontairement le siège de la Puissance démoniaque. Il s'agira, électivement, d'une auto-révélation : « au moment pour lui d'être révélé en lui-même », si l'on s'en tient mot à mot au texte en grec.

« Et maintenant vous savez ce qui [= le Mal] le [= l'Anomos] possède » (2 Th2, 6a).

« Et maintenant vous savez que le Mal possède (*katéchon*) l'Anomos, le Sans-loi », si l'on nomme le sujet et que l'on renvoie, démasqué, le COD derrière le verbe.

Ainsi le katéchon/anomos est maléfique mais demeure encore caché, masqué, « pour (*eis*) être révélé le moment venu (*to apokaluptênai auton en tô autou kairô*) » (2 Th 2, 6b).

Il n'y a pas dans les propos de Paul, au verset 5 précédent, de secret, de gnose, dont seuls les Thessaloniens auraient eu révélation et seraient les dépositaires occultes. Paul leur désigne simplement la source du Mal à l'œuvre dans le monde. « Car le mystère de l'anomie est déjà en acte » (2 Th 2, 7a). Paul le déclare : le Mal agit déjà puissamment dans le monde. La traduction du premier segment (7a) du verset ne pose pas de problème majeur ; à la différence de la compréhension de son articulation logique avec sa suite (7b), où le Katéchôn apparaît en personne au masculin singulier.

Sans plus attendre, nous vous proposons de relier les deux segments (7a et 7b) de la manière suivante, en restant toujours au plus près du choix des mots en grec et de leur positionnement :

« 7a. En effet, le mystère de l'anomie est déjà en activité, 7b. Singulièrement [chez] Celui qui

¹⁰⁰ *Id.*

le possède en plénitude jusqu'à ce qu'il soit [un obstacle] au milieu de la route » (2 Th 2,7).

Précisons qu'en 7b, dans la formule « Celui qui le possède », « Celui qui » = l'Anomos, et que « le » = le mystère de l'anomie. Ce qui donne : « l'Anomos possède entièrement le mystère de l'anomie ».

Insistons ici sur la nécessité de ne pas séparer syntaxiquement les segments 7a et 7b, mais plutôt veillons à les cheviller par l'application d'un raisonnement dont la logique engage tous les termes, le complément du verbe « posséder » se trouvant mentionné dans le segment 7a : c'est en effet « le mystère d'anomie » qui est pleinement possédé par l'Impie ; l'Anomos et le mystère d'anomie ne forment plus qu'une seule entité mystique ; l'Anomos devient ainsi l'incorporation du mystère de l'anomie, radicalisant de façon absolue la présence au monde du Mal dans toute sa hideur. L'Anomos s'impose comme l'expression maléfique ultime, qui au regard des hommes ne pourra plus laisser aucun doute sur l'orientation satanique de son exercice du pouvoir ni sur sa destination infernale !... Le mystère de l'anomie « incarnée » (ou plutôt sa parodie d'incarnation) en la personne de l'Anomos fait aussitôt obstacle à l'humanité, se dressant d'un coup « au milieu de la route » (*mésou*) ! L'Anomos vient couper net l'Histoire du Salut, une intervention divine directe devenant inéluctable pour lever la menace d'un anéantissement total pesant sur le camp des élus ; ce que soulignent les deux mots de liaisons *kai toté* au verset 8 suivant :

« Et alors (*kai toté*) sera révélé l'Anomos (*apokaluptesetai o anomos*) », précipitant l'intervention du Seigneur Jésus Christ par Sa Parousie.

Mais avant de déclencher ce *kai toté*, revenons un peu en arrière à notre verset 7b, pour fournir toutes les explications lexicales requises afin de justifier et d'établir solidement nos choix de traduction.

Pour commencer, voici la traduction littérale de notre segment 7b :

« *monon* (seul) *o* (celui qui) *katéchôn* (possède) *arti* (précisément) *éôs* (jusqu'à ce que) *ek* (d') *mésou* (au milieu) *genêtai* (il soit) »

Pour rappel, ce que nous avons traduit par :

« Singulièrement [chez] Celui qui le possède en plénitude jusqu'à ce qu'il soit [un obstacle] au milieu de la route » (2 Th 2, 7b).

Et voici par le détail les raisons de nos choix de traduction :

1/ « en plénitude » : ceci pour rendre « pleinement » la valeur du préfixe *kata-* inscrit dans la structure du verbe *katéchô*.

2/ *monon* et *arti* fonctionnent ensemble ; *arti* est un adverbe qui signifie « précisément » (cf. dictionnaire Bailly), et qui renforce le caractère singulier de *monon*, qui veut dire « seul » ou « unique », nous invitant ainsi à insister, dans la traduction de sa liaison avec la personnification du verbe, sur son aspect éminemment discriminant, que nous avons choisi de traduire par l'adverbe « singulièrement » (fusionnant ainsi *monon* et *arti* en un seul terme en français) ; bien qu'il y ait eu déjà de nombreux antichrists¹⁰¹, l'Anomos ici décrit par Paul sera une personne unique, singulièrement maléfique, comme il ne s'en est jamais encore vue et comme il ne s'en reverra jamais plus.

¹⁰¹ Cf. 1 Jn 2, 18.

3/ de là découle que nous avons désolidarisé *arti* de *édôs*, qui apparaissent dans le texte en grec côte à côte. La plupart des biblistes ont traduit leur paire par « jusqu'à présent », comme il est fait pour Mt 11, 12 et Jn 2, 10. « Depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent (*édôs arti*), le Royaume du Seigneur est forcé et ce sont les violents qui s'en emparent » (Mt 11, 12). « Tout le monde sert le bon vin au début ; puis, quand on a bien bu, le moins bon ; tandis que toi, tu as gardé le bon vin jusqu'à présent (*édôs arti*) ! » (Jn 2, 10). Or, remarquez bien que dans les citations tirées de Matthieu et de Jean l'ordre des syntagmes est *édôs arti* et non *arti édôs* (2 Th 2, 7b) ; cela change tout ! Le verset paulinien en question ne peut théologiquement être au présent : *arti édôs* n'implique pas un présent. Il faudrait pour ce faire les inverser. Les deux termes ne fonctionnent donc pas ici en corrélation idiomatique mais séparément : *arti* devant recevoir « précisément » son sens premier ; tandis que la conjonction *édôs* perd son actualité présente en ouvrant sur une perspective à venir : « jusqu'à ce que... ».

4/ *genêtai* ([qu'il] soit) : est sans complément apparent dans le texte à la consternation des traducteurs endurcis à cause du piège d'un katéchon bénéfique retenant l'Ennemi. Ils inventent donc des participes passés qui n'existent pas dans le texte ; le « qu'il soit » est conçu comme l'auxiliaire d'un autre verbe à la forme passive... qui reste à déterminer. Dans les traductions courantes de 2 Th 2, 7b, les biblistes ont pris la fâcheuse habitude d'inventer un complément d'information à *genêtai*, un complément ajouté artificiellement à la phrase. Ces exégètes peu scrupuleux écrivent ainsi : « qu'il soit [écarté] » ou « qu'il soit [balayé] » ou bien encore « qu'il soit [mis de côté] », etc. Les [] font ressortir l'artifice car les participes passés *balayé* ou *écarté* ne figurent pas dans le texte. Le seul complément envisageable présent dans la phrase et rattachable à *genêtai* est *mésou* (au milieu).

5/ *mésou* : seulement voilà, « qu'il soit au milieu » ne veut rien dire. Il est nécessaire d'en préciser la localisation exacte. Le « milieu » d'une chose ne peut exister sans l'indication de la chose même qu'il divise en son centre, ou qu'il occupe (*katéchon* ?!) en son axe... Or cette précision manque dans le texte en grec. Si *genêtai* a trouvé son complément avec *mésou*, *mésou*, à son tour, se trouve en l'air, sans localisation indiquée. La solution pourrait nous venir du grec hellénistique, de la *koiné*, où *mésou* relève d'une expression toute faite : « ce qui est au milieu de la route ». Et de route, les Thessaloniens en avaient une belle, la *via Egnatia*, qui passait par chez eux ! Paul leur parle d'un obstacle au milieu de la route. C'est cette entrée au sens figuré de faire obstacle, suggérée par le dictionnaire Bailly, que nous avons retenue pour traduire les mots *ek mésou*... Elle fait d'autant plus sens que sur la route de l'Histoire humaine l'Anomos se dresse comme l'Adversaire absolu, comme l'obstacle ultime. *Sathan*, en hébreu, signifie « adversaire », désignant par là l'obstacle plein de trahison, le dangereux et potentiellement fatal caillou qui fait trébucher sur le chemin... Mais après s'être dressé en travers de la route des hommes, l'obstacle sera levé !

lieu, c. à d. à portée, EUR. Hel. 630 ; d'où promptement, aussitôt, XÉN. Cyr. 4, 5, 49 ; ἐν μέσῳ καίσθαι, être exposé à tous les regards, DÉM. 84, 14 ; ou être à la portée de tous, CALL. Ep. 32, 6 || 2 en mauv. part : obstacle, empêchement, propr. ce qui est au milieu de la route : ἡ γὰρ θάλαττα ἐν τῷ μέσῳ, XÉN. Ath. 2, 2, car la mer fait obstacle ; τί δ' ἐν μέσῳ ἐστὶ τοῦ συμμίξαι ; XÉN. Cyr. 5, 2, 26, quel obstacle empêche d'en venir aux mains ? avec une prop. inf. οὐδὲν ἦν ἐν μέσῳ πολεμεῖν ἡμᾶς, DÉM. 682, 1, rien ne nous empêchait de faire la guerre ||

6/ Pour ceux qui ne seraient pas convaincus par le recours à une expression toute faite issue de la langue populaire grecque hellénistique, nous allons proposer une autre solution, plus élégante. Nous partirons ici du principe que Paul n'aurait pas choisi pour exprimer sa pensée une expression courante susceptible, avec le temps, de perdre en vigueur, mais qu'il a pris soin, au contraire, de donner un caractère universel à son propos. Et bien que nous ayons pu constater que *katéchon*, dans

la langage des marins, avait le sens de « tenir le cap », de même que *ek mésou*, dans celui des caristes empruntant la *via Egnatia*, aurait pu désigner « un obstacle imprévu au milieu de la route », nous laisserons de côté les expressions professionnelles populaires de la *koiné*. Le couple *ek mésou*, donc, tel quel, signifie « d'au milieu ». À ce propos, signalons que ni Segond, ni Buzy, ni Amiot, ni aucun des traducteurs de la Bible de Jérusalem ou de la Traduction Œcuménique de la Bible du reste, ne retranscrit de façon explicite le mot *mésou* ; le terme « au milieu » est totalement absent dans le texte en français de ces traductions bibliques ! Ce qui gêne a été *écarté, balayé* (ce que sous-entend leur choix de traduction, en effet, comme mentionné au point 4/ précédemment). Non seulement, il faut rendre le terme *mésou*, mais aussi le *ek* devant lui. Or si, de plus, on tient compte de toute la teneur particulière de *genêtai*, en insistant sur le fait qu'il implique un « engendrement », voici notre proposition intégrale pour la traduction de 2 Th 2, 7 : « En effet, le mystère de l'anomie est déjà en activité, jusqu'à ce que celui qui le possède singulièrement soit engendré d'au milieu [de nous]. »

Kai toté...

*

2.5 Exorcisme

« 8. Et alors (*kai toté*) se révélera l'Impie, que le Seigneur détruira (*anélei*) du souffle de sa bouche et anéantira (*katargêsei*) par l'éclat de sa venue. »

Qui dit possession, dit exorcisme !

Cet ultime, ce suprême exorcisme aura lieu au Jour de la Parousie de notre Seigneur Jésus, comme il est décrit dans le verset 8. Car il s'agit bel et bien d'un exorcisme, par les paroles qui sortent de la bouche même du Christ, par le souffle desquelles le Démon se voit chassé de son hôte infernal. Par la présence en acte du Dieu incarné, la puissance du Mal sera abolie, comme désactivée de sa source, et le royaume de Satan sur la terre anéanti.

Surgissement du Christ et expulsion du Démon !

Dans le cadre de notre travail d'exégèse de 2 Th 2, prenons, une fois encore, le soin de rendre avec le plus de précision possible le vocabulaire employé par Paul. Analysons celui utilisé, spécifiquement, pour décrire cet exorcisme hors norme et ses effets colossaux immédiats. Et ouvrons le débat sur le choix de traduction du verbe *katargeô* par « anéantir ». Nous citerons le philosophe Agamben pour lancer le débat :

« Paul se sert d'un verbe sur lequel il vaut la peine de s'arrêter : [...] il s'agit du verbe *katargeô*, véritable mot clef du vocabulaire messianique paulinien (sur les 27 occurrences du terme dans le Nouveau Testament, 26 se trouvent dans les Épîtres !). *Katargeô* est un composé de *argeô*, qui dérive à son tour de l'adjectif *argos*, qui signifie "inopérant, non-en-œuvre (*a-ergos*), inactif". Le composé donne donc "je rends inopérant, je désactive, je suspends l'efficacité" (ou encore, comme le suggère le *Thesaurus* d'Estienne¹⁰², *reddo aergon et inefficacem, facio cessare ab opere suo, tollo, aboleo*). Comme l'avait déjà remarqué Estienne, le verbe est essentiellement néo-testamentaire, et donc, comme nous l'avons vu, typiquement paulinien. Jusqu'à Paul, il demeure extrêmement rare. [...] Mais j'aimerais avant tout faire une observation de caractère général sur le sens du verbe. Comme on l'a vu,

¹⁰² Pour rappel, notre serviteur pour l'établissement du texte de la Bible en versets.

ce terme (que Jérôme traduit de manière prudente par *evacuari*, vider) ne signifie pas, au contraire de ce que disent souvent les traductions modernes, "annuler, détruire" – ou pire encore, comme dans un lexique récent, "faire périr". [...] Comme le montre clairement l'opposition étymologique avec *energeô*, *katargeô* indique le fait de sortir de l'*energeia*, de l'acte (au passif : le fait de n'être plus en acte, le fait d'être suspendu). »¹⁰³

Et, à l'évidence, l'*energeia* qui est vidée de sa puissance est celle-là même que l'on trouve nommée au verset 9 : « 9. La venue de l'Impie s'accompagnera, par la puissance de Satan (*energeian tou satana*), de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers ». C'est donc, au verset 8, l'énergie du Mal qui est désactivée par l'acte d'exorcisme pratiqué par le Christ sur la personne de l'Impie.

Ce choix de traduction porté par Agamben est aussi celui soutenu par Grégoire Rouiller, notre théologien révélateur du chiasme :

« Saint Paul précise que "l'épiphanie de cette parousie" de mort [c'est-à-dire l'accumulation prodigieuse des œuvres de mort opérées par l'Impie] sera interrompue, son activité stoppée. C'est la fin d'un pseudo-règne de mensonge et de perversité. Le verbe utilisé est *katargeô* qu'il ne faut pas traduire comme on le fait souvent par "détruire", "anéantir" mais bien par "rendre inefficace", "réduire à l'inactivité". Le verbe est fréquent. Il se rencontre 25 fois chez saint Paul¹⁰⁴. [...] La source de l'énergie est nommée, c'est Satan. Dans son article¹⁰⁵, L. Sicard explique clairement l'enchaînement des différents termes en présence : L'*energeia* est due à la *dunamis* (puissance), pouvoir interne d'action, principe d'activité qui dans le domaine surnaturel n'est autre que l'esprit de Dieu ou de Satan habitant en l'homme. L'énergie sera la manifestation de cette *puissance* ; aussi dira-t-on l'énergie de la puissance. »¹⁰⁶

Par conséquent, c'est l'énergie de la puissance du Mal qui est abolie, qui lui est enlevée, ôtée. Aussi la meilleure traduction en latin du verbe grec *katargeô* est-elle *tollere*, avec le sens d'« enlever », d'« ôter ».

C'est donc, en vérité, un exorcisme que Jésus pratique sur la personne possédée de l'Impie. Car le Christ a ce pouvoir d'expulser les démons, dont il fit la preuve, à de nombreuses reprises, lors de Sa précédente venue. Exorcismes victorieux que, face aux dénégations des scribes et des pharisiens, Jésus revendiqua en affirmant de Qui Il en tenait la force :

« Alors on lui amena un possédé aveugle et muet ; il [Jésus] le guérit, de sorte que le muet parlait et voyait. Bouleversées, toutes les foules disaient : "Celui-ci n'est-il pas le Fils de David ?" Mais les pharisiens entendant cela, dirent : "Celui-là ne chasse les démons que par Béalzéboul, le chef des démons." Voyant leurs réactions, il leur dit : "Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine ; aucune ville, aucune famille, divisée contre elle-même, ne se maintiendra. Si donc Satan expulse Satan, il est divisé contre lui-même ; comment alors son royaume se maintiendra-t-il ? Et si c'est par Béalzéboul que moi, je chasse les démons, vos disciples, par qui les chassent-ils ? Ils seront donc eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons, alors le Règne de Dieu vient de vous atteindre. Ou encore, comment quelqu'un pourrait-il entrer dans la maison de l'homme fort et s'emparer de ses biens, s'il n'a d'abord ligoté l'homme fort ? Alors il pillera sa

¹⁰³ Giorgio Agamben, *Le temps qui reste*, 2000.

¹⁰⁴ « Un cas intéressant est celui de 1 Co 6, 13 où il ne faut pas traduire par "détruire" comme on le fait parfois mais bien par "faire cesser l'usage". Le Père Allo traduit justement ce passage ainsi : "Les aliments sont pour le ventre et le ventre pour les aliments. Mais Dieu fera cesser l'usage et de ceux-ci et de celui-là [pour les corps des ressuscités]". » (G. Rouiller).

¹⁰⁵ L. Sicard, « La Parousie de l'Antéchrist, 2 Thess 2, 3-9 », in *Stud. Paulin. Congressus II*, Rome, 1963.

¹⁰⁶ Grégoire Rouiller, « Le mystère d'iniquité (Étude de 2 Th 2, 1-17) », *Échos de Saint-Maurice*, 1972.

maison. » (Matthieu, 12, 22-29)

Lors de Sa Parousie, le Christ délivrera la création de toute l'emprise du Mal, expulsant Satan hors de ce monde.

Si nous devons retenir pour le verbe *katargeô* la traduction de "rendre inopérant" plus que celle de "détruire", cela n'exclut pas que pour l'Impie, au moment où Satan s'extirpera de son hôte, l'événement ne soit fatal. À l'exemple de Judas, dont saint Pierre nous a rapporté la fin effroyable, il se pourrait que le corps de l'Impie implose :

« Frères, il fallait que s'accomplisse ce que l'Esprit Saint avait annoncé dans l'Écriture, par la bouche de David¹⁰⁷, à propos de Judas devenu le guide de ceux qui ont arrêté Jésus. Il était de notre nombre et avait reçu sa part de service. Or cet homme, avec le salaire de son iniquité, avait acheté une terre : **il est tombé en avant, s'est ouvert par le milieu, et ses entrailles se sont toutes répandues.** » (Actes des Apôtres, 1, 15-18)

Et que dire du lieu où l'esprit du Mal ira chercher refuge ? À l'instar de Légion qui posséda un temps le Gerasénien, Satan cherchera désespérément à fuir devant la présence de Jésus, dépeçant au passage son hôte, l'Impie, par tous les pores (« les porcs » ?!) de son corps maudit, profané et disloqué.

« Ils arrivèrent de l'autre côté de la mer, au pays des Geraséniens. Comme il descendait de la barque, un homme possédé d'un esprit impur vint aussitôt à sa rencontre, sortant des tombeaux. Il habitait dans les tombeaux et personne ne pouvait le lier, même avec une chaîne. Car il avait été souvent lié avec des entraves et des chaînes, mais il avait rompu les chaînes et brisé les entraves, et personne n'avait la force de le maîtriser. Nuit et jour, il était sans cesse dans les tombeaux et les montagnes, poussant des cris et se déchirant avec des pierres. Voyant Jésus de loin, il courut et se prosterna devant lui. D'une voix forte il crie : "Que me veux-tu, Jésus, Fils du Dieu Très-Haut ? Je t'adjure par Dieu, ne me tourmente pas." Car Jésus lui disait : "Sors de cet homme, esprit impur !" Il l'interrogeait : "Quel est ton nom ?" Il lui répond : "Mon nom est Légion, car nous sommes nombreux." Et il le suppliait avec insistance de ne pas les envoyer hors du pays. Or il y avait là, du côté de la montagne, un grand troupeau de porcs en train de paître. Les esprits impurs supplièrent Jésus en disant : "Envoie-nous dans les porcs pour que nous entrions en eux." Il le leur permit. Et ils sortirent, entrèrent dans les porcs et le troupeau se précipita du haut de l'escarpement dans la mer ; il y en avait environ deux mille et ils se noyaient dans la mer. Ceux qui les gardaient prirent la fuite et rapportèrent la chose dans la ville et dans les hameaux. Et les gens vinrent voir ce qui était arrivé. » (Marc 5, 1-14)¹⁰⁸

Finalement, les hommes seront délivrés de la puissance de Satan ; ce dernier à peine évadé, capturé derechef par l'Archange Michel afin qu'il ne nuise plus au genre humain à la surface du monde. Alors le Christ régnera en paix avec les hommes sur la terre dans le Royaume qu'Il a promis à Ses élus :

« Alors je vis un ange qui descendait du ciel. Il avait à la main la clé de l'abîme et une lourde chaîne. Il s'empara du Dragon, l'antique serpent, qui est le diable et Satan, et l'enchaîna pour mille ans. Il le précipita dans l'abîme, qu'il ferma et scella sur lui, pour qu'il ne séduise plus les nations jusqu'à l'accomplissement des mille ans. Il faut, après cela, qu'il soit relâché pour un peu de temps¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Cf Psaume 41, 9.

¹⁰⁸ Dans le cas du Gerasénien, l'exorcisme aura été libérateur, offrant une rémission complète et la rédemption, lui ayant restitué son humanité, l'homme étant tranquillement « assis, vêtu et dans son bon sens » (Marc 5, 15).

¹⁰⁹ Jean annonce ici ce que les théologiens nomment le *second combat eschatologique*, qui impliquera Gog et Magog, mystérieux peuples maudits rejetés et gardés dans les ténèbres de l'infra-monde. Mais cela dépasse, de loin, le cadre de notre étude de 2 Th 2. Cf à ce sujet Ezéchiel 38 et 39, ainsi qu'Apocalypse 20, 7-9.

Et je vis des trônes. À ceux qui vinrent y siéger, il fut donné d'exercer le jugement¹¹⁰. Je vis aussi les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus et de la parole de Dieu, et ceux qui n'avaient pas adoré la bête ni son image et n'avaient pas reçu la marque sur le front ni sur la main. Ils revinrent à la vie et régnèrent avec le Christ pendant mille ans. Les autres morts ne revinrent pas à la vie avant l'accomplissement des mille ans. C'est la première résurrection. Heureux et saints ceux qui ont part à la première résurrection. Sur eux la seconde mort n'a pas d'emprise ; ils seront prêtres de Dieu et du Christ et régneront avec lui mille ans. » (Apocalypse 20, 1-6)

Vous aurez fait, aisément, le parallèle avec ce que dit Paul en 1 Th 4, 13-18.

*

Nous sommes en mesure, à présent, de vous proposer la traduction revisitée suivante de 2 Th 2, 1-17, dont nous avons largement justifié le bien fondé :

« 2.1. Nous vous prions, frères, au sujet de l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ et de notre rassemblement auprès de lui, 2. de ne pas si vite perdre la tête ni de vous laisser alarmer par quelques déclarations prophétiques, propos ou lettres comme venant de nous, et présentant le Jour du Seigneur comme étant déjà-là. 3. Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'apostasie et que se révèle l'Anomos, le Fils de la perdition, 4. l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte, au point de trôner en personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu. 5. Ne vous rappelez-vous pas qu'étant parmi vous je vous disais cela ? 6. **Et maintenant vous savez ce qui le possède, pour être révélé en lui le moment venu pour lui.** 7. Oui, le mystère de l'anomie est déjà à l'œuvre, **jusqu'à ce que celui qui le possède singulièrement soit engendré d'au milieu [de nous]**. 8. Et alors se révélera l'Impie, que le Seigneur **abolira** au souffle de sa bouche et **neutralisera** par l'éclat de sa venue. 9. La venue de l'Impie s'accompagnera, par la puissance de Satan, de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, 10. et de toutes les séductions du mal, pour ceux qui se perdent faute d'avoir accueilli l'amour de la vérité qui les eût sauvés. 11. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fera croire au mensonge, 12. afin que soient condamnés tous ceux qui n'auront pas voulu croire à la vérité, et se seront complu dans l'injustice. 13. Quant à nous, nous devons à Dieu d'incessantes actions de grâces à votre sujet, frères très aimés du Seigneur, de ce que Dieu vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sainteté du [Saint] Esprit et la foi véritable. 14. À quoi il vous a aussi appelés par notre Évangile pour vous faire acquérir la gloire de Notre Seigneur Jésus Christ. 15. Ainsi donc demeurez fermes et retenez les traditions que nous vous avons enseignées de vive voix ou par écrit. 16. Que Notre Seigneur Jésus Christ en personne et Dieu notre Père, qui nous a aimés et donné la consolation éternelle et une heureuse espérance par sa grâce, 17. consolent vos cœurs à tous et les affermissent en toute sorte de bonnes œuvres et bonnes paroles. »

III

Le vocabulaire de la malédiction

¹¹⁰ Pour notre part, nous traduirions plutôt le mot « jugement » par celui de « gouvernement » : ils « exerceront le gouvernement » avec le Christ, le Roi des rois, dans le Royaume messianique, dont l'inauguration est annoncée dans ce passage de l'Apocalypse.

En nous fondant sur une exégèse solide, nous avons démontré l'absurdité de la notion tirée de 2 Th 2, 6-7, selon laquelle il existerait, à chaque époque, un « Retenant » politique bienveillant et bénéfique apte à empêcher le mal ; un simple et rapide survol de l'Histoire suffit pour invalider cette idée saugrenue, tant il y a déjà eu de despotes, de tyrans et de fous sanguinaires au plus haut sommet du pouvoir et aux plus hautes fonctions des États, entraînant l'humanité dans des horreurs et des tourments incalculables. Nous en avons même conclu, avec certitude, que le mot Katéchon, si l'on devait en faire une sorte de nom propre emblématique à partir du verbe *katéchô* choisi par saint Paul, désignerait nécessairement l'Ennemi du genre humain, celui que la tradition chrétienne postérieure, à la suite de saint Jean, a qualifié d'Antichrist¹¹¹. Le Katéchon n'est alors qu'un autre nom de ce « contre-Christ » que sera l'Antichrist final. Cet autre nom de l'Antichrist, le Katéchon donc, signifiant, comme établi à la section 2.4, « le possédé par excellence » ; cette « excellence », cette « singularité », cette « incorporation hors norme » devant apparaître comme une sorte d'élection démoniaque ultime.

Le Katéchon est le « Possédé », et le Possédé est l'Antichrist ! De plus, avec Agamben, nous pouvons ajouter qu' « il est alors possible que le *katéchon* et l'*anomos* (Paul, à la différence de Jean, ne parle jamais d'un *antichristos*) ne soient pas deux figures distinctes, mais désignent au contraire un seul et même pouvoir »¹¹². Nous trouvons donc, chez saint Paul, pour désigner cette créature démente à venir, les noms suivants : le Possédé, l'Anomos, l'Apostat, l'Adversaire, le Fils de la perte. Parmi ce vocabulaire de la malédiction condensé en 2 Th 2, nous avons donné, nous semble-t-il, assez d'explications concernant le Katéchon : pour faire court, il s'agira d'un possédé. Il nous reste cependant, dans ce troisième et dernier chapitre, – en sorte que nous aurons fait le tour des mots employés par l'Apôtre –, à passer au crible ceux d'Anomos, d'Apostat et de Fils de la perte. Ces trois noms sont porteurs de blasphèmes ; ils sont aussi, – prions pour ne pas en être victime –, porteurs de trois malédictions : l'anomie, l'apostasie et la perte. Nous passerons au crible ce vocabulaire de la malédiction : nous aurons ainsi bouclé l'étude des mots rares et troublants de 2 Th 2. Prenons le risque d'une explication sans plus attendre, en saisissant par les cornes l'anomie !

*

3.1 Anomie

« 7a. Oui, le mystère de l'**anomie** (*mustérion tés anomias*) est déjà à l'œuvre [...]. »

Nous retrouvons ici notre verset pivot du chiasme, dans lequel apparaît le mot *anomia*. Nous possédons en français un mot équivalent calqué sur le grec : « anomie ». Nous parlerons donc d'anomie sans risquer de nous perdre dans les méandres d'une traduction délicate et subtile comme avec le mot *katéchon* plus haut. Voyons ce que le mot, certes peu courant dans le langage quotidien, colporte comme signifiant avec lui dans notre langue. Dans son *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Louis-Marie Morfaux nous en donne la définition suivante :

« **Anomie** : composé du gr. de *a.* privatif, et *nomos*, loi, absence de loi, terme créé par Durkheim. Absence de loi fixe ou absence d'organisation, dérèglement pouvant entraîner un malaise et une crise de solidarité entre les membres d'une société. »

¹¹¹ « Du grec *antikhistos* (de *anti* : "contre" et *Khristos* : "Christ"), néologisme chrétien fabriqué d'après le grec *antitheos* : "anti-dieu". Le mot est propre aux épîtres johanniques où il désigne tantôt les chrétiens apostats, tantôt un personnage mystérieux [à venir] (Cf. 1 Jn, 2, 18-22 ; 1 Jn 4, 3 et 2 Jn 7) » (*Dictionnaire du NT*).

¹¹² *Le temps qui reste*.

Avant Durkheim, il nous semble y avoir eu des précurseurs de l'emploi du mot, non ? À l'évidence, Monsieur Morfaux, l'auteur du dictionnaire savant sus-mentionné, a *zappé* saint Paul ! Toutefois, gardons en tête l'idée générale qu'apporte la définition offerte. Ceci dit, reprenons l'enquête étymologique avec Agamben :

« *Anomie* ne doit pas être traduit, comme le fait [saint] Jérôme, par un très général « iniquité » ou, pire encore, par « péché ». *Anomie* ne peut que signifier « absence de loi », et l'*anomos* est celui qui est en dehors de la loi ». ¹¹³

De telle sorte que l'anomie correspond avec ce que les juristes, à leur grand dam, nomment l'*état d'exception*. L'exception étant ce qui déroge à la règle, l'état d'exception doit être identifié comme ce qui échappe à la loi au sens fort. L'anomie se présente ainsi, dans un premier temps, comme une suspension de la loi, puis dans un second temps, plus trouble et malaisé à saisir dans sa mise en œuvre, comme une subversion de celle-ci. Mais voyons cela de plus près en nous laissant guider par le spécialiste de la question, Giorgio Agamben :

« Il est impossible de distinguer dans l'état d'exception entre l'observance et la transgression de la loi. Quand la loi n'est effective que sous la forme de sa suspension, n'importe quel comportement qui se présenterait dans une situation normale comme conforme à la loi – par exemple se promener tranquillement dans la rue – peut se révéler une transgression – par exemple pendant le couvre-feu [rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps, du confinement que nous avons tous subi] ; et réciproquement, la transgression peut-être considérée comme observance [le port du masque fut rendu obligatoire durant la crise sanitaire alors que la loi interdit de se masquer le visage dans l'espace public !]. » ¹¹⁴

Et que penser des soignants non-vaccinés qui furent « suspendus », comme a été « suspendue » toute forme de déontologie et de précaution médicales durant l'*état d'urgence sanitaire* : anomie ! Mais afin que cela vous apparaisse totalement abyssal, demandons à Agamben de nous convaincre de la monstruosité de la chose, en nous fournissant des exemples de suspension de la loi toujours plus dérangeants et permissifs :

« La loi, dans l'état d'exception, est absolument informulable : elle n'a plus – ou n'a pas encore – la forme d'une prescription ou d'un interdit. L'informulabilité doit ici être prise à la lettre. Prenons l'état d'exception dans sa forme la plus extrême : celui qui est instauré en Allemagne par le *Décret pour la protection du peuple et de l'État* du 28 février 1933, c'est-à-dire au lendemain de la conquête du pouvoir par le parti nazi. Le décret dit simplement : « Les articles 114, 115, 117, 118, 123, 124 et 153 de la Constitution du Reich sont suspendus jusqu'à nouvel ordre » (en réalité, ce décret restera en vigueur pendant toute la durée du régime nazi). Cette formulation laconique n'ordonne ni n'interdit rien – mais à travers la simple suspension des articles de la Constitution qui concernent les libertés personnelles, elle rend impossible tout énoncé clair de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas. Les camps de concentration, dans lesquels tout est possible [dans l'horreur], naissent dans l'espace ouvert par cette informulabilité de la loi. » ¹¹⁵

Toute notion de transgression est ainsi effacée. La loi ne s'interpose plus... Les possibilités des tortionnaires d'agir sur leurs victimes deviennent illimitées et sans frein. Une impunité leur est ainsi offerte de couvrir leurs crimes du voile de l'indiscernable : « nuit et brouillard ». En l'occurrence, ni les bourreaux, ni les victimes n'ont de statut légal ; et les actes commis ou subis sont indissociables dans cet espace forclus, où plus aucun droit ne s'applique. Ici, toute notion de responsabilité

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*

s'estompe :

« La découverte inouïe qu'a faite Primo Levi à Auschwitz concerne un matériau réfractaire à tout établissement d'une responsabilité ; il réussit à isoler quelque chose comme un nouvel élément éthique. Levi le nomme la "zone grise". En elle se déroule la "longue chaîne qui lie la victime aux bourreaux", l'opprimé y devient oppresseur, le bourreau y apparaît à son tour comme une victime. Alchimie incessante et grise, où le bien, le mal, et avec eux tous les métaux de l'éthique traditionnelle atteignent à leur point de fusion. Il s'agit d'une zone d'irresponsabilité et d'*impotentia judicandi*¹¹⁶, qui ne se situe plus *par delà* bien et mal, mais se tient, dirait-on, *en deça* de l'un comme de l'autre. [...] Cette zone infâme d'irresponsabilité constitue notre premier cercle [de l'enfer], d'où nul *mea culpa* ne nous fera sortir, et où, de minute en minute, se grave la leçon de la "terrible, l'indicible, l'impensable *banalité du mal*"¹¹⁷. »¹¹⁸

Ce que tente de démontrer Agamben, au début de son essai sur la question d'Auschwitz, c'est que le garde-fou face au crime n'est pas l'éthique personnelle, toujours fragile, mais le cadre juridique dans lequel cette éthique peut s'exprimer ensuite, en portant assistance, secours et en repoussant au loin l'inhumain ; il y a donc là une nécessité préalable : celle de la référence à un ancrage légal, qui engagerait, charnellement, l'individu concerné à peser l'acte devant être posé : si je suis le « gardien de mon frère », j'ai le devoir de prendre soin de lui.

« Le verbe latin *spondeo*, d'où vient le mot de "responsabilité", signifie "se porter garant pour quelqu'un (ou pour soi) de quelque chose devant un autre". Ainsi, dans la promesse du mariage, prononcer la formule *spondeo* signifie pour le père s'engager à donner sa fille (dite alors *sponsa*) pour femme au prétendant, ou garantir une réparation si la chose ne se faisait pas. En effet, dans le droit romain archaïque, l'usage voulait qu'un homme libre pût se livrer en otage – donc se constituer prisonnier, d'où le terme d'*ob-ligatio* – pour garantir la réparation d'un tort ou l'acquiescement d'une obligation. [...] Le geste d'assumer une responsabilité est donc foncièrement juridique, et non éthique. Il n'exprime rien de noble ni de lumineux, seulement le fait de s'obliger, de se constituer prisonnier pour garantir une dette, dans un monde où le lien juridique s'inscrit encore dans la chair du responsable. [...] Responsabilité et faute ne sont que les deux faces de l'imputabilité pénale ; c'est seulement dans un deuxième temps qu'elles furent intériorisées et sorties de la sphère du droit. D'où l'insuffisance et l'opacité de toute doctrine éthique qui prétend se fonder sur ces deux concepts [séparément]. »¹¹⁹

Sans obligation légale, point de responsabilité éthique fondée. Et Agamben d'en donner un exemple terrifiant, quand l'éthique, absolument « pure », comme en l'air, se pique de la plus haute vertu morale désincarnée, qu'elle ose même appeler « Dieu » :

« Pendant le procès de Jérusalem, la ligne de défense d'Eichmann fut clairement définie par son avocat Robert Servatius : "Eichmann se sent coupable devant Dieu, non devant la loi." Et en effet Eichmann [...] alla jusqu'à déclarer qu'il voulait "se pendre publiquement" afin de "libérer les jeunes allemands du poids de la faute". Néanmoins, il soutint jusqu'au bout que sa culpabilité devant Dieu (qui pour lui n'était que le *Höherer Sinnesträger*, le plus haut des porteurs de sens) ne pouvait donner lieu à des poursuites pénales. À l'évidence, le seul sens que pouvait avoir ce *distinguo* obstinément martelé, c'est qu'assumer une faute morale semblait à l'accusé éthiquement noble, au moment même où il refusait d'assumer une faute pénale. »¹²⁰

¹¹⁶ Cf. Primo Levi, *Les Naufragés et les Rescapés*, traduit de l'italien par André Maugé, Gallimard, 1989.

¹¹⁷ Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, traduit de l'anglais par Anne Guérin, Gallimard, 1966.

¹¹⁸ Giorgio Agamben, *Home Sacer III : Auschwitz*, traduit de l'italien par Pierre Alferi, Payot & Rivages, 1999.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

Vous pouvez ainsi constater, chose effarante, dans quel état d'anomie mentale vivait le sinistre personnage. Dans son esprit anémique, la loi n'était même pas envisageable dans l'enceinte d'un tribunal, quand bien même s'agissait-il de celui où se tenait son propre procès !

Aussi, l'éthique, pour tenir son rôle, doit-elle s'inscrire dans une légalité. Et c'est pourquoi Dieu a donné aux hommes des commandements, soyons-en assurés, et rassurés. Pour garantir l'amour du prochain, la pratique de la Loi divine est en somme incontournable : « Celui qui m'aime, c'est celui qui accomplit mes commandements », déclare Jésus¹²¹.

À Auschwitz, « oui, le mystère de l'anomie est déjà à l'œuvre » (2 Th 2, 7a).

Nous venons d'interroger le premier volet de l'anomie, quand elle prend l'aspect d'une « suspension », d'une « suppression » de la loi. Plus surnoise encore et d'une perversité institutionnalisée est la forme que prend ensuite l'anomie : car elle revêt alors l'aspect de la loi qu'elle vient de congédier ! Ainsi passe-t-elle, presque ni vue ni connue, de la « suspension » à la « subversion » de la loi. L'exception devient la règle et l'anomalie la norme. Et nombreux sont ceux qui à cette étape du processus anémique ne se sont pas rendus compte que la « loi » désormais en vigueur portait en elle-même sa propre négation. Voici donc le second volet ouvert, celui de la « subversion » de la loi. Nous l'illustrerons en éclairant d'un jour noir la « législation » sur l'avortement.

Au départ, en 1974, Simone Veil, alors ministre de la santé, avait assuré que son projet de loi sur l'avortement ne visait qu'à répondre, de façon provisoire, à la détresse de certaines femmes¹²². Il s'agissait, ainsi, en premier lieu, de faire admettre que l'urgence imposait une réponse. On créait artificiellement, au sein de l'Hémicycle, un « climat ». Il fallait, tout d'abord, imposer l'idée selon laquelle la situation relevait d'une urgence absolue. L'éthique était convoquée pour défendre de pauvres femmes devenues statutairement des victimes. Avait-on le droit de les laisser mourir ! Ainsi était formulée l'initiative. Détresse, urgence, devoir de porter assistance à des personnes en danger, tel était le vocabulaire employé. Le choix du vocabulaire n'est en rien anodin : il relève explicitement du domaine de l'exception ; et c'est ce qui était demandé : que l'on fasse exception pour ces femmes de ce que stipulait jusqu'alors la loi qui condamne tout homicide. On introduisait, subrepticement, l'exception dans la loi... Il n'y aura pas longtemps à attendre pour que la loi, ainsi contaminée, impose l'exception comme étant la nouvelle règle. Et les délais autorisant l'avortement ne cesseront plus de s'allonger...

Normalement, la loi se tient à distance des cas particuliers, car elle est normative et se veut universelle. C'est au juge, dans le cadre d'un procès, de statuer pour chaque inculpé, examinant si son cas échappe plus ou moins aux rigueurs de la loi. La loi, en soi, n'interprète pas, elle donne la règle, établie la norme, et impose de passer en jugement celui qui la transgresserait ; ensuite, revient au juge de dire le droit : c'est-à-dire, de rappeler au prévenu la loi et d'examiner sa culpabilité en confrontant la singularité des faits et des circonstances en regard de la Lettre du droit. La loi est universelle, c'est-à-dire insensible au cas particulier. L'interprétation du juge est requise : elle permet d'exprimer la loi face au cas singulier que représente chaque prévenu. Or, si vous introduisez la notion subjective d'interprétation au sein même de la loi, vous la dévoyez, vous faites du législateur un juge, et vous bouleversez par là-même l'ordre et la séparation des pouvoirs.

Revoyons l'historique de l'adoption de cette « loi Veil », en citant un passage d'un dossier très complet sur celle qui l'a portée¹²³ :

¹²¹ Jn 14, 15.

¹²² La « loi » n'était prévue et valable que pour cinq ans. Sa durée d'application sera rendue définitive le 31 déc. 1979.

¹²³ « Simone Veil, 1927-2017 », dossier spécial du *Point*, n°2339, 6 juillet 2017.

« Habile, Giscard a choisi Simone Veil pour défendre au Parlement un projet de loi hautement sensible, qui doit témoigner de sa volonté de changer en profondeur le pays, jusque dans les mœurs : l'interruption volontaire de grossesse – on dira bientôt IVG. La jeune ministre a les atouts pour mener cette bataille : c'est une femme, une juriste, et elle n'a pas de circonscription à défendre. Et puis elle sait être forte et émouvante. À la tribune de l'Assemblée, le 26 novembre 1974, dans sa jolie robe bleu roi, elle affirme d'une voix à peine tremblante : "*L'avortement est un échec quand il n'est pas un drame. Mais nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300 000 avortements*¹²⁴ qui, chaque année, mutilent des femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient et traumatisent celles qui y ont recours." Des semaines durant, elle affronte la résistance du corps médical et la misogynie du corps politique. L'hostilité des milieux catholiques, aussi. Elle qui se croyait protégée par sa réussite et par le pouvoir découvre l'intolérance et l'abjection. Des centaines de lettres d'insulte lui sont envoyées. Des inscriptions "*Veil = Hitler*" sont tracées dans le hall de son immeuble, des croix gammées sur la voiture d'Antoine [son mari]. Dans l'Hémicycle, les ignominies se succèdent. Plusieurs députés, dont Jacques Médecin, le maire de Nice, comparent l'avortement à la "*barbarie nazie*". Un autre parle de "*génocide légalisé*". Un élu réformateur, Jean-Marie Daillet, accuse la ministre de vouloir envoyer les embryons "*au four crématoire*". Tous n'ont pas l'excuse de l'ignorance, comme ce diplomate qui, dans une réception, apercevant son bras tatoué, avait cru à un numéro de vestiaire. Antoine l'avait retrouvée dehors, pleurant contre un arbre. Au banc du gouvernement, elle sanglote à nouveau, mais tient bon. Le texte sur l'IVG est voté¹²⁵. Les socialistes la congratulent. Chirac lui fait porter des fleurs. *France Soir* écrit : "*Simone Veil est un roc.*" La gratitude des femmes lui est acquise pour toujours. L'admiration de bien des hommes également. »¹²⁶

Belle et poignante hagiographie, qui fait fi des fœtus. Mais restons dans le strict domaine du droit, sans faire trembler la corde sensible... des « faiseuses d'anges ». Complétons le tableau, en retranscrivant des éléments factuels entourant le débat qui se tint à l'Assemblée nationale :

« La novice en politique a d'emblée compris qu'elle devrait éviter toute référence philosophique ou théologique, laissant cela à ses adversaires. Et surtout, ne pas tomber dans le piège du droit à disposer de son corps. "*Il fallait enfoncer le clou de la dignité et fuir cette idée invendable, chère aux bourgeois de gauche, selon laquelle une femme peut décider de se faire avorter parce que la grossesse, à ce moment précis, ne lui convient pas. (...) Bien sûr, je suis convaincue qu'une femme doit avoir la libre disposition de son corps. Mais j'ai choisi d'insister sur la responsabilité. Je présentais cette loi pour qu'elle passe. Je voulais gagner*", confiera-t-elle à Maurice Szafran dans *Destin*¹²⁷. »¹²⁸

De l'aveu même de la rapporteuse, il y avait duperie, dès le départ. Rappelons que c'est elle qui avait pourtant solennellement déclaré du haut du perchoir : « Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issues »¹²⁹. Mais passons, ne retenant ici, pour compléter notre propos sur la question de droit soulevée, que le seul mot important de l'interview : le mot *responsabilité*. Le revoilà. Nous l'avions découvert en étudiant le premier volet de l'anomie. Il revient, tiens donc, maintenant, dans ce second volet, celui de la « subversion » de la loi. Pourquoi ? Parce qu'il peut être détourné et servir de caution morale, dès lors – comme nous l'a expliqué Agamben – que la responsabilité et la faute sont séparées. « Je suis responsable mais pas coupable », déclarera *l'homme au parapluie*¹³⁰. Ainsi, suivant l'idée de Simone Veil, chez celle qui avorte, faute et responsabilité ne sont pas liées ; et c'est au législateur que l'on

¹²⁴ Nombre arbitraire : les avortements étant alors clandestins, aucune statistique officielle ne pouvait être établie.

¹²⁵ Le 17 janvier 1975.

¹²⁶ « Simone Veil, 1927-2017 », dossier spécial du *Point*, n°2339, 6 juillet 2017.

¹²⁷ Maurice Szafran, *Simone Veil. Destin*, Flammarion, 1994.

¹²⁸ Émilie Trevert, in « Simone Veil, 1927-2017 », dossier spécial du *Point*, n°2339, 6 juillet 2017.

¹²⁹ Phrase clef, extraite de son discours historique du 26 novembre 1974.

¹³⁰ Remarquablement croqué par Jacques Faizan.

imputera désormais la responsabilité de la faute. Si la femme qui avorte clandestinement meurt, le législateur est responsable, et le juge qui aurait fait appliquer la loi de 1920, lui aussi, doit être tenu responsable du choix fatal opéré par la malheureuse ! Redoutable inversion accusatoire, indigne d'une juriste, et portant atteinte à l'esprit même de la loi et à sa raison d'être :

« Lorsqu'il fut séparé de Dieu, l'homme en vint à un tel degré de sauvagerie, qu'il considéra comme ennemis jusqu'à ceux de sa parenté et qu'il se précipita sans la moindre crainte dans toute espèce de désordre, de meurtre et de cupidité. Aussi Dieu leur imposait-il la crainte des hommes – car ils ne connaissaient plus celle de Dieu –, afin que, soumis à une autorité humaine et éduqués par ses lois, ils parviennent à une certaine justice et usent de modération les uns envers les autres, craignant le glaive placé ostensiblement devant leurs yeux, selon ce que dit l'Apôtre : "Car ce n'est pas pour rien que l'autorité porte le glaive : elle est, en effet, ministre de Dieu pour exercer la colère et tirer vengeance de celui qui fait le mal."¹³¹ Et c'est pourquoi les magistrats eux-mêmes, qui ont les lois pour vêtement de justice, ne seront pas interrogés pour ce qu'ils auront fait de juste et de conforme aux lois ; en revanche, pour tout ce qu'ils auront accompli au détriment de la justice, en agissant de façon inique, illégale et tyrannique, ils périront : car le juste jugement de Dieu atteint pareillement tous les hommes et ne connaît nulle défaillance. »¹³²

Serait-ce aller trop loin de dire que l'on est passé d'une disposition de loi provisoire et exceptionnelle à une volonté d'inscrire ce « droit » à l'avortement dans la Constitution même ! Ce n'est que la triste réalité issue de la duperie initiale. Par la force du vice caché en elle, la « loi » est même devenue répressive à l'encontre de toute personne qui se positionnerait publiquement contre l'IVG, un délit « d'entrave à l'avortement » ayant été imaginé et voté à cet effet. Et c'est la clause de conscience spécifique des soignants, inscrite pourtant dans les termes de la législation en vigueur depuis la promulgation de la loi en 1975, qui est attaquée, maintenant¹³³...

Mais achevons le cours, très instructif, de l'article que nous avons commencé de citer :

« La magistrate [Simone Veil], issue de la bourgeoisie politico-industrielle, n'est pas une féministe acharnée. C'est bien pour cela qu'elle a été choisie, au grand dam de Françoise Giroud, la secrétaire d'État à la Condition féminine, qui aurait pu faire peur à la droite. Veil semble parfaite pour le rôle : mère de trois enfants, non croyante, pas élue, elle n'appartient à aucun clan politique. Enfin, on la pense inattaquable, elle, la rescapée des camps, qui y a laissé sa mère, son père, son frère. »¹³⁴

Simone Veil et sa proposition de « loi » sortaient donc, toutes les deux, d'Auschwitz-Birkenau...

*

3.2 Déification

« 3. Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'apostasie et que se révèle l'**Homme d'anomie** (*anthropos tês anomias*), l'Être de perdition, 4. l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte, au point de trôner en

¹³¹ Épître aux Romains, 13, 4.

¹³² Saint Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, V, 24, 2.

¹³³ Le 29 novembre 2021, les députés ont examiné une proposition de loi prévoyant de supprimer la clause de conscience des soignants relative à l'interruption volontaire de grossesse.

¹³⁴ Émilie Trevert, *Ibid.*

personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu. » (2 Th 2, 3-4)

À suivre saint Paul, l'anomie n'est pas seulement une perversion mystérieuse de la Loi, mais aussi une personne qui l'incarnera : l'Anomos. À l'instar du Katéchon, retranscrit en grec à la fois au neutre puis au masculin, pareillement, l'anomie est au verset 7a un mystère : *mustérion tês anomias* ; et au verset 3 une personne : *anthropos tês anomias*. Le mot *anthropos* ne laisse aucun doute possible sur le fait qu'il s'agira d'un homme. Nous sommes, là encore, en présence d'une figure à venir, qui sera sataniquement adoubee. Reste à comprendre comment l'anomie peut « s'incarner » dans un humain. Si elle peut investir le champ légal et le corrompre, comme nous avons pu le constater amèrement à la section précédente, il faut maintenant envisager que cette perversion de la légitimité puisse être revêtue par un homme, à l'évidence par un homme de pouvoir, au pinacle du pouvoir.

D'où Paul pouvait-il tirer un tel concept opératif et sauter aisément le pas en proposant de l'incarner sous les traits d'un homme ? D'abord, il avait la lumière de l'Esprit, et voyait ainsi clair et loin ; mais aussi, ne l'oublions pas, il vivait au temps de l'Empire romain. Hors, à la tête de cette incomparable puissance mondaine, se trouvait un homme, l'Empereur, que beaucoup considéraient alors comme un être établi dans son pouvoir à l'égal des dieux !

En 51, alors qu'il écrit aux Thessaloniciens, Paul vit sous le règne de l'empereur Claude ; cependant, pour chercher à comprendre où se logeait l'anomie dans la personne impériale, nous interrogerons la destinée du premier de ces empereurs romains : j'ai nommé Octave, fondateur de l'Empire, et demeuré illustre sous le nom majestueux d'Auguste. Pour ce faire, nous écouterons à nouveau notre spécialiste de l'anomie, Giorgio Agamben, établir pour nous le terrible diagnostic :

« Considérons la célèbre description que donne Suétone¹³⁵ de la mort d'Auguste à Nola le 19 août 14 après J.-C. Le vieux prince, entouré de ses amis et de ses courtisans, se fait porter un miroir, et, après s'être fait "arranger les cheveux et relever les joues pendantes", semble uniquement préoccupé de savoir s'il a bien joué le *mimus vitae*, la farce de sa vie. Mais il ne se contente pas de cette métaphore théâtrale, et il demande avec insistance et de façon presque agaçante (*identidem exquirens*) en des termes qui ne sont pas une simple métaphore politique, *an jam de se tumultus foris fuisset*, s'il n'y avait pas dehors un tumulte à son propos. La correspondance entre anomie et deuil ne devient compréhensible qu'à la lumière de la correspondance entre mort du souverain et état d'exception. Le lien originel entre *tumultus* et *justitium* est encore présent, mais le tumulte coïncide maintenant avec la mort du souverain, alors que la suspension du droit devient partie intégrante de la cérémonie funèbre¹³⁶. C'est comme si le souverain, qui avait concentré sur son "auguste" personne tous les pouvoirs exceptionnels, de la *tribunicia potestas perpetua* à l'*imperium proconsulare majus et infinitum* et était devenu en quelque sorte un *justitium* vivant, montrait à l'instant de la mort son caractère anomique immanent et voyait le tumulte et l'anomie se libérer hors de lui-même dans la cité. Comme Nissen l'avait compris et exprimé dans une formule limpide [...] "les mesures exceptionnelles disparurent parce qu'elles étaient devenues la règle". La nouveauté constitutionnelle du principat [c'est-à-dire du principe impérial] peut être vue alors comme une incorporation directe de l'état d'exception et de l'anomie dans la personne du souverain, qui commence à s'affranchir de toute subordination au droit pour s'affirmer comme *legibus solutus*. »¹³⁷

¹³⁵ Suétone, *Vies des douze Césars*, Auguste, Livre II, XCIX.

¹³⁶ Définition : « Le *justitium* est un concept du droit romain, qui équivaut à la déclaration d'état d'urgence. [...] Sous la République romaine, il était déclaré en cas de *tumultus* pour faciliter la levée en masse des citoyens, et entraînait la suppression de toutes fonctions civiles. [...] En somme, [en cas de péril de guerre], tout ce qui pouvait entraver l'enrôlement des citoyens était écarté, et tout prétexte était enlevé à ceux qui se seraient excusés en étant retenu par leurs affaires. [...] Le *justitium* était une mesure essentiellement temporaire [le temps de faire face à la menace]. Avec le système des armées permanentes inauguré par l'Empire, la levée en masse [*tumultus*] et le *justitium* qui en était le corollaire ne tardèrent pas à disparaître. Désormais le *justitium* était décrété comme deuil public à l'occasion de la mort de l'Empereur ou d'un membre de la famille impériale. » (Wikipedia, article en ligne « *justitium* »).

¹³⁷ G. Agamben, *Homo sacer II : État d'exception*, Seuil, 2003.

De façon pertinente et incontestable, les aspects « katéchontique » et « anomique » du personnage d'Auguste fusionnent, puisque l'anomie apparaît nettement comme une forme de possession politique de la personne impériale. Non seulement le pouvoir devient en sa personne absolument discrétionnaire, mais celle-ci désormais retient, accapare, possède en son unique corps physique, de façon dévoyée et hautement problématique, toute la puissance légale. La nature démoniaque du *katéchon* ne saurait être mieux soulignée. Mais laissons Agamben nous dévoiler l'extrême insolence des prétentions impériales :

« Cette nature originellement anomique de la nouvelle figure du pouvoir suprême apparaît clairement dans la théorie du souverain comme "loi vivante" (*nomos empsuchos*), qui s'élabore dans le milieu néo-pythagoricien, durant les années mêmes où s'affirme le principat. La formule *basileus nomos empsuchos* figure dans le traité de Diotogène sur la souveraineté [...]. Que le souverain soit une loi vivante peut seulement signifier qu'il n'est pas obligé par elle, que la vie de la loi coïncide en lui avec une totale anomie. Diotogène l'explique sans équivoque : "Puisque le roi a un pouvoir non responsable (*achan anupeuthunon*) et qu'il est lui-même une loi vivante, il est comme un dieu parmi les hommes". »¹³⁸

L'empereur est explicitement un « hors-la-loi » d'après l'analyse d'Agamben, ce à quoi nous ajouterons qu'il devient ainsi le chef de file de tous ceux qui combattront la Loi de Dieu. S'il ne peut être tenu responsable de rien, puisqu'il se situe en dehors de la loi des hommes, il devient clair qu'il trouvera-là prétexte pour prétendre à la divinisation.

Or, cet état de subordination de la loi et des prérogatives sacrées, en la personne de l'Empereur qui a accaparé pour lui seul tous les pouvoirs, va encore s'aggraver, lorsque les empereurs chercheront à se faire adorer comme des dieux. Ici, implacablement, l'Anomos, apparu au verset 3, rejoint le dernier membre du verset 4, à savoir celui-là même qui s'auto-glorifiera en se proclamant Dieu, et fusionne avec lui : « l'Anomos, l'Être de perte, l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte, au point de trôner en personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu » (2 Th 2, 3-4).

Paul, et les Thessaloniens avec lui, n'avaient qu'à tourner leur regard un peu en arrière, rétrospectivement dix ans en arrière très précisément, en considérant la personnalité du précédent empereur, auquel Claude avait succédé, pour se remémorer, effarés, que son prédécesseur avait tenté de se faire adorer de son vivant comme un dieu ! Et pour imposer son culte à tous les sujets de l'Empire, il avait décidé de faire dresser sa propre statue d'empereur divinisé dans le Temple de Jérusalem. Caligula, car il s'agit de lui, défiait ainsi le Dieu unique, le Dieu des Juifs, en venant rivaliser avec Lui et – pourquoi pas, comme suggéré au verset 4 – ravir Sa gloire auprès de Ses adorateurs. Mais les choses ne se passèrent pas comme l'empereur Caligula, au comble de l'orgueil et de la folie, voulait les imposer..

Tout d'abord, et à juste titre, les Juifs s'émurent des intentions de l'empereur ; aussi envoyèrent-ils auprès de Caligula une ambassade de notables, triés sur le volet parmi les plus savants et vertueux d'entre eux, pour composer avec les prétentions impériales. Il s'agissait, dans un premier temps, pour les Juifs, d'échapper au nouveau culte idolâtrique. Nous avons conservé grâce au texte *Legatio ad Caium* de Philon d'Alexandrie, qui participa à la légation juive, un compte rendu de première main de l'entrevue. Ce fut pour les ambassadeurs juifs une expérience à la fois traumatisante et cocasse :

« Introduits en sa présence, tout en le regardant avec modestie et timidité, la tête inclinée vers le sol, nous tendions la main vers lui en l'appelant "auguste Empereur". Quant à lui, il nous adressa

¹³⁸ Agamben, *Ibid.*

sa réponse avec tant de bienveillance et d'amabilité qu'il y avait de quoi renoncer non seulement à notre cause mais à la vie. D'un ton sarcastique tout en grinçant des dents : "C'est vous, dit-il, les gens qui haïssent Dieu, les gens qui ne veulent pas reconnaître que je suis dieu, moi qui suis déjà qualifié ainsi auprès de tous les autres hommes, mais qui croyez en celui que vous ne pouvez pas nommer." Et levant les bras au ciel, il prononça une expression qu'il n'est même pas permis d'entendre, encore moins d'exprimer en propres termes. De quel plaisir, tout de suite, furent comblés les délégués de la partie adverse [païenne] qui, dès la première phrase de Caius¹³⁹, pouvaient considérer le succès de leur mission comme acquis ! Ils se mirent à gesticuler, à danser en l'acclamant avec les épithètes rituelles de tous les dieux. Le voyant radieux de plaisir à ces titres au-dessus de la condition humaine, l'odieux sycophante Isidoros lui dit : "Maître, tu hairas bien plus encore les personnages présents et ceux dont ils sont les congénères, quand tu sauras leurs mauvaises dispositions et leur impiété à ton égard : alors que tous les hommes offrent des sacrifices d'action de grâce pour ton salut, seuls ses gens-là n'ont pas toléré d'avoir à sacrifier ; et, quand je dis ces gens-là, j'englobe en outre sous ce mot tous les autres Juifs." Nous nous récriâmes tous ensemble : "Seigneur Caius, c'est nous calomnier ! Car nous avons bel et bien sacrifié et même nous avons sacrifié des hécatombes, non pas en répandant seulement le sang autour de l'autel [du Temple de Jérusalem], quitte à emporter chez nous les viandes pour un festin ou un banquet, comme d'aucuns ont coutume de faire, mais en abandonnant à la flamme sainte les victimes à brûler en entier, et cela trois fois déjà, non pas une : la première fois, lorsque tu as reçu la succession de l'empire ; la seconde, lorsque tu fus sauvé de cette grave maladie qui avait rendu malade toute la terre avec toi ; la troisième, dans l'espérance de ta victoire en Germanie." "Admettons, dit-il, que ce soit vrai : vous avez sacrifié, mais à un autre que moi, encore que ce fût à mon intention ; alors à quoi bon ? puisque ce n'est pas à moi que vous avez sacrifié ?" Quand nous entendîmes cette réflexion, qui s'ajoutait à la précédente, un frisson au fond de nous-même immédiatement nous saisit, et se répandit jusque sur notre extérieur. Tout en parlant ainsi, Caius parcourait les pavillons, examinant les salles des hommes, celles des femmes, les rez-de-chaussées, les étages, absolument tout, en critiquant certaines comme des installations insuffisantes ; il en imaginait de tout autres et en ordonnait de son chef de plus coûteuses. Après cela, nous avançons à sa suite, montant et descendant, moqués et insultés par nos adversaires, comme les mimes sur la scène : car c'était bien une espèce de farce [...]. Une fois qu'il eut donné quelques ordres pour les constructions, il nous posa la grande et fameuse question : "Pourquoi vous abstenez-vous de la viande de *porc* ?" De nouveau, à cette interrogation ce fut un grand éclat de rire chez nos adversaires : les uns par amusement, les autres par calcul de flatterie, affectaient de trouver que le *mot* avait été dit avec grâce et gentillesse [...]. Lorsque nous eûmes répondu que les lois diffèrent selon les peuples et qu'il y a des interdits pour certaines choses aussi bien chez nos adversaires que chez nous, quelqu'un ayant dit : "Comme la plupart des gens, ils ne portent pas à leur bouche la viande d'agneau, qui est à la portée de tout le monde", il dit en ricanant : "Bien sûr, car ce n'est pas bon !" Au milieu de toutes ces sottises et de tous ces sarcasmes nous étions bien gênés. Alors enfin, en traînant sur les mots, il dit : "Nous voulons apprendre quels droits politiques vous exercez." À notre premier mot pour le lui apprendre [...] il bondit dans la grande salle, et après en avoir fait le tour, il ordonne de relever les fenêtres de tous les côtés de pierres transparentes dans le genre du verre blanc, qui sans faire obstacle à la lumière, protègent du vent et de la brûlure du soleil. Ensuite, s'avançant sans hâte, il demanda sur un ton modéré : "Vous dites ?" Alors, comme nous commençons de reprendre le fil du sujet, il s'introduisit de nouveau en courant dans une autre pièce, où il donna des ordres pour qu'on y plaçât des tableaux originaux. Voyant nos droits ainsi déchirés, brisés, pour ne pas dire hachés et pulvérisés, dans notre découragement et notre abattement, ne nous attendant toujours à rien d'autre qu'à la mort, nous n'avions déjà plus nos âmes en nous, et sous le coup de l'angoisse elles avaient pris les devants pour supplier le vrai Dieu de retenir la colère de celui qui portait faussement le titre. Or, ayant accepté notre lamentation, Dieu lui tourne le cœur vers la pitié. Ramené à plus de douceur, il se contenta de dire : "Ce ne sont pas des gens aussi pervers, à mon sens, que malheureux et sots, puisqu'ils ne croient pas que j'ai hérité la nature d'un dieu." Sur quoi il se retire après nous avoir donné l'ordre de nous en

¹³⁹ Caius est le prénom de l'empereur Caligula.

aller nous aussi. »¹⁴⁰

Ouf !

Mais Caligula, toujours plus obsédé de lui-même, reviendra à la charge !

Il faudra tout le génie obséquieux de son compagnon d'enfance, le prince juif Agrippa, pour le détourner de son projet détestable et propre à déclencher une guerre totale en Judée... Caligula y renoncera momentanément, selon ce que nous en a rapporté, cette fois, Flavius Joseph, historien juif accrédité auprès de la cour des futurs empereurs flaviens (dont il s'affublera du nom comme gage de sa soumission). Voyons ce qu'il dit au sujet du rebondissement de l'affaire :

« Ce superbe prince, ne pouvant souffrir que les Juifs fussent les seuls qui refusassent de lui obéir, envoya Pétrone en Syrie pour en être gouverneur à la place de Vitellius, avec ordre d'entrer en armes dans la Judée, de placer sa statue dans le Temple de Jérusalem si les Juifs y consentaient, et de leur faire la guerre et les y contraindre par force s'ils le refusaient. Pétrone ne fut pas plus tôt arrivé en Syrie qu'il assembla tout ce qu'il put de troupes auxiliaires pour joindre à deux légions romaines, et prit ses quartiers d'hiver dans Ptolémaïs, avec résolution de commencer la guerre aussitôt que le printemps serait venu. Il en donna avis à l'empereur, qui loua sa diligence et lui commanda de ne point cesser de faire la guerre jusqu'à ce qu'il eût dompté l'orgueil des Juifs. Cependant plusieurs de notre nation allèrent trouver Pétrone à Ptolémaïs pour le conjurer de ne point les contraindre à faire une chose si contraire à leur religion, et lui dirent que s'il était absolument résolu de mettre la statue de l'empereur dans leur temple, il devait commencer par les tuer tous, puisque tandis qu'ils seraient en vie ils ne souffriraient jamais qu'on violât les lois qu'ils avaient reçues de leur admirable législateur, et que leurs ancêtres et eux avaient observées depuis tant de siècles. [...] Pétrone, touché [...] par l'indicible constance des Juifs, et par l'injustice qu'il y aurait de sacrifier un si grand nombre d'hommes pour contenter la folie de Caïus, la crainte d'offenser Dieu et de n'avoir jamais l'esprit en repos s'il blessait sa conscience le fit résoudre d'écrire à l'empereur pour lui représenter la difficulté qui se rencontrait dans l'exécution de ses ordres, quoiqu'il sût qu'il entraînait en telle fureur lorsque l'on n'obéissait pas à l'heure même à ses commandements que c'était s'engager dans un extrême péril. [...] Cependant le roi Agrippa, qui était alors à Rome et toujours aimé de plus en plus de l'empereur, lui fit un festin si superbe qu'il surpassa en magnificence, en politesse et en toutes sortes de raretés tous ceux qui avaient été faits auparavant [...] Caïus, étonné d'une telle somptuosité et touché de ce qu'Agrippa ne craignait point, pour s'efforcer de lui plaire, de faire une dépense qui allait au-delà de son pouvoir, ne voulut lui céder en générosité. Ainsi, au milieu de la bonne chère, et lorsque le vin commençait à l'échauffer, il dit à Agrippa qui buvait à sa santé : "Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reconnu votre affection : vous m'en avez donné des preuves, même avec péril, du vivant de Tibère¹⁴¹, et je vois qu'il n'y a rien que vous ne continuiez à faire pour me la témoigner. Ainsi, [...] je veux réparer ce que j'ai manqué à faire jusqu'ici [...]" Caïus, en lui parlant de la sorte, ne doutait point qu'il ne lui demandât ou de grandes terres, ou les tributs de quelques villes ; mais Agrippa, qui avait été préparé dès longtemps à désirer une autre grâce, prenant cette occasion pour l'obtenir sans témoigner néanmoins que ce fût un dessein prémédité, lui répondit que lorsqu'il s'était attaché à lui contre le commandement de Tibère, ce n'avait point été à dessein d'en profiter [...]. "Car encore, ajouta-t-il, que vous puissiez m'en accorder d'autres, vous avez pleinement satisfait à ce que je pouvais souhaiter de votre bonté." Caïus, étonné d'une si grande modération, le pressa de lui demander ce qu'il désirait, étant prêt à le lui accorder. "Seigneur, lui répondit alors Agrippa, puisque votre extrême bonté pour moi fait que vous me jugez digne de vos faveurs, je vous ferai une demande qui ne regarde point l'augmentation de mon bien, parce que votre libéralité m'a mis en état de n'en avoir pas besoin ; mais

¹⁴⁰ Philon d'Alexandrie, *Legatio ad Caïum*, traduction André Pelletier, s.j., Cerf.

¹⁴¹ Agrippa et Caïus furent élevés ensemble à la cour de l'empereur Tibère sur l'île de Capri ; jusqu'à ce que le vieil empereur ne prenne en grippe son héritier présomptif et ne jette son jeune ami prince juif en prison. Mais Tibère mourut assassiné par Macron !... Devenu empereur, Caligula libéra et combla de bienfaits son ami d'enfance.

je vous supplierai de m'accorder une grâce qui vous acquerra une grande réputation de piété, qui vous rendra Dieu favorable dans tous vos desseins, et qui me sera plus avantageuse qu'aucune de tant d'autres que vous m'avez déjà faites. Cette instante supplication est de révoquer l'ordre que vous avez donné à Pétrone de mettre votre statue dans le Temple de Jérusalem." Agrippa en proférant ces paroles, n'ignorait pas qu'il y allait de rien moins que sa vie d'oser trouver de la difficulté à une chose que ce furieux empereur avait ordonnée. Mais Caius, dont Agrippa avait adouci l'esprit par les devoirs qu'il lui rendait, eut honte de lui refuser une grâce que tous ceux qui étaient présents savaient que lui-même l'avait pressé de lui demander, et de manquer ainsi à sa parole. Il admira sa générosité d'avoir préféré la conservation des lois de son pays et le culte du Dieu qu'il adorait à l'agrandissement de son royaume et à l'augmentation de son revenu. Ainsi il lui accorda sa demande, et écrivit à Pétrone [...] que s'il avait déjà fait mettre sa statue dans le Temple, il fallait laisser les choses en l'état [mais] que si elle n'y était point encore, il n'avait qu'à licencier ses troupes et à s'en retourner en Syrie sans y rien faire davantage, parce qu'il avait accordé cette grâce aux Juifs en faveur d'Agrippa, qu'il affectionnait trop pour lui pouvoir rien refuser. C'est ce que portait sa lettre ; mais il n'eut pas plus tôt avis que les Juifs menaçaient de prendre les armes que, considérant cette hardiesse comme une entreprise audacieuse et insupportable faite contre son autorité, il se mit dans une incroyable colère ; car il ne savait point se modérer, quelque raison qu'il en eût, mais faisait gloire de se laisser emporter à sa passion. Il écrivit donc en ces termes, et sans différer davantage, cette autre lettre à Pétrone : "Puisque vous avez préféré les présents des Juifs à mes commandements, et n'avez pas craint de me désobéir pour leur plaire, je veux que vous-même soyez votre juge du châtiment que vous avez mérité en attirant sur vous ma colère, et que votre exemple apprenne au siècle présent et aux siècles à venir le respect qui est dû aux ordres des empereurs." La navigation de ceux qui portèrent cette lettre, qui était plutôt un arrêt de mort qu'une lettre, ayant été fort lente, Pétrone avait déjà appris la mort de Caius lorsqu'elle lui fut rendue. En quoi Dieu montra qu'il n'avait pas oublié le péril auquel il s'était exposé pour son honneur et pour obliger son peuple, et fit voir un effet de sa vengeance sur cet impie empereur qui osait s'égaliser à lui. Une si généreuse action de Pétrone ne lui acquit pas seulement l'estime de toutes les provinces sujettes à l'Empire, mais aussi celle de tous les Romains, et particulièrement des sénateurs que ce méchant prince prenait le plus de plaisir à persécuter. Je dirai en son lieu la cause de la conspiration qui se fit contre Caius, et la manière dont elle s'exécuta. Mais je dois ajouter ici que Pétrone, après avoir reçu la première lettre, qui lui fut rendue la dernière, ne pouvait se lasser d'admirer la conduite et la providence de Dieu, qui l'avait promptement récompensé de son respect du Temple, et de l'assistance qu'il avait donnée aux Juifs. »¹⁴²

Caligula périt de la main des membres de sa garde personnelle, bien qu'il eût soupçonné que leur fidélité devait, elle aussi, être gardée... en respect ; il s'était assuré la présence permanente d'hirsutes mercenaires germains pour doubler la protection échue à la Garde Prétorienne autour de sa personne. Les barbares, le jour dit de l'assassinat, firent obstacle mais avec ce très court retard qui permit à une poignée de prétoriens de lui ôter la vie.

Quant au Prince Hérode Agrippa, le nouvel empereur, Claude, lui rendit le royaume reconstitué de son aïeul Hérode le Grand ! Devenu roi des Juifs, Hérode Agrippa Ier se mit à persécuter les adeptes de la Voie : en 43, « à cette époque-là, le roi Hérode entreprit de mettre la main sur certains membres de l'Église. Il supprima par le glaive Jacques, frère de Jean. Et, quand il eut constaté la satisfaction des Juifs, il fit procéder à une nouvelle arrestation, celle de Pierre »¹⁴³. C'était à croire que le *dibbouk* de Caius, expulsé de son hôte impérial, venait maintenant hanter l'ami élevé à la royauté, et lui monter la tête : « Hérode avait avec les gens de Tyr et de Sidon un litige irritant. Ceux-ci tombèrent d'accord pour se présenter devant lui. Avec l'appui de Blastus, le chambellan du roi, qu'ils s'étaient acquis, ils sollicitèrent une solution amiable – le ravitaillement de leur territoire venait en effet de celui du roi. Au jour convenu, Hérode, portant son vêtement royal, avait pris place à la tribune et prononçait la harangue officielle, tandis que le peuple l'acclamait : "C'est la voix d'un

¹⁴² Flavius Joseph, *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XVIII, Ch. XI, traduit du grec par Arnaud d'Andilly.

¹⁴³ Actes des Apôtres 12, 1-3+. (TOB)

dieu et non celle d'un homme !" Mais soudain, l'ange du Seigneur frappa Hérode, pour n'avoir pas rendu à Dieu la gloire et, dévoré par les vers, il expira. »¹⁴⁴ C'était au printemps 44, trois ans après la mort brutale du défunt dieu Caius...

*

3.3 Destruction du Temple

« Comme quelques-uns parlaient du Temple, de son ornementation de belles pierres et d'ex-voto, Jésus dit : "Ce que vous contemplez, des jours vont venir où il n'en restera pas pierre sur pierre : tout sera détruit." » (Luc, 21, 5-6)

Après la décision impie de Caligula d'introduire sa propre statue dans l'enceinte du Temple, les tensions ne devaient cesser de croître entre Juifs et Romains ; malgré des tentatives d'apaisement, dont la restitution de la garde des habits sacerdotaux entre les mains des autorités juives pour assurer la « bonne tenue » des cultes expiatoires dans le Temple, Claude n'avait fait, en somme, qu'envenimer la situation, commettant l'erreur de nommer un nouveau procurateur de la Judée, Felix, qui allait semer, par sa conduite matrimoniale impudente, le trouble, comme jamais auparavant depuis le coup de force avorté de Caligula. Felix, qui était l'*ami de César*, et qui n'avait de mérites que ceux qu'il tenait de la faveur du maître de la maison impériale – lui qui avait commencé par être l'un de ses esclaves domestiques – succédait ainsi en Terre sainte à Ventidius Cumanus, qui, lui, tous comptes faits, n'avait su user que de la force pour garantir la domination romaine :

« Le bilan de la procuratèle suivante n'est pas plus brillant. Claude nomme procurateur l'un de ses favoris, Felix (52-60), un affranchi de la famille impériale. La maladresse de Felix et son injustice contribuent, pour une bonne part, au déclin de l'autorité de Rome sur la Palestine et au renforcement de l'emprise zélote sur le pays. S'il réussit à arrêter le chef du mouvement zélote, Éléazar Ben Dinai, et à l'envoyer à Rome, Felix doit faire face à de nouveaux Zélotes, les Sicaires. Ceux-ci, mêlés à la foule, poignent leurs victimes, romaines ou juives "collaborationnistes", comme le grand prêtre Jonathan. Leur couteau dissimulé sous le manteau, ils déplacent la guérilla, hier rurale, au cœur des villes, surtout à Jérusalem. En même temps, prophètes et démagogues de tous poils prolifèrent. Tous promettent une liberté aux couleurs très eschatologiques. Le plus connu d'entre eux est celui qu'on appelle l' "Égyptien". [...] Felix sait aussi provoquer les Juifs par sa vie privée. Il épouse Drusilla, l'une des filles d'Agrippa Ier. Se faisant, il commet un sacrilège extraordinaire, impardonnable aux yeux de tous les Juifs pieux. Un non-juif épouse une juive ! Au moins, les Hérodiens, en pareil cas, imposaient la circoncision au mari. »¹⁴⁵

Pour les Juifs, l'acte par lequel Felix s'était uni à Drusilla « consacrait » une impiété haïssable : non seulement il prenait pour épouse une femme déjà mariée¹⁴⁶, mais, sans que lui-même ne se convertît au judaïsme, il s'emparait avec elle dans la souillure des vertus de l'héroïque lignée des Maccabées, car Drusilla était, avec sa sœur Bérénice¹⁴⁷, la dernière des princesses juives d'ascendance asmonéenne. Or, les prêtre-rois asmonéens, issus des Maccabées, avaient su, jadis, lutter contre l'hellénisation de la culture juive. Et voilà que leur héritière, en bout de course, se vendait à un Romain incirconcis !

¹⁴⁴ Ac 12, 20-23.

¹⁴⁵ Richard Lebeau, *Une histoire des Hébreux*, Tallandier, 1998.

¹⁴⁶ À Aziz, roi d'Émèze, l'actuelle Homs, en Syrie.

¹⁴⁷ Bérénice a été immortalisée par Jean Racine dans sa tragédie éponyme.

« Drusilla quitta le roi Azize son mari, ce qui arriva en cette sorte. Comme c'était la plus belle femme de son temp, Félix, gouverneur de Judée, dont nous venons de parler, ne l'eut pas plus tôt vue qu'il conçut une si violente passion pour elle qu'il lui envoya proposer par un Juif, nommé Simon, Chyprien de nation, fort son ami et fort savant dans la magie¹⁴⁸, d'abandonner son mari pour l'épouser, lui promettant de la rendre la plus heureuse femme du monde. Elle fut si imprudente que, pour se délivrer du tourment que Bérénice sa sœur lui causait par l'envie qu'elle lui portait à cause de sa beauté, elle consentit à cette proposition et ne craignit point d'abandonner pour ce motif sa religion. Elle eut un fils de Félix, nommé Agrippa, qui, étant encore jeune, périt avec sa femme dans l'embrasement du mont Vésuve sous le règne de Titus. »¹⁴⁹

La coupe était pleine d'amertume et n'allait pas tarder à déborder... Toutefois, l'empereur Claude n'eut pas la « faiblesse » de prétendre à la divinité ; il se « contenta » de vouloir passer à la postérité en marquant la langue latine de son empreinte, quand, faute d'avoir été de son vivant un écrivain reconnu, il voulut s'imposer en tant que *Lettré* :

« Il composa en outre, huit volumes de mémoires autobiographiques, dénués d'esprit plutôt que d'élégance, ainsi qu'une *Apologie de Cicéron contre les livres d'Asinius Gallus*, ouvrage d'un certain savoir. Il inventa même trois lettres¹⁵⁰, qu'il joignit à l'ancien alphabet, les jugeant indispensables ; étant encore un simple particulier, il avait publié un volume sur cette question, et plus tard, une fois empereur, il obtint sans peine qu'on les employât même couramment avec les autres. »¹⁵¹

On aurait tort d'en rire, car son despotisme, en comparaison de celui brutal de Caligula, eut la prétention insigne de s'immiscer jusque dans la rédaction des lois. Cependant, sous son règne, l'anomie devint risible :

« Il ne garda même pas le silence sur sa bêtise et déclara dans certains discours qu'il avait intentionnellement simulé la stupidité sous le principat de Caligula¹⁵², n'ayant d'autre moyen pour se sauver et pour atteindre le rang qu'il ambitionnait ; mais il ne put convaincre personne, et, peu de temps après, on publia un livre intitulé *La résurrection des imbéciles*, démontrant que nul ne contrefait la bêtise. »¹⁵³

Car les citoyens romains qui croisaient son chemin ne pouvait s'y tromper :

« Sa personne ne manquait ni de prestance ni de noblesse, quand il était assis ou debout et surtout au repos, car il avait la taille élancée, mais non pas grêle, une belle figure, de beaux cheveux blancs, un cou bien plein ; mais lorsqu'il marchait, la faiblesse de ses jarrets le faisait tituber, et quand il parlait, soit en plaisantant, soit de manière sérieuse, il avait bien des ridicules : un rire désagréable, une colère plus hideuse encore, qui faisait écumer sa bouche largement ouverte, et mouillait ses narines, en outre, une voix bégayante, et un perpétuel hochement de tête, qui redoublait au moindre de ses actes. »¹⁵⁴

Avec Claude empereur, l'anomie, disions-nous, relevait de la farce, mais elle fut néanmoins, à l'avenant, meurtrière :

¹⁴⁸ Peut-être s'agit-il de Simon le magicien ? Cf. Actes des Apôtres 8, 9-13 et 18-24.

¹⁴⁹ Flavius Josèphe, *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, V.

¹⁵⁰ Le digamma renversé éolien ϝ, l'antisigma Ϟ et le signe Ϝ. Est-ce là une des origines du mystérieux marquage 666 ?

¹⁵¹ Suétone, *Vies des douze Césars*, Claude, Livre V, XLI.

¹⁵² Caligula était le neveu de Claude, mais fut son prédécesseur à la tête de l'Empire.

¹⁵³ *Vies des douze Césars*, Claude, Livre V, XXXVIII.

¹⁵⁴ *Id.*, XXX.

« Il envoya si légèrement au supplice trente-cinq sénateurs et plus de trois cents chevaliers romains, qu'un centurion lui annonçant, après l'exécution d'un consulaire, l'accomplissement de ses ordres, il déclara n'en avoir point donné, mais néanmoins approuva sa conduite, parce que ses affranchis lui affirmèrent que les soldats avaient fait leur devoir en courant d'eux-mêmes venger leur empereur. »¹⁵⁵

Ce sont ses favoris et ses maîtresses qui eurent sans cesse l'ascendant sur lui :

« Livré à ses affranchis et à ses femmes, Claude se conduisit, non comme un prince, mais comme un serviteur : c'est suivant les intérêts ou même les sympathies et les caprices de chacun d'eux qu'il distribua les honneurs, les armées, les grâces, les supplices, et qui plus est, très souvent sans le savoir ni s'en rendre compte. »¹⁵⁶

Mais le pire, c'est qu'il se prit pour Salomon, et qu'il exerça la justice avec toute la démesure de son pouvoir, démesure élargie aux disproportions de son esprit défaillant :

« Consul ou non, il rendit justice avec le plus grand zèle, même dans les circonstances solennelles pour lui ou pour les siens¹⁵⁷, quelques fois aussi durant les fêtes anciennes et les jours réservés par la religion. Il n'observa pas toujours les prescriptions des lois, mais s'inspira de la justice et de l'équité pour atténuer leur rigueur ou leur indulgence, suivant ses dispositions. [...] Dans les enquêtes impériales et dans ses sentences, il montra une humeur étrangement variable, tour à tour circonspect et perspicace, ou étourdi et précipité, quelquefois d'une légèreté qui ressemblait à de la folie. [...] Comme une femme refusait de reconnaître son fils et que les arguments fournis de part et d'autre étaient contestables, il lui arracha la vérité en lui ordonnant d'épouser le jeune homme [c'est-à-dire, malgré l'aveu, en entérinant l'inceste qu'il avait consacré !]. Quand une partie était absente, il donnait très volontiers raison aux présents, et n'examinait point si l'on avait fait défaut par sa faute ou par suite de quelque nécessité. Quelqu'un s'écriant qu'il fallait couper les mains d'un faussaire, il commanda de faire venir sur le champ le bourreau, avec son billot et son couperet. À propos d'un étranger accusé d'avoir usurpé le droit de cité, une légère contestation s'étant élevée entre les avocats de savoir s'il devait plaider sa cause en toge ou en manteau grec, Claude, voulant faire montre d'une entière impartialité, lui ordonna de changer de vêtements à plusieurs reprises, selon qu'on parlerait pour ou contre lui. On croit même que dans une certaine affaire il porta par écrit la sentence suivante : "Je suis d'accord avec ceux qui ont dit la vérité." De pareils traits le discréditèrent à tel point qu'il fut publiquement en butte au mépris de tous. [...] Et pour que de tels faits ne surprennent personne, citons ces paroles échappées, au cours d'une altercation, à un simple plaideur grec : "Vous aussi, vous êtes vieux et insensé !" »¹⁵⁸

On ne s'étonnera pas de constater que l'exercice du juge fût assorti à son incarnation anomique.

Pendant ce temps-là, la situation continuait de se dégrader en Judée...

Gourmand insatiable, Claude mourut en 54 d'une intoxication fongique à l'omelette.

Avec son successeur, Néron, le *tumulte* parvint à son comble : la guerre fut ouvertement déclarée aux Juifs !

Le nouvel empereur a nommé pour mener l'expédition son meilleur général : Vespasien. Nous sommes en 67, et la puissante machine de guerre romaine se met en branle pour écraser les zélotes et

¹⁵⁵ *Id.*, XXIX.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ On rapporte qu'il rendit la justice le jour du mariage et des fiançailles de ses filles.

¹⁵⁸ *Vies des douze Césars*, Claude, Livre V, XIV et XV.

mater la rébellion juive. Les légions de Vespasien et de Titus sont en marche, inexorablement, pour anéantir Jérusalem...

« Vespasien, ayant résolu d'attaquer en personne la Galilée, partit de Ptolémaïs après avoir ordonné sa marche selon la coutume des Romains. Ses troupes auxiliaires, comme plus légèrement armées, marchaient les premières pour soutenir les escarmouches des ennemis et reconnaître les bois et les autres lieux où il pourrait y avoir des embuscades. Une partie de l'infanterie et de la cavalerie romaine suivait, et dix soldats commandés de chaque cohorte avec les armes et les choses nécessaires pour faire le camp. Les pionniers suivaient afin d'aplanir les chemins et couper les arbres qui les pouvaient retarder. Le bagage des officiers allait après le nombre de cavalerie pour l'escorter. Vespasien marchait ensuite avec des troupes d'élite de cavalerie et d'infanterie et quelques lanciers [...]. Les machines propres à prendre des places allaient après, et les tribuns et les centurions accompagnés de soldats d'élite. On voyait venir ensuite l'aigle impériale, cette illustre enseigne des Romains, qui ont cru la devoir mettre à la tête de leurs armées pour faire connaître que, comme l'aigle règne dans l'air sur tous les oiseaux, ils règnent dans la terre sur tous les hommes, et qu'en quelque lieu qu'ils portent la guerre, elle leur sert de présage qu'ils demeureront toujours victorieux. Les autres enseignes, dans lesquels étaient des images qu'ils nommaient sacrées, étaient à l'entour de cette aigle. Les trompettes et les clairons les suivaient, et après marchait six à six de front le corps de bataille, avec des officiers ordonnés pour leur faire garder leur ordre et maintenir la discipline. Les valets de chaque légion accompagnaient les soldats et faisaient porter leur bagage sur des mulets et sur des chevaux. La dernière troupe était des vivandiers, des artisans et autres gens mercenaires escortés par un bon nombre de cavalerie et d'infanterie. Vespasien, ayant marché en cet ordre arriva sur la frontière de la Galilée et s'y campa, quoiqu'il eût pu dès lors passer plus avant ; mais il crut devoir imprimer la terreur dans l'esprit des ennemis par la vue de son armée, et donner le loisir de se repentir avant d'en venir au combat. »¹⁵⁹

Ce sont ainsi 60 000 hommes qui sont déployés pour cette guerre...

« Quand vous verrez Jérusalem encerclée par les armées, sachez alors que l'heure de sa dévastation est arrivée. Alors, ceux qui seront en Judée, qu'ils fuient dans les montagnes ; ceux qui seront à l'intérieur de la ville, qu'ils en sortent ; ceux qui seront dans les campagnes, qu'ils n'entrent pas dans la ville ! Car ce seront des jours de vengeance où doit s'accomplir tout ce qui est écrit. Malheureuses celles qui allaiteront en ces jours-là, car il y aura grande misère dans le pays et colère contre ce peuple. Ils tomberont au fil de l'épée ; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations jusqu'à ce que soit accompli le temps des nations »¹⁶⁰. Tel fut l'avertissement sorti de la bouche même de Jésus quarante ans plus tôt.

Après avoir soumis toute la Galilée, Vespasien, à l'annonce du suicide de Néron, désirant pour lui-même le pouvoir devenu vacant¹⁶¹, laissa le commandement de l'armée et le soin de poursuivre la campagne à son fils Titus. Au printemps 70, peu après la Pâque juive, Titus, avec quatre légions, investit Jérusalem. Il s'en suivra un long siège atroce¹⁶², au terme duquel un pan monumental du judaïsme s'effondra...

« XXVI. Titus, voyant qu'il lui était impossible d'arrêter la fureur de ses soldats et que le feu commençait à gagner de toutes parts, entra avec ses principaux chefs dans le sanctuaire, et trouva, après l'avoir considéré, que sa magnificence et sa richesse surpassaient encore de beaucoup ce que la

¹⁵⁹ Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs contre les Romains*, Livre III, chapitre VIII.

¹⁶⁰ Luc 21, 20-24.

¹⁶¹ Vespasien sera proclamé empereur en décembre 69.

¹⁶² Nous invitons le lecteur, pour en prendre la pleine mesure, à entreprendre la lecture du livre que Flavius Josèphe a consacré à ces événements tragiques : *Guerre des Juifs contre les Romains*. L'abomination décrite ne le dispute qu'à la rigueur apportée au récit par celui qui en fut au sein de l'état-major même de Titus un des témoins privilégiés.

renommée en publiait parmi les nations étrangères, et que tout ce que les Juifs en disaient, quoique cela parût incroyable, n'ajoutait rien à la vérité. [...] Les portes étaient couvertes de lames d'or, et lorsque ce prince s'avançait pour empêcher l'embrasement, un des soldats qui était entré avait déjà mis le feu à la porte. Il s'éleva aussitôt au dedans une grande flamme qui obligea Titus et ceux qui l'accompagnaient de se retirer, sans que nul de ceux qui étaient dehors se missent en devoir de l'éteindre. Ainsi ce saint et superbe Temple fut brûlé, quoi que Titus pût faire pour l'empêcher. XXVII. Quoique l'on ne puisse apprendre sans douleur la ruine de l'édifice le plus admirable qui ait jamais été dans le monde, tant à cause de sa structure, de sa magnificence et de sa richesse que de sa sainteté, qui était comme le comble de sa gloire, il y a néanmoins sujet de s'en consoler en considérant que cette même nécessité inévitable de finir qui, après un certain nombre d'années, termine la vie de tous les animaux, fait qu'il n'y a point d'ouvrage sous le soleil dont la durée soit perpétuelle. Mais on ne saurait trop admirer que la ruine de cet incomparable Temple soit arrivée au même mois et au même jour que les Babyloniens l'avaient autrefois brûlé¹⁶³. Ce second embrasement arriva en la seconde année du règne de Vespasien, onze cent trente ans sept mois quinze jours depuis que le roi Salomon l'avait premièrement bâti, et six cent trente-neuf ans quarante-cinq jours depuis qu'Aggée l'avait fait rebâtir en la seconde année du règne de Cyrus. XXVIII. Lorsque le feu dévorait ainsi ce superbe Temple, les soldats ardents au pillage tuaient tous ceux qui s'y rencontraient. Ils ne pardonnaient ni à l'âge, ni à la qualité ; les vieillards aussi bien que les enfants, et les prêtres comme les laïques, passaient par le tranchant de l'épée : tous se trouvaient enveloppés dans ce carnage général ; et ceux qui avaient recours aux prières n'étaient pas plus humainement traités que ceux qui avaient le courage de se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; les gémissements des mourants se mêlaient au bruit du pétilllement du feu qui gagnait toujours plus avant ; et l'embrasement d'un si grand édifice joint à la hauteur de son assiette faisait croire à ceux qui ne voyait que de loin que toute la ville était en feu. On ne saurait rien imaginer de plus terrible que le bruit dont l'air retentissait de toutes parts ; car quel n'était pas celui que faisaient les légions romaines dans leur fureur ? quels cris ne jetaient pas les factieux qui se voyaient environnés de tous côtés du fer et du feu ? quelles plaintes ne faisait point ce pauvre peuple qui, se trouvant alors dans le Temple, était dans une telle frayeur qu'il se jetait en fuyant au milieu des ennemis ? et quelles voix confuses ne poussait point jusqu'au ciel la multitude de ceux qui, de dessus la montagne opposée au Temple, voyaient un spectacle si affreux ? Ceux même que la faim avait réduits à une telle extrémité que la mort était prête à leur fermer à jamais les yeux, apercevant cet embrasement du Temple, rassemblaient tout ce qui leur restait de force pour déplorer un si étrange malheur ; et les échos des montagnes d'alentour et du pays qui est au-delà du Jourdain redoublaient encore cet horrible bruit. Mais quelque épouvantable qu'il fût, les maux qui le causaient l'étaient encore davantage. Ce feu qui dévorait le Temple était si grand et si violent qu'il semblait que la montagne même sur laquelle il était assis brûlait jusque dans ses fondements. Le sang coulait en telle abondance qu'il semblait disputer avec le feu à qui s'étendrait davantage [...]. XXIX. Quelques-uns des sacrificateurs se servirent contre les Romains, au lieu de dard, des broches qui étaient dans le Temple, et au lieu de pierres, du plomb qu'ils arrachèrent à leurs sièges, qui en étaient faits [...]. Les Romains, croyant que, puisqu'il était brûlé, il serait inutile d'épargner le reste, mirent le feu à tous les édifices qui étaient à l'entour ; et ainsi ils furent brûlés avec tout ce qui restait de portiques et de portes, excepté les deux qui regardaient l'orient et le midi, qu'ils ruinèrent depuis jusque dans leurs fondements. Ils mirent aussi le feu à la trésorerie qui était pleine d'une quantité incroyable de richesses, tant en argent qu'en superbes vêtements et autres choses précieuses, parce que les plus riches des Juifs y avaient porté ce qu'ils avaient de meilleur. Il ne restait plus hors du Temple qu'une galerie où six mille personnes du peuple, tant hommes que femmes et enfants s'étaient jetés pour se sauver ; mais les soldats, transportés de colère, y mirent aussi le feu sans attendre les ordres de Titus. Les uns furent brûlés, et les autres, se jetant en bas pour éviter de l'être, se tuèrent eux-mêmes ; de sorte qu'il ne s'en sauva pas un seul. XXX. Un faux prophète fut cause de la perte de ces misérables, qui n'étaient montés de la ville dans le Temple que sur l'assurance qu'il leur avait donnée qu'ils y retrouveraient ce jour-là des effets du secours de Dieu ; car les factieux [zélotes] se servaient de ces sortes de gens pour tromper

¹⁶³ Soit le 29 août, ou 10 de Loos, c'est-à-dire le 10 du cinquième mois, jour où les soldats de Nabuchodonosor incendièrent le premier Temple en -587.

ceux qui voulaient s'enfuir vers les Romains [durant le siège], nonobstant la difficulté et le péril qui se rencontraient à entreprendre de forcer les gardes : et il n'y a pas lieu de s'étonner de la crédulité de ce peuple, puisqu'il n'y a point d'impression que l'espérance d'être délivré d'un très pressant et très grand mal ne soit capable de faire sur l'esprit de ceux qui le souffrent. Mais ce malheureux peuple est d'autant plus à plaindre qu'ajoutant aisément foi à ces imposteurs qui abusaient du nom de Dieu pour le tromper, il fermait les yeux et se bouchait les oreilles pour ne point voir et ne point entendre les signes certains et les avertissements par lesquels Dieu lui avait fait prédire sa ruine. »¹⁶⁴

Lorsque Paul écrivait en 51 aux Thessaloniens que l'Anomos siégerait dans le Temple, s'y proclamant dieu à la place de Dieu, ignorait-il que quelques vingt ans plus tard l'édifice serait détruit ? Se trompait-il ou voyait-il plus loin ? Le caractère prophétique de l'annonce paulinienne de la révélation de l'Impie, nous oblige à penser que le Temple sera à nouveau reconstruit... La restauration de la souveraineté d'Israël en 1947, chose inouïe, fait résonner à nos oreilles cette prophétie avec un écho plus proche, et probablement plus sensible, que pour les chrétiens du premier siècle qui prirent connaissance de leur vivant de la nouvelle de la destruction du Temple en 70.

Comme l'histoire est têtue, il y a déjà eu des tentatives pour rebâtir le Temple ! Un empereur byzantin, Julien l'Apostat¹⁶⁵, sera le premier à donner aux Juifs le droit de se lancer dans la reconstruction. Ses intentions, hautement suspectes, visaient plus à diviser et à humilier les Chrétiens qu'à honorer les Juifs :

« Depuis l'âge de vingt ans, il a renoncé au christianisme dans lequel il a été élevé, ce qui lui a valu le surnom d'Apostat. Pendant les vingt mois de son règne, amoureux de la Grèce et de ses dieux, il s'efforcera de rendre vie à un paganisme moribond. [...] Habilement, afin de mieux dresser les différentes sectes chrétiennes les unes contre les autres, il les invite à mettre fin à leurs querelles en laissant chacun prier, penser et vivre à sa guise. Il réussit fort bien dans son projet : l'Église chrétienne devient un champ clos où à Jérusalem s'affrontent des moines armés de gourdins. Julien fait rouvrir les temples païens, ranime l'ardeur des desservants et, comme il ne peuvent compter sur la charité des fidèles, il les rétribue largement. [...] Encadrées par leurs évêques, les communautés chrétiennes se dressent contre lui. À part l'appui de quelques rhéteurs qui hantent les portiques d'Athènes, du petit peuple des campagnes attaché à ses dieux et de ses soldats qui le suivraient jusqu'en enfer, il ne récolte que l'approbation d'une aristocratie romaine indolente, sceptique et vouée au plaisir, mais qui n'ira pas jusqu'à prendre parti. Des églises sont brûlées ou reconverties en temple de Bacchus. À Damas, les Juifs, qui entretiennent vis-à-vis de la nouvelle foi une tenace rancœur, s'en prennent aux sanctuaires que Julien, dans sa haine du "Galiléen", appelle des charniers tant les ossements-reliques y abondent. Ce ne sont là que débordements mineurs et si, à Scythopolis [...] le crâne de saint Pamphile est transformé en lanterne, rien n'approche des grandes persécutions que les chrétiens avaient subies sous [Néron,] Hadrien et Dioclétien. Pour porter un coup au christianisme, le frapper là où il est le plus sensible, ses origines, et parce qu'il se sent, "à part quelques croyances", proche des Juifs, Julien imagine de reconstruire le Temple de Jérusalem à l'emplacement qu'il occupait jadis. Ammien Marcellin, proche de l'empereur, nous confirme que le projet était sérieux et qu'il avait connu un début de réalisation : "Julien continuait d'accroître ses armements avec ardeur, son impatience allait au-devant des obstacles, et ce génie qui embrassait tout concevait au même moment la pensée d'une œuvre monumentale capable d'éterniser le souvenir de son règne. Il voulait relever, au prix de sommes folles, ce temple prétentieux de Jérusalem qu'après de nombreux combats meurtriers livrés par Vespasien, Titus avait enfin enlevé de force. Il chargea de ce soin Alypius d'Antioche qui avait administré la Bretagne comme lieutenant des préfets. Alypius poussait en conséquence les travaux avec vigueur, quand, soudain, une éruption formidable de globes de feu qui s'élançèrent presque coup sur coup des fondements mêmes de l'édifice rendit la place inaccessible

¹⁶⁴ Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs contre les Romains*, Livre VI, chapitres XXVI à XXX. Trad. Arnaud d'Andilly.

¹⁶⁵ Empereur romain de 361 à 363 ; il était le neveu de Constantin Ier le Grand et cousin de Constance II, auxquels il succéda à la tête de l'Empire, récemment christianisé à son sommet.

aux travailleurs après avoir été fatale à plusieurs d'entre eux, et, ce prodige se renouvelant chaque fois qu'on revint à la charge, il fallut renoncer à l'entreprise." Les Juifs s'étaient lancés dans cette reconstruction avec une ardeur plus factice que réelle et, à la première occasion – l'apparition des boules de feu qui n'étaient que des poches de gaz prisonnières des ruines et qui au contact de l'air s'enflammaient –, ils abandonnèrent les travaux. Optant pour la synagogue, un culte discret, refusant la pompe du Temple et ses sacrifices sanglants, renonçant à tout prosélytisme, loin de Jérusalem gagnée au Christ et qui leur était hostile, ils pensaient ainsi échapper aux persécutions. Ils n'allaient pas se risquer dans une folle entreprise qu'ils concevaient comme un règlement de comptes entre chrétiens et païens. »¹⁶⁶

Julien voulait relever le Temple, et peut-être ensuite s'y asseoir. Mais les temps n'étaient pas encore mûrs... On ne peut pas brusquer le cours des prophéties. La résurrection de l'État d'Israël semble avoir amplement modifié la donne, et parmi les politiciens israéliens les plus en vue des voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer la reconstruction :

« Moshe Feiglin est l'avocat le plus connu et sans doute le plus influent de la mouvance du mont du Temple. Élu député du Likoud en janvier 2013, dont il rallie 23% des militants, il est l'opposant historique du premier ministre Benyamin Nétanyahou, et ne cache pas son ambition de lui succéder. Opposant farouche à la création d'un État palestinien, il est aujourd'hui vice-président de la Knesset, le Parlement israélien. *"Le rêve juif qui, pendant deux mille ans, a permis à notre peuple de rester vivant, c'est la reconstruction du Temple. Quiconque abandonne ce dessein s'exclut de lui-même du peuple juif"*, explique-t-il. »¹⁶⁷

Et les choses semblent aller bon train, ou tout au moins dans l'esprit de certains :

« En attendant, il faut s'y préparer. La formation des Lévi et des Cohen, ces serviteurs du Temple qui s'occuperont de l'organisation des cérémonies et des sacrifices d'animaux, de la fabrication des objets rituels, des habits des prêtres et des instruments de musique, c'est le domaine de Haïm Rosenfeld, directeur du centre historique de l'Institut du Temple. *"Nous disposons dans les Livres de la Genèse et de l'Exode de renseignements extrêmement précis, et tous ces objets rituels sont strictement conformes à ceux qui existaient à l'époque du [premier] Temple, explique-t-il. Si nous voulons reconstruire le Temple, c'est qu'il est la solution pour la paix mondiale"*. »¹⁶⁸

Cependant, un « petit problème » se pose, immédiatement : une mosquée a été construite à l'emplacement du Temple et son dôme couronne une esplanade à l'aplomb des anciennes fondations.

« La cérémonie n'a rassemblé qu'une petite foule mais elle a reçu un large écho. Lundi 26 mars [2018], le gouvernement israélien a pour la première fois autorisé des activistes juifs à reconstituer le sacrifice pascal au pied de l'esplanade des mosquées. Un brasier entouré de parpaings et recouvert d'une plaque de tôle a été allumé. Une dizaine de prêtres ont revêtu leur habit de lin blanc, deux agneaux ont été immolés et leur sang a été recueilli dans des ustensiles forgés à cet effet – le tout sous une solide protection policière. Par-delà sa dimension folklorique, l'événement témoigne du soutien croissant accordé aux groupuscules qui rêvent de reconstruire le Temple là où il s'élevait il y a deux mille ans. Dans la foule majoritairement religieuse flânait un jeune homme coiffé de longues mèches brunes, d'une kippa tricotée et vêtu d'un T-shirt noir sur lequel se dessinait la silhouette du Dôme du Rocher. Au pied de l'édifice islamique, dont la coupole s'élève sur les décombres de l'antique sanctuaire, on pouvait lire : "Est-ce que ceci ne vous dérange pas ?" »¹⁶⁹

¹⁶⁶ Jean Lartéguy, *Mourir pour Jérusalem*, Éditions de Fallois, 1995.

¹⁶⁷ Laurent Zecchini (correspondant à Jérusalem), « Le réveil messianique juif », in *Le Monde*, 21 mars 2014.

¹⁶⁸ Laurent Zecchini, *Ibid.*

¹⁶⁹ Cyrille Louis (correspondant à Jérusalem), « À Jérusalem, ce Temple que les activistes juifs rêvent de rebâtir », in *Le Figaro*, 6 avril 2018.

Or, si l'on prend en considération la formule de Paul : « l'Adversaire, celui qui s'élève contre tout ce qui porte le nom de Dieu ou qui reçoit un culte » (2 Th 2, 4a), on peut craindre que les édifices religieux ne soient sa « cible privilégiée », toutes religions confondues. Nous supposons qu'en échange de la fermeture de toutes les synagogues, l'Anomos autorisera les Juifs à rebâtir le Temple, pour ensuite s'y installer, comme annoncé par Paul : « au point de trôner en personne dans le Temple de Dieu et de se donner lui-même pour Dieu » (2 Th 2, 4b). Nous en sommes désolés pour les musulmans : *Al-aqsa* risque aussi d'être victime de cette entreprise éradicatrice...

*

3.4 *Nero redivivus*

« Le judaïsme, menacé de disparaître par l'anéantissement du Temple et par l'arrêt du culte sacrificiel, doit s'adapter. L'incendie du Temple est un choc sans équivalent depuis l'Exil en 587 avant J.-C. De plus, le peuple juif risque d'être livré à lui-même car il n'a plus de grand prêtre. Mais le judaïsme ne sombre pas dans le naufrage. Depuis la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, le judaïsme s'est donné les moyens de sa survie. Il existe, depuis cette date, une Diaspora dont les membres n'ont jamais fréquenté le Temple, ni assisté à un sacrifice. Et personne n'a l'idée de contester leur judaïté. Depuis l'époque hellénistique, au moins, ils ont pris l'habitude de se rassembler, chaque Sabbat, dans des synagogues dans lesquelles sont lus et commentés les textes sacrés. La synagogue pallie l'absence de Temple et de sacrifice. La Torah peut devenir le centre du judaïsme. [...] Les Pharisiens sont les rescapés de la chute du Temple. Il est écrit que le "rabbi" Yohanan ben Zakkai aurait quitté la Ville sainte caché dans un cercueil. Puis, réfugié à Jamnia, il reçoit l'autorisation romaine de fonder une école pour étudier la Torah. Lui et les "rabbi" pharisiens peuvent faire face à la situation. [...] Par un respect strict des règles de pureté rituelle, le fidèle devient lui-même un temple symbolique. »¹⁷⁰

Temple ou synagogue ? La question a été tranchée par l'empereur Néron, dès lors qu'il eut déclaré la guerre aux Juifs. C'est ce que rapporte le Talmud, si l'on s'attache au sens profond du traité *Guitine*, 56a :

« Dans le cinquième chapitre du traité de *Guitine*, on nous raconte l'histoire de la destruction du deuxième Temple de Jérusalem par les Romains et de l'Exil de Judée, tels qu'ils ont été perçus par les Sages du Talmud. Rapportons ce qui est dit à propos de *Néron Kéïssar*, chef des armées, envoyé par les Romains pour conquérir Jérusalem : "*Lorsqu'il arriva devant les murailles de Jérusalem, il envoya une flèche en direction de l'Est, et elle tomba à Jérusalem. En direction de l'Ouest, et elle tomba à Jérusalem. Aux quatre points cardinaux, et elle tomba à Jérusalem. À ce moment il rencontra un enfant et lui dit : dis-moi ton verset, celui que tu as étudié aujourd'hui au Talmud Tora, et l'enfant répondit : Je confierai le soin de ma vengeance contre Édom à la main de mon peuple Israël (Ézéchiel XXV, 14). Néron réagit : Dieu désire détruire Sa maison et il veut s'en laver les mains par mon intermédiaire ?! Il déserta, partit se convertir au judaïsme et c'est de lui que sortit Rabbi Méïr.* »¹⁷¹

Surprenant, non ? Déconcertant, pour le moins. Mais laissons l'auteur, le Rabbin Abraham Weingort¹⁷², développer sa glose autour de ce passage désopilant du Talmud :

¹⁷⁰ Richard Lebeau, *Une histoire des Hébreux*, Éditions Tallandier, 1998.

¹⁷¹ Abraham Weingort, « Le choix de Néron », in *Droit talmudique et droit des nations*, Tome 3, Collection Droit et Judaïsme, Éditions Lichma, 2010.

¹⁷² Abraham Weingort est le disciple du Rav Yeh'iel Yaakov Weinberg (auteur des *responsa Seridéi Ech*) ; il a été lauréat

« La première "consultation" [d'oracles] laisse apparaître clairement la volonté divine : toutes les flèches se dirigent vers Jérusalem. Jérusalem doit tomber et va tomber. Et voilà que survient la deuxième "consultation". Surprise ! Celui qui va accomplir cette volonté divine, en l'occurrence Édom, donc Rome, va être puni un jour. Qui plus est, qui sera celui que Dieu enverra pour punir Rome : le peuple d'Israël... C'en est trop pour Néron. Accomplir une mission divine pour être ensuite puni de l'avoir accomplie ! [...] Ce problème théologique auquel est confronté Néron, a déjà interpellé les commentateurs de la Tora, à la lecture des propos de Dieu à Abraham annonçant la servitude des hébreux¹⁷³ [...]. La réponse des commentateurs est inspirée des *midrachim*, et peut être résumé en deux approches : 1. La nation qui s'est "chargée" de la mission divine ne l'a pas accomplie avec une intention religieuse sincère et authentique, mais avec une "joie sadique", par haine d'Israël, ou pour se glorifier, ou par intérêt politique. Ou encore, elle a été au-delà de la "carte des charges". [...] 2. Le "choix" par Dieu de la nation chargée d'accomplir cette mission n'est pas arbitraire. »¹⁷⁴

Mais l'érudite Rabbin va trop loin, à notre humble avis, lorsqu'il écrit :

« La Providence ne contredit pas le libre arbitre. L'intervention céleste n'est pas une entrave à l'entière responsabilité ici-bas. L'homme ne doit pas pécher par "excès de croyance" et se dégager de sa responsabilité en attribuant son acte libre à la volonté de Dieu. Inversement, il ne doit pas endurcir son cœur, tel Pharaon, et pécher par "excès de rationalisme" en attribuant au libre choix d'autrui ou au hasard les événements qui s'abattent sur lui, et en renonçant dès lors à tout examen de conscience. Néron est confronté presque simultanément à ces deux projets de l'histoire : La Providence et le libre arbitre. La "consultation" de la flèche lui révèle un monde dirigé par la divinité : et quelles que soient les tentatives de l'homme pour dévier la flèche de la trajectoire divine, elle atteindra toujours la cible programmée par Dieu. Inversement, la "consultation" de l'enfant lui dévoile aussi un monde où l'homme jouit du libre arbitre d'une manière totale, au point d'être rendu responsable d'accomplir un service "télécommandé" par Dieu. Face à un tel scandale, deux voies, de prime abord, s'offraient à lui. L'une, la plus naturelle, c'est d'ignorer la deuxième "consultation", d'accomplir la volonté divine et de continuer sur la voie de la destruction de Jérusalem et du Temple, auréolé du sacre de la victoire. L'autre, c'est d'ignorer la première "consultation" et de désertir, mais en disparaissant de l'horizon. Fuir des hommes, de la puissante armée qu'il dirige, mais aussi, tel Jonas, fuir de Dieu, lequel lui demande quelque chose d'impossible, voire d'immoral au regard humain. Cette voie, lançant un défi aux hommes mais aussi à Dieu, nécessite un courage qui tient presque du surnaturel. Or, voilà que Néron opte pour une troisième option, celle qui relève presque d'une autre planète. Il déserte, mais pour aller rejoindre le Dieu d'Israël... »¹⁷⁵

La fin du propos nous paraît échevelée et impropre. Elle risque, surtout, de heurter les consciences chrétiennes au souvenir des martyrs de Rome qui eurent tant à souffrir de Néron ; une telle vision pourrait aussi nourrir chez les chrétiens un anti-judaïsme de mauvais aloi. Les Juifs comme les Chrétiens furent les victimes de son infernale puissance tyrannique. Et quant à la supposée conversion de Néron, si elle était de la « même eau » que celle de sa terrible amante Poppée, permettez-nous, monsieur le Rabbin, de rester très circonspects et largement dubitatifs.

La solution, pour nous sauver des interprétations dangereuses, concernant ce passage du Talmud, nous paraît, en fait, limpide. Le Rabbin Weingort en établit lui-même les bases en nous rappelant l'ordre de l'établissement du Talmud, tel que le judaïsme l'a compilé et continue à l'étudier :

du Prix de Jérusalem de Littérature Rabbinique en 2000. Titulaire d'un Doctorat d'État en droit, il dispense des cours de droit hébraïque à la Sorbonne.

¹⁷³ Cf. Genèse, 15, 13-14.

¹⁷⁴ Abraham Weingort, « Le choix de Néron », in *Droit talmudique et droit des nations*, Tome 3.

¹⁷⁵ Rabbin Weingort, *Ibid.*

« Le Talmud donne l'épilogue de cette épopée surprenante : les engendremens de Néron. C'est de lui que va sortir Rabbi Méïr. Quel sens donner à ce "détail" ? Rabbi Méïr, disciple de Rabbi Akiba, de la seconde moitié du deuxième siècle, constitue une figure essentielle du monde talmudique, au point qu'on nous dit : *stam Michna Rabbi Méïr*¹⁷⁶, c'est-à-dire que les passages de la *Michna*, sans auteur dénommé, sont issus de Rabbi Méïr. La *Michna* constitue le *corpus juris* du peuple d'Israël. Selon la tradition, sa compilation est l'œuvre de Rabbi Yehouda Hanassi, Grand Patriarche de Jérusalem. Mais ce n'était qu'une rédaction finale, autour des années 220, de textes michnaïques antécédents. [...] Le Talmud lui-même est constitué de la *Michna* et de la *Guemara*, laquelle est un commentaire et un élargissement des règles établies dans la *Michna*. Les Sages de l'époque michnaïque sont les *Tanaïm*, les Sages de l'époque de la *Guemara* sont les *Amoraïm*. L'enseignement des Sages de la *Guemara* a perduré pendant plusieurs siècles, et la rédaction finale se situe vers la fin du cinquième siècle. La *Michna* constitue donc le point de référence absolue de la Loi Orale. S'il est dit *stam Michna Rabbi Méïr*, que tout passage non dénommé de la *Michna* est issu de Rabbi Méïr, cela implique, en d'autres termes, que Rabbi Méïr est l'illustre représentant et le symbole de la Loi Orale. Si on nous dit que Rabbi Méïr était un descendant de Néron, cela signifie que Néron a su pénétrer l'âme de la Loi Orale et en a transmis le secret à Rabbi Méïr ! »¹⁷⁷

Non. Non, Néron n'est pas un Rabbi ! Plus simplement – ou d'une interprétation plus saine en tout cas – cela signifie que la Synagogue devait sortir renforcée de la destruction du Temple, et qu'une fois la caste des Prêtres disparue avec sa ruine, les Sages du Talmud, justement, allaient prendre et assurer le relais...

Ceci dit, prenons en considération – puisque le Talmud nous y invite – les rapports qui existèrent entre Néron et la foi juive. S'il nous paraît plus que suspect qu'il se soit converti, ayant poussé l'« intérêt » pour la nation juive jusqu'à lui faire la guerre, tel ne fut pas le moindre des paradoxes, au contact du judaïsme, qu'il prit pour seconde épouse une femme prosélyte : Poppæa Sabina, dite Poppée. Ou, plus précisément, plutôt qu'une prosélyte, disons que Poppée fut ce que l'on appelait alors une « craignant-Dieu » : « Du grec *ton theon phoboumenos* (de *phobeomai* : "craindre" et *theo* : "Dieu"). Ainsi appelait-on les non-juifs, nombreux parmi la diaspora, attirés par la foi monothéiste des Juifs et observant seulement telle ou telle de leurs pratiques : sabbat, prescriptions alimentaires, tribut au Temple, pèlerinages. À la différence des prosélytes, ils restent incirconcis et sont donc légalement païens ».¹⁷⁸ Très curieusement, Poppée était la fille de Titus Ollius, qui fut un des amis de Séjan, un temps Préfet du Prétoire sous le règne de Tibère et farouche adversaire des Juifs de Rome ! Qu'à cela ne tienne, malgré le tropisme paternel, ou à partir de lui, en cette circonstance qui lui fit connaître la croyance monothéiste, Poppée prit toujours auprès de Néron le parti des Juifs religieux. Comme nous l'a rapporté Flavius Josèphe, elle soutint la délégation des prêtres de Jérusalem, qui venaient plaider contre le roi Agrippa II, et obtint l'arbitrage impérial en leur faveur :

« Le roi Agrippa [II] fit alors bâtir un très grand appartement auprès du portique du palais royal de Jérusalem, qui était un ouvrage des princes asmonéens ; et comme ce lieu était fort élevé, la vue en était extrêmement belle ; car on découvrait de là toute la ville, et Agrippa pouvait voir de sa chambre tout ce qui se faisait autour du Temple. Les principaux de Jérusalem en furent très mécontents, parce que nos lois ne permettent pas de voir ce qui se passe dans le Temple, et particulièrement lors des sacrifices. Pour l'empêcher, ils firent faire [...] un mur si haut que l'on ne pouvait plus voir de la chambre du roi, non seulement ce qui était vis-à-vis, mais aussi les galeries qui étaient au-dehors du Temple, du côté de l'occident, où les Romains faisaient garde aux jours de fête pour la conservation du Temple. Agrippa en fut très offensé, et Festus [qui venait de remplacer Felix] le fut encore davantage. Il leur commanda d'abattre ce mur ; mais ils le prièrent de leur permettre de députer vers l'empereur, parce que la mort leur serait plus douce que de voir ruiner

¹⁷⁶ Cf. Talmud de Babylone, *Guitine* 4b, et *Rachi* ; *Baba Metsia* 80b, *H'ouline* 33b, *Bekhorot* 30a.

¹⁷⁷ Abraham Weingort, « Néron et la Loi Orale », in *Droit talmudique et droit des nations*, Tome 3.

¹⁷⁸ Xavier Léon-Dufour, *Dictionnaire du Nouveau Testament*, Seuil, 1996.

quelque partie du Temple. Il le leur accorda, et ils envoyèrent à Rome dix des principaux habitants avec Ismaël, grand sacrificateur, et Chelcias, garde du sacré trésor. Néron les entendit, et l'impératrice Poppée, sa femme, qui avait de la piété, s'étant employée pour eux auprès de lui, non seulement il leur pardonna en sa faveur ce qu'ils avaient fait, mais il leur accorda que le mur qu'ils avaient bâti demeurerait. Cette princesse laissa retourner dix autres députés, et retint seulement comme otage Ismaël et Chelcias. Le roi Agrippa donna ensuite la grande sacrificature à Joseph, surnommé Caby, fils de Simon, grand sacrificateur. »¹⁷⁹

Non seulement Poppée obtint auprès de Néron tout ce qu'elle voulait pour la délégation juive, mais elle garda auprès d'elle, pour l'agrément de son instruction religieuse, deux des plus éminents d'entre eux, quitte à obliger Agrippa à nommer un nouveau grand prêtre. Intervenant encore dans les affaires de Judée, elle fera nommer Florus procurateur, car elle avait de l'affection pour sa femme¹⁸⁰. Florus sera le dernier procurateur de Judée, car ce fut sous sa mandature qu'éclata la révolte des Juifs.

Or, Poppée était, pardonnez-nous l'expression, une « drôle de paroissienne » et, avant de devenir l'*Augusta*, une intrigante déterminée et déjà un narcissisme exécrable. Les historiens s'accordent à dire que c'est elle qui poussa Néron à tuer sa mère Agrippine, là où deux femmes à la fois ne peuvent régenter le même cœur. Elle le poussa aussi, un peu plus tard, à répudier sa femme Octavie, fille du défunt empereur Claude, à l'exiler, et plus radicalement pour en finir à la faire supprimer. Mais voyons avec Tacite, comment elle parvint par son emprise à régner sur Néron puis à travers lui :

« Admise au palais, Poppée emploie d'abord les caresses et les artifices pour s'imposer, feignant de ne pouvoir résister à sa passion et d'être conquise par la beauté de Néron ; puis, sentant l'amour du prince s'aviver, elle recourt à la fierté : s'il veut la retenir au-delà de deux nuits, elle se récrie qu'elle est mariée et qu'elle ne peut renoncer à cette union, étant enchaînée à Othon par un genre de vie où il n'a pas d'égal. »¹⁸¹

Néron par une telle attitude et de telles paroles est piqué au vif, alors qu'il appréhende sa beauté à l'égale de celle d'une déesse. Le romaniste Pierre Grimal nous la décrit ainsi avec artifice en prêtant ses mots à Agrippine :

« Pour la première fois aujourd'hui, j'ai entrevu Sabina Poppæa, la nouvelle passion de Nero. C'est une fort belle femme, digne de la réputation de beauté qui fut celle de sa mère. Du moins est-ce l'impression qu'elle veut donner, et que je me garderais bien de contredire. En fait, je n'aime pas du tout la couleur de ses cheveux, qui sont jaunâtres et qu'elle coiffe d'une manière qui n'est qu'à elle, en ramenant les boucles sur le dessus du crâne, pour en faire une natte qui lui barre le front à la hauteur des yeux. Je trouve cela fort peu seyant. C'est payer bien cher l'originalité, car cette coiffure lui écrase le visage et le fait paraître plus petit qu'il n'est réellement. Mais peut-être est-ce l'effet qu'elle recherche. Ce visage, d'une blancheur laiteuse, présente des traits d'une grande finesse, qui seraient gracieux si elle n'était pas tout le temps en train de minauser, même lorsqu'elle n'a personne en face d'elle. Je ne l'ai aperçue qu'un court instant, mais cela m'a suffi pour que j'aie d'elle une image très nette. L'expression de ses yeux ne me plaît guère. Je la devine calculatrice et, aussi, fort éprise d'elle-même. Lorsqu'elle m'apparut, traversant en hâte la pièce où je me trouvais, ce fut une brève vision de blancheur et d'or. Elle portait une longue tunique de soie, rehaussée d'or ; à mon goût, cette tunique était trop large, mais je pensai qu'elle devait avoir quelque raison pour s'envelopper ainsi¹⁸². J'eus le temps d'apercevoir qu'à chacun de ses doigts brillait une bague ornée d'une pierre – toutes différentes,

¹⁷⁹ Flavius Josèphe, *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, VII.

¹⁸⁰ *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, IX.

¹⁸¹ Tacite, *Annales*, XIII, 46.

¹⁸² Poppée aimait à s'entourer de voiles telle une vestale d'Isis, déesse pour laquelle elle éprouvait (en se voilant) une ostensible affinité, emprunte du même mystère. En jouant à la déesse voilée, elle aura réservé à Néron d'interminables séances d'effeuillage...

autant que je pus en juger. Autour de son cou était enroulé un interminable collier de perles. Lorsqu'elle disparut derrière une tenture, la dernière chose d'elle que je vis fut une socque tissée d'or, qu'elle fut sur le point de perdre, tant elle se hâtait, et qu'elle rattrapa prestement. Elle n'avait pas eu – ou pas pris – le temps de me saluer. Sans doute cherchait-elle Nero. J'ai bien peur qu'elle ne parvienne à le trouver, chaque fois qu'elle le voudra près d'elle. Pour notre malheur, je le crains ; probablement aussi pour le sien. C'est Othon, ce détestable ami de mon fils, qui l'a introduite au palais. Je pense qu'elle ne tardera pas à faire le vide autour de l'empereur, pour rester seule. »¹⁸³

La reconstitution vaut ce qu'elle vaut. Ce que nous savons certainement, c'est que Poppée avait une chevelure d'ambre avec la peau de Blanche neige ; qu'elle s'estimait devoir apparaître aux yeux de Rome pour la plus belle des femmes, prenant soin de son corps jusqu'à la perfection, et, selon ce qu'en rapporte Dion Cassius, faisait traire chaque jour cinq cents ânesses qui venaient de mettre bas pour se baigner dans la pureté de leur lait. L'accomplissement scrupuleux de certaines prescriptions rituelles du judaïsme, mais détournées de leur finalité divine, devait complaire à sa quête de perfection corporelle.



Buste *dit* de Poppée (musée du Louvre)

Mais reprenons avec Tacite, pour mieux cerner le caractère qui accordait tant de soins à ce corps :

« Néron ne différa pas davantage le crime qu'il méditait depuis longtemps, car il avait, par une longue possession de l'empire, affermi son audace et il brûlait d'une passion chaque jour plus ardente pour Poppée, qui, désespérant d'obtenir le mariage pour elle et la répudiation d'Octavie tant que vivrait Agrippine, ne cessait de lancer des récriminations et des reproches, parfois facétieux, contre le prince, en le traitant de pupille, soumis aux volontés d'autrui et frustré non seulement de l'empire, mais même de la liberté. Pourquoi, en effet, différer leurs noces ? Sa beauté déplaisait apparemment, ainsi que les triomphes de ses aïeux, ou encore sa fécondité et la sincérité de ses sentiments ? On craignait que, devenue son épouse, elle, du moins, ne révélât les humiliations du

¹⁸³ Pierre Grimal, *Mémoires* [apocryphes] *d'Agrippine*, Éditions de Fallois, 1992.

sénat et la colère du peuple contre l'orgueil et la cupidité d'une mère ! Si Agrippine ne pouvait souffrir pour bru qu'une ennemie de son fils, qu'on la rende, elle, à Othon, auquel elle était unie ; elle irait aux extrémités du monde, ou elle aimerait mieux apprendre les outrages faits à l'empereur que les regarder, mêlée à ses périls. Ces propos et d'autres semblables, que les pleurs et l'habileté d'une amante adultère rendaient insinuants, ne trouvaient personne pour les réprimer, car tous désiraient qu'on brisât la puissance d'une telle mère et nul ne croyait que la haine d'un fils dût aller jusqu'au meurtre. »¹⁸⁴

Poppée, devenue impératrice, insuffla sa haine des chrétiens à Néron, et lui offrit le prétexte tout trouvé de se débarrasser d'eux en les faisant accuser de l'incendie de Rome en 64. Nombreux sont les historiens qui s'accordent sur ce point, la désignant, non pas comme l'incendiaire, mais comme le pompier pyromane pour l'apaisement du peuple romain, qui réclamait qu'un coupable lui fût désigné. Il y avait urgence à dénoncer un bouc-émissaire, car les rumeurs allaient bon train qui accusaient l'empereur lui-même, pas seulement de négligence dans la défense contre le feu mais aussi d'en être à l'origine.

« Néron déclara : "que nul empereur n'avait su ce qui lui était permis", et souvent il laissa entendre, par nombre d'allusions fort claires, qu'il n'épargnerait pas non plus le reste du sénat, qu'un jour il ferait disparaître cet ordre de la république [...]. Il n'épargna même pas le peuple ni les murs de sa patrie. Quelqu'un disant, au milieu d'une conversation générale : *Qu'après ma mort, la terre disparaisse dans le feu !*¹⁸⁵ « Mais non ! reprit-il, que ce soit de mon vivant ! » et il réalisa pleinement ce souhait. En effet, sous prétexte qu'il était choqué par la laideur des anciens édifices, par l'étroitesse et la sinuosité des rues, il incendia Rome ; il se cacha si peu que plusieurs consulaires, ayant surpris dans leur propriété des esclaves de sa chambre avec de l'étoffe et des torches, n'osèrent porter la main sur eux [...]. Le fléau se déchaîna pendant six jours et sept nuits, obligeant la plèbe à chercher un gîte dans les monuments publics et dans les tombeaux. [...] Néron contemplait cet incendie du haut de la tour de Mécène [sur le mont Esquilin] et charmé, disait-il, "par la beauté des flammes", il chanta la prise d'Iliion¹⁸⁶ dans son costume de théâtre. »¹⁸⁷

Suétone l'accuse donc du crime d'incendiaire, et Tacite du massacre des chrétiens qui suivit :

« Donc pour dissiper cette rumeur, Néron substitua des accusés et frappa des peines les plus raffinées ces gens odieux en raison de leurs scandales, que le vulgaire appelait chrétiens. L'auteur de ce nom, Christ, sous la domination de Tibère, avait été mis à mort par le procureur Ponce Pilate ; et cette détestable superstition, qui avait été étouffée sur le moment, éclatait de nouveau à travers la Judée, point de départ de ce fléau, mais même à travers Rome, où affluent et se propagent de tous côtés les abominations et les ignominies. On arrêta d'abord ceux qui professaient leur foi, puis, sur leur dénonciation, une multitude considérable, convaincue moins du crime d'incendie que de haine contre tout le genre humain. À leur supplice on ajouta des jeux : couverts de peaux de bête, ils périssaient déchirés par les chiens ou bien ils étaient crucifiés ou enduits de substances inflammables et, quand le jour tombait, on les brûlait la nuit en guise de flambeaux. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle et y donnait des jeux du cirque, mêlé à la foule en habit de cocher ou se tenant sur un char. Aussi bien qu'on sévît contre des coupables qui méritaient les dernières rigueurs, la pitié se faisait jour ; on songeait qu'ils étaient mis à mort, non pas dans l'intérêt public, mais pour satisfaire la cruauté d'un homme. »¹⁸⁸

« Pour satisfaire la cruauté d'un homme » et servir les desseins politiques d'une femme... Or,

¹⁸⁴ *Annales*, XIV, 1.

¹⁸⁵ C'était le mot favori de l'empereur Tibère.

¹⁸⁶ Un poème composé par lui sur la chute de la cité de Troie.

¹⁸⁷ Suétone, *Vies des douze Césars*, Néron, Livre VI, XXXVII-XXXVIII.

¹⁸⁸ Tacite, *Annales*, XV, 44.

c'était Poppée qui soutenait les Juifs contre la secte des adeptes de la Voie, contre l'avis de Sénèque, fidèle d'Agrippine et précepteur de son fils. Sénèque avait connu Paul et lu certaines de ses épîtres, dont il admirait la profondeur de pensée, inégalée. Face à Sénèque, Poppée savait exactement comment agir. En choisissant le parti des Juifs contre celui des disciples de *Christus*, c'était encore les personnes élevées dans les honneurs par Agrippine et la moindre trace de son influence qu'elle poursuivait de sa vindicte. Car Sénèque et Agrippine s'étaient toujours montrés hostiles au prosélytisme des Juifs de la diaspora et aux privilèges excessifs qui leur étaient accordés à Rome :

« [En 49], Claude, qui venait de rappeler Sénèque d'exil, à l'instigation d'Agrippine, pour lui confier l'éducation de Néron, apporta aux privilèges des Juifs des restrictions vexatoires. Sans les chasser de Rome comme avait fait Tibère, il fit dissoudre leurs collègues, naguère autorisés par Caligula. Cette coïncidence est remarquable ; l'on ne se tromperait guère en mettant au compte du parti d'Agrippine, dont Sénèque était alors l'inspirateur, le changement apporté par Claude dans sa politique à l'égard des Juifs. [...] Quant à la seule vexation sérieuse dont les Juifs aient été directement l'objet de la part de Néron, on y surprend encore l'influence de l'entourage d'Agrippine. C'est en effet Burrus, partageant avec Sénèque la direction morale de Néron, qui fait retirer, pour plaire aux Syriens, le droit de cité aux Juifs de Césarée. Et les services rendus à la cause du judaïsme par l'intervention de Poppée, ou sont postérieurs à la disgrâce de Sénèque, ou ont été rendus en dehors de son influence. »¹⁸⁹

Sénèque se donnera la mort, en 65, pour échapper à la vindicte de l'empereur, qui le soupçonnait d'avoir trempé dans la conspiration de Pison, tout juste éventée et sévèrement réprimée. Poppée, elle, trépassera l'année suivante, d'un coup de pied dans le ventre infligé par Néron, emportant avec elle l'enfant qu'elle portait de lui¹⁹⁰. Revenu de sa colère, il en restera inconsolable, décrétant un deuil national, impliquant le *justitium*, puis lui fit conférer les honneurs de l'*Apothéose*, faisant d'elle une déesse parmi les déesses, qui prêtée aux humains par les dieux s'en retournait parmi eux¹⁹¹. Il ne voulut pas qu'on l'inhumât selon les traditions romaines, mais, embaumé, il plaça son corps avec les aromates dans le cénotaphe d'Auguste. Pour perpétuer le culte de sa personne auprès de lui, il prit pour « compagne » un jeune garçon qu'il appelait *Sabina* (surnom de sa chère Poppée) et qui ressemblait étrangement à la défunte impératrice : « Après avoir fait émasculer un enfant nommé Sporus, il prétendit même le métamorphoser en femme, se le fit amener avec sa dot et son voile rouge, en grand cortège, suivant le cérémonial ordinaire des mariages, et le traita comme son épouse. C'est ce qui inspira à quelqu'un cette plaisanterie assez spirituelle : "Quel bonheur pour l'humanité si Domitius son père avait pris une telle femme !" »¹⁹²

Un tel mot d'esprit en disait long sur la lassitude des Romains ; beaucoup d'autres aspects de leur ressentiment à son égard se manifestaient plus radicalement encore par la haine pure et l'invective appelant sur lui la malédiction !

« On accrocha un toupet derrière la tête d'une de ses statues, avec cette inscription en grec : "C'est maintenant que commence la lutte : dérobe-toi donc !" Au cou d'une autre on attachait une besace portant ces mots : "Pour moi, qu'aurais-je pu faire de plus ? Mais toi, tu as mérité le sac." »¹⁹³

¹⁸⁹ J.-A. Hild, « Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature », in *Revue des Études juives*, Tome 11, 1885.

¹⁹⁰ Suétone, *Vie des douze Césars*, Néron, Livre VI, XXXV.

¹⁹¹ Pour sa part, Néron ne poussera pas à la divinisation de sa personne de son vivant ; Tacite nous en fournit l'explication paranoïaque : « Je trouve dans les comptes rendus du sénat que Cerialis Anicius, consul désigné, émit l'avis qu'un temple fût érigé au divin Néron le plus tôt possible aux frais de l'État. Sans doute celui-ci le discernait à Néron comme ayant dépassé la faite de la condition mortelle et méritant d'être vénéré, mais Néron l'interdit, craignant que la malignité de certains gens ne l'interprétât comme un présage de sa mort et ne donnât l'idée d'un attentat ; car les honneurs divins ne sont décernés à un empereur qu'après qu'il a cessé de vivre parmi les hommes. » (*Annales*, XV, 74). Pour prix de son zèle, Néron fera périr Anicius peu après !

¹⁹² *Vie des douze Césars*, Néron, Livre VI, XXVIII.

¹⁹³ *Ibid.* XLV.

« Mériter le sac », cela signifiait être désigné comme ennemi public (*hostis publicus*), se voir recouvrir de la cagoule suivant le rituel judiciaire de la *perduellio*, et subir le supplice ad hoc. C'est très exactement ce que les sénateurs choisiront d'infliger à l'infâme lorsqu'ils auront pris la décision de prendre en charge son cas :

« [Néron] pleurait et répétait à tout instant : "Quel artiste va périr avec moi !" Tandis qu'il attendait ainsi, un coureur apporta un billet à Phaon : le lui arrachant des mains, Néron lut que le sénat l'avait déclaré ennemi public et qu'on le recherchait pour le punir suivant la coutume des anciens [la *perduellio*¹⁹⁴] ; il demanda quel était ce genre de supplice ; lorsqu'on lui apprit qu'on dépouillait le condamné, qu'on lui passait la tête dans une fourche et qu'on le battait de verges jusqu'à la mort, épouvanté, il saisit deux poignards qu'il avait emportés avec lui, en essaya successivement les pointes, puis les remit dans leur gaine, en prétextant : "que l'heure marquée par le destin n'était point encore venue". »¹⁹⁵

De cette déclaration, entre autres, et de toutes sortes de manifestations étranges, devaient naître le mythe d'un *Nero redivivus*. La nouvelle de sa mort ne suffit pas à apaiser complètement les esprits. Parler de sa mort comme d'une disparition constitua un dangereux euphémisme, apte à alimenter toutes sortes de phantasmes. La puissance occulte de ses crimes continuait de hanter les consciences, particulièrement parmi la communauté chrétienne, chez qui le rappel de son seul nom ravivait l'effroi du martyr de Pierre et de Paul, le premier crucifié la tête en bas, le second décapité, ainsi que celui de milliers d'autres frères et sœurs transformés en torches vivantes ou livrés aux bêtes ou au bois de la croix. On a souvent glosé sur la joie extatique des martyrs ; rien de tel, en tout cas, à l'écho des supplices infligés par Néron aux chrétiens de Rome. On rapporte plutôt qu'en 64, Pierre, fuyant les représailles, croisa en chemin sur la *via Appia* le Christ qui l'interpela, lui demandant s'Il devait se faire crucifier une seconde fois à sa place ! Pierre convint qu'il lui fallait accepter d'« être conduit là où il ne voulait pas aller »... et fit demi-tour.

Le spectre de Néron continua longtemps de rôder, et son retour fut plusieurs fois annoncé. Les historiens romains signalent au moins trois réapparitions de l'empereur : « Il se trouva des gens qui [...] exposèrent à la tribune aux harangues tantôt ses images vêtues de la prétexte, tantôt des édits par lesquels il annonçait, comme s'il eût été vivant, qu'il reviendrait bientôt pour la ruine de ses ennemis. [...] Enfin, vingt ans après sa mort, durant mon adolescence, parut un personnage de condition mal définie qui prétendait être Néron, et ce nom lui valut tant de faveur chez les Parthes, qu'ils le soutinrent énergiquement et nous le livrèrent à grand-peine. »¹⁹⁶

De son côté, au IV^e siècle, saint Augustin, dans son commentaire au livre vingtième de *la Cité de Dieu* sur la deuxième épître aux Thessaloniens, n'hésitait pas à relancer et à interroger les spéculations autour d'un retour de Néron et de son identification possible avec l'Antichrist :

« Il en est qui pensent que saint Paul parle ici de l'empire romain, et que c'est la raison pour laquelle il a affecté d'être obscur, de crainte qu'on ne l'accusât de faire des imprécations contre un empire qu'on regardait comme éternel ; de sorte que par ces paroles "le mystère d'iniquité commence à se former" [2 Th 2, 7a], il aurait eu en vue Néron, dont on regardait les œuvres comme celles de l'Antéchrist. D'autres pensent même que Néron n'a pas été tué, mais seulement enlevé, pour qu'on le crût mort, et qu'il est caché quelque part, vivant et dans la vigueur de l'âge qu'il avait quand on le crut mort, pour reparaitre en son temps et être rétabli dans son royaume. Mais cette opinion me semble tout au moins fort singulière. »¹⁹⁷

¹⁹⁴ Concernant le supplice de la *perduellio*, lire : http://www.hypallage.fr/assets/hypallage_perduellio.pdf

¹⁹⁵ *Vie des douze Césars*, Néron, Livre VI, XLIX.

¹⁹⁶ *Ibid.* LVII.

¹⁹⁷ Saint Augustin, *la Cité de Dieu*, Livre XX, Chapitre 19.

Le seul fait que Néron eût abattu les deux piliers de l'Église en la personne de Pierre et de Paul, suffisait à convaincre les chrétiens de l'Antiquité de son caractère extraordinairement diabolique, et, à partir de l'époque de la rédaction de l'Apocalypse et de sa diffusion, nombre d'entre eux firent le rapprochement entre le combat que durent soutenir les deux Apôtres face à Néron avec celui des deux Témoins face à la Bête, décrit au chapitre 11 de la révélation johannique. Cette lecture du texte du Voyant de Patmos renforçait nombre de croyants dans cette conviction que Néron était la Bête, et que seulement blessée elle allait revenir¹⁹⁸.

Seulement voilà, tout ne concorde pas pour accorder ce « privilège » exorbitant au seul empereur Néron. À ce propos, saint Jean, déjà, dans sa première épître écrivait : « Mes petits enfants, c'est la dernière heure. Vous avez entendu annoncer qu'un antichrist vient ; or dès maintenant beaucoup d'antichrists sont là, à quoi nous reconnaissons que c'est la dernière heure. » (1 Jn 2, 18). Ce en quoi, en disant « dès maintenant beaucoup d'antichrists sont là », Jean donnait une réplique parfaite à ce que Paul enseignait aux Thessaloniens en déclarant que « le mystère de l'anomie est déjà à l'œuvre ». Nous nous garderons donc de trop polariser notre attention sur telle ou telle figure historique antichristique. Il faut demeurer vigilant afin de ne pas méconnaître les formes successives du mal encore à venir.

Ainsi, l'appréhension de cette perspective admise, le *Nero redivivus* nous avertit que l'Antéchrist récapitulera en lui toute la puissance funeste accumulée par les Antichrists déjà parus dans l'histoire, et que cet Apostat terminal résumera en sa personne toute l'apostasie qui aura fermenté au cours des siècles.

Et c'est pourquoi nous invitons les lecteurs à adopter, concernant l'identité des ennemis du Christ, le vocabulaire suivant : le mot *Antéchrist* (*Anté* = « avant ») désigne l'Anomos final devant apparaître juste avant le Retour du Christ ; le mot *antichrist[s]* (*anti* = « contre ») désignant tous les puissants qui ont ou qui auront combattu l'œuvre de salut de Jésus le Christ. Ainsi Néron fut-il un *antichrist* et non pas l'*Antéchrist*.

*

3.5 Persécution

« Ce sont ces Juifs qui ont fait mourir le Seigneur Jésus et les prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes, nous empêchant de parler aux païens pour qu'ils soient sauvés, en sorte qu'ils ne cessent de mettre le comble à leurs péchés. Mais la colère a fini par les atteindre. » (1 Th 2, 15-16 – Bible Segond)

C'est en ces termes très durs que Paul parlait aux Thessaloniens de ces Juifs qui persécutent ceux des Juifs adeptes de la Voie ; et qui les empêchent d'annoncer la bonne nouvelle du Salut à tous les autres hommes. Les saints de l'Église de Jérusalem, tous Juifs pieux et disciples de Jésus, avaient très tôt reconnu que Dieu offrait par Son Christ le salut à tous les hommes, « et ils glorifièrent Dieu en disant : "Ainsi donc, aux païens aussi Dieu a donné la repentance qui conduit à la vie !" »¹⁹⁹

À l'été 58, précisément, Paul se rend à Jérusalem, après un périple en Macédoine, au cours

¹⁹⁸ Cf. Apocalypse 13, 3.

¹⁹⁹ Ac 11, 18 (BJ).

duquel il a revu ces chers Thessaloniens, qui lui ont confié de généreuses aumônes à remettre aux fidèles de l'Église hiérosolymitaine de Jacques, frère de Jésus. Les chrétiens de la gentilité viennent ainsi en aide à leurs aînés dans la foi, leurs frères judéo-chrétiens. L'Église paulinienne de la gentilité rend ainsi hommage à l'Église de la circoncision. Mais alors qu'il est dans le Temple, Paul est interpellé violemment par des Juifs hostiles à la Voie, et il ne doit son salut qu'à l'intervention romaine qui s'émeut du tumulte autour de sa personne. Lysias, tribun de la forteresse Antonia, l'extirpe de la foule et pense reconnaître en Paul le tristement célèbre chef des sicaires, alias l'Égyptien ! La méprise passée, Paul n'est toutefois pas encore sorti d'affaires, car le commandant de la garnison romaine de Jérusalem cherche à comprendre le pourquoi de l'émeute :

« Le tribun donna l'ordre de faire entrer Paul dans la forteresse et de lui appliquer la question par le fouet, pour découvrir le motif de ces cris qu'on poussait contre lui. On allait étendre Paul pour le fouetter quand il dit au centurion de service : "Un citoyen romain, qui n'a même pas été jugé, avez-vous le droit de lui appliquer le fouet ?" »²⁰⁰

En posant cette question, Paul savait pertinemment que les lois *Valeria* et *Porcia* le protégeaient contre l'usage du fouet. C'est donc de sa part une « provocation », au sens latin du terme : « Grâce aux lois *Porciæ*, la protection des citoyens fut beaucoup mieux assurée. Elles ne combattaient pas seulement la coercition capitale mais aussi la flagellation. L'une et l'autre furent purement et simplement interdites sur tout le territoire de l'Empire. Le citoyen n'avait pas à faire appel au peuple ; ces armes de la coercition étaient abolies de plein droit. Au lieu de dire : "*provoco*", on proclamait : "*civis Romanus sum*" ».²⁰¹ La réaction, effarée, des romains ne se fait pas attendre :

« À ces mots, le centurion alla mettre le tribun au courant : "Qu'allais-tu faire ! L'homme est citoyen romain !" Le tribun revint donc demander à Paul : "Dis-moi, tu es vraiment citoyen romain ?" – "Oui", dit Paul. Le tribun reprit : "Moi, j'ai dû payer le prix fort pour acquérir ce droit." – "Et moi, dit Paul, je le tiens de naissance." Ceux qui allaient le mettre à la question le laissèrent donc immédiatement ; quant au tribun, il avait pris peur en découvrant que c'était un citoyen romain qu'il gardait enchaîné. »²⁰²

Les serviles bourreaux s'écartent aussitôt, craignant pour leur vie s'ils avaient osé toucher un seul cheveu d'un homme libre, tandis que Lysias se découvre en infraction avec les lois de Rome en l'ayant retenu attaché. Dieu n'a pas choisi Paul au hasard : il est Juif pharisien instruit et, chose rare parmi ses congénères, Citoyen romain de plein droit. D'où la grande difficulté que rencontreront les Juifs persécuteurs de la Voie pour le faire taire devant l'autorité romaine. Suite au solennel *civis Romanus sum*, Lysias met tout en œuvre pour venir en aide à Paul, dont il est devenu l'obligé. Nous vous proposons, à partir d'ici, de faire la lecture du récit qui explicite le différend juridique qui opposa Paul aux autorités juives de Jérusalem. Nous étudierons ensuite ses lourdes conséquences jusqu'au plus haut sommet de l'État romain. Nous vous laissons vous imprégner du sujet par le récit qu'en fit saint Luc dans les Actes des Apôtres :

« [Lysias, Tribun militaire de Jérusalem] appela alors deux centurions et leur dit : "Tenez prêts à partir pour Césarée, dès neuf heures du soir, deux cents soldats, soixante-dix cavaliers et deux cents auxiliaires. Qu'on prépare des montures pour conduire Paul sain et sauf au gouverneur Félix." Il écrivit une lettre, dont voici le contenu : "Claudius Lysias, à son Excellence le gouverneur Félix, salut ! Les Juifs s'étaient emparés de l'homme que je t'envoie et ils allaient le supprimer, quand je suis intervenu avec la troupe pour le leur soustraire, car je venais d'apprendre qu'il était citoyen romain. Comme j'étais décidé à savoir de quoi ils l'accusaient, je l'ai fait comparaître devant leur Sanhédrin.

²⁰⁰ Ac 22, 24-25 (TOB).

²⁰¹ André Magdelain, *De la coercition capitale du magistrat supérieur au tribunal du peuple*, in *Études de droit romain*, École Française de Rome, 1990.

²⁰² Ac 22, 26-29.

J'ai constaté que l'accusation portait sur des discussions relatives à leur foi, mais sans aucune charge qui méritât la mort ou les chaînes. Informé qu'on préparait un attentat contre cet homme, je te l'envoie tout en signifiant aux accusateurs d'avoir à porter plainte contre lui devant toi."

« Exécutant l'ordre qu'ils avaient reçu, les soldats emmenèrent Paul et le conduisirent de nuit à Antipatris. Le lendemain, laissant les cavaliers continuer avec lui, ils revinrent à la forteresse [Antonia]. Dès leur arrivée à Césarée, les cavaliers remirent la lettre au gouverneur et lui présentèrent aussi Paul. Le gouverneur lut la lettre et demanda de quelle province Paul était originaire. Informé que c'était de Cilicie : "Je t'entendrai, dit-il, quand tes accusateurs aussi seront là." Il donna l'ordre de le garder dans le prétoire d'Hérode.

« Cinq jours plus tard, le Grand Prêtre Ananias descendit avec des anciens et un certain Tertullus, avocat ; ils portèrent plainte contre Paul devant le gouverneur. Ce dernier fut convoqué et Tertullus commença son réquisitoire en ces termes : "Grâce à toi et aux réformes que tu as eu soin d'opérer en faveur de ce peuple, nous jouissons d'une paix complète. Toujours et partout, excellent Félix, c'est avec une vive reconnaissance que nous accueillons ces bienfaits. Pour ne pas trop t'importuner, l'exposé sera bref, auquel je te prie d'accorder l'attention bienveillante que nous te connaissons. Nous avons découvert que cet homme était une peste, qu'il provoquait des émeutes parmi tous les Juifs du monde et que c'était un chef de file de la secte des Nazôréens. Il a même tenté de profaner le Temple et nous l'avons arrêté. Tu pourras par toi-même, en l'interrogeant, voir se confirmer tous les griefs que nous formulons contre lui." Les Juifs appuyèrent ce réquisitoire, en déclarant qu'il était objectif.

« Sur un signe du gouverneur qui l'invitait à parler, Paul répliqua : "Je sais que tu assures la justice à notre nation depuis de longues années : c'est donc avec confiance que je vais défendre ma cause. Tu peux le vérifier : il n'y a pas plus de douze jours que je suis monté à Jérusalem pour adorer. Et ni dans le Temple, ni dans les synagogues, ni dans la ville personne ne m'a découvert en train de discuter avec quelqu'un ou d'ameuter la foule. Ces gens sont donc bien incapables de prouver les accusations qu'ils portent actuellement contre moi. Voici ce que je reconnais : je suis au service du Dieu de nos pères selon la Voie qu'eux qualifient de secte ; je crois tout ce qui est écrit dans la Loi et les Prophètes ; j'ai cette espérance en Dieu – et eux aussi la partagent – qu'il y aura une résurrection des justes et des injustes. C'est pourquoi je m'efforce, moi aussi, de garder sans cesse une conscience irréprochable devant Dieu et devant les hommes. Après de longues années, j'étais revenu apporter des aumônes à mon peuple ainsi que des offrandes. C'est alors que l'on m'a découvert dans le Temple au terme de ma purification : il n'y avait ni attroupement ni tumulte ; mais certains Juifs d'Asie... Ce sont eux qui auraient dû se présenter devant toi pour m'accuser, si toutefois ils avaient eu quelque chose à me reprocher ! Ou alors qu'ils disent, ceux que voici, quel délit ils ont découvert quand j'ai comparu devant le Sanhédrin. Serait-ce cette seule phrase que j'ai criée debout au milieu d'eux : "C'est pour la résurrection des morts que je passe aujourd'hui en jugement devant vous ?"

« Parfaitement au courant de ce qui concernait la Voie, Félix les ajourna : "Je jugerai votre affaire, dit-il, quand le tribun Lysias sera descendu ici." Il donna l'ordre au centurion de garder Paul en prison avec un régime libéral, sans empêcher aucun des siens de s'occuper de lui.

« Quelques jours plus tard, Félix se trouvait en compagnie de Drusille, sa femme, qui était Juive. Il fit convoquer Paul et l'écouta parler de la foi au Christ Jésus. Mais, comme l'entretien s'orientait vers la justice, la maîtrise des instincts et le jugement à venir, Félix fut pris d'inquiétude : "Pour le moment, dit-il, retire-toi. Je te rappellerai à la prochaine occasion." Il n'en espérait pas moins que Paul lui donnerait de l'argent ; aussi le faisait-il venir, et même assez fréquemment, pour le rencontrer. Au bout de deux ans, Félix eut pour successeur Porcius Festus et, comme il voulait être agréable aux Juifs, il laissa Paul en prison.

« Or, trois jours après son arrivée dans sa province, Festus monta de Césarée à Jérusalem. Les grands prêtres et les notables juifs se présentèrent à lui pour porter plainte contre Paul. Avec insistance, ils lui demandèrent insidieusement, comme une faveur, le transfert de Paul à Jérusalem : ils voulaient en réalité tendre une embuscade pour le tuer en chemin. Mais Festus répondit que le lieu de détention de Paul était Césarée et que, de toute façon, lui-même allait repartir incessamment. "Que ceux d'entre vous qui sont qualifiés, ajouta-t-il, se joignent donc à moi pour descendre à Césarée et, s'il y a quelque

chose d'irrégulier dans le cas de cet homme, qu'ils portent plainte contre lui !"

« Festus ne resta pas chez eux plus de huit à dix jours. Une fois descendu à Césarée, il prit place dès le lendemain au tribunal et donna l'ordre d'emmener Paul. Quand celui-ci fut là, les Juifs descendus de Jérusalem, en cercle autour de lui, l'accablèrent d'accusations nombreuses et graves, mais ils étaient incapables de les justifier. Paul maintenait sa défense : "Je n'ai commis de délit, disait-il, ni contre la loi des Juifs, ni contre le Temple, ni contre l'empereur." Dans le désir d'être agréable aux Juifs, Festus fit donc à Paul cette proposition : "Acceptes-tu de monter à Jérusalem pour que ton affaire y soit jugée en ma présence ?" Mais Paul répliqua : "Je suis devant le tribunal de l'empereur, c'est donc là que je dois être jugé. Les Juifs, je ne leur ai fait aucun tort, comme tu t'en rends toi-même parfaitement compte. Si vraiment je suis coupable, si j'ai commis quelque crime qui mérite la mort, je ne prétends pas me soustraire à la mort. Mais, si les accusations dont ces gens me chargent se réduisent à rien, personne n'a le droit de me livrer à leur merci. J'en appelle à l'empereur." Festus prit alors l'avis de son conseil et répondit : "Tu en appelles à l'empereur : tu iras devant l'empereur."

« Quelques jours s'étaient écoulés quand le roi Agrippa [II] et Bérénice arrivèrent à Césarée et rendirent visite à Festus. Et, comme ils passaient là un certain temps, Festus informa le roi de l'affaire de Paul : "Il y a ici, dit-il, un homme que Félix a laissé en prison. Lors de mon séjour à Jérusalem, les grands prêtres et les anciens des Juifs sont venus déposer une plainte contre lui et ils réclamaient sa condamnation. Je leur ai répondu qu'il n'était pas de règle chez les Romains de livrer un prévenu sans l'avoir d'abord confronté avec ses accusateurs et lui avoir permis de se défendre contre leurs griefs. Ils se sont donc retrouvés ici et, sans m'accorder le moindre délai, le lendemain même, j'ai pris place au tribunal et donné l'ordre d'emmener cet homme. Une fois réunis autour de lui, les accusateurs n'ont avancé aucune des charges graves que j'aurais pu supposer. Ils avaient seulement avec lui je ne sais quelles querelles relatives à la religion qui leur est propre et en particulier à un certain Jésus qui est mort, mais que Paul prétendait toujours en vie. Ne voyant pas quelle suite donner à l'instruction d'une telle cause, je lui ai alors proposé d'aller à Jérusalem pour que son affaire y soit jugée. Mais Paul s'est pourvu en appel pour réserver son cas à la juridiction de Sa Majesté et j'ai donc donné l'ordre de le garder en prison jusqu'à son transfert devant l'empereur." Agrippa dit alors à Festus : "Je voudrais bien entendre cet homme à mon tour." – "Dès demain, tu l'entendras", lui fut-il répondu.

« Le lendemain, Agrippa et Bérénice arrivèrent donc en grande pompe et firent leur entrée dans la salle d'audience, accompagnés d'officiers supérieurs et de notables de la ville. Sur un ordre de Festus, on amena Paul et Festus prit la parole : "Roi Agrippa et vous tous qui êtes avec nous, vous voyez cet homme. La population juive toute entière est venue me trouver à son sujet, à Jérusalem et jusqu'ici, en criant qu'il ne fallait plus lui laisser la vie. Pour ma part, je n'ai rien relevé dans ses actes qui mérite la mort ; mais puisqu'il en a appelé à Sa Majesté, j'ai décidé de le lui envoyer. Comme je ne dispose d'aucune donnée sûre pour écrire au souverain sur son compte, je l'ai fait comparaître devant vous, devant toi surtout, roi Agrippa, afin d'être en mesure de lui écrire, à la suite de cette audience. Il serait absurde en effet, me semble-t-il, d'envoyer un prisonnier sans même spécifier les charges qui pèsent contre lui."

« Agrippa dit à Paul : "Il t'est permis de plaider ta cause." Paul étendit alors la main et présenta sa défense : "De toutes les accusations que font peser sur moi les Juifs, je m'estime d'autant plus heureux, roi Agrippa, d'avoir aujourd'hui à me justifier devant toi que tu es au fait de toutes les coutumes des Juifs et de toutes leurs controverses. Je te prie donc de m'écouter avec bienveillance.

« La période de ma vie que, dès ma prime jeunesse, j'ai passée au sein de ma nation, à Jérusalem, tous les Juifs la connaissent. Ils savent de longue date et peuvent témoigner, si toutefois ils le veulent, que j'ai vécu selon la tendance la plus stricte de notre religion, en Pharisien. Et aujourd'hui, si je suis traduit en justice, c'est pour l'espérance en la promesse que Dieu a faite à nos pères, et que nos douze tribus, en assurant le culte de Dieu nuit et jour, sans relâche, espèrent voir aboutir ; c'est pour cette espérance, ô roi, que je suis mis en accusation par les Juifs. Pourquoi juge-t-on incroyable parmi vous que Dieu ressuscite les morts ?

« Pour ma part, j'avais donc vraiment cru devoir combattre par tous les moyens le nom de Jésus le Nazôréen. Et c'est ce que j'ai fait à Jérusalem ; j'ai en personne incarcéré un grand nombre

des saints en vertu du pouvoir que je tenais des grands prêtres et j'ai apporté mon suffrage quand on les mettait à mort. Parcourant toutes les synagogues, je multipliais mes sévices à leur égard, pour les forcer à blasphémer et, au comble de ma rage, je les poursuivais jusque dans les villes étrangères.

« C'est ainsi que je me rendais un jour à Damas avec pleins pouvoirs et mandat spécial des grands prêtres. J'étais en chemin, ô roi, lorsque vers midi je vois venir du ciel, plus resplendissante que le soleil, une lumière qui m'enveloppe de son éclat ainsi que mes compagnons de route. Nous tombons à terre et j'entends une voix me dire en langue hébraïque : "Saoul, Saoul, pourquoi me persécuter ? Il t'est dur de te rebiffer contre l'aiguillon !" Je réponds : "Qui es-tu, Seigneur ?" Le Seigneur reprend : "Je suis Jésus, c'est moi que tu persécutes. Mais relève-toi, debout sur tes pieds ! Voici pourquoi en effet je te suis apparu : je t'ai destiné à être serviteur et témoin de la vision où tu viens de me voir, ainsi que des visions où je t'apparaîtrai encore. Je te délivre déjà du peuple et des nations païennes vers qui je t'envoie pour leur ouvrir les yeux, les détourner des ténèbres vers la lumière, de l'empire de Satan vers Dieu, afin qu'ils reçoivent le pardon des péchés et une part d'héritage avec les sanctifiés, par la foi en moi."

« Dès lors, roi Agrippa, je n'ai pas résisté à cette vision céleste. Bien au contraire, aux gens de Damas d'abord, et de Jérusalem, dans tout le territoire de la Judée, puis aux nations païennes, j'ai annoncé qu'ils avaient à se convertir et à se tourner vers Dieu, en vivant d'une manière qui réponde à cette conversion. C'est la raison pour laquelle les Juifs m'ont appréhendé, alors que je me trouvais dans le Temple, essayant d'en finir avec moi. Fort de la protection de Dieu, jusqu'à ce jour, je continue donc à rendre témoignage devant petits et grands ; les prophètes et Moïse ont prédit ce qui devait arriver et je ne dis rien de plus : le Christ a souffert et lui, le premier à ressusciter d'entre les morts, il doit annoncer la lumière au Peuple et aux nations païennes."

« Paul en était là de sa défense quand Festus intervint en haussant la voix : "Tu es fou, Paul ! Avec tout ton savoir tu tournes à la folie !" Mais Paul reprit : "Je ne suis pas fou, excellent Festus, je fais entendre le langage de la vérité et du bon sens. Le roi, à qui je m'adresse en toute assurance, est assurément au courant de ces choses et j'ai toutes les raisons de le penser, rien ne lui en échappe ; car ce n'est pas dans un coin perdu que ces événements se sont passés. Tu crois aux Prophètes, roi Agrippa ? Je suis sûr que tu y crois." Agrippa dit alors à Paul : "Il te faut peu, d'après ton raisonnement, pour faire de moi un chrétien !" – "Affaire de peu, oui, mais grande affaire aussi, reprit Paul, et plaise à Dieu que non seulement toi mais aussi tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui deveniez exactement ce que je suis... sans les chaînes que je porte !"

« Le roi se leva, ainsi que le gouverneur, Bérénice et ceux qui siégeaient avec eux. En se retirant, ils eurent un entretien : "Cet homme, disaient-ils, ne fait rien qui mérite la mort ou les chaînes." Agrippa confia à Festus : "Cet homme aurait pu être relâché s'il n'en avait pas appelé à l'empereur."

« Quand notre embarquement pour l'Italie a été décidé, on a remis Paul et d'autres prisonniers à un centurion nommé Julius, de la Cohorte Augusta. Nous sommes alors montés à bord d'un bateau d'Adramyttium en partance pour les côtes d'Asie et nous avons pris la mer. Il y avait avec nous Aristarque, un Macédonien de Thessalonique. »²⁰³

Paul embarque ainsi pour Rome en compagnie de deux frères chrétiens, Aristarque, que nous avons croisé au premier chapitre, et Luc, médecin grec, rédacteur des Actes des Apôtres et de l'Évangile qui porte son nom ; et c'est pourquoi, Luc écrit « notre embarquement », étant de l'expédition. Paul est un prisonnier de marque qui est confié à la garde d'un prétorien, soldat d'élite répondant directement aux ordres de l'Empereur. Julius est même ce que l'on appelait un *Speculator*²⁰⁴, chargé de la remise des missives impériales et de missions sensibles de bouche à oreille. Festus a écrit à Néron en personne au sujet de Paul, et Julius est porteur et garant, et de la lettre, et du prisonnier. Par son entremise, la Voie va parvenir à la connaissance du sommet de l'Empire... Mais le périple en mer s'avérera mouvementé. C'est à l'approche de l'île de Malte, en pleine tempête, que nous retrouvons notre fameux *katéchon* dans son acception maritime de « tenir bon le cap » !...

²⁰³ Actes des Apôtres, 23, 23-35 ; 24, 1-27 ; 25, 1-27 ; 26, 1-32 et 27, 1-2.

²⁰⁴ Cf. Ross Cowan, *Roman Guardsman*, Osprey Publishing, 2014.

« Ils ont alors filé les ancres par le bout, les abandonnant à la mer, tandis qu'ils larguaient les avirons de queue ; puis, hissant au vent la civadière, ils ont **mis le cap (katéchon)** sur la plage. Mais ils ont touché un banc de sable et y ont échoué le vaisseau ; la proue, enfoncée, est restée prise, tandis que la poupe se disloquait sous les coups de la mer. » (Ac 27, 40-41)

L'équipage et les passagers vont survivre au naufrage. Luc reprend la narration du voyage :

« Une fois hors de danger, nous avons appris que l'île s'appelait Malte. [...] C'est trois mois plus tard que nous avons pris la mer sur un bateau qui avait hiverné dans l'île ; il était d'Alexandrie et portait les Dioscures [*Castor* et *Pollux*, célèbres jumeaux protecteurs des navigateurs] comme enseigne. Nous avons débarqué à Syracuse pour une escale de trois jours. De là, bordant la côte, nous avons gagné Reggio. Le lendemain, le vent du sud s'était levé et nous sommes arrivés, en deux jours, à Pouzzoles. Nous avons trouvé là des frères qui nous ont invités à passer une semaine chez eux. Voilà comment nous sommes allés à Rome. Depuis cette ville les frères, qui avaient appris notre arrivée, sont venus à notre rencontre jusqu'au Forum d'Applus et aux Trois-Tavernes ; quand il les a vu, Paul a rendu grâce à Dieu : il avait repris confiance. Lors de notre arrivée à Rome, Paul avait obtenu l'autorisation d'avoir un domicile personnel, avec un soldat pour le garder. »²⁰⁵

Dans l'attente de sa comparution devant Néron, il est considéré comme l'hôte de l'Empereur. Certes, peu de Romains lui eussent envié ce « privilège », le plus souvent funeste. Discrètement d'abord, puis ensuite de façon plus pressante, un visiteur de marque va se signaler auprès de Paul, et se proposer pour être son avocat. C'est ici que rentre en scène Sénèque, précepteur et premier conseiller de Néron ! Il ne pouvait en être autrement, puisque le célèbre philosophe stoïcien, avec le soutien de Burrus, Préfet des prétoriens, agissait encore au grand jour sur la conscience tourmentée du fils d'Agrippine. La question du prosélytisme des Juifs l'avait toujours interpellé ; or, l'affaire qui menait Paul devant le tribunal suprême avait tout de suite retenu son attention. Sénèque n'avait-il pas influencé Néron afin qu'il tranchât, l'année précédente, en faveur des Syriens contre les Juifs à Césarée, alors qu'un conflit ouvert opposait violemment les deux communautés de la ville, et ce au moment même où Paul y était retenu prisonnier par Félix ? Le procureur Félix, qui jouait gros en cette circonstance, dut aller se justifier à Rome pour les désordres occasionnés dans la cité²⁰⁶. Sénèque suivait de près l'évolution de la situation.

Le philosophe fit donc la connaissance de l'apôtre, disions-nous. Il semble même plus que probable que, dès l'an 52, Sénèque eût vent de l'existence de Paul par l'entremise du Proconsul Gallion. Ce dernier refusa, alors qu'il était en poste à Corinthe, de recevoir une plainte des Juifs de la synagogue de la ville à l'encontre d'un dénommé Paul²⁰⁷. Or, Gallion est connu pour avoir été le frère aîné de Sénèque. Le philosophe connaissait donc déjà, au moins de nom, l'Apôtre des Gentils depuis une dizaine d'années. Nous possédons même une correspondance établie entre les deux hommes. Beaucoup d'historiens s'acharnent encore pour démontrer que cette correspondance – plutôt des échanges de billets – entre Sénèque et Paul est un faux monté de toute pièce au IV^e siècle. Nous les abandonnons à leurs jeux stériles, car considérant la puissance de recoupement des propos échangés avec les enjeux de pouvoir à la cour impériale à ce moment précis, il nous paraît impossible de ne pas ressentir pour vrai et fatal à leur lecture tout le poids de l'histoire qu'ils charrient. Du reste, d'éminents romanistes les tiennent pour vraies, comme Joël Schmidt²⁰⁸. À toujours prêter l'oreille aux esprits chagrins, on devrait aussi considérer le *Testimonium Flavianum*²⁰⁹ ainsi que le passage où Tacite parle

²⁰⁵ Ac 28, 1 et 11-16.

²⁰⁶ Cf. *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, VII.

²⁰⁷ Cf. Ac 18, 12-17.

²⁰⁸ Joël Schmidt, *L'Apôtre et le Philosophe : Saint Paul et Sénèque, une amitié spirituelle*, Albin Michel, 2000 .

²⁰⁹ Cf. Flavius Josèphe, *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XVIII, IV. Pour les plus curieux, nous vous proposons la consultation de l'étude suivante : http://www.hypallage.fr/assets/hypallage_testimonium.pdf

de *Christus* (*Annales*, XV, 44) comme des interpolations tardives... et les jeter aux orties. Mais ils sont loin d'en avoir fait la preuve, tous ces philologues agnostiques. Passant outre leurs jugements castrateurs, nous vous donnons à lire, maintenant, librement, ci-dessous, les billets adressés par Sénèque à Paul, alors prisonnier, et ses réponses. La traduction que nous vous proposons est celle établie par Charles Aubertin²¹⁰ :

LETTRE I SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« Je crois, Paul, que tu as été informé de la conférence que nous avons eue hier avec notre cher Lucilius : elle a roulé sur les mystères que renferme ta doctrine, et sur beaucoup d'autres sujets. Quelques-uns de tes disciples y assistaient ; en effet, nous avons cherché un endroit écarté dans les Jardins de Salluste, et c'est là que vinrent nous rejoindre les disciples dont je te parle : dès qu'ils nous aperçurent, heureux de cette occasion, ils se détournèrent de leur chemin pour se réunir à nous. Soit certain que ta présence a été désirée ; je ne veux pas que tu l'ignores. Nous avons lu tes écrits, c'est-à-dire quelques-unes des Épîtres que tu as adressées à certaines villes et aux capitales des provinces, et qui renferment d'admirables conseils pour la conduite ; cette lecture a retrempe notre foi. Les sentiments que tu exprimes, tu n'en es pas toujours, il est vrai, l'auteur, mais seulement l'interprète ; toutefois, il est plus d'un endroit où tu en es à la fois l'interprète et l'auteur. Il y a dans ces pensées une telle majesté, une telle noblesse que j'ai peine à croire que les générations qu'elles doivent instruire et former, puissent en soutenir l'éclat. Je souhaite, mon frère, que tu jouisses d'une bonne santé. Adieu. »

LETTRE II PAUL À SÉNÈQUE, SALUT.

« Ta lettre m'a fait plaisir. J'aurais pu y répondre sur-le-champ, si j'avais eu à ma disposition le jeune homme que je devais charger de ce message. Tu sais en effet en quelles circonstances, par quels intermédiaires, à quelles personnes il faut confier certains secrets. Ne m'accuse donc pas, je te prie, de négligence et d'oubli, lorsque je me préoccupe du choix de mon exprès. Tu m'écris que mes Épîtres ont été favorablement accueillies par vous en certain endroit. Je me sens heureux de l'estime d'un homme tel que toi. Tu ne porterais pas ce jugement, toi, critique sévère, orateur habile, maître d'un prince si grand dans le monde, si ce n'était la vérité qui te fit parler. Je te souhaite de longs jours de santé. »

LETTRE III SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« J'ai mis en ordre les écrits que tu sais, et je les ai rangés suivant les divisions qui leur sont propres. Mon intention est de les lire aussi à l'empereur, et si le sort nous favorise assez pour qu'il y prête une oreille attentive, tu pourras sans doute assister à cette lecture. Sinon, je t'indiquerai un autre jour, afin que nous examinions ensemble ce travail. Je pourrais encore ne pas lui montrer ces écrits avant d'en avoir conféré avec toi, en admettant que cette entrevue fût sans danger. Cela te prouve que tu n'es pas mis en oubli. Adieu. »

LETTRE IV PAUL À SÉNÈQUE, SALUT.

« Chaque fois que tes lettres m'arrivent, je me figure que tu es présent et que tu ne quittes pas notre compagnie. Lorsque tu seras venu une première fois, nos visites deviendront intimes. Je te souhaite bonne santé. Adieu. »

²¹⁰ Lettres incluses dans le *Sénèque et saint Paul, Étude sur les rapports supposés entre le philosophe et l'Apôtre*, par Charles Aubertin, Didier & Cie, Libraires-Éditeurs, Paris, 1869.

LETTRE V
SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« L'éloignement où tu te tiens depuis si longtemps m'afflige. Qu'y a-t-il ? Quelle est la cause de ce retard ? Si l'empereur s'indigne de voir en toi un transfuge de l'ancienne religion, qui cherche en outre à faire des prosélytes, prie-le de considérer que tu as agi avec réflexion et non à la légère. Adieu. »

LETTRE VI
PAUL À SÉNÈQUE ET À LUCILIUS, SALUT.

« Ni le roseau ni l'encre ne doivent retracer les pensées qui font le sujet de vos lettres ; car l'un donne une forme précise aux idées, et l'autre, une couleur qui frappe les regards. Je sais d'ailleurs qu'il y a parmi vous comme auprès de nous des esprits qui me comprennent. Il faut rendre à chacun les hommages qui lui sont dus, et cela avec d'autant plus de soin que nous avons affaire à des hommes peu disposés à nous rendre justice. Faisons preuve de patience envers eux, et nous finirons par en triompher, de quelque manière que ce soit, pourvu qu'ils soient capables de repentir. Adieu. »

LETTRE VII
SÉNÈQUE À PAUL ET À THEOPHILE, SALUT.

« J'ai éprouvé, je l'avoue, une impression très agréable en lisant les Épîtres que tu as envoyées aux Galates, aux Corinthiens, aux Achéens. Que nos rapports mutuels, grâce à l'amour divin qui nous anime, offrent l'image des vérités qu'elles renferment. Le Saint Esprit répand en toi et sur toi des sentiments élevés, sublimes, qui déjà par eux-mêmes attirent le respect. Aussi je voudrais que lorsque tu exprimes ces pensées excellentes, l'élégance du langage réponde à leur majesté.

« Je ne veux rien te sceller, mon frère ; je veux avoir la conscience en paix à ton égard. Je t'avoue donc que l'Empereur a été frappé de ta doctrine. Entendant lire le commencement de tes réflexions sur la vertu, il s'écria : Je m'étonne qu'un homme sans lettres puisse avoir de tels sentiments. Les dieux, lui répondis-je, parlent souvent par la bouche des simples, et non par celle des hommes qui pourraient abuser de leur science. J'alléguai l'exemple de ce paysan nommé Vatinius, à qui étaient apparus, sur le territoire de Réate, deux jeunes hommes, reconnus plus tard pour être Castor et Pollux. L'Empereur paraît au courant de nos idées. »

LETTRE VIII
PAUL À SÉNÈQUE, SALUT.

« César, je le sais, admire notre doctrine : si toutefois son admiration nous fait défaut un jour, veuille bien ne pas t'en offenser, mais te tenir pour averti. Selon moi, tu as pris une détermination bien grave en portant à sa connaissance des dogmes si opposés à sa religion et à ses croyances. Comment as-tu été amené à désirer qu'un sectateur du culte des gentils fût instruit de nos doctrines ? Je ne puis me l'expliquer que par un excès d'affection pour moi. Je te prie de ne plus le faire dorénavant. Crains, en voulant me prouver ton attachement, d'offenser celle qui règne sur l'esprit de l'Empereur. Si l'Empereur persévère, l'offense sera sans danger ; sinon, nous n'aurons rien gagné à cette conduite. Or, si la reine est vraiment reine, elle ne se fâchera pas ; si ce n'est qu'une femme, elle sera blessée. Adieu. »

LETTRE IX
SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« Tu t'es ému de ce que je t'ai écrit au sujet des Épîtres que j'ai montrées à l'Empereur. Ce qui

t'afflige, c'est moins, je le sais, la crainte d'un danger personnel que la connaissance des obstacles qui détournent l'esprit humain de certaines doctrines et d'une certaine morale. Je n'en suis plus à m'étonner moi-même, après tout ce que l'expérience m'a appris. Suivons donc une autre ligne de conduite, et si par le passé j'ai agi avec trop de liberté, pardonne-le-moi. Je t'envoie un traité sur la *richesse des expressions*. »

LETTRE X
PAUL À SÉNÈQUE, SALUT.

« Toutes les fois que je t'écris et que je place mon nom après le tien, je fais une chose blâmable et peu conforme à l'humilité chrétienne. Comme je l'ai souvent déclaré, je dois me faire tout à tous, c'est-à-dire, observer envers toi la déférence prescrite par la loi et les usages de Rome envers les sénateurs, et par conséquent, choisir pour moi la dernière place, à la fin de la lettre. Pour tout ce qui dépend de ma volonté, loin de moi l'idée d'agir mesquinement et de manquer aux convenances ! Adieu, le plus dévoué des maîtres. »

LETTRE XI
SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« Je te salue mon cher Paul. Si tu veux bien, sublime apôtre de la charité, non-seulement unir de toute manière ton nom au mien, mais ne faire qu'un avec moi, ce sera un grand honneur pour ton cher Sénèque. Tu es la cime, le sommet le plus élevé entre toutes les sommités, et tu ne me permettras pas de me réjouir, lorsque je suis tellement rapproché de toi que je pourrais être pris pour un autre toi-même ! Ne te prétends donc pas indigne de figurer en tête de notre correspondance. Autrement, je croirais que c'est un jeu de ta part, et une épreuve où tu veux me mettre. Ne sais-je pas que tu es citoyen romain ? Je voudrais tenir parmi les miens le rang que tu occupes auprès des tiens. Adieu, mon cher ami. »

LETTRE XII
SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

[...] ²¹¹

LETTRE XIII
SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« Je te salue, mon cher Paul. L'énigme et l'allégorie règnent dans tes ouvrages. Il faudrait relever cette force de pensées qui t'est propre, sinon par de vains ornements, du moins par une certaine élégance. Ne te laisse pas arrêter par la crainte que je t'ai entendu exprimer plus d'une fois : beaucoup, disais-tu, par une telle recherche, dénaturent les pensées et énervent la vigueur des sentiments. Daigne au moins faire quelque chose pour la correction du style lorsque tu écris en latin, mets dans tout son éclat un langage aussi noble que le tien, afin que tout soit digne de toi dans l'accomplissement de ta sublime mission. Porte-toi bien. »

LETTRE XIV
PAUL À SÉNÈQUE, SALUT.

« Tes recherches profondes ont rencontré des vérités que la Divinité révèle à bien peu d'hommes. Je sème donc avec assurance dans un champ désormais fertile une semence vigoureuse,

²¹¹ Nous estimons devoir garder cette lettre de côté. Nous savons aussi mettre les choses à l'épreuve de la critique, mais à bon escient, s'entend, et non pas systématiquement pour le plaisir de tout déconstruire. Nous n'opérons pas cependant de censure car nous dévoilerons le contenu de cette douzième lettre en temps voulu, à la section 3.9.

qui n'est ni matérielle, ni sujette à se corrompre ; c'est le Verbe immuable, émanation d'un Dieu qui croît et demeure éternellement. La science conquise par ton génie ne doit point éprouver de défaillances. Évite, crois-moi, les objections des païens et des Juifs. Tu deviendras un auteur nouveau, en consacrant à la gloire de Jésus Christ un talent irréprochable. Cette sagesse, où tu touches, tu la feras pénétrer dans le cœur du roi de la terre, de ses serviteurs, et de ses confidents. Il te sera difficile de le convaincre et d'enlever leur assentiment, car la plupart se montreront rebelles à tes conseils, quoiqu'ils soient soutenus de la parole de Dieu, cet élément de vie qui fait de nous des hommes nouveaux, exempts de souillures, et gagne au ciel à tout jamais l'âme qui s'empresse d'obéir. Adieu, cher Sénèque. »

*

Il eut été dommage de passer sous silence de telles pièces sur l'échiquier de notre sujet d'histoire, non ? Soyez-en seul juge, Cher lecteur. Nous ne cherchons pas ici à convaincre mais à donner à voir et à entendre de façon pressante les enjeux qui se faisaient jour alors. Et la tension est palpable quand... Paul écrit : « César, je le sais, admire notre doctrine : si toutefois son admiration nous fait défaut un jour, veuille bien ne pas t'en offenser, mais te tenir pour averti. » En effet, deux choses retiennent Paul, deux paroles du Seigneur, l'une applicable à ce pervers débauché de Néron, l'autre à son épouse adultère Poppée :

« Ne donnez pas aux chiens ce qui est sacré, ne jetez pas vos perles aux porcs, de peur qu'il les piétinent et que, se retournant [contre vous], ils ne vous déchirent. » (Matthieu, 7, 6)

Et concernant l'*Augusta* et ses mauvais conseillers juifs :

« Malheureux êtes-vous, scribes et pharisiens hypocrites, vous parcourez mers et continents pour gagner un seul prosélyte, et, quand il l'est devenu, vous le rendez digne de la géhenne, deux fois plus que vous ! » (Matthieu 23, 15)

Regardons les dates et les événements attachés à elles avec précision : c'est entre l'an 62 et l'an 64 que tout se joue et où tout bascule ! Au moment précis où les rapports de force en jeu autour de la personne de Néron vont peser de plus en plus nettement en faveur de l'aréopage de Poppée au détriment du clan de Sénèque. En 62, Sénèque, suite à la mort prématurée de Festus, peut encore faire nommer en Judée un partisan de sa politique, Albinus. Ce dernier réagira très mal en découvrant que le parti sadducéen avait profité de la vacance du pouvoir romain pour éliminer le chef des judéo-chrétiens, en la personne de Jacques, frère de Jésus, qui fut lapidé avant l'arrivée sur place du nouveau procurateur. La réaction d'Albinus s'expliquerait parfaitement en regard des instructions reçues de Sénèque quant à la tolérance à accorder aux disciples de la Voie.

« Festus étant mort, Néron donna le gouvernement de la Judée à Albinus, et le roi Agrippa ôta la grande sacrificature à Joseph pour la donner à Ananus [...]. Ananus était un homme audacieux et entreprenant, et de la secte des sadducéens qui, comme nous l'avons dit, sont les plus sévères de tous les Juifs et les plus rigoureux dans leurs jugements. Il prit le temps de la mort de Festus et qu'Albinus n'était pas encore arrivé pour assembler un conseil devant lequel il fit venir Jacques, frère de Jésus, nommé Christ, et quelques autres, les accusa d'avoir contrevenu à la loi et les fit condamner à être lapidés. Cette action déplut extrêmement à tous ceux des habitants de Jérusalem qui avaient de la piété et un véritable amour pour l'observation de nos lois. Ils envoyèrent secrètement vers le roi Agrippa pour le prier de mander à Ananus de n'entreprendre plus rien de semblable, ce qu'il avait fait ne pouvant s'excuser. Quelques-uns d'eux allèrent au-devant d'Albinus, qui était alors parti d'Alexandrie, pour l'informer de ce qui s'était passé et lui représenter qu'Ananus n'avait pu, ni dû assembler ce conseil sans sa permission. Il entra dans ce sentiment, et écrivit à Ananus, avec colère et avec menaces de le faire châtier. Agrippa, le voyant si irrité contre lui, lui ôta la grande sacrificature

qu'il n'avait exercée que quatre mois. »²¹²

L'affront ne suffit pas, seul, en effet, à expliquer la réaction outragée d'Albinus, qui aurait pu considérer que cela avait eu lieu dans un « entre deux » dont il eût pu « se laver les mains », mais si on replace l'état d'esprit du nouveau procurateur selon l'ordre des priorités et obligations qu'il tenait du conseil de Néron, c'est-à-dire de Sénèque, on comprend mieux qu'il n'y avait pas pire augure pour lui à commencer en l'espèce sa mandature en Palestine. Du reste, il ne piétinera pas longtemps sur place : deux ans plus tard, il est remplacé par Florus, qui, lui, est, cette fois-ci, le favoris de l'Impératrice. Comme nous l'avons déjà signalé, c'est Poppée qui a fait acter sa nomination. Florus sera ainsi tenu de prolonger en Judée, et à Jérusalem même, la chasse aux chrétiens, déjà commencée à Rome après le grand incendie. Mais l'opération s'avérera redoutablement plus équivoque et politiquement plus risquée qu'à Rome, étant donné qu'à Jérusalem les judéo-chrétiens se distinguaient bien peu des autres juifs pharisiens. Cela conduira Florus à commettre des exactions qui soulèveront toute la Ville sainte contre ses cruautés ; puis, Poppée disparue et Néron parvenu au *climax* de la folie, le dérapage fatal amorcé, c'est le Judaïsme dans son entièreté qu'il poursuivra de sa tyrannique oppression :

« Gessius Florus, qui était de Clazomène, fut, pour le malheur de notre nation, choisi par Néron pour succéder à Albinus au gouvernement de la Judée, et Cléopâtre sa femme, qu'il emmena avec lui, et qui ne lui cédait point en méchanceté, lui avait fait obtenir cette faveur par le moyen de l'impératrice Poppée qui avait de l'affection pour elle. Il abusa si insolument de son pouvoir que l'on regretta Albinus ; car au lieu que celui-là se cachait pour faire du mal, Florus en faisait vanité. Il semblait qu'il n'eût été envoyé que pour faire triompher l'injustice et couvrir d'outrages notre nation. Ses voleries et ses cruautés n'avaient point de bornes, son cœur était insensible à la piété, les grands gains ne lui faisaient pas négliger les petits, il prenait partout, il prenait tout, il partageait même avec les voleurs et leur vendait à ce prix l'impunité de leurs crimes. Ainsi les maux dont souffraient les Juifs allaient au-delà de toute croyance. Ils étaient contraints d'abandonner leur pays et leurs saintes cérémonies pour s'enfuir chez les étrangers, et il n'y en avait point de si barbares avec qui ils ne pussent vivre plus en repos. Que dirai-je davantage ? et n'est-ce pas tout dire que Florus nous a contraint de prendre les armes contre les Romains, pour périr plutôt ensemble et tout d'un coup que l'un après l'autre et séparément sous un gouvernement si insupportable. Ainsi, deux ans après que ce tyrannique gouverneur fut venu en Judée, en la douzième année du règne de Néron, cette funeste guerre commença. »²¹³

C'est que pendant ce temps, Sénèque avait perdu la main puis aussi la vie. Quant à Paul, on croit savoir que par le « stratagème de la clepsydre », élaboré par son ami et avocat, il fut élargi fin 62 ou au début de l'année 63, la procédure ayant dépassé le délai légal fixé pour la tenue d'un procès... À partir de cette date, le parcours de l'Apôtre devient flou. Il sera cependant repris, soumis aux fers, et finalement décapité en 67 sur la *via Ostia*.

*

3.6 Superstition

La « superstition » n'est pas dans la Rome antique ce que nous entendons par ce mot aujourd'hui. Le mot séparait alors le fait religieux entre registres public et privé. Le contraire de *religio* (ouvert sur le domaine public) est alors *superstitio* (cantonné dans le domaine privé) ; notons qu'on

²¹² *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, VIII.

²¹³ *Ibid.* IX

aurait plutôt tendance de nos jours, dans nos sociétés désacralisées, à faire basculer le religieux dans le cadre de l'unique sphère privée et à y limiter son champ d'action. Les Romains eussent été bien surpris d'une telle inversion des définitions concernant l'espace d'exercice des croyances. Car à Rome la pratique religieuse était fondée pour être d'ordre public. Et c'était sur convocation officielle que les citoyens venaient dans l'exercice de leurs droits civiques rendre un culte à un dieu en public. Là où dans la sphère privée le culte était superstition, la religion, elle, relevait entièrement de la civilité, et sa pratique dans l'espace de la cité y était inscrite comme incontournable et obligatoire²¹⁴. L'obligation religieuse faisait partie intégrante de l'activité citoyenne. Aussi – la religion étant polythéiste et l'espace public élargi aux dimensions d'un empire – l'accès aux dieux se voulait-il le plus large possible. Pour ce faire, Rome s'agrégeait tous les dieux rencontrés au fil de ses conquêtes :

« Les Romains disposaient même d'un rituel, l'*evocatio*, destiné à faire sortir préalablement les dieux des cités qu'ils assiégeaient, afin d'éviter l'impiété qu'il y aurait à capturer des divinités, fussent-elles étrangères ! »²¹⁵

Les dieux ainsi « chassés » des cités vaincues étaient aimablement accueillis dans Rome, qui pouvait s'enorgueillir de leur présence et jouir de leur puissance accumulée en son sein. De la sorte, « ils n'hésitaient pas à "emprunter" les divinités d'autrui pour les intégrer à leur propre panthéon, tout comme des mots étrangers peuvent être introduits dans une autre langue. Les Romains avaient des procédures d'acceptation officielle pour les divinités étrangères, conduites par le Sénat, qui en sanctionnait officiellement le culte : les dieux pouvaient être intégrés à la communauté, à l'instar d'un nouveau citoyen. Et ce marché commun du divin valait non seulement entre cultures proches, voire "intimes" – comme celles des Grecs et des Romains –, mais il s'étendait aussi au-delà, vers les mondes thrace, anatolien, égyptien, voire celte. »²¹⁶

Dans le cadre de ces « échanges culturels », des temples étaient consacrés un peu partout à quantité de dieux et particulièrement à Rome. Un citoyen romain avait ainsi accès dans tout l'Empire à tous ces dieux, tandis qu'un sujet provincial en visite à Rome pouvait retrouver les siens dans la capitale impériale et leur rendre un culte licite.

Et c'est en 66, en rompant ce pacte religieux de libre accès aux bienfaits des sacrifices offerts dans le Temple de Jérusalem, que les Juifs signifièrent leur déclaration de guerre contre Rome ; en n'autorisant plus les non-juifs à offrir des sacrifices pour eux-mêmes, le judaïsme faisait assaut contre la paix religieuse en vigueur dans tout l'Empire :

« Éléazar, fils du sacrificateur Ananias, qui était encore jeune, mais très audacieux, et commandait des gens de guerre, persuada à ceux qui prenaient soin des sacrifices de ne point recevoir de présents et de victimes s'ils n'étaient offerts par des Juifs ; ce qui était jeter les semences d'une guerre contre les Romains. Car, par suite de cette résolution, on refusa les victimes offertes au nom de l'empereur. Les sacrificateurs et les grands s'opposèrent de tout leur pouvoir à cette abolition de la coutume d'offrir des victimes pour les souverains ; mais inutilement, parce que ces séditieux soutenus par Éléazar se fiant en leur grand nombre ne respiraient que la révolte. [...] Ainsi il était étrange que l'on voulût établir de nouvelles lois pour attirer les armes des Romains et, outre le péril auquel on exposait par là Jérusalem, la rendre coupable d'un aussi grand crime, en matière de religion, que serait celui de ne permettre qu'aux seuls Juifs d'offrir des victimes à Dieu et de l'adorer dans son Temple ; que quand même cette nouvelle loi que l'on voulait établir ne regarderait qu'un seul particulier, on ne pourrait l'excuser d'être inhumaine, mais que de la rendre générale ce serait offenser tous les Romains

²¹⁴ Le mot religion vient du « latin *religare*, lier, rattacher, de même racine que *obligare*, signifiant ou bien les liens ou les obligations de la pratique religieuse, ou bien le lien d'union entre les hommes et les dieux ou encore entre les hommes. », in *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines* (L.-M. Morfaux).

²¹⁵ Vincent Azoulay, « Sagesse des dieux de nos ancêtres », in *Le Monde*, 23 septembre 2016.

²¹⁶ *Id.*

par un mépris très injurieux et faire passer l'empereur même pour un profane : en quoi il y avait sujet de craindre que ceux qui rejetaient si hardiment les victimes des autres ne fussent privés à l'avenir de la liberté d'en offrir pour eux-mêmes, s'ils ne se repentaient de leur faute avant que ceux qu'ils offensaient si imprudemment en eussent connaissance. »²¹⁷

La paix religieuse était non seulement rompue mais bafouée, et, aux yeux du législateur romain, l'impiété caractérisée se retrouvait aussitôt criminalisée. Le *casus belli* fut donc fondamentalement d'ordre religieux.

Concernant le christianisme et la persécution néronienne de 64, le différend invoqué aura été également de nature religieuse et non pas politique. Car alors l'empereur reprochait aux chrétiens de se cacher pour se réunir et de s'être retranchés de la communauté civile en pratiquant en secret (c'est-à-dire de façon non publique) leur culte, d'être par cela même des séditeux qui concourent au renversement de l'ordre social. Cantonné à la sphère privée, assigné dans l'ombre à côté des cultes officiels exposés aux grands jours du calendrier des fêtes religieuses, le christianisme ne peut effectivement prétendre au rang d'une religion, mais est perçu comme une superstition. La pratique du christianisme n'étant pas publique car non reconnue, il était loisible pour Néron de poursuivre ces adeptes comme coupable de *superstitio illicita*. Et c'est pourquoi Tacite, en dépit de l'innocence qu'il reconnaissait aux chrétiens de l'accusation d'incendiaires, parlait d'eux malgré tout en des termes féroces, les blâmant pour leur *exitiabilis superstitio* (exécration superstition), comme nous avons pu le lire dans le passage des *Annales* (XV, 44) cité plus haut au sujet de l'incendie de Rome. Tacite considère ainsi le christianisme comme une plaie sociale, le caractère pacifique des chrétiens n'y changeant rien.

« Et quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites qui aiment faire leurs prières debout dans les synagogues et les carrefours, afin d'être vus des hommes. En vérité, je vous le déclare : ils ont reçu leur récompense. Pour toi, quand tu veux prier, entre dans ta chambre la plus retirée, verrouille ta porte et adresse ta prière à ton Père qui est là dans le secret. Et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. Quand vous priez, ne rabâchez pas comme les païens ; ils s'imaginent que c'est à force de paroles qu'ils se feront exaucer. Ne leur ressemblez donc pas, car votre Père sait ce dont vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. » (Matthieu 6, 5-7)

Nous sommes là aux antipodes de la conception romaine du rapport au sacré. En effet, le christianisme n'est pas une délimitation normative supplémentaire d'un territoire du sacré, mais un tête à tête avec Dieu, considéré comme un véritable Père, attentif aux besoins de chacun de Ses enfants, dont Il appréhende personnellement la voix. Les paroles de Jésus sur la prière fondent une relation intime avec Dieu, là où le paganisme romain n'envisageait que la publicité des rites pour établir leur validité et leur force.

En 64 donc, Néron entre en lutte ouverte contre le christianisme, qu'il sait parfaitement identifier depuis que Sénèque lui en a découvert les richesses et que Poppée l'a instruit de l'insulte et du danger qu'il constitue pour la « pureté » des rites judaïsants qu'elle pratique. C'est Tertullien, dans son *Ad nationes*, qui, le premier, nous a renseigné sur l'implication directe de l'empereur par la promulgation d'un retentissant *institutum Neronianum* : édit impérial désignant à la vindicte de l'État toute personne répondant au *nomen christianum*. À travers tous les territoires de l'Empire les adeptes de la Voie sont désormais pourchassés et mis à mort. Une fois de plus, le pouvoir anomique incarné par l'empereur vient apporter la preuve de sa puissance dissolvante du droit des gens. Car en cas d'inculpation, la citoyenneté romaine ne vous protégeait plus. Tertullien, lui-même devenu chrétien, parlera de Néron comme du *dedicator damnationis nostrae*, comme de « l'auteur de notre condamnation ». La volonté discrétionnaire néronienne apparaît en matière religieuse comme un fait

²¹⁷ Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs contre les Romains*, Livre second, XXX et XXXI.

sans précédent. Jusqu'alors l'instruction des affaires relatives à la religion relevait des prérogatives du sénat. Et l'acceptation ou le refus des nouvelles divinités dépendait de la rédaction d'un *senatus-consulte*. Néron semble s'être passé de leur avis et s'être arrogé d'autorité le droit pour lui seul de décider en matière de religion !

Nous retranscrivons, ci-dessous, des notes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres concernant notre sujet sur l'origine juridique des persécutions contre les chrétiens ; notes qui confirment l'initiative néronienne :

« M. Zeiller développe les arguments qui militent, selon lui, en faveur de l'existence historique d'une mesure législative spéciale ayant prohibé dans l'Empire romain la profession même du christianisme, le *nomen christianum*, et qui serait due à Néron. Promulguée par édit, elle n'eut d'abord que la durée des édits impériaux des premiers temps, dont la validité expirait avec leur auteur. Mais, les édits impériaux n'ayant pas tardé à acquérir une force législative permanente, la loi prohibitrice devint définitive à partir de Trajan, qui en atténua en même temps la rigueur en interdisant aux représentants de l'autorité l'initiative des poursuites. Hadrien et Antonin apportèrent à son application des atténuations nouvelles. Mais l'histoire des martyrs de Lyon sous Marc Aurèle, comme celle du martyr romain Apollonius sous Commode, pour ne citer que deux cas typiques, prouvent formellement qu'elle était toujours en vigueur à la fin du II^e siècle. Un passage de la Passion d'Apollonius, qui semble attribuer la prohibition du christianisme à la fois au prince et au Sénat pourrait donner à croire qu'elle avait été portée originellement par *senatus-consulte*, ce qui infirmerait les vues précédentes sur son origine édictoriale, qui pourtant explique seule les intermittences du début. Mais le rôle attribué au Sénat en ce passage doit se référer à celui qu'il jouait comme gardien de la religion nationale depuis l'époque républicaine et qu'il paraît avoir conservé, au moins quelque temps, sous l'Empire.

« M. Jérôme Carcopino est convaincu que M. Jacques Zeiller est tout à fait fondé à interpréter la législation antichrétienne en fonction d'un édit de Néron, publié par cet empereur, dont Tertullien a souligné l'initiative par les mots *institutum neronianum*, rénové par Domitien que chrétiens et païens désignent parallèlement sous le nom de Néron chauve, et devenu définitif au temps où fut rédigée la *Prima Pétri* [sous l'empereur Trajan]. Il serait moins enclin à attacher de l'importance à la mention du Sénat dans les actes d'Apollonius. Sans doute, le Sénat était-il chargé de veiller à la pureté de la religion nationale et de s'opposer aux intrusions des religions illicites. Mais ce n'est pas la *religio christiana* que condamnait l'*institutum neronianum* ; c'est le *nomen christianum*, c'est-à-dire l'appartenance à un groupement unique retranché par sa propre volonté de la communauté impériale, groupement qui s'oppose par le cri de ses membres – *christianus sum* – aussi bien aux génies des « Gentiles » qu'aux *nationes* [...]. Et c'est pourquoi, à son avis, les empereurs intelligents du II^e siècle ont voulu, sans battre leur coulpe ni se mettre en contradiction avec eux-mêmes, à la fois maintenir le principe de l'*institutum neronianum* et en limiter l'application aux cas où le *nomen christianum* s'affirmait ostensiblement comme un défi du chrétien à l'ordre établi dans l'Empire. »²¹⁸

En guise d'illustration, à la fois de l'usage persistant de la « législation » antichrétienne néronienne et des mesures de « clémence » qui lui firent modération, nous citerons le contenu des lettres effroyables de Pline le Jeune à l'Empereur Trajan :

PLINE À L'EMPEREUR TRAJAN (X, 96)

« Je me suis fait un devoir, Seigneur, de te consulter sur tous mes doutes ; car qui peut mieux que toi me guider dans mes incertitudes ou éclairer mon ignorance ? Je n'ai jamais assisté aux informations contre les chrétiens ; aussi j'ignore à quoi et selon quelle mesure s'applique ou la peine

²¹⁸ « Observations sur l'origine juridique des persécutions contre les chrétiens », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 95^e année, numéro 2, 1951.

ou l'information. Je n'ai pas su décider s'il faut tenir compte de l'âge, ou confondre dans le même châtiment l'enfant et l'homme fait ; s'il faut pardonner au repentir, ou si celui qui a été une fois chrétien ne doit trouver de sauvegarde à cesser de l'être ; si c'est le nom seul, fût-il pur de crime, ou les crimes attachés à ce nom, que l'on punit. Voici toutefois la règle que j'ai suivie à l'égard de ceux que l'on a déférés à mon tribunal comme chrétiens. Je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je leur ai fait la même demande une seconde et une troisième fois, et les ai menacé du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ai envoyés ; car, de quelque nature que fût l'aveu qu'ils faisaient, j'ai pensé qu'on devait punir au moins leur opiniâtreté et leur inflexible obstination. J'en ai réservé d'autres, entêtés de la même folie, pour les envoyer à Rome, car ils sont citoyens romains. Bientôt après, les accusations se multipliant, selon l'usage, par l'attention qu'on leur donnait, le délit se présenta sous un plus grand nombre de formes. On publia un écrit sans nom d'auteur, où l'on dénonçait nombre de personnes qui nient être ou avoir été attachées au christianisme. Elles ont en ma présence, et dans les termes que je leur prescrivais, invoqué les dieux, et offert de l'encens et du vin à ton image, que j'avais fait apporter exprès avec les statues de nos divinités ; elles ont même prononcé des imprécations contre le Christ : c'est à quoi, dit-on, l'on ne peut jamais forcer ceux qui sont véritablement chrétiens. J'ai donc cru qu'il les fallait absoudre. D'autres, déférés par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étaient chrétiens, et se sont rétractés aussitôt, déclarant que véritablement ils l'avaient été, mais qu'ils ont cessé de l'être, les uns depuis plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années, quelques-uns depuis plus de vingt ans. Tous ont adoré ton image et les statues des dieux. Tous ont chargé le Christ de malédictions. Au reste, ils assuraient que leur faute ou leur erreur n'avait jamais consisté qu'en ceci : ils s'assemblaient, à jour marqué, avant le lever du soleil ; ils chantaient tour à tour des vers à la louange du Christ, comme d'un dieu ; ils s'engageaient par serment, non à quelque crime, mais à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt ; après cela, ils avaient coutume de se séparer, et se rassemblaient de nouveau pour manger des mets communs et innocents. Depuis mon édit, ajoutaient-ils, par lequel, suivant tes ordres, j'avais défendu les associations, ils avaient renoncé à toutes ces pratiques. J'ai jugé nécessaire, pour découvrir la vérité, de soumettre à la torture deux femmes esclaves qu'on disait initiées à leur culte : mais je n'ai rien trouvé qu'une superstition ridicule et excessive. J'ai donc suspendu l'information pour recourir à tes lumières : l'affaire m'a paru digne de réflexion, surtout par le nombre de personnes que menace le même danger. Une multitude de gens de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont et seront chaque jour impliqués dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infecté les villes ; il a gagné les villages et les campagnes. Je crois pourtant que l'on peut y remédier, et qu'il peut être arrêté. Ce qu'il y a de certain, c'est que les temples, qui étaient presque déserts, sont fréquentés ; et que les sacrifices, longtemps négligés, recommencent. On vend partout des victimes, qui trouvaient auparavant peu d'acheteurs. De là on peut juger combien de gens peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grâce au repentir. »

TRAJAN À PLINE (X, 97)

« Tu as fait ce que tu devais faire, mon cher Pline, dans l'examen des poursuites dirigées contre les chrétiens. Il n'est pas possible d'établir une forme certaine et générale dans cette sorte d'affaires. Il ne faut pas faire de recherches contre eux : s'ils sont accusés et convaincus, il faut les punir ; si pourtant l'accusé nie qu'il soit chrétien, et qu'il le prouve par sa conduite, je veux dire en invoquant les dieux, il faut pardonner à son repentir, de quelque soupçon qu'il ait été auparavant chargé. Au reste, dans nul genre d'accusation, il ne faut recevoir de dénonciation sans signature : cela serait d'un pernicieux exemple et contraire aux maximes de notre règne. »²¹⁹

Fournissons un rapide repère chronologique à cet échange de lettres :

²¹⁹ Pline le Jeune, *Lettres choisies*, annotées par G. Lamothe, Hatier.

« Pline a les idées de son temps. Il sacrifie au culte divin de l'empereur. Il donne comme conseil à un ami qui va prendre le poste de gouverneur d'Achaïe de ne pas oublier que "rien n'est plus en accord avec l'idée de cité que l'ordre." [Pour sa part,] Pline est nommé en 111 par Trajan "légal impérial à pouvoir consulaire" en Bithynie (au nord-ouest de l'actuelle Turquie). Il entretient avec l'empereur une correspondance abondante. Il lui rend compte de tout en fonctionnaire scrupuleux. [...] Rien d'étonnant cependant : les affaires du monde entier sont remises à la décision de celui qui le domine. [...] En fait, Pline sait que, depuis Néron et Domitien, les chrétiens sont poursuivis à Rome ; que Trajan a légalisé leur persécution en les poursuivant aussi dans les provinces de l'empire pour crime de lèse-majesté puisqu'ils refusent de sacrifier au culte de l'empereur divinisé. »²²⁰

Ainsi, une fois encore, c'est par le biais d'une « législation » d'exception²²¹, la *Lex Appuleia de Maiestate Populi Romani diminutio*, que l'Empereur s'empare des corps de ceux qu'il a désigné comme étant ses ennemis personnels, et qui, de ce fait, deviennent aussi les ennemis de l'État. Au sujet de la Loi de Majesté, nous renvoyons le lecteur à notre précédent ouvrage pour prendre connaissance des mécanismes de cet outil de répression hors normes²²². Il n'y eut donc face aux chrétiens aucune législation digne de ce nom, mais une application anomique du fait du prince. Et c'est pourquoi J. Carcopino a raison d'insister sur ce point lorsqu'il distingue avec pertinence que les poursuites sont opérées contre le *nomen christianum* et non contre la *religio christiana*. Car il était impensable de s'attaquer à la religion chrétienne sans condamner du même coup celle des Juifs, tant elles étaient du temps de Néron proches et quasiment indistinctes, surtout en Judée. De plus, le judaïsme étant une religion légale, il serait apparu comme un parjure blasphématoire de la part du sénat de statuer autrement sur la validité d'une religion déjà reconnue et intégrée dans le système des croyances. C'est à la profession de foi en une personne et non à une croyance que l'appareil répressif impérial va s'attaquer. C'est le *nomen christianum*, c'est-à-dire la déclaration du chrétien comme s'identifiant à la personne du Christ qui est condamné. De la sorte, le corpus de la foi est laissé de côté quand seule la proclamation publique de son attachement à Celui qui est appelé Christ porte à condamnation. Le Christ, dont le chrétien porte le titre comme un *cognomen*, est ainsi désigné comme ennemi public. Par renversement logique, les chrétiens n'hésiteront pas à condamner, à leur tour, Néron comme étant l'archétype de l'ennemi du Christ.

Paradoxalement, en conviant les foules à assister au martyre des chrétiens, Néron rendit public leur culte. Et par la « publicité » de ses martyrs, l'Église devint une religion aux yeux de tous. Si à Rome, la religion impliquait la visibilité et l'universalité du culte, alors le christianisme, par le « baptême du sang » de ses membres, fut ainsi élevé au rang d'une véritable religion dans tout l'Empire. Le *nomen christianum* ne devait pas tarder à s'inscrire dans tous les esprits jusqu'à remporter un triomphe civilisationnel. L'Église du Christ finira par sortir victorieuse des jeux du cirque, et de « superstition » séditeuse gagnera le statut de religion d'État sous Constantin le Grand.

*

3.7 *Minim*

Depuis l'entrée en vigueur de l'*institutum Neronianum*, pouvait donc aussi être poursuivis les Juifs qui auraient proclamé appartenir au Christ ! Et c'est pourquoi, au sein même du judaïsme, se fit jour l'urgente nécessité de se désolidariser de ceux qui parmi les Juifs revendiquaient leur attachement

²²⁰ Daniel Stissi, introduction aux lettres de Pline le Jeune, in *Le temps à soi*, Arléa, 1991.

²²¹ Le concept même d'une « législation » d'exception est un oxymore juridique ; et c'est pourquoi nous mettons le mot « législation » entre guillemets en pareil cas.

²²² *Le Procès romain de Jésus*, voir chapitres 25 et 26 : http://www.hypallage.fr/assets/hypallage_proces.pdf

au Christ Jésus. Nous avons vu que sous la procuratèle de Florus un certain flou régna dans l'esprit du Romain, et que l'équivoque l'emporta très souvent sur la distinction lorsqu'il s'agissait pour l'envoyé de César de faire le tri entre Juifs et Judéo-chrétiens. De fait, l'hostilité juive au pouvoir impérial était si forte, comme l'a écrit Flavius Josèphe, qu'il s'agissait alors de « périr plutôt ensemble et tout d'un coup que l'un après l'autre et séparément sous un gouvernement si insupportable »²²³ ! Mais les choses devaient évoluer rapidement après la chute du Temple, pour conduire à la séparation définitive de la Synagogue d'avec l'Église.

Pour illustrer les modalités de la rupture entre Juifs et Judéo-chrétiens, nous aurons recours à un passage très éclairant, et historiquement attesté, du Talmud. Ce récit du Talmud (en Tosefta *Hulin* II, 24) met en scène la rencontre entre un Juif pharisien de grande réputation, Rabbi Eliézer, avec un certain Jacob le Min, Juif adepte de la Voie :

« Événement concernant R. Eliézer qui fut arrêté à cause des paroles de *minuth* et qui fut conduit au tribunal pour y être jugé. Le gouverneur lui dit : "Un vieillard comme toi s'occupe de ces choses ?" Il lui répondit : "J'ai confiance en celui qui me juge." Ainsi le gouverneur pensa qu'il parlait de lui, alors qu'il parlait de son Père céleste. Le gouverneur lui dit : "Du fait que tu aies cru en moi – car je disais, est-il possible que ces Anciens se trompent dans ces futilités ? – *Dimissus*, tu es libre." Lorsque R. Eliézer fut relâché du tribunal, il s'affligea du fait qu'il avait été arrêté à cause des paroles de *minuth*. Ses disciples vinrent le trouver afin de le consoler, mais il n'accepta aucune consolation. Alors R. Aqiba entra et lui dit : "Maître, je voudrais te dire quelque chose. Peut-être ne te troubleras-tu plus." Il lui dit : "Parle." Celui-ci reprit : "Peut-être un des *minim* t'a dit une parole de *minuth* qui t'a procuré du plaisir ?" Il lui dit : "Tu as évoqué un souvenir en moi. Un jour, je me promenais sur la route de Sepphoris et j'y rencontrais Jacob de Kefar Siknin [j'y rencontrais un des disciples de **Yeshu ha-Notsri et Jacob de Kefar Seh'anya était son nom**] qui me dit une parole de *minuth* au nom de *Yeshua ben Pantiri* et elle m'a plu [il me dit : "**Il est écrit dans votre Loi : 'Tu n'apporteras point dans la maison de Dieu comme offrande votive d'aucune sorte le salaire d'une courtisane' (Dt 23, 19). Que doit-on en faire ? Est-il permis de l'utiliser afin de construire des lieux d'aisance pour le grand prêtre ?**" Et je ne répondis rien. Il me dit : "**Yeshu ha-Notsri m'a appris ceci : 'Car ce qui vient d'une courtisane retourne à la courtisane (Mi 1, 7), ce qui provient d'un lieu d'immondices retourne à un lieu d'immondices.'**" Et cette parole m'a plu et c'est à cause d'elle que j'ai été arrêté pour *minuth*] et ainsi je fus arrêté pour paroles de *minuth*, car j'ai transgressé l'Écriture : "Éloigne tes pas de cette étrangère, ne t'approche pas de l'entrée de sa maison" (Pr 5, 8), "car nombreuses sont les victimes dont elle a causé la chute..." (Pr 7, 26). Ainsi, R. Eliézer avait coutume de dire : "Que l'homme fuit la laideur et ce qui ressemble à la laideur." »²²⁴

Nous vous concéderons qu'un tel texte réclame des éclaircissements. Les voici : d'abord, relevons l'emploi de certains mots un peu obscurs, mais plus connus sous leur acception « chrétienne », comme *Yeshu ha-Notsri*, Qui n'est autre que notre Seigneur Jésus le Christ ! Quant au mot *minim*, il désigne les Judéo-chrétiens, c'est-à-dire les Juifs adeptes de la Voie ; le mot *minim* signifiant en hébreux « déviants » ; substantivé en *minuth*, il se traduit par « déviance ». En conséquence de quoi, la Voie est considérée par les Juifs pharisiens comme une « déviance ». Tout un programme... que nous allons étudier en détails.

Les commentateurs de ce passage du Talmud ont tendance à dégager du texte deux époques distinctes : la première, avant la destruction du Temple, renseignerait sur la date de la rencontre entre le Rabbi et le Min ; la seconde, sous le règne de Domitien, alias le Néron chauve²²⁵, dessinerait les

²²³ *Histoire ancienne des Juifs*, Livre XX, VIII.

²²⁴ La citation est tirée de l'édition de Zuckerman, Jérusalem, 1970. Une variante de ce même récit se trouve en *Avoda Zara* 16b-17a. La version d'*Avoda* apparaît entre crochets et en gras dans notre retranscription fusionnée.

²²⁵ « Plus tard, Domitien fut enlaidi par la chute de ses cheveux [...]. Il était si fâché d'être chauve, qu'il croyait à une injure personnelle lorsqu'il entendait reprocher ce défaut à un autre par plaisanterie ou dans une dispute » (Suétone,

contours historiques de l'interpellation d'Éliézer par l'autorité impériale, qui le suspekta d'être chrétien.

Commençons par la première époque, quand le Rabbi Éliézer et Jacob le Min cheminaient paisiblement ensemble... et discutaient sur des points de *Halakha* concernant l'impôt dû au Temple. Nous nous situons à un moment où la rupture entre deux tendances au sein du judaïsme n'est pas encore actée. « La Loi mosaïque dit que... » et « l'interprétation de la Loi vaut aussi que l'on enseigne et que l'on retienne que... » Tel est l'enjeu d'une étude pointue des préceptes de la Loi : ce que les Juifs nomme *Halakha* et que le Talmud est chargé de consigner. La Loi stipule que tous les Juifs fassent des dons au Temple, même la prostituée ; cependant, son salaire chargé de souillure ne saurait être agréé, selon ce qui est dit en Deutéronome 23, 19. Comment résoudre ce dilemme ? Jacob semble avoir trouvé, en référence à l'enseignement de Jésus, une solution, qu'il expose au Rabbi : soit que l'argent de la prostitution serve à construire des gogues (et Magog !) pour le grand prêtre dans les bâtiments attenants au Temple. Il n'y a pas matière (fécale) à rire mais à s'édifier, là où chaque chose selon son origine trouve sa juste place finale ; et tous deux tombent d'accord ! Au sein même du pharisaïsme cohabitent depuis son origine deux écoles, celle d'El Shamaï et celle de Hillel ; cette dernière ayant été plus favorable que l'autre à l'accueil des enseignements du Christ...

Pour parler de la dîme rituelle, il fallait que le Temple fût encore debout avec son trésor : cela situe l'échange entre les deux hommes avant que n'éclatât la guerre des Juifs contre les Romains. À partir de 70, la question de l'impôt à verser au Temple ne se pose plus, le Temple ayant disparu. Toutefois, la question de l'impôt religieux est relancée par les Romains, qui ont décidé que la didrachme que les Juifs versaient jadis au Temple serait désormais une capitation due à Jupiter ! Après l'an 74, l'impôt relève d'une caisse appelée *fiscus iudaicus*, dont les Juifs doivent s'acquitter en l'honneur de Jupiter Capitolin à Rome. Et qui dit impôt dit liste d'imposables à établir. Ce qui revenait à décider de la judaïté des contribuables²²⁶. Et c'est à partir de cette injonction que les Sages de Yabné (ou Jamnia) commencèrent à opérer un discernement et élaborèrent une stratégie d'exclusion des judéo-chrétiens. Le nouvel impôt était certes infamant mais il garantissait l'intégrité identitaire des contributeurs comme exclusivement juive. Il fallait à tout prix exclure de ces listes les éléments hétérodoxes. Ainsi fut créée la catégorie des *minim*, c'est-à-dire celle regroupant tous ceux susceptibles d'être considérés religieusement comme des « déviants », les exonérant ainsi de l'acquittement de l'impôt sus-mentionné mais aussi de toute appartenance à la communauté juive.

« Il est avéré que dès la fin du Ier siècle, les *tanaïm* ont essayé d'amoindrir la portée et l'évolution de la présence des judéo-chrétiens au sein de la synagogue. L'exemple le plus significatif de la mesure d'exclusion portée à leur égard reste la *Birkath ha-minim*. Après la destruction du Second Temple, alors que la société juive vit un véritable traumatisme, les Sages ont progressivement rassemblé les populations sous leur autorité, en fonction d'une unique norme de référence, leur propre *halakha*. [...] La société juive se reconstitue progressivement alors que ses dirigeants, les Sages, procèdent à une véritable normalisation socio-religieuse en excluant par voie d'élagage les groupes ne s'insérant pas dans leurs normes. »²²⁷

La société juive du début du premier siècle, qui foisonnait en mouvements religieux et messianiques d'une diversité déconcertante, se rassemblera et se résorbera, après la destruction du Temple, autour de l'unique phare du pharisaïsme et de ses Sages établis à Yabné, seuls interlocuteurs reconnus désormais officiellement par les Romains.

Vies des douze Césars, Livre VIII, Domitien, XVIII).

²²⁶ « La taxe sur les Juifs fut exigée avec une rigueur toute particulière ; on y soumettait soit les prosélytes qui vivaient à la façon des Juifs, sans l'avoir déclaré, soit les personnes qui, en dissimulant leur origine, s'étaient dérobées aux tributs imposés à cette nation » (*Vies des douze Césars*, Livre VIII, Domitien, XII).

²²⁷ Dan Jaffé, « Les réactions des Sages aux doctrines de Paul de Tarse dans la littérature talmudique », in *Le christianisme au miroir du judaïsme*, Pardès N°35, 2003.

« Les rabbis, plus soucieux de sauver la Loi que le Temple, ont quitté la Ville sainte et, avec l'autorisation de Vespasien, ouvert des écoles à Yabné. Le Rabbi Yohanan ben Zakkai, disciple de Hillel, estimait vaine toute rébellion contre Rome. Selon lui, le peuple juif avait assez souffert ; révoltes et guerres n'avaient fait qu'accroître sa servitude. Il ne devait compter sur aucun messie en armure, mais sur Dieu seul qui se manifesterait en temps voulu, apportant la lumière au monde. Ainsi le judaïsme survivra au désastre de 70, mais ce sera celui des synagogues et non celui du Temple. »²²⁸

Au bout du compte, grâce à cette désignation de « déviance » à la Loi défendue par les Sages du Talmud, un contrôle identitaire de l'orthodoxie juive devenait possible. Il s'exercera en deux temps : premièrement, en tenant les registres de la participation à l'impôt exclusif voulu par Vespasien ; secundo, en imposant la récitation de la *Birkath ha-minim* dans les synagogues. Nous avons déjà évoqué le premier point, explicitons le second :

« Ainsi donc, les Sages, dans leur dessein de restauration sociale et de normativité religieuse, évincèrent les groupes perçus comme dissidents. Or, à l'époque de Yabneh, il semble que les groupes judéo-chrétiens représentaient un danger pour le judaïsme cherchant à se reconstituer. Ce sera donc en terme d'*hétérodoxie* qu'il faudra entrevoir ces groupes déviants, face à un judaïsme *orthodoxe* en pleine formation. [...] Dans cette démarche, la plus représentative des mesures d'exclusion prise à l'encontre des judéo-chrétiens est sans doute la *Birkath ha-minim* (bénédition des hérétiques) dont la formule s'apparente à une malédiction incluse dans la prière quotidienne des "Dix-huit-bénédictions". D'après les anciennes version retrouvées dans la Guénizah du Caire, il semblerait que cette malédiction invective tout particulièrement deux catégories de Juifs qui sont les *minim* considérés comme hérétiques en général ainsi que les *notsrim* assimilés aux judéo-chrétiens. Ainsi, certainement à la fin du Ier siècle, dans une conjoncture dans laquelle les Sages mettent en œuvre un processus de réunification autour d'eux-mêmes, sous leur gouverne exclusive et en fonction de leur propre *halakha*, tout individu ou tout groupe estimé fractionniste voire sécessionniste fut exclu de la synagogue. En outre, il convient de préciser que cette exclusion fut en quelque sorte indirecte, car la seule participation à l'office religieux aurait engendré que le *min* se maudisse lui-même, voire qu'il acquiesce à la malédiction prononcée à son endroit en répondant *amen*. Ainsi, sans autre mesure de rejet formellement prise le *min* se trouvait marginalisé et exclu. Cette bénédiction-malédiction en est donc venue à constituer un obstacle dirimant pour les judéo-chrétiens et à conduire à leur éviction *de facto*. De surcroît, on est en droit de penser qu'à l'issue de l'introduction de cette malédiction, bien peu de judéo-chrétiens, parmi les plus attachés au judaïsme, continuèrent à fréquenter la synagogue. Il va de soi que ces événements engendrèrent un climat général de défiance et d'hostilité dans les relations entre les Sages et les judéo-chrétiens. »²²⁹

Nous accordons notre crédit à ce qu'énonce ci-dessus Dan Jaffé, sauf sur un aspect de la prière *Birkath ha-minim*, en ce qui concerne la distinction entre *minim* et *notsrim*. Ils nous semble que, par le premier terme, se sont les judéo-chrétiens qui sont nommés, tandis que le second vise plutôt les chrétiens de la Gentilité. Il paraît évident qu'un adepte juif de la Voie ne se serait pas spécialement senti concerné par le terme de « déviant », se considérant en son for intérieur et par sa pratique des *mitsvot* comme fidèle à la Torah, et qu'il n'aurait trouvé aucune difficulté à porter à haute voix sa désapprobation à l'encontre de ceux des Juifs qui eussent contrevenu à la Loi de Dieu. Or, nous voyons avec le passage du Talmud cité en introduction de cette section, que le terme de *minim* désignait à coup sûr les judéo-chrétiens. Il fallait donc qu'à côté du terme de *minim* existât aussi un terme discrétionnaire plus explicite. Le terme de *notsrim* fut donc adjoint pour forcer l'explication de texte de la prière. Et *Notstrim* ne signifie rien de moins que « Nazaréens » en hébreu²³⁰. Dans l'extrait du

²²⁸ Jean Lartéguy, *Mourir pour Jérusalem*, Éditions de Fallois, 1995.

²²⁹ Dan Jaffé, « Eliézer ben Hyrcanus et Jacob le *min* disciple de Jésus de Nazareth », in *Pardès* N°35, 2003.

²³⁰ « Dans les textes rabbiniques non censurés, le terme *nosri* figure pour décrire Jésus. Sans vouloir essayer de déterminer ici si ce mot doit être dérivé du nom de la ville de Nazareth ou de la racine hébraïque n.s.r., qui veut dire garder ou observer, il faut remarquer que *nosri* est devenu usuel en hébreu pour décrire le christianisme naissant.[...] À cette

Talmud qui nous sert de boussole de compréhension, Jésus de Nazareth n'est-Il pas appelé *Yeshu ha-Notsri* ! De sorte qu'un adepte juif de la Voie, présent pour la prière synagogale, ne pouvait se tromper sur l'intention et se serait refusé, à son constat, à maudire tous ses autres frères non-juifs fidèles au Nazaréen Jésus. Et c'est une fois encore ici le *nomen christianum* qui était invoqué pour qualifier le « type » de l'excommunication, enclenchant la mise au ban de la communauté, et plus radicalement de la société. Ainsi les Judéo-chrétiens chassés des synagogues n'étaient-ils plus protégés par le statut de *religio licita* accordé par les Romains au judaïsme. Dans le contexte des persécutions renouvelées contre les chrétiens par l'empereur Domitien²³¹, dans les années 80 et 90, les Juifs de synagogue avaient, par l'emploi subtil d'une malédiction, réussi à exclure les adeptes de la Voie de leurs lieux de culte, gagnant en retour l'immunité recherchée face à de potentielles accusations impériales de « christianisation » de leur identité juive. Une fois encore, la pratique religieuse des Judéo-chrétiens n'était pas en cause mais le nom du Nazaréen auquel ils étaient attachés, comme nous le rappelle Dan Jaffé lorsqu'il écrit : « cette opposition des Sages aux judéo-chrétiens – Juifs répondant totalement aux critères d'identité du judaïsme de l'époque – s'applique par des motifs qui ne relèvent pas au premier plan de la *praxis*, en tant qu'observance des préceptes rituels »²³². C'est bien le nom du Nazaréen (*Notsri*), et lui seul, qui est condamné et qui entraîne la condamnation.

Et maintenant, projetons-nous dans le temps, en 1944, en Hongrie, à Budapest...

« Muci profita de l'interruption du couvre-feu pour se rendre chez le rabbin dont les bureaux se situaient à quelques pâtés de maisons, rue Wesselényi ; elle devait lui annoncer sa décision de renoncer à sa religion. D'autres avaient eu la même idée. On faisait la queue devant la porte du rabbin. Elle ne pouvait patienter et se dirigea vers la paroisse la plus proche. Des centaines de Juifs attendaient leur conversion. [...] Elle devait patienter comme les autres. Bientôt des miliciens Croix-Fléchées et des badauds vinrent les provoquer.

– Vous souillez nos églises et profanez nos sacrements ! vociféra un passant.

Personne ne réagit, malgré la nervosité ambiante.

– Vous transformez nos églises en synagogues puantes ! aboya un autre homme. Vous n'avez pas honte d'être baptisés pour des raisons hypocrites. Nos prêtres ne devraient pas l'autoriser.

[...] Muci en avait assez, [...] elle se dirigea à pied vers le pont des Chaînes pour ne pas risquer d'être contrôlée dans le tramway. Sur l'autre rive, elle devrait marcher cinq kilomètres avant d'arriver à destination, son ancien quartier. Elle traversa la rue Liphay, en dissimulant son visage de peur d'être reconnue par des voisins, puis la rue Tölgyfa, où Miklós avait vécu enfant. Elle marcha encore et arriva devant l'église des Pères-Franciscaïns [...]

– Qu'y a-t-il, mon enfant ? Quelque chose ne va pas ? lui demanda le prêtre sur un ton réconfortant.

Muci continuait d'approcher, nerveuse. Elle tremblait de peur.

– Puis-je vous parler en privé, monsieur ? parvint-elle à articuler entre ses dents serrées, incapable de prononcer le mot "père".

– Nous sommes seuls. Nous ne serons pas dérangés. Parlez sans peur et je vous écouterai attentivement. Mais dites-moi d'abord, qui êtes-vous ? Je ne vous ai jamais vue.

– Je m'appelle Margit Pogány. Je suis venue de Pest, car vous officiez dans l'église de mon époux. Je crois que c'est ici qu'il a été baptisé.

Le prêtre eut l'air ravi.

– C'était il y a longtemps, poursuivit Muci, après la Grande Guerre.

– Vous êtes très courageuse de traverser ainsi Budapest. Personne ne peut savoir où tomberont les prochaines bombes. Ce qui vous amène ici doit vraiment être très important.

époque la vaste majorité des chrétiens étaient des gentils et c'est à eux que ce terme faisait référence. », Lawrence H. Schiffman, « La réponse de la halakha à l'ascension du christianisme », in *Pardès* N°35.

²³¹ Domitien fit exécuter ses deux cousins, Flavius Clemens et Flavius Sabinus, parce qu'ils étaient devenus chrétiens. (Cf. Suétone, *Vies des douze Césars*, Livre VIII, Domitien, X et XV).

²³² Dan Jaffé, *Ibid.*

– Je suis venue, monsieur, pour sauver ma vie. Voilà pourquoi je suis ici.

– Que voulez-vous dire ? lui demanda le prêtre.

– Je serai déportée si...

– Si quoi ? l'interrompit-il sèchement. Si vous restez juive ? C'est ça ? Bien sûr que c'est ça.

(Il se crispa soudain et prit un air méprisant.) Je peux parfaitement vous accueillir au sein de l'Église, ça ne me pose aucun problème, mais je ne baptiserai pas un Juif pour des motifs égoïstes et fallacieux. Celui qui veut être converti doit recevoir seize heures d'enseignement réparties sur six mois.

– Est-ce vraiment un prétexte fallacieux et égoïste, mon père – elle était finalement parvenue à le dire –, que de vouloir échapper aux persécutions et à la déportation ? Vous savez sans doute qu'il s'en produit tous les jours, partout en Hongrie. Et bientôt à Budapest.

– Notre Église a vaillamment combattu ces injustices. Le cardinal s'en inquiète et use de son influence pour, si ce n'est y mettre fin, du moins ralentir les persécutions. C'est un péché contre Dieu.

– Curieusement, mon père, nous n'avons jamais eu le sentiment, dans la communauté juive, que vos chefs essayaient de nous sauver. En revanche, nous savons qu'une conversion le pourrait.

Muci avait du mal à contenir son hostilité croissante, mais elle savait qu'elle ne devait pas perdre de vue l'objet de sa visite.

– Je vous assure que nous avons fait l'impossible, en privé, diplomatiquement et loin de toute agitation.

– Très, très loin, en effet. Je crains, cependant, que les Juifs n'aient perdu tout espoir, à part celui de la conversion.

– Certes, mais baptiser des incroyants n'est pas une arme légitime dans ce combat.

– Je vous le demande de nouveau, mon père : en quoi vouloir sauver sa vie n'est-il pas légitime ? Votre Église ne dispose-t-elle pas de procédures d'urgence pour baptiser ceux qui risquent de mourir ?

– Qui vous a dit cela ? Comment le savez-vous ?

Le prêtre semblait indigné de devoir se faire rappeler les canons de l'Église par une Juive.

– Est-ce que je me trompe ?

Le curé grimaça et regarda ailleurs. Il semblait partagé entre son inimitié pour les Juifs et les lois régissant les conversions.

– En tant que prêtre, je n'éprouve guère de compassion pour ceux qui ont crucifié Notre-Seigneur. Mais en tant qu'homme, je ne vois ici qu'une enfant effrayée, désirant renoncer aux errements de son peuple et accepter le joug des souffrances du Christ. Qu'Il nous offre la vie éternelle et me pardonne si je pêche. Approche-toi du baptistère, mon enfant, et agenouille-toi.

"Pardonne-moi, Seigneur. Pardonne-moi, se répétait-elle. Seigneur, pardonne mon désespoir. Je jure, quoi qu'il arrive, mes enfants seront juifs et qu'ils prieront le Dieu d'Israël." Muci se mit à pleurer. Pour elle, c'étaient des larmes d'amertume, mais le prêtre les prit pour de la gratitude et de la contrition.

– Que demandez-vous à l'Église de Dieu ?

– Le baptême.

– Comprenez-vous le sens de votre engagement ?

– Oui. »²³³

L'histoire de la famille Pogány est édifiante : Eugen Pogány, l'auteur du livre *Suis-je le gardien de mon frère ?*, est le fils de Margit (Muci) et de Miklós Pogány, qui survécut à la déportation à Bergen-Belsen. Les parents de Miklós, à la sortie de la première guerre mondiale, s'étaient convertis au catholicisme et avaient christianisé leur nom. Miklós et son frère jumeau, Gyuri, avaient été baptisés enfants ; et, plus tard, Gyuri devint prêtre, en 1935. Il fut l'ami et le confident du Padre Pio, qui l'avait accueilli en Italie et protégé durant toute la durée de la guerre. Aussi, écoutons ce qu'Eugen Pogány nous rapporte au sujet de la relation établie entre son oncle prêtre et le saint Capucin :

« Le temps est venu que je me confesse à nouveau devant toi, déclara Padre Pio à don Giorgio.

²³³ Eugen Pogány, *Suis-je le gardien de mon frère ?* (récit), Ramsay, 2004.

– Pourquoi donc ? s'enquit Gyuri. Je ne suis pas très à l'aise dans mon rôle de confesseur. Je me demande même si vous avez un jour péché.

– Saint Jean nous apprend que l'homme qui croit n'avoir jamais péché est un fou²³⁴, sourit Padre Pio.

Gyuri recevait parfois la confession du moine. C'était un grand privilège de pouvoir le servir de cette façon. Malgré tout, il était persuadé que le moine n'avait jamais connu le péché, même véniel. Pourtant, Padre Pio, contrairement à tant d'autres, doutait en permanence de sa pureté spirituelle.

– Oui... mais pourquoi croyez-vous si urgent de vous confesser ?

– Parce que je n'ai pas assez soutenu les frères et les prêtres qui s'en remettent à moi.

– À qui songez-vous, Padre ?

– À toi, Giorgetto.

– Comment est-ce possible ? s'étonna Gyuri. Vous êtes mon réconfort spirituel depuis le jour de mon arrivée.

– J'ai permis à l'amertume de ronger ton âme. (Gyuri était interloqué, mais Padre Pio poursuivit.) Je n'ai pas réussi à te convaincre que les chrétiens ne sont pas les seuls à être sauvés.

– Vous dites ça parce que vous êtes au courant pour mon frère ?

– Exact. C'est difficile de conserver un secret dans notre petite communauté. Il n'y a pas de murs entre nous. Je sais que ton frère a perdu la foi. Mais je n'ignore pas non plus ses souffrances.

– Le Christ a beaucoup souffert. Ne devrait-Il pas être notre modèle ? Celui de mon frère ? Il n'aurait pas dû renier notre foi et redevenir juif. Il met son âme en péril.

– Ne sois pas trop orgueilleux, lui conseilla le moine. Bien sûr, le catholicisme est la seule foi véritable. Lui seul tire directement son enseignement du Christ. Pourtant cela ne signifie pas que le Salut ne puisse venir par d'autres voies. La religion juive est ancienne et elle a été révélée directement aux Hébreux par Moïse. J'ai le plus grand respect pour le Peuple Élu. Il faut que tu le saches.

– Concernant la foi, je suis d'accord. Mais mon frère n'a pas embrassé la religion juive, seulement sa culture. Il considère qu'il appartient au peuple juif parce qu'il a souffert avec eux. En outre, sa femme est juive. C'est aussi un bon argument pour renier le catholicisme.

– Qui es-tu pour juger ? Je sais que toi aussi, un jour, tu as rêvé de vivre une vie normale parmi les hommes.

Gyuri préféra se taire sur ce sujet.

– C'est devenu ta croix, n'est-ce pas ? poursuivit Padre Pio. La croix qui t'a mené au Christ ? Les souffrances de ton frère, elles, l'ont éloigné de Jésus. Cela me peine aussi. Mais il pourra tout de même mener une vie de bonté et trouver le Salut. La souffrance est notre fardeau, ici-bas. Elle sauve les âmes. Mais pas toutes. Sache que ton frère, et d'autres, ont souffert plus qu'un mortel ne peut l'endurer – pas seulement la mort de tout espoir, ou la faim, ou la torture, mais la douleur d'être rayés de la surface de la planète. Le Christ a connu ce genre de souffrances. Tous les hommes ne sont pas prêts à Le suivre.

– Je ne comprends pas.

– Ta mère a beaucoup souffert, mais elle a gardé sa foi dans le Christ. Elle est au paradis désormais. Pourtant, nous savons – n'est-ce pas, Giorgetto – que d'autres ont souffert autant qu'elle : ils ont perdu la foi ou sont revenus vers celle de Dieu le Père, le Dieu des Hébreux. Est-ce à nous de le contester ? Il sauvera les justes parmi le Peuple Élu, comme Il sauvera les justes parmi les chrétiens. Le Christ est notre vie, mais se détourner de Lui ne signifie pas embrasser le mal. Contemple nos corps, cher Giorgetto. Ne sont-ils pas de fragiles temples, trop fragiles pour contenir la lumière et l'amour de Dieu ? Tout le monde ne peut pas souffrir comme Notre-Seigneur.

– Certes, mais je ne saisis toujours pas ce qui vous conduit à vous confesser.

– Le péché de ne pas avoir su t'enseigner plus tôt que c'est Dieu qui juge nos frères et leurs âmes. Ce n'est pas nous. J'ai la grâce de pouvoir être utile de temps à autre, mais c'est le pouvoir de

²³⁴ « Le sang de Jésus, son Fils, nous purifie de tout péché. Si nous disons : "Nous n'avons pas de péché", nous nous égarons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, fidèle et juste comme il est, il nous pardonnera nos péchés et nous purifiera de toute iniquité. Si nous disons : "Nous ne sommes pas pécheurs", nous faisons de lui un menteur, et sa parole n'est pas en nous. » (1 Jn 1, 7-10).

Dieu. Notre seul pouvoir, à nous tous, réside dans la prière.

Les deux hommes restèrent silencieux un long moment.

– Mon frère reviendra-t-il un jour vers Jésus ? parvint finalement à demander don Giorgio.

Padre Pio ne répondit pas.

En octobre 1956, Gyuri écrivit une lettre à Miklós. Il lui avait fallu sept ans pour se faire à l'idée de l'apostasie de son frère. »²³⁵

Suis-je le gardien de mon frère ? Oui, et ce, quel que soit le statut d'« apostat » que lui aurait assigné l'une ou l'autre religion.

*

3.8 Apostasie

« Nous vous prions, frères, au sujet de l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ et de notre rassemblement auprès de lui, de ne pas si vite perdre la tête ni de vous laisser alarmer par quelques déclarations prophétiques, propos ou lettre comme venant de nous, et présentant le Jour du Seigneur comme étant déjà-là. Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'**apostasie** [...] » (2 Th 2, 1-3a)

Saint Paul donne au mot « apostasie » une couleur eschatologique ; l'apostasie apparaîtra comme un état d'esprit ambiant, comme le signalement que la fin des temps est proche. Encore faudrait-il que ce signal soit perçu pour tel. Déjà certains de nos contemporains estiment que le blasphème est une démarche saine et d'utilité laïque ! Il y a lieu de penser que, le moment fatidique venu, les hommes n'interrogeront même plus l'impiété généralisée qui aura été banalisée. Ne seront donc avertis que ceux qui auront gardé assez de lucidité morale et de pratique religieuse. Mais il se pourrait que cette fidélité à Dieu ne concerne qu'un petit nombre. Le Christ n'a-t-il pas déclaré : « Mais le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ? » (Luc, 18, 8)

La définition la plus courante du mot « apostasie » signifie « reniement » ; et le mot « apostat » désigne une personne qui a renié sa foi. En grec ancien, le mot *apostasia* dérive du verbe *aph-istamai* : « se séparer de ». Sont ainsi accusées d'apostasie les personnes qui ont renoncé à leur croyance ou qui en ont changé, l'abandonnant pour une autre.

« Je vous le dis : quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme aussi se déclarera pour lui devant les anges de Dieu ; mais celui qui m'aura renié par devant les hommes sera renié par devant les anges de Dieu. » (Luc 12, 8-9)

Les paroles du Christ condamnent le renégat. Toutefois, nous devons tenir compte de la motivation de celui qui renie le Seigneur : à vues humaines, on excusera assez volontiers celui qui cède à un mouvement de lâcheté inspiré par la panique face au supplice ; on sera enclin aussi, pour lui, à prendre en compte la possibilité du repentir le moment de faiblesse passé. Saint Pierre, lui-même, n'a-t-il pas renié par trois fois le Christ ? « Reprends-toi, et va affermir tes frères » : tel aura été l'enseignement tiré de l'échec de cette épreuve catastrophique, en apparence. Le Christ aura fondé Son Église sur le roc du repentir. C'est la certitude inébranlable du pardon toujours offert qui garantit la sainteté et qui rend à nouveau irréprochable aux yeux de Dieu celui qui L'implore de le soulager des chaînes de la honte de la faute commise. Nos infirmités morales et spirituelles ne valent que pour

²³⁵ Eugen Pogány, *Ibid.*

être guéries.

Le reniement public de l'attachement au Christ ne semble pas correspondre complètement au crime d'apostasie annoncé et dénoncé par Paul. Ce crime impliquerait aussi, plus profondément, un acte de rébellion, dont le reniement à la foi au Christ ne serait qu'un des aspects. Il relèverait ainsi plus du blasphème assumé que d'un simple renoncement de circonstance. Là encore, il ne faut pas, un peu trop rapidement, entendre par « blasphème » le fait d'injurier la personne de Jésus Christ. Cela peut s'entendre du blasphème, certes, mais ne saurait résumer sa portée métaphysique secrète. L'insulte seule ne suffit pas à condamner définitivement, comme nous le rapporte saint Luc avec ces paroles du Christ, qui font suite à celles sur le reniement : « Et quiconque dira une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera pardonné ; mais celui qui aura blasphémé contre le Saint Esprit, cela ne lui sera pas pardonné » (Luc 12, 10). Il faut donc envisager l'apostasie comme un blasphème contre l'Esprit. Le crime spirituel en cause est incommensurable ; il ne saurait s'agir, en l'espèce, d'un simple reniement motivé par l'instinct de survie, ou d'une injure inconséquemment formulée, ou encore proférée pour échapper à la menace de la torture. Car tous n'ont pas vocation à l'héroïcité face au martyr.

Assurément, le plus grand risque de paroles de reniement ou de propos blasphématoires est atteint au moment fatidique qu'implique l'acte du martyr. De surcroît aux dangers physiques encourus, le supplice qui menace le chrétien met aussi et surtout à l'épreuve sa confiance en Dieu. La perspective d'une délivrance heureuse au-delà de la mort suffit-elle à affranchir le supplicié de la souffrance physique, de la souffrance morale ? C'est une question que nous allons scruter en interrogeant le martyr des chrétiens du Japon. Martin Scorsese leur a consacré un film en 2017, intitulé, vertigineusement, *Silence*...

« "C'est une grâce pour moi d'avoir pu faire ce film", a confié Martin Scorsese, 74 ans, au jésuite Antonio Spadaro, au sujet de son dernier film *Silence*. "Je me sens très proche de cette histoire ; je continue de vivre avec", affirme ailleurs le célèbre réalisateur de *La dernière tentation du Christ*. Pourtant, cette histoire se passe au Japon, au XVIIe siècle, quand une furieuse persécution s'abat sur la jeune communauté chrétienne. Les jésuites, premiers évangélistes du pays, sont morts en martyrs, à l'exception du plus éminent d'entre eux : le P. Ferreira, qui a cédé et a publiquement renié sa foi. Le P. Rodrigues, un fervent jésuite portugais, s'introduit dans le pays avec un compagnon pour soutenir les paysans chrétiens. Les deux hommes s'exposent ainsi à être traqués et torturés. Comme le spectateur, si l'on peut dire, exposé à de nombreuses scènes violentes au cours de ce long film. L'alternative proposée au croyant est celle-ci : est-il préférable de renier publiquement le Christ pour épargner des vies, ou bien confesser la foi jusqu'au martyr en entraînant des innocents dans la mort ? Kichijiro, un chrétien japonais, est le personnage-clé du film : il renie sa foi sans vergogne et demande pardon, autant de fois que nécessaire. La foi lui tient au corps et au cœur, mais il est trop faible pour être martyr. »²³⁶

Voici pour l'entrée en matière de notre réflexion sur la question du martyr et du risque d'apostasie qu'il draine avec lui. Notons, immédiatement, pour ne pas commettre d'erreur de jugement, ce qui ferait de nous d'affreux donatistes, que la responsabilité du reniement incombe au premier chef au bourreau et non pas à la pauvre victime qui aurait eu la faiblesse de céder à l'affolant chantage auquel on la soumet. Ensuite, reconnaissons que, paradoxalement, l'acte de renier le Christ face au supplice peut constituer une forme extrême du martyr lui-même :

« La scène de *Silence* qui a apporté à Scorsese le plus grand réconfort est celle où le père Rodrigues, pour épargner sa vie et celles d'autres fidèles, pose le pied sur un christ de bronze et apostasie. Une douleur sourde, écrasante, le pénètre. Le réalisateur a aimé la réaction de son acteur,

²³⁶ Christophe Chaland, « La foi ou la vie ? », in *Pélerin* N°7002, 8 février 2017.

si réconfortante, mais aussi les paroles du Christ qui lui dit, en voix off : "*Piétinez ! C'est pour être foulé aux pieds par les hommes que Je suis venu en ce monde. C'est pour partager la souffrance des hommes que J'ai porté ma croix*". »²³⁷

Comprenons-nous bien : tout homme doit un jour mourir à lui-même et se dépouiller de ses biens pour se recouvrir entièrement du Christ et ressusciter avec Lui ; l'acte du martyr peut revêtir bien des formes, qui peuvent s'avérer dans certains cas plus répétitives et plus pénibles que l'ultime épreuve du tragique baptême du sang célébré dans le martyrologe chrétien. Nous sommes tous conviés au sacrifice suprême de notre vie mais certainement pas pour nous substituer au Christ, sans Qui aucun sacrifice n'aurait de sens. Et c'est pourquoi il peut exister une différence absolue entre deux films traitant du même sujet²³⁸, et portant le même titre : entre le film *Silence* de Scorsese et celui, *Silence* aussi de Masahiro Shinoda. C'est le point de vue subjectif du réalisateur, s'il assume ou non sa position d'authentique demiurge, qui fait que son cinéma vous élèvera ou vous plombra. Si le martyr n'a pas le Christ pour précurseur et si la tombe n'ouvre pas sur la résurrection, alors, au terme de l'œuvre, triomphera la fatalité du silence...

« Les deux films se ressemblent sur bien des points et notamment dans ce rapport majestueux à la nature où la mer à l'humeur changeante témoigne d'une dualité permanente. L'eau purificatrice ensevelit également le corps des suppliciés (cruelles et magnifiques séquences de crucifixions aquatiques). [Chez Masahiro Shinoda,] l'immensité du dehors est sans cesse contredite par des intérieurs étouffants. Le corps des héros coincés entre deux barreaux devient gimmick. Shinoda s'appuie sur l'expérience du chef opérateur Kazuo Miyagawa qui a travaillé pour Mizoguchi, Ozu, Kurozawa ; Scorsese sur Rodrigo Pietro, fidèle d'Ang Lee et d'Inárritu. Format 1.37 de l'image chez Shinoda refusant d'emblée tout déploiement. Le cadre chez Scorsese est beaucoup plus large et cherche à embrasser tout l'espace. C'est là que les deux visions s'opposent. Chez Scorsese le regard de Dieu n'est jamais totalement absent, témoins ses plans magnifiques où, depuis le ciel, la caméra observe les hommes. Le recours systématique à la voix off (effet scorsesien par excellence) indique que la souveraineté du cadre appartient à une force supérieure. [...] Cela n'empêche bien sûr pas la violence. Scorsese et Shinoda la filment sans détourner la tête. Elle n'a pas pour autant la même fonction. Comme souvent chez l'Américain, la souffrance des hommes rappelle que la vie sur terre est un long chemin de croix et que chacun doit choisir la façon dont il veut se présenter à Dieu. La dernière image de son *Silence* voit l'œil de sa caméra toute puissante traverser la paroi du cercueil en feu où gît le corps de Sebastiao Rodrigues (Andrew Garfield) pour découvrir dans la main de l'apostat un crucifix, témoin de sa fidélité secrète au christianisme. Cette foi intacte lui promet un repos éternel. Rien de tout ça chez Masahiro Shinoda. Trahir la cause oblige à payer. [...] On quitte son Sebastiao Rodrigues (David Lampson) sur une image arrêtée de son visage déformé par la colère. Le fondu au noir ne lui procure aucun apaisement. Dieu était bien ici le grand absent. »²³⁹

Silence de Dieu qui semble abandonner au supplice ou au reniement le martyr... *Silence* de la tombe...

« *Shizukésa ya
I-wa ni Shimiiru
Sémi no koé* »

« Silence complet...
jusqu'au moment où,
perçant le roc même,
éclate le cri strident des cigales ! »

²³⁷ Samuel Blumenfeld, « La dernière tentation de Scorsese », in *M Le magazine du Monde*, 21 janvier 2017.

²³⁸ Tirés tous les deux du roman éponyme de Shusaku Endô.

²³⁹ *Silence* de Masahiro Shinoda, in *Première*, mai 2021.

C'est le poète japonais Bashō (1644-1694) qui a écrit ce haïku tapageur, apte à fendre la pierre des tombes et à réveiller les morts de leur profond sommeil...

Au final, Martin Scorsese, tel un dieu, sauve le personnage du film ; et ainsi le cinéaste signifie-t-il au vrai Dieu vouloir être sauvé par le sauvetage in extremis de son personnage...

« Dans les années 1970, j'ai perdu la foi. À l'époque de *New York, New York*, j'étais en vrac. La seule chose qui m'ait maintenu à flot, c'est la musique de *The Last Waltz*. Puis je suis tombé dans un trou noir. Rien. Même le désir de créer avait disparu. Je n'avais plus de raison de vivre. J'en suis sorti grâce à Lou Reed. Je travaille sur le mixage de *Raging Bull*, et je descends dîner dans mon hôtel. Lou Reed est là. Je m'approche, je me présente, nous parlons. Il est très accueillant. Je l'invite à la projection du soir, et quelqu'un se demande si la scène finale, où Jake LaMotta se regarde dans le miroir, n'est pas de trop. Et Lou Reed s'exclame : "Non, non, il faut garder cette scène ! C'est sa rédemption !" Il y avait très longtemps que je n'avais pas entendu ce mot. C'était la clé du film, et je ne le savais pas ! Merci, Lou Reed ! [Aujourd'hui] je suis croyant, profondément. Et je regrette que la spiritualité n'ait plus la même valeur, dans cette société engloutie par l'idée de la consommation. De temps en temps, il faut faire un film qui redonne du sens à nos vies. »²⁴⁰

Mais ne quittons pas si vite nos chrétiens martyrs du Japon, que ce soient les missionnaires ou les autochtones nouveaux convertis. La voie de pénétration du christianisme au Pays du soleil levant a été, au sud-ouest de l'archipel, l'île de Kyūshū. C'est saint François-Xavier qui, le premier, avec les pères jésuites arriva au Japon en 1549. Les missions se succéderont avec plus ou moins de succès, le martyr saluant très souvent le courage des missionnaires, comme ceux de « la mission franciscaine fondée par le P. Pedro Bautista Blasquez, en 1593, [qui] connut un sort tragique. En 1597, vingt-trois franciscains et trois jésuites furent crucifiés, sur ordre de l'empereur Taikōsama. Cette exécution collective réactualisait la valeur du martyr, d'autant qu'elle réitérait [en croix] le sacrifice du Christ. C'est bien ainsi que l'entend Jacques Callot (1592-1635), puisqu'il reprend [dans son eau-forte] le schéma tripartite des trois croix : le directeur de la mission est au centre, comme le Christ, les frères sont de part et d'autre, comme les Larrons. Le parallèle est poussé plus loin encore, puisque l'on voit les soldats [samourai ou bushi] percer le flanc des victimes avec de longues lances. Du ciel, des angelots font pleuvoir palmes et couronnes. La grande idée du graveur est d'avoir transformé une embarrassante contrainte plastique (l'accumulation des croix) en une grandiose perspective spatiale et spirituelle : à partir du modèle original (le Christ), le martyr est comme "duplicé", presque à l'infini, formant une sorte de voie royale vers la sainteté, et un exemple parfait que le fidèle est invité à suivre en pensée, à méditer. »²⁴¹

²⁴⁰ Martin Scorsese, « Mes films rachètent mes péchés », in *l'Obs*, N°2723, 12 janvier 2017.

²⁴¹ Manuel Jover, « Les martyrs du Japon de Jacques Callot », in *La Croix*, 19 décembre 2010.



Les Martyrs du Japon par Jacques Callot
(Musée historique lorrain - Nancy)

L'occident chrétien de la fin du XVI^e siècle fut étonné d'apprendre que des prêtres s'étaient fait crucifier, si loin que ce fût ! De même, à la fin du XIX^e siècle, fut-on sidéré de découvrir que des lignées chrétiennes avaient survécu cachées au Japon durant deux siècles et demi, après le martyre des missionnaires et la fermeture du pays aux *gaijin*, c'est-à-dire aux étrangers. On imaginait aisément que les chrétiens autochtones avaient tous subi une éclipse de la foi, par la répétition des massacres²⁴² ou le retour aux traditions religieuses de leurs aïeux. « À Nagasaki en 1865, [alors que le pays vient tout juste de s'ouvrir et que le christianisme est encore officiellement proscrit], le premier missionnaire français, le père Bernard Petitjean, eut la surprise de recevoir la visite d'une poignée de ces chrétiens cachés (*kakure kirishitan*) dont personne au monde ne soupçonnait alors l'existence. Un événement dont on a oublié l'énorme retentissement en France et dans toute la chrétienté. »²⁴³

²⁴² Les persécutions devinrent systématiques à partir de 1622 sous le Bakufu des Tokugawa. Le christianisme, pourchassé partout, est qualifié en 1639 de religion « antisociale ».

²⁴³ Jean-Pierre Denis, « Sur les traces des chrétiens cachés du Japon », in *La Vie*, 28 mai 2020.

Ces chrétiens n'avaient pas apostasié mais ils avaient dû pour survivre se retirer du monde, se cacher, et cultiver en secret leur attachement indéfectible au Christ. Ce fut un long martyre silencieux, impliquant la « mort sociale », comme aujourd'hui en France pour les personnels soignants qui, ayant refusé de « se faire injecter », ont perdu le droit d'exercer leur métier et sont ainsi mis au ban de la société, discriminés et relégués comme des citoyens de seconde zone. Les persécutions se ressemblent et se suivent... Mais voyons dans quelles conditions survécurent ceux que l'on a surnommé les « chrétiens cachés du Japon » :

« Ici, à Sotomé, les pentes sont trop raides pour des rizières ; à peine bonnes pour quelques patates douces. C'est une terre rude, accrochée à la montagne, exposée aux typhons. Et c'est un village de "chrétiens cachés". Comme tant d'autres lieux reculés de cette région périphérique du Kyūshū, à l'extrémité sud-ouest du Japon, de minuscules cellules de catholiques privés de prêtres, de sacrements, de tout culte public et forcés de faire mine d'être bouddhistes, ont survécu. Loin, très loin des centres de pouvoir. Parfois même dans des îlots où l'on envoyait mourir les lépreux. Ces familles rurales ont tenu bon durant de très longues périodes de persécution puis d'interdiction absolue du christianisme, pratiquant leur foi selon des rites de plus en plus secrets et dépouillés, guidés par des initiés, des aînés, ou *chokata*. Survivant comme elles le pouvaient, misérables mais tenaces. Confinées pendant... deux siècles et demi, du XVIIe à la fin du XIXe ! »²⁴⁴

Sur l'île de Fukué, parmi la poussière d'îlots de l'archipel des Goto, on peut dans le petit musée de Dosaki découvrir quelques reliques de ce temps suspendu coupé du monde, « comme cette statue de *Maria Kannon*, Vierge Marie déguisée en divinité bouddhiste. Ou ce calendrier lunaire basé sur l'année 1634, qui permet de calculer jusqu'à la fin les bonnes dates des fêtes religieuses. »²⁴⁵

Notons que ce sont des missionnaires français, parmi lesquels nous citerons les pères Pélu, Petitjean, de Rotz, qui à la fin du XIXe siècle découvrirent ces communautés et les revivifièrent par la pratique des sacrements et l'édification de chapelles sises en des lieux reculés, difficilement accessibles encore aujourd'hui.

« Plusieurs de ces chapelles sont d'humbles chefs-d'œuvre. Leur autre trait commun est leur extrême isolement. Cette situation géographique demeure le plus évident témoignage du courage des chrétiens cachés, mais aussi des missionnaires français qui allèrent à leur rencontre alors que ces fidèles parmi les plus fidèles sortaient péniblement de leur longue clandestinité. »²⁴⁶

Considérons maintenant une illustration du camouflage « transgenre » que revêtit leur dévotion mariale, en évoquant l'histoire singulière de *Maria Kannon* :

« Nagai apprit un jour que le sonneur de cloches de la cathédrale avait une collection de reliques vieilles de trois cents ans. Il alla le voir et le vieil homme l'emmena dans une grande pièce où il conservait des croix, des chapelets, des peintures du XVIIe siècle ainsi qu'une *Maria Kan-non*. Cette dernière intéressait beaucoup Nagai. Kan-non est la divinité de la Miséricorde bouddhiste, que l'on retrouve dans toute l'Asie – Kuan-Yin en Chine, Avalokiteshvara en Inde et Chen-resigs au Tibet. Aucune femme ne peut pénétrer au Nirvana et devenir un Bouddha sans être d'abord née à nouveau comme homme au cours d'une étape intermédiaire du salut. Kan-non est donc un homme mais son visage est toujours féminin pour montrer sa tendresse et sa compassion qui embrasse tout. Lorsque les fonctionnaires du gouvernement intensifièrent les fouilles de maison à maison pour trouver les chrétiens de Nagasaki, ces derniers se mirent à faire des images de Marie en céramique, qui ressemblait à Kan-non. Une petite croix était placée à l'intérieur ou derrière la figurine et souvent

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ *Ibid.*

Marie Kan-non portait un enfant. Lorsqu'ils voyaient les chrétiens à genoux devant ces images, les fonctionnaires s'imaginaient qu'il s'agissait de fidèles bouddhistes de Kan-non et les laissaient tranquilles. »²⁴⁷



Maria Kannon de Dosaki

Malheureusement, la cathédrale et les reliques furent anéanties un jour d'août 1945, le 9, très exactement à 11h02²⁴⁸ !... La bombe A, chargée au plutonium, venait de frapper la ville des chrétiens du Japon.

« Certains murmuraient que la bombe A était de toute évidence *tenbatsu*, punition du ciel. Sur ces entrefaites, l'évêque annonça qu'il y aurait une messe en plein air pour les morts et demanda à Nagaï de prendre la parole au nom des laïcs ; ce dernier intensifia donc ses efforts pour trouver un sens à la bombe A. Il réfléchit à deux événements et cela l'amena à une conclusion surprenante. Le premier avait été quand l'infirmière Kosasa et d'autres du département de radiologie avaient entendu des femmes chanter des hymnes latins vers minuit le jour où la bombe avait explosé. Elles étaient trop épuisées pour y prêter attention, mais, le lendemain, elles repassèrent au même endroit et découvrirent les corps presque nus de 27 religieuses du couvent Josei. L'explosion avait démoli leur couvent, tué un certain nombre d'entre elles sur le coup et horriblement brûlé les 27 autres. Rassemblées près d'un petit ruisseau, elles avaient de toute évidence souffert le martyr, mais elles

²⁴⁷ Paul Glyn, *Requiem pour Nagasaki. Biographie de Takashi Nagaï, le "Gandhi japonais"*, Nouvelle Cité, 1994.

²⁴⁸ La bombe fut larguée à 11h01 et chuta durant une minute avant d'atteindre son point d'impact !...

étaient mortes en chantant ! L'autre incident concernait des jeunes filles de l'école Junshin où Midori²⁴⁹ avait enseigné et qui était tenue par des religieuses que Nagai connaissait bien. Au fur et à mesure que les raids aériens s'intensifiaient, la directrice, sœur Ezumi, avait fait apprendre à toute l'école un hymne que les jeunes filles chantaient chaque jour pour demander la protection de Dieu. Il commençait ainsi : "Marie, notre mère, je m'offre à toi..." Pendant les jours sombres de 1945, les jeunes filles en étaient venues à le chanter de façon très grave. Au matin du 9 août, beaucoup d'entre elles se trouvaient au travail dans les usines de Tokitsu et de Michino. Certaines furent tuées instantanément, tandis que d'autres étaient blessées par les morceaux de verre, de béton ou de ferraille ou gravement brûlées par les rayons infrarouges et souffraient de cette soif terrible qui caractérise les victimes de la bombe A. Pendant les jours et les semaines qui suivirent, Nagai entendit plusieurs récits à propos de ces jeunes filles de Junshin rassemblées dans un champ, un dispensaire improvisé ou près de la rivière. La plupart d'entre elles étaient gravement blessée et beaucoup allaient mourir, mais elles continuaient à s'encourager mutuellement en chantant les couplet de leur hymne : "Marie, notre mère, je m'offre à toi..."

« Assis sur un tas de décombres à l'intérieur de la cathédrale détruite, le médecin réfléchissait à ce qu'il allait dire au cours de la messe en plein air. Dans la lumière du crépuscule, l'enchevêtrement des morceaux de charpente prenait l'aspect noir des branches de prunier en hiver. Noir, comme la pluie et le soleil du 9 août et comme le soleil de l'Apocalypse ! Son regard s'attarda sur l'autel brisé... l'agneau qui avait été tué. Partout où il allait, l'Agneau de l'Apocalypse était suivi par un chœur de vierges qui chantaient. Soudain il eut une intuition. Les 27 religieuses de Josei et les jeunes filles de Junshin étaient mortes en chantant "le nouvel hymne" qu'elles avaient appris de l'Agneau²⁵⁰. C'était le chant de la rédemption opérée par la souffrance et la mort. L'holocauste du calvaire donnait sens et beauté à l'holocauste de Nagasaki. Il prit un crayon et rédigea un poème *tanka* :

*"Hansai no hono no naka ni utai tsutsu
Shira yuri ottomé moé ni kéro kamo."
"Vierges comme le lys blanc,
Consumées dans les flammes
En sacrifice d'holocauste
Elles chantaient."*

« Le 23 novembre 1945, Nagai savait ce qu'il allait dire aux catholiques démoralisés, boiteux ou défigurés par les brûlures, qui s'étaient rassemblés à côté des décombres de la cathédrale dans une messe de requiem pour leurs morts. Lorsque vint son tour de parler, il se leva en chancelant un peu ; il ressemblait à un *sennin*, cet ancien prêtre du culte de la nature au visage émacié, à la barbe et aux cheveux non taillés. Il s'inclina lentement devant les prêtres, puis devant l'assemblée des fidèles et commença :

"Au matin du 9 août, une session du Conseil de Guerre Suprême était en cours au quartier général impérial de Tōkyō pour décider si le Japon capitulait ou continuait à faire la guerre. À ce moment-là, le monde se trouvait devant un dilemme. Une décision devait être prise : la paix ou la poursuite d'un carnage cruel et sanglant.

"Au même moment, à 11 heures 02, une bombe atomique explosait au-dessus de notre

²⁴⁹ Midori était l'épouse du médecin Takashi Nagai ; elle mourut dans l'explosion : « Avec difficulté il trouva leur maison dans la zone qui n'était plus maintenant que tuiles brisées et cendres blanches. Qu'était ce tas noir là-bas ? Midori ! Il n'y avait guère plus que les restes carbonisés de son crâne, ses hanches et sa colonne vertébrale. Il vit qu'elle était morte dans la cuisine qu'elle aimait. En pleurant, il ramassa un seau tordu par la chaleur et s'agenouilla pour rassembler ses os. Qu'est-ce qui brillait faiblement dans la poudre des os de sa main droite ? Bien que les grains fussent fondus en un seul bloc, la chaîne et la croix montraient que c'était le chapelet qu'il l'avait vu égrener si souvent entre ses doigts. » (*Requiem pour Nagasaki. Biographie de Takashi Nagai, le "Gandhi japonais"*).

²⁵⁰ Takashi Nagai fait référence au passage de l'Apocalypse suivant : « Ils chantaient un cantique nouveau, devant le trône, devant les quatre animaux et les anciens. Et nul ne pouvait apprendre ce cantique, sinon les cent quarante-quatre mille, les rachetés de la terre. Ils ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges. Ils suivent l'agneau partout où il va. Ils ont été rachetés d'entre les hommes comme prémices pour Dieu et pour l'agneau » (Ap 14, 3-4).

faubourg. En un instant, 8000 chrétiens furent appelés à Dieu et, en quelques heures, les flammes réduisirent en cendres ce vénérable sanctuaire de l'Orient.

"À minuit ce soir-là, notre cathédrale prit soudain feu et fut consumée. À cet instant même, au Palais Impérial, Sa Majesté l'Empereur fit connaître sa décision sacrée d'en finir avec la guerre. Le 15 août, l'Édit Impérial qui mettait fin aux combats fut officiellement promulgué et le monde entier aperçu la lumière de la paix. Le 15 août est aussi la grande fête de l'assomption de Marie. Ce n'est pas par hasard, je pense, que la cathédrale d'Urakami lui était consacrée. Nous devons nous demander : cette convergence d'événements – la fin de la guerre et la célébration de cette fête – était-elle une simple coïncidence ou n'était-elle pas due à la providence mystérieuse de Dieu ?

"J'ai entendu dire que la bombe atomique... était destinée à une autre ville. Des nuages épais rendirent cette cible impossible et l'équipage de l'avion américain se dirigea vers sa cible secondaire, Nagasaki. Puis il y eut un problème mécanique et la bombe fut lancée bien plus au nord qu'il n'avait été prévu, explosant ainsi juste au-dessus de la cathédrale... Je pense que ce n'est pas l'équipage américain qui choisit notre faubourg. C'est la providence de Dieu qui choisit Urakami et amena la bombe au-dessus de nos maisons. N'y a-t-il pas un rapport profond entre l'anéantissement de Nagasaki et la fin de la guerre ? Nagasaki n'était-elle pas la victime choisie, holocauste offert sur l'autel du sacrifice, tuée pour les péchés de toutes les nations pendant la deuxième guerre mondiale ?"

« Nagai avait employé le terme *hansai*, l'holocauste dont parle la Bible, c'est-à-dire l'offrande consumée en sacrifice. Certaines personnes en deuil eurent une réaction de colère, qui a bien été rendue dans le film récent du célèbre metteur en scène Keisuké Kinoshita sur la vie de Nagai, *Les Enfants de Nagasaki*. Des fidèles se levèrent et protestèrent en criant que Nagai se devait de chercher à rendre de façon pieuse les atrocités perpétrées sur les leurs ! Ce dernier ne montra ni colère ni surprise. Il avait traversé la sombre vallée où ils se trouvaient, de sorte qu'il compatissait à leur réaction. Il continua à parler avec une autorité qui imposait le silence.

"Nous sommes héritiers du péché d'Adam... du péché de Caïn. Il tua son frère. Oui, nous avons oublié que nous étions enfants de Dieu. Nous nous sommes tournés vers des idoles et avons oublié l'amour. Nous nous sommes haïs, nous nous sommes tués, avec joie ! Enfin le conflit terrible et mauvais s'est achevé, mais un simple repentir ne suffisait pas à ramener la paix ; il fallait que nous offrions un sacrifice prodigieux... Des villes entières avaient été rasées, mais cela ne suffisait pas... Seul cet *hansai* à Nagasaki pouvait suffire et, à ce moment-là, Dieu inspira à l'Empereur de signer la proclamation sacrée qui mit fin à la guerre. Le petit troupeau des chrétiens de Nagasaki fut fidèle à sa foi pendant trois cents ans de persécution. Pendant cette dernière guerre, il a prié sans cesse pour une paix durable. C'était là l'agneau tout pur qui devait être sacrifié en *hansai*, en holocauste, sur l'autel... pour que des millions de vies fussent sauvées." »²⁵¹

À Nagasaki, une victime sur dix de l'explosion était chrétienne... Il y eut environ 73 000 morts à Nagasaki et plus de 200 000 à Hiroshima²⁵². La bombe larguée sur Hiroshima avait été « baptisée » *Little Boy*, celle larguée sur Nagasaki *Fat Man* ; tandis que la toute première bombe, qui fit l'objet du premier essai grandeur nature dans le désert du Nouveau-Mexique, le 16 juillet 1945, sur le site d'Alamogordo, avait reçu le nom de code *Trinity* – choix de nom ô combien blasphématoire en considération de l'usage recherché comme arme et par sa destination prévue à fin d'annihiler un maximum de vies humaines d'un seul coup !

« Bien que connaissant l'énergie qui allait être libérée par l'explosion (21 000 tonnes de TNT), les acteurs du projet [Manhattan] rassemblés à Alamogordo ce jour-là dans un abri bétonné à 8 km du point zéro sont stupéfaits par le phénomène. À l'image du général Farrel : "Le déplacement d'air frappa violemment les gens et puis, presque immédiatement, un coup de tonnerre assourdissant, terrifiant, interminable suivit, qui nous révéla que nous étions de petits êtres blasphémateurs qui

²⁵¹ Paul Glyn, *Requiem pour Nagasaki*, Nouvelle Cité, 1994.

²⁵² Chiffres avancés par Hans Herlin in *Les âmes mortes d'Hiroshima*, Éditions France-Empire, 1962. Ces chiffres ne prennent en compte que les victimes immédiates sans tenir compte des morts qui suivirent dues aux radiations...

avaient osé toucher aux forces jusqu'alors réservées au Tout-Puissant" »²⁵³

*

3.9 *Ekpyrôsis*

L'*ekpyrôsis* [prononcez « ekpurosis »] est un terme grec, issu de la philosophie stoïcienne, qui décrit le « grand embrasement » qui doit emporter le monde et le cosmos, en vue de sa régénération. Ici, la vision stoïcienne du cycle final de l'univers et la vision apocalyptique chrétienne semblent fusionner. Sénèque, dans ses *Questions naturelles* (rédigées vers 63-64), interrogeait l'imminence de ce cataclysme, cherchant à établir « la date de la Conflagration et du Déluge universels. »²⁵⁴ Car, ajoutait-il : « Tout ce qui est terreux sera embrasé »²⁵⁵. De façon aussi catégorique et décisive, on peut lire dans l'Apocalypse de Jean : « Alors je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle, car le premier ciel et la première terre ont disparu et la mer n'est plus. [...] Et celui qui siège sur le trône dit : Voici, je fais toutes choses nouvelles » (Ap 21, 1 et 5) ; et dans la Seconde Épître de Pierre : « Puisque tout cela doit ainsi se dissoudre, quels hommes devez-vous être ! Quelle sainteté de vie ! Quel respect de Dieu ! Vous qui attendez et qui hâtez la venue du jour de Dieu, jour où les cieux enflammés se dissoudront et où les éléments embrasés se fondront ! Nous attendons selon sa promesse *des cieux nouveaux et une terre nouvelle* où la justice habite » (2 P 3, 11-13).

Il s'agit ici d'une vision de la « fin du monde », à ne pas confondre avec « la fin des temps ». Il y a donc dans la doctrine chrétienne deux extrémités, l'une comme clôture de l'Histoire du salut, l'autre comme englobement de la première création. Concernant la seconde extrémité, celle de la « fin du monde », la différence avec la vision stoïcienne réside en ceci que les Élus survivront à l'embrasement et participeront de l'univers ainsi (re-)créé pour eux. Si le stoïcisme prépare les âmes et les dispose à concevoir l'incommensurable beauté et destination de l'univers, cette philosophie pêche par son manque d'espérance post-mortem, comme le laisse entendre cette pensée austère de l'empereur stoïcien Marc Aurèle (121-180) : « De même qu'ici-bas, en effet, les corps, après avoir séjourné quelque temps dans la terre, se transforment, se dissolvent et font place à d'autres cadavres : de même, les âmes transportées dans les airs, après s'y être maintenues quelque temps, se transforment, se dispersent et s'enflamment, reprises dans la raison génératrice du Tout »²⁵⁶. Paul avait eu la profonde intuition que le stoïcisme serait un chemin de préparation des grands esprits romains vers l'accueil des vérités évangéliques ; et c'est pourquoi, il avait invité Sénèque à poursuivre l'écriture « stoïquement » ! Dans l'ordre de la conversion d'un cœur, avant que celle-ci ne soit décisive, il lui faut avoir préalablement pu parcourir toutes les étapes requises jusqu'à cette disposition suprême. Le stoïcisme fut au sein des élites de Rome l'une de ces étapes indispensables et préparatoires. Écoutons à nouveau cet empereur stoïcien pour nous en convaincre : « Tout faire, tout dire et tout penser en homme qui peut sortir à l'instant de la vie. Quitter les hommes, s'il y a des Dieux, n'a rien de redoutable, car ceux-ci ne sauraient te vouer au malheur. Mais, s'il n'y en a pas, ou s'ils n'ont aucun soin des choses humaines, qu'ai-je à faire de vivre dans un monde sans Dieux et vide de Providence ? Mais ils existent et ils ont soin des choses humaines, et, pour que les hommes ne tombent pas dans les maux qui sont des maux véritables, ils lui en ont donné tous les moyens »²⁵⁷. Nous n'étions pas loin d'avoir là un chrétien ! Saint Pierre n'avait-il pas écrit : « En effet, la puissance divine nous a fait don de tout ce qui est nécessaire à la vie et à la piété [...]. Concentrant tous vos efforts, joignez à votre foi la vertu,

²⁵³ Julien Bourdet, « Il y a 60 ans explosait la première bombe atomique de l'Histoire », in *Le Figaro*, 16 juillet 2005.

²⁵⁴ Sénèque, *Questions naturelles*, III, 29.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même*, Livre IV, XXI.

²⁵⁷ *Ibid.*, Livre II, XI.

à la vertu la connaissance, à la connaissance la maîtrise de soi, à la maîtrise de soi la ténacité, à la ténacité la piété, à la piété l'amitié fraternelle, à l'amitié fraternelle l'amour. Car ces qualités, si vous les possédez en abondance, ne vous laissent pas inactifs ni stériles pour connaître notre Seigneur Jésus Christ » (2 P 1, 3a et 5-8).

La maîtrise des instincts et le refoulement des convoitises sont des étapes inscrites sur le chemin de l'accueil des vérités supérieures évangéliques, et, par là, le stoïcisme proposait une ascèse capable de conduire à la purification des mœurs romaines. Par le rejet d'une vie ostentatoire et l'abandon des richesses périssables pour se garantir celles qui sont incorruptibles, les philosophes du Portique²⁵⁸ ouvrirent à Rome la Voie. « Cette révolution tient au passage d'une culture de l'ostentation et de l'évergétisme²⁵⁹ à une épidémie de renoncements à la richesse [...] à travers des figures comme celle de Paulin de Nole, premier grand seigneur de rang sénatorial à abandonner son immense patrimoine à l'Église et à se faire prêtre [...]. Persuader les plus nantis d'affronter le défi du dépouillement aura été sans doute l'un des succès les plus considérables de l'Église »²⁶⁰, auquel les aura préparé la philosophie stoïcienne.

Et Marc Aurèle de blâmer la recherche excessive du sensible et le goût immodéré pour les rôles et les plaisirs qui vous éloignent de l'intelligence de votre devoir : « Corps, âme, intelligence. Au corps, les sensations ; à l'âme, les impulsions ; à l'intelligence, les principes. Être impressionné par une représentation appartient même aux brutes ; être mû comme par des fils par les impulsions appartient aux fauves, aux efféminés, à Phalaris et à Néron »²⁶¹.

« Quel artiste va périr avec moi ! », aurait déclaré, à la cantonade, Néron au bord du gouffre de la mort... On imagine le mépris dans lequel Marc Aurèle, son lointain successeur stoïcien, le tenait. Et l'on ne s'étonnera pas, non plus, d'apprendre par quelle haine redoublée Néron en vint à pourchasser les disciples du Portique à l'égal des adeptes de la Voie. C'est la romaniste Marta Sordi²⁶² qui a établi que l'incendie de 64 avait débouché conjointement sur la persécution des chrétiens et des stoïciens, les uns et les autres, par leurs mœurs vertueuses, étant devenus insupportables aux yeux de Néron, ce suprême débauché. « C'est bien assez, en effet, d'avoir accompli dans le passé la volonté des païens, en vivant dans la débauche, les convoitises, l'ivrognerie, les orgies, les beuveries et les idolâtries infâmes. À ce propos, ils trouvent étrange que vous ne couriez plus avec eux vers la même débauche effrénée, et ils vous outragent » (1 P 4, 3-4). Néron n'allait pas tarder à se venger d'eux et de l'affront de leurs respectives vertus. Le prétexte fut trouvé lorsque se présenta pour lui l'occasion de mener à bien ses grands projets d'urbanisme, lui qui rêvait de rebâtir Rome et de la rebaptiser *Néropolis* ! Et l'incendie fit rage !...

« [Le feu] prit d'abord dans la partie du Cirque contiguë au Palatin et au Célius ; là, au milieu des boutiques qui contenaient des substances inflammables, il éclata et devint rapidement violent ; activé par le vent, il gagna le Cirque dans toute sa longueur, car les maisons n'étaient pas entourées d'enclos protecteurs, ni les temples ceints de gros murs ou de quelques remparts qui pût ralentir l'action du feu. L'incendie se répandant avec impétuosité ravagea d'abord les régions situées en plaine, puis monta sur les hauteurs, dévasta de nouveau les bas quartiers ; la rapidité du feu devança tous les secours ; la ville le favorisait avec ses rues étroites et sinueuses, ses pâtés de maisons mal alignés,

²⁵⁸ Zénon enseignait sous un portique, *stoa* en grec, d'où le nom de l'école philosophique qu'il fonda avec succès.

²⁵⁹ Évergétisme : (du verbe grec *euergeteô* signifiant « faire du bien ») est la bienfaisance clientéliste d'un riche notable (appelé *évergète*) en faveur d'une communauté, envers laquelle il manifeste une générosité intéressée par des dons et des bienfaits (appelés *évergésies*). L'évergète recherche l'obtention d'un consensus civique qui fonde la légitimité de son pouvoir aristocratique, politique, économique, social et culturel ; ce dernier souhaite laisser le souvenir de son nom et de celui de sa *gens* (nombreuses sont les inscriptions dédicatoires s'intégrant dans les actes d'évergétisme) – Définition proposée à partir de l'article de *Wikipedia*.

²⁶⁰ Nicolas Weill, « La bonne fortune du christianisme », in *Le Monde*, 23/09/2016.

²⁶¹ *Pensées pour moi-même*, Livre III, XVI.

²⁶² Marta Sordi, *Les chrétiens et l'Empire romain*, Certamen, 2015.

telle qu'était l'ancienne Rome. Ajoutez à cela les lamentations des femmes, les vieillards fatigués, les enfants sans expérience ; celui-ci veillait à sa sûreté, celui-là à celle des autres, traînant les invalides ou les attendant ; les uns par leur lenteur, les autres par leur précipitation empêchaient tout. Souvent, tandis qu'ils regardaient derrière eux, ils étaient cernés sur les côtés ou de face ; s'ils s'échappaient dans les quartiers voisins, ceux-ci étaient également la proie du feu et ils trouvaient dans la même situation ceux qu'ils en avaient cru éloignés. Enfin, ne sachant ce qu'ils devaient éviter ou gagner, ils remplissaient les rues, se couchaient dans les champs ; certains, ayant perdu tous leurs biens et jusqu'aux moyens d'assurer leur subsistance, d'autres par affection pour ceux des leurs qu'ils n'avaient pu arracher aux flammes, périrent, malgré l'issue qui s'offrait à eux. Personne n'osait combattre le feu, car beaucoup de gens interdisaient avec des menaces de l'éteindre ; d'autres jetaient des torches et vociféraient qu'ils le faisaient par ordre, soit pour se livrer plus librement au pillage, soit qu'on le leur eût commandé. [...] Ce n'est que le sixième jour que l'incendie prit fin au pied des Esquilies ; on avait fait écrouler des édifices sur un espace considérable pour que sa violence continuelle se heurtât à une plaine et en quelque sorte à un ciel vide. La crainte n'était pas encore bannie ; car le feu reprenait sournoisement et non sans gravité dans les quartiers où, l'espace étant plus large, les pertes humaines furent moindres ; mais les sanctuaires et les portiques destinés à l'agrément s'effondrèrent sur une plus vaste étendue. Cette phase de l'incendie fit courir plus de mauvais bruits, parce qu'il avait éclaté dans les propriétés de Tigellin²⁶³, situées dans le quartier Émilianus et que Néron semblait rechercher la gloire de fonder une ville nouvelle et de l'appeler de son surnom. Or Rome se divise en quatorze quartiers ; quatre demeuraient intacts, trois furent complètement rasés ; dans les sept autres il restait encore des vestiges d'habitations, ruinés et à demi brûlés. Il n'est pas facile de calculer le nombre des hôtels particuliers, des îlots et des temples qui furent perdus ; mais les sanctuaires les plus anciennement vénérés, celui que Servius Tullius avait consacré à la Lune, le Grand Autel et la chapelle dédiés à Hercule secourable, le temple de Jupiter Stator, voué par Romulus, la maison royale de Numa, le sanctuaire de Vesta avec les Pénates du peuple romain furent consumés. »²⁶⁴

Ce qui permit tout à la fois de dégager les espaces et de procéder aux expropriations nécessaires, d'éliminer la superstition des chrétiens et d'extorquer la fortune des riches stoïciens convaincus du sinistre. Ceux du Portique ne prêchaient-ils pas l'*ekpyrôsis* à l'identique de ces adeptes du Christ vouant le monde au feu de la vengeance divine ! Et quand bien même eussent-ils raison d'envisager ainsi la course de l'univers, lui, Néron, se faisait fort de régénérer Rome après que la cité eut été purifiée par les flammes. Ne lui offrait-on pas, en outre, par la philosophie, le principe fondateur d'une œuvre grandiose, la sienne enfin !

« Mais ce fut surtout en constructions qu'il gaspilla l'argent : il se fit bâtir une maison du Palatin à l'Esquilin et l'appela d'abord "le Passage", puis, l'incendie l'ayant détruite, il la reconstruisit sous le nom de "Maison dorée". Pour faire connaître son étendue et sa splendeur, il suffira de dire ce qui suit. Dans son vestibule on avait pu dresser une statue colossale de Néron, haute de cent vingt pieds ; la demeure était si vaste qu'elle renfermait des portiques à trois rangs de colonnes, longs de mille pas, une pièce d'eau semblable à une mer, entourée de maisons formant comme des villes, et par surcroît une étendue de campagne, où se voyaient à la fois des cultures, des vignobles, des pâturages et des forêts, contenant une multitude d'animaux domestiques et sauvages de tout genre ; dans le reste de l'édifice, tout était couvert de dorures, rehaussé de pierres précieuses et de coquillages à perles ; le plafond de la salle à manger était fait de tablettes d'ivoire mobiles et percées de trous, afin que l'on pût répandre d'en haut sur les convives soit des fleurs soit des parfums ; la principale était ronde et tournait continuellement sur elle-même, le jour comme la nuit, comme le monde ; dans les salles de bains coulaient les eaux de la mer et celles d'Albula. Lorsqu'un tel palais fut achevé et que Néron l'inaugura, tout son éloge se réduisit à ces mots : "Je vais enfin commencer à être logé comme un homme." [...] Mais ensuite, découragé par la ruine de ses espérances, et se voyant déjà si épuisé, si appauvri, qu'il fut dans l'obligation de faire attendre et de différer même la paie des soldats

²⁶³ Préfet du Prétoire, comme successeur de Burrus, et âme damnée de Néron.

²⁶⁴ Tacite, *Annales*, Livre XV, 38, 40 et 41.

et le règlement des pensions dues aux vétérans, il appliqua son esprit à la chicane et à la rapine. Avant tout, il établit qu'il lui reviendrait non pas la moitié mais les cinq sixièmes des biens laissés en héritage par tous les affranchis qui portaient, sans raison valable, le nom d'une des familles auxquelles il était apparenté ; ensuite, que la succession des personnes ayant, à leur mort, fait preuve d'ingratitude envers l'empereur, serait acquies au fisc [c'est-à-dire la cassette impériale], et qu'on ne laisserait pas impunis les gens de loi ayant écrit ou dicté ces testaments; enfin, que la loi de lèse-majesté serait appliquée à toute action ou parole simplement dénoncée par un délateur. »²⁶⁵

Ainsi Néron se servit de cette arme discrétionnaire pour remplir à nouveau les caisses impériales que sa folie architecturale avait vidées. Et le procédé était terriblement bien rôdé qui revenait en somme à abattre des lignées complètes de la noblesse romaine et des élites stoïciennes :

«Les effets d'une condamnation pour crime de lèse-majesté étaient particulièrement graves pour les coupables qui occupaient au sein de la *familia* la position de *pater familias*. En effet, celui qui est *pater familias* détient la *patria potestas*, c'est-à-dire la puissance paternelle. Il est celui qui exerce l'autorité dans la *domus*. À ce titre, c'est lui qui possède les *bona* [les biens] de la familles. Il est d'ailleurs le seul à avoir une maîtrise totale sur ceux-ci. [...] À la suite d'une telle condamnation, l'homme fautif perdait toutes ces capacités : il ne lui était plus possible de contracter, d'acquérir, d'hériter ni de tester. Déchu de la puissance paternelle et dépouillé de son patrimoine, le citoyen était publiquement mort. En réalité la sanction ne se limitait pas à la stricte personne du condamné. Elle allait au-delà du fautif en touchant la lignée agnatique, c'est-à-dire la parenté masculine [...]. De fait, le coupable brisait en même temps que le sien le destin de sa famille en pleine ascension. »²⁶⁶

S'il était reconnu coupable, cela revenait à abolir sa *gens* ; s'il était condamné à mort à être privé de sépulture, et s'il échappait à la mort à subir le martyre de l'*aqua et igni privatio*, « l'interdiction d'avoir accès à l'eau ou au feu » là où il aurait à survivre ! Et voilà comment Néron jouait avec le destin d'autrui pour financer ses caprices dispendieux. Et voilà pourquoi Sénèque préféra anticiper une telle peine infamante planant sur lui et les siens en se suicidant, car le suicide offrait alors l'« immunité judiciaire » à qui préférait la mort auto-administrée plutôt que l'outrage subi²⁶⁷. Existait encore cette possibilité d'une stoïque échappatoire...

Et c'est ici le moment de retrouver la lettre (numérotée douzième) écrite par Sénèque à Paul, et concernant les terribles événements de l'an 64. L'Apôtre était alors libre et loin de Rome lorsque le message du philosophe lui parvint – et c'est pourquoi, chronologie oblige, nous avons gardé cette lettre sous le coude jusque là :

LETTRE XII SÉNÈQUE À PAUL, SALUT.

« Je te salue, mon cher ami. Crois-tu que je ne ressente pas une douleur amère en voyant que votre innocence est condamnée à de fréquents supplices, et que le peuple, vous traitant d'ennemis publics et de criminels, vous attribue tous les malheurs de l'État ? Sachons supporter notre sort, et plier au temps, jusqu'à ce qu'un bonheur inaltérable mette fin à nos souffrances. Les anciens âges ont eu à subir le Macédonien, fils de Philippe, le Perse Darius et Denys [de Syracuse], notre siècle a gémi sous Caligula, autant de tyrans qui n'avaient d'autres règles que leurs caprices. On sait, à n'en pas douter, quelle est l'origine des fréquents incendies qui désolent la ville de Rome, et si d'obscurs mortels pouvaient en révéler la cause, et parler impunément sur ces mystères, l'évidence brillerait à

²⁶⁵ Suétone, *Vies des douze Césars*, Néron, Livre VI, XXXI-XXXII.

²⁶⁶ Cynthia Couhade-Beyneix, « Spolier et confisquer dans le monde grec et romain », Université de Savoie, Coll. *Sociétés, Religions, Politiques*, N°23, avril 2013.

²⁶⁷ « En apprenant le suicide d'un accusé, nommé Carnulus, l'empereur Tibère s'écria : "Carnulus m'a échappé" » (Suétone, *Vies des douze Césars*, Tibère, Livre III, LXI).

tous les yeux. Chaque jour on envoie au supplice des chrétiens et des juifs, désignés sous le nom d'incendiaires. Mais il tombera à son tour, ce scélérat, quel qu'il soit, qui met son plaisir à se faire bourreau, et qui a recours au mensonge pour voiler ses crimes. Si les plus vertueux ont servi, cette fois, de victimes expiatoires pour tout le peuple, lui aussi subira pour tous la peine du feu éternel. Cent trente-deux maisons [domaines], quatre quartiers ont brûlé pendant six jours. Le feu s'est arrêté dans la septième journée. Porte-toi bien, mon frère. »

Sénèque, dans sa lettre, parle de plusieurs feux : de l'incendie de Rome, dont il informe Paul des terribles conséquences, mais aussi d'un « feu éternel ». De quelle sorte de feu s'agit-il ? En un maux, du *pyr* qui soit ! « Si les plus vertueux ont servi, cette fois, de victimes expiatoires pour tout le peuple, *lui* aussi subira pour tous la peine du feu éternel. » Derrière le pronom « lui » se cache la figure de Néron ; et à travers elle, le philosophe annonce que ceux qui auront soumis au feu les élus seront eux-mêmes soumis au feu du Jugement. Il semble aussi penser que le sacrifice des justes a évité aux autres hommes que les ravages de l'incendie ne se propagent davantage. Leur sacrifice aurait circonscrit le feu, le résorbant à leurs personnes offertes en victimes expiatoires. C'est ce que Takashi Nagai suggérait comme piste de méditation à ses congénères chrétiens survivants de Nagasaki, lors de la messe de requiem à la mémoire des victimes du feu nucléaire. Malgré le sacrifice des bons, il y a toujours cependant pour les autres le risque de subir une réprobation éternelle... À ce sujet, anticipant sur la persécution qui suivit l'incendie de Rome et dont il fut un des martyrs, saint Pierre écrivait :

« Bien aimés, ne trouvez pas étrange d'être dans la fournaise de l'épreuve, comme s'il vous arrivait quelque chose d'anormal. Mais, dans la mesure où vous avez part aux souffrances du Christ, réjouissez-vous, afin que, lors de la révélation de sa gloire, vous soyez aussi dans la joie et l'allégresse. Si l'on vous outrage pour le nom du Christ, heureux êtes-vous, car l'Esprit de gloire, l'Esprit de Dieu, repose sur vous. Que nul d'entre vous n'ait à souffrir comme meurtrier, voleur ou malfaiteur, ou comme se mêlant des affaires d'autrui, mais si c'est comme chrétien, qu'il n'en ait pas honte, qu'il glorifie plutôt Dieu de porter ce nom. C'est le moment, en effet, où le jugement commence par la maison de Dieu ; or, s'il débute par nous, quelle sera la fin de ceux qui refusent de croire à l'Évangile de Dieu ? Et *si le juste est sauvé à grand peine, qu'advient-il de l'impie et du pécheur ?* » (1 P 4, 12-18)

Même écho, chez Paul, au début de sa seconde aux Thessaloniens – dont nous avons eu à cœur d'étudier à fond la lettre, et que nous citons d'autant plus volontiers ici :

« 1.4. Ainsi nous êtes-vous un sujet de fierté auprès des Églises de Dieu pour la patience et la foi dont vous faites preuve dans toutes les persécutions et tribulations que vous endurez. 5. Présage du juste jugement de Dieu et que vous serez jugés dignes du royaume de Dieu, pour lequel vous souffrez. 6. Si toutefois il est de la justice divine de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent, 7. et à vous, les affligés, le repos en notre compagnie. [Ce jugement aura lieu] lors de la révélation [Parousie] du Seigneur Jésus, [quand il reviendra] du ciel avec les anges de sa puissance, 8. dans un feu de flamme, pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu, qui n'obéissent pas à l'Évangile de Notre Seigneur Jésus : 9. ceux-là subiront le châtement de la ruine éternelle, loin du Seigneur, de sa gloire [et] de sa toute-puissance, 10. [je veux dire] quand il reviendra se glorifier dans ses saints et s'offrir à l'admiration de tous les fidèles en ce jour-là, selon la foi que vous prêtez à notre témoignage. » (2 Th 1, 4-10)

*

3.10 Perdition

Le dernier terme que nous n'avons pas encore explicité et que Paul a employé est le mot « perte ». On le retrouve sous la plume de l'Apôtre dans deux passages de sa seconde épître aux Thessaloniens. Les voici :

« Que personne ne vous égare en aucune manière : il faut au préalable que vienne l'apostasie et que se révèle l'Homme d'Iniquité, le **Fils de la perte** [...] » (2 Th 2, 3)

« 2.9. La venue de l'Impie s'accompagnera, par la puissance de Satan, de toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, 10. et de toutes les séductions du mal, pour **ceux qui se perdent** faute d'avoir accueilli l'amour de la vérité qui les eût sauvés. 11. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fera croire au mensonge, 12. afin que soient condamnés tous ceux qui n'auront pas voulu croire à la vérité, et se seront complu dans l'injustice. » (2 Th 2, 9-12)

La perte ici mentionnée implique une perte irréversible. Cela implique la perte définitive de l'offre du salut et de tous les dons qui nous sont offerts en Dieu, Notre repos et Notre récompense. La perte implique la perte du Don inestimable qui n'est autre que Dieu Lui-même partageant Sa divinité avec nous.

Quelle perte que le rejet de Dieu ! Et ne jouons pas mensongèrement sur les mots (les maux) en estimant comme les apostats que le rejet viendrait de Dieu, alors qu'ils ont blasphémé jusqu'à la dernière extrémité l'offre émanant de Sa bonté²⁶⁸. Et voilà que ces rebelles, se sachant désormais damnés, accusent Dieu et se portent devant Lui en juges : « s'Il était bon, Il nous eût sauvés ! » Accablant ainsi Dieu de les juger pour leurs crimes, au lieu de s'être accablés des crimes qu'ils ont commis et d'en avoir imploré Son pardon.

Mais ils ont préféré suivre le « Fils de la perte » et lui prêter leurs bouches pour porter, haut et fort, les blasphèmes fermentés dans leurs cœurs complaisants à sa corruption. Ainsi ont-ils pris l'habitude d'appeler mal le bien, et bien le mal ; trouvant de la douceur dans l'amertume et de l'amertume dans la douceur ; changeant les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres²⁶⁹. Ainsi font-ils profession de la subversion, parce qu'ils sont les hérauts de l'apostasie. Et ils iraient jusqu'à incriminer Dieu pour leur rébellion si le juste jugement divin ne venait mettre un terme à tous leurs blasphèmes :

« Car, ce que le Créateur avait prédit d'une façon identique par tous les prophètes, cela même le Christ l'a accompli à la fin, exécutant la volonté de son Père et réalisant son "économie" humaine. Ceux donc qui blasphèment le Créateur – soit en propres termes et ouvertement, comme les disciples de Marcion, soit par des détours de pensée, comme les disciples de Valentin et tous les "Gnostiques" au nom menteur –, qu'ils soient tenus par tous les gens pieux pour des instruments de Satan, par l'entremise desquels celui-ci a entrepris, de nos jours, ce qu'il n'avait pas encore entrepris auparavant, à savoir de maudire Dieu, qui a préparé le feu éternel pour toute l'apostasie. Car il n'ose blasphémer son Seigneur par lui-même et à découvert, de même que, au commencement, c'est par l'entremise du

²⁶⁸ Message du Ciel à Luz de María de Bonilla, mars 2022 : « Chacun de mes enfants se jugera lui-même pendant l'Avertissement, d'abord quant à son amour pour Notre Très Sainte Trinité, puis quant à l'amour pour ses frères. Il se jugera à la lumière de chacun des Commandements. [...] Chaque créature humaine, dans son âme, sa conscience et son essence, verra tout le mal qu'il a commis ainsi que le bien qu'il n'a pas fait. La miséricorde divine ne s'arrêtera pas, parce que, trouvant l'homme devant le précipice, elle lui donne la grâce de la purification. Les uns le prendront comme une purification, d'autres se révolteront après cette épreuve, en rejoignant celui qui viendra pour dominer la terre : l'Antéchrist ». Cet événement de l'Avertissement surviendrait à la fin des temps « comme un voleur dans la nuit », donnant à connaître le Christ à tous les hommes au même instant à travers le monde et à se voir tels qu'ils sont au miroir de la Vérité. Redoutable mais salutaire ultime épreuve offerte par la Miséricorde divine...

²⁶⁹ Isaïe 5, 20.

serpent qu'il a séduit l'homme, comme pour se dérober au regard de Dieu. Et c'est à bon droit que Justin a dit qu'avant la venue du Seigneur, Satan n'avait jamais osé blasphémer Dieu, parce qu'il ignorait encore sa condamnation : car c'est en paraboles et en allégories que les prophètes avaient parlé de lui. Mais depuis la venue du Seigneur, par les paroles du Christ et de ses apôtres, il sait de façon claire qu'un feu éternel a été préparé pour lui, qui s'est séparé de Dieu de son propre mouvement, et pour tous ceux qui, refusant de faire pénitence, auront persévéré dans l'apostasie. Aussi par les hommes de cette sorte, blasphème-t-il le Seigneur qui doit faire venir le jugement, comme quelqu'un qui est déjà condamné, et impute-t-il son péché d'apostasie à son Créateur et non à sa libre décision, à la manière de ces transgresseurs des lois qui, venant à subir leur peine, incriminent le législateur au lieu de s'en prendre à eux-mêmes. De même aussi ces gens, remplis d'un esprit diabolique, profèrent d'innombrables accusations à l'adresse de Celui qui nous a faits, nous a donné l'Esprit de vie et a établi une loi appropriée à tous, et ils n'admettent pas que soit juste le jugement de Dieu : c'est pourquoi ils imaginent un autre Père, qui n'aurait ni souci ni soin de nos affaires, ou même approuverait tous les péchés. »²⁷⁰

Ainsi mettent-ils en jugement le Jugement ; et jugent-ils le Juge ; et s'inventent-ils un dieu à leur convenance. Mensonge et rébellion s'embrassent, là où le « bien » devient l'apanage du démoniaque, puisqu'à les suivre ils en auraient dépossédé Dieu. Si dans une section précédente nous avons cherché à montrer que le reniement n'impliquait pas obligatoirement l'apostasie, vous n'aurez pas de difficultés ici à la reconnaître pour ce qu'elle est dans sa totale et démente prétention : à savoir une inversion accusatoire et une tentative de renversement de tous les attributs divins !

Ainsi les apostats s'attaquent-ils à la définition de la Bonté de Dieu en l'opposant à Sa Justice, pour les redéfinir toutes les deux, afin qu'elles conviennent à leur vision d'une clémence auto-proclamée de leurs crimes. Comme le disait Baudelaire : « les abolitionnistes [de la peine de mort] sont les premiers concernés », et les plus impliqués²⁷¹ ; aussi leur motivation profonde trouble-t-elle le débat, le pollue-t-elle, et les pousse-t-elle à opérer un renversement des valeurs fondant l'exercice normal de la justice. Par là, nos sociétés sont devenues incapables de se défendre contre le crime, et nos juges presque rendus inaptes à punir les coupables, la culpabilité elle-même étant « jugée » indiscernable. Voilà pour l'actuelle justice entre les mains des hommes. Mais qu'en serait-il d'un Dieu sans justice ? et privé du pouvoir de juger ?

« Car, si le Père ne juge pas, c'est qu'il n'a nul souci de nos actes, ou qu'il approuve tout ce que nous faisons. Du même coup, s'il ne juge pas, tous les hommes seront sur un pied d'égalité et se verront assigner un rang identique. Superflue est, dès lors, la venue du Christ. Celle-ci est même en contradiction avec l'absence d'un jugement de sa part. »²⁷²

« De même que Justin et Irénée avant lui, Tertullien relève à son tour l'aporie d'un Dieu permissif, et critique en ce sens Marcion, "dont les rêveries ont forgé un autre dieu, exclusivement bon"²⁷³, au sens où il ne peut le concevoir comme un juge. Il explique que dans ce cas, Dieu "est, pour sûr, un législateur absurde et inconsistant d'une discipline qui échappe à la sanction, autrement dit au jugement". L'écrivain carthaginois distingue soigneusement entre le mal du péché et les maux du châtement. Ceux-ci "sont, à la vérité, des maux pour ceux auxquels ils sont administrés ; mais, à proprement parler, ce sont des biens puisqu'ils sont justes, destinés à la défense des biens, ennemis

²⁷⁰ Saint Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, Livre V, 26, 2.

²⁷¹ « Observons que les abolisseurs de la peine de mort doivent être plus ou moins *intéressés* à l'abolir. Souvent ce sont des guillotineurs. Cela peut se résumer ainsi : "Je veux pouvoir vous couper la tête ; mais tu ne toucheras pas à la mienne." Les abolisseurs d'âme (*matérialistes*) sont nécessairement des abolisseurs d'enfer ; ils y sont à coup sûr *intéressés*. Tout au moins ce sont des gens qui ont *peur de revivre*, des paresseux. » (Charles Baudelaire, *Mon cœur mis à nu*, éditions Arcadia).

²⁷² *Adversus Haereses*, 27, 1.

²⁷³ Tertullien, *Contre Marcion*, II, 11, 3.

des péchés et, à ce titre, dignes de Dieu"²⁷⁴. »²⁷⁵

Marcion, voilà un nom à vouer à l'anathème, nom porté par celui que l'Église considéra longtemps comme le « Maître hérésiarque », tant il avait semblé résumer à lui seul toutes les hérésies connues de son temps, à la fin du IIe siècle. Pire, il avait osé ôter la parole au Verbe, en amputant les Écritures de ce qu'elles avaient de gênant selon lui ; déclarant irrecevable tout ce qui contredisait sa vision, à la fois naïve et fallacieuse, de la bonté de Dieu. Aussi rejeta-t-il tout l'Ancien Testament comme l'œuvre d'un Dieu mauvais, rien de moins ! Et dans ce qu'il distingua comme le Nouveau Testament, il opéra des coupes, faisant choix uniquement de ce qui intéressait sa doctrine déviante. Il ne retint des quatre évangiles que le lucanien, et encore avec tous les réaménagements et la censure dont il fit son métier. Parmi les lettres pauliniennes, sa politique s'appliqua à en chasser toutes les traces de sémitisme pour rendre, lui semblait-il, sa pureté originale à l'œuvre d'un Dieu nouveau, l'affranchissant de tous liens avec le Peuple juif. Car Marcion avait cru discerner, à travers le message du Christ, une divinité nouvelle, comme « étrangère » à notre condition, et sans antériorité relationnelle avec l'humanité. Ainsi parlera-t-on du « Dieu étranger » de Marcion, un dieu de l'ailleurs, et de nulle part, du reste.

À titre d'exemple de ses exécrables manigances d'exégète maudit, voyons ce que Marcion tritura dans la Deuxième Épître aux Thessaloniens :

« En 1, 8 l'oubli de la flamme de feu est aussi tendancieux que le remplacement des mots "tirant vengeance" par "venant pour la vengeance". Le Dieu bon n'exerce pas lui-même le jugement, il est seulement présent au jugement. C'est pourquoi Marcion écrit en 2, 1 non pas "Dieu leur envoie une puissance d'égarement" mais "sera pour eux en vue de la puissance d'égarement". Il ne voulait pas maintenir non plus "qui les fait croire au mensonge", de même qu'il avait supprimé en Romains 1 l'abandon des hommes aux péchés. »²⁷⁶

On l'aura compris, par ce rapide survol de son travail de censeur et de réécriture, que son « dieu bon » était surtout et avant tout un... impuissant patenté. Mais ne s'arrêtant pas en si « bon » chemin, Marcion parvint, malgré sa piètre figure d'eunuque divin, à fonder une église concurrente de la véritable Église. L'avatar ecclésial marcionite devait survivre jusqu'au IXe siècle ! Le plus étrange et le plus détestable, c'est que son « modèle » de divinité chrétienne semble s'imposer à nouveau en force dans l'esprit de nos contemporains, susceptibles uniquement d'admettre le christianisme s'il se montre doucereux, gaga et plein de mièvreries délétères. La réhabilitation de l'hérésiarque de Sinope est relativement récente : C'est un théologien allemand, Adolf Harnack, qui s'en chargea (en 1920) et qui se fit son porte parole, à travers un livre retentissant de mauvaise foi contagieuse, *Marcion ou l'évangile du Dieu étranger*. Un gros livre verbeux, l'arnaque intégrale ! Adolf, en plus, non, c'est une mauvaise blague, assurément. Non point, Adolf Harnack fut le théologien officiel du Second Reich et un conseiller très influent auprès de la personne de l'empereur d'Allemagne. L'arnaqueur s'improvisa « monarchiste [et] théologien attitré de Guillaume II, dont il rédigea plusieurs discours – entre autres, celui de la fondation de la Kaiser Wilhelm-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften, prononcé à l'occasion des fêtes du centenaire de l'université de Berlin, 11-12 octobre 1911, mais aussi celui du 4 août 1914, prononcé par l'empereur le lendemain de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France »²⁷⁷, justifiant ainsi la guerre, pour s'émouvoir ensuite de la boucherie... Quel brave homme, et quelle délicatesse de sentiments dans l'expression tardive du pacifisme !

Or les « chevaliers Sith », destructeurs de la paix et de l'harmonie, vont toujours par deux, et

²⁷⁴ *Contre Marcion*, II, 14, 3.

²⁷⁵ Christophe J. Kruijten, *Peut-on espérer un salut universel ?*, Paroles et Silence, 2017.

²⁷⁶ Adolf Harnack, *Marcion, l'évangile du Dieu étranger*, 1924. Traduction française, Bernard Lauret.

²⁷⁷ Michel Tardieu, « Marcion depuis Harnack », in *Marcion*, Cerf, 2003.

nous ne pouvons pas citer Harnack sans évoquer le théologien politique Carl Schmitt. Tout comme Harnack fut le thuriféraire du IIe Reich, Carl Schmitt, en « bon » disciple lui aussi de Marcion, sera une des cautions intellectuelles du IIIe Reich. Nous avons évoqué son nom, à ce Carl Schmitt, en introduction de notre travail sur le katéchon. Nous le retrouvons à la fin de cette étude, enfilant toutes les perles, jusqu'à boucler la boucle après avoir doublé le Cap Horn de la monstruosité :

« Pour passer de l'antijudaïsme théologique à l'antisémitisme militant qui sera celui de Carl Schmitt avant son adhésion au parti national-socialiste et sa contribution à la constitution du Troisième Reich, il lui avait suffi de développer une théologie de l'état d'exception [c'est nous qui soulignons]. »²⁷⁸

Ici, l'anomie rejoint la catastrophique anomalie conceptuelle du « Retenant ». Dans une lettre du 11 janvier 1948 au banquier Pierre Linn, Carl Schmitt déclare :

« Vous connaissez ma théorie du katéchon, elle date de 1932. Je crois qu'il y a en chaque siècle un porteur concret de cette force et qu'il s'agit de le trouver [et de la servir ?...]. »²⁷⁹

C'est bel et bien ce même Carl Schmitt qui aura été un des plus fidèles soutiens du régime nazi parmi les juristes allemands, et qui aura cru reconnaître le *Katéchon*, « celui qui retient le déferlement du mal dans le monde », en la personne de... AH ! On ne se demandera plus à quelle source corrompue les uns et les autres auraient pu puiser leur antisémitisme extravagant !

Cette source corrompue, c'est le marcionisme... Nous invitons le lecteur à se tourner vers les travaux de Tristan Storme, qui établissent parfaitement la filiation spirituelle entre Marcion et Schmitt :

« Il ne semble pas faux de croire qu'aborder l'antisémitisme théologique de Schmitt sous l'angle de son marcionisme supposé soit une démarche déterminante. Tout au moins, la question du marcionisme se présente comme une énigme actuelle, susceptible de nous en dire davantage sur l'antijudaïsme du juriste, et donc sur le sens de son œuvre. »²⁸⁰

Mais soyons plus explicites. Tristan Storme précise que « c'est Bernard Lauret qui fut le premier à formuler, en France, l'hypothèse [...] selon laquelle la théorie politique de Carl Schmitt recoupe les thèses radicales de Marcion. On sait que Schmitt avait lu l'ouvrage qu'Adolf Harnack consacra à l'hérésiarque de Sinope ; le 13 décembre 1913, il écrit dans son journal qu'il s'est plongé jusque tard dans la nuit dans l'*Histoire des dogmes* de Harnack ». ²⁸¹

Toutefois, estime Tristan Storme, « il est évident qu'on ne saurait se cantonner au strict examen des fondements théologiques de la pensée de Carl Schmitt, car on ne discerne chez lui aucune théologie biblique à proprement parler. S'il existe, dans son œuvre, les traces de conceptions théologiques conséquentes, celles-ci ne reposent nullement sur une exégèse minutieuse des deux Testaments ». ²⁸²

Le contraire nous eût étonné ! Carl Schmitt nous apparaît donc comme un pseudo-bibliste, à l'instar de son maître en exégèse. Comme Marcion, qui efface la Lettre du texte, du Livre, pour délivrer sa version, son a-version de Dieu, à son tour, Carl Schmitt ose se prétendre catholique en

²⁷⁸ Bernard Lauret, « L'idée d'un christianisme pur », in *Marcion, l'évangile du Dieu étranger*, éd. du Cerf, 2003.

²⁷⁹ Lettre du 11/01/1948, in *Aufzeichnungen der Jahre 1947-1951*, traduction française Duncker & Humblot, 1991.

²⁸⁰ Tristan Storme, « Carl Schmitt, un marcionite moderne ? », in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*,

Tome 95, 2011-2014, Vrin. Article complet consultable au lien suivant : <http://www.hypallage.fr/theo/Storme02.pdf>

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*

apportant au nazisme sa caution théologique !

Le marqueur de toutes les dérives idéologiques qui ravagèrent l'Occident est, preuve indélébile de l'intention criminelle antisémite primitive, le marcionisme. À l'inverse, et de nature salutaire cette fois, le rejet du marcionisme fonde la garantie d'un état d'esprit et du droit profondément chrétien et humaniste. C'est ce que relève Rémi Brague, qui, tel un rappel prophétique, écrit :

« Le refus du marcionisme est ainsi, peut-être, l'événement fondateur de l'histoire de l'Europe comme civilisation, en ce qu'il fournit la matrice du rapport européen au passé et ancre celui-ci au niveau le plus élevé. Il se peut ainsi que saint Irénée, de par sa polémique contre le marcionisme et son affirmation de l'identité du Dieu de l'Ancien testament avec celui du Nouveau, soit non seulement un des Pères de l'Église, mais aussi un des Pères de l'Europe. »²⁸³

Malheureusement, le marcionisme est une peste de la pensée qu'il ne faut jamais cesser de conjurer. La folie de Marcion demeure hautement contagieuse et paradoxalement toxique chez de nombreux esprits contemporains mal affermis. Face à de tels errements, il faut dénoncer les choses avec humour, tant qu'on peut ; par exemple, avec les injures de Tertullien, dignes de celles du Capitaine Haddock :

« Sed nihil tam barbarum ac triste apud Pontum quam quod illic Marcion natus est, Scythia tetrior, Hamaxobio instabilior, Massageta inhumanior, Amazona audacior, nubilo obscurior, hieme frigidior, gelu fragilior, Histro fallacior, Caucaso abruptior ! »

« Mais rien d'aussi barbare et d'aussi funeste dans le Pont que d'avoir donné naissance à Marcion : il est plus affreux qu'un Scythe, plus instable qu'un Hamaxobios, plus inhumain qu'un Massagète, plus impudent qu'une Amazone, plus ténébreux que le brouillard, plus glacial que l'hiver, plus friable que la glace, plus trompeur que l'Hister, plus abrupt que le Caucase ! »²⁸⁴

Autrement, si vous ne parveniez pas à repousser sa malice par le rire et les sarcasmes, il suffit d'un énergique signe de croix pour s'en défaire, et ne plus y revenir !

Marquons une pause...

Pour rappel, le mot employé par saint Paul que nous étudions ici est le mot « perdition ». Dans le mot « perdition », il y a, à la fois, l'itinéraire et le terme ; elle est un chemin vers la perte et, au final, la perte elle-même. La perdition porte en elle sa condamnation et débouche sur sa propre sanction : la perte, la disparition, l'annihilation... C'est « le châtement de la ruine éternelle » dont parle saint Paul en 2 Th 1, 9.

Comment s'opère une telle ruine, un telle perte ? Par le feu, par un « feu éternel », qui s'emparera du Fils de la perdition et de tous ceux qui l'auront suivi pour leur perte...

Quant à la *nature* de ce feu, elle est surnaturelle, nourrie au brasier de la colère de Dieu, puissance destructrice sans équivalent et inextinguible dans ses effets !

« Au lieu de craindre ceux qui tuent le corps, sans pouvoir tuer l'âme, craignez Celui qui peut précipiter dans la géhenne corps et âme » (Matthieu 10, 28). Les moines de l'Abbaye de Maredsous, dont ce verset est issu de leur traduction de l'Évangile selon Matthieu, ajoutent en commentaire la précision suivante : « *Celui* : Dieu, qui a pouvoir sur notre vie et qui peut punir notre âme dans

²⁸³ Rémi Brague, in *Europe, la voie européenne*, p.143, Gallimard, Paris, 1999.

²⁸⁴ Tertullien, *Contre Marcion*, I, 1, 4.

l'enfer ». Il est remarquable de constater que les moines traducteurs ont mis une majuscule à Celui « qui peut précipiter dans la géhenne » ; ce qui exclut absolument l'erreur d'attribution de ce pouvoir exorbitant de ruiner les âmes au diable.

« Comme O. Böcher et U. Luz, F. Bovon est formel : "Il s'agit de Dieu et non pas du Diable. C'est lui qui a le pouvoir sur la mort et la géhenne" (*L'évangile selon saint Luc*, II, 229, note 56). La TOB affirme de même : "Dieu seul a ce pouvoir" (note b sur Luc 12, 5). On notera aussi la graphie "Celui" (BJ, Osty) ou "Colui" (*La Bibbia*) avec majuscule, ainsi que le renvoi à Jacques 4, 12 (TOB). D'après Apocalypse 12, 10, le rôle de Satan est d'accuser, et non de juger. [...] L'affirmation de Jacques 4, 12 ne peut viser que Dieu : "Il n'y a qu'un seul législateur et juge, celui qui peut sauver ou perdre". »²⁸⁵

Il appartient à Dieu seul de condamner les âmes. Quant à la capacité de survie et de cohésion de ces mêmes âmes damnées au contact de ce feu de la toute puissance divine, susceptible de dissoudre la substance même des anges rebelles, elle semble plus infime qu'un nuage de cendres éparpillé par le vent... Face aux conséquences d'une telle exposition dévastatrice, le mot qui nous vient est l'annihilation.

Il nous semble plus que probable que la punition devant frapper l'Impie, l'Anomos, le Fils de la perdition, l'Adversaire, l'Antéchrist, en mettant fin à son orgueil sans limites, soit la destruction absolue de son être aboli à tout jamais.

« En fait, Jean a fait connaître le chiffre du nom de l'Antéchrist, afin que nous nous gardions de lui lorsqu'il viendra, sachant qui il est ; mais il a tu son nom, parce que celui-ci n'était pas digne d'être proclamé par l'Esprit Saint. Si, en effet, ce nom avait été proclamé par lui, peut-être l'Antéchrist eût-il dû demeurer longtemps ; mais puisqu'en fait "il était et n'est plus, et qu'il monte de l'abîme pour aller à sa perte"²⁸⁶, **comme s'il n'était jamais venu à l'existence**, son nom n'a pas été proclamé : car on ne proclame pas le nom de **ce qui n'est pas**. Or, après que l'Antéchrist aura réduit le monde entier à l'état de désert, qu'il aura régné trois ans et six mois et qu'il aura siégé dans le Temple de Jérusalem, le Seigneur viendra du haut du ciel, sur les nuées, dans la gloire de son Père²⁸⁷, et Il enverra dans l'étang de feu l'Antéchrist avec ses fidèles²⁸⁸ ; Il inaugurera en même temps pour les Justes les temps du royaume, c'est-à-dire le repos, le septième jour qui fut sanctifié²⁸⁹, et Il donnera à Abraham l'héritage promis ; c'est le royaume en lequel, selon la parole du Seigneur, "beaucoup viendront du levant et du couchant pour prendre place à table avec Abraham, Isaac et Jacob"²⁹⁰ » (saint Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, Livre V, 30, 4).

Conclusion

²⁸⁵ Christophe J. Kruijen, « Éléments scripturaires relatifs à la damnation », p. 291-292, in *Peut-on espérer un salut universel ?*, Paroles et Silence, 2017.

²⁸⁶ Ap 17, 8.

²⁸⁷ Matthieu 16, 27 et Marc 13, 26.

²⁸⁸ Ap 19, 20.

²⁸⁹ Genèse 2, 2-3.

²⁹⁰ Matthieu 8, 11.

Nous pouvons, à présent, faire le point sur la question introduite en début d'ouvrage, à savoir si une quelconque puissance temporelle peut « retenir » les flots de l'Histoire... La réponse est, à l'évidence, négative !

« Celui qui atteste ces choses dit : "Oui, je vais revenir bientôt !" – Amen, *Marana tha*, viens Seigneur Jésus ! » (Apocalypse 22, 20)

En effet, le *Marana Tha*²⁹¹ contredit toute notion de retard de la Parousie. Il n'y a pas de « Retenant » puisque le chrétien est invité à prier, avec force et conviction, pour le Retour du Christ. En plus de clôturer le récit biblique à la fin du Livre de l'Apocalypse, cet appel, et la motion intérieure qui l'anime, sont au cœur même de la prière du *Notre Père*²⁹², dont l'instruction nous vient du Sauveur Lui-même, après que les Disciples Lui eurent demandé de leur apprendre comment s'adresser à Dieu²⁹³... Il est important de reconnaître ici la puissance du thème du Royaume terrestre à venir, quand, avec les Paroles mêmes du Christ, le chrétien prie le Père afin que le Fils étende Son règne du Ciel à la terre... Entendons bien que les paroles : « que Ton Royaume vienne sur la terre comme [il est déjà] au ciel » sont, dans notre bouche, celles là-mêmes du Christ priant avec nous Son Père. À ce moment du premier enseignement de la célèbre prière, alors que Jésus est encore ici-bas parmi les hommes, Seul le Père sait quand le Royaume adviendra...

« Mais ce jour ou cette heure, nul ne les connaît, ni les anges du ciel, ni le Fils, personne sinon le Père. » (Marc 13, 32)

Aussi le Christ reviendra-t-il « comme un voleur »²⁹⁴, sans avoir précisé l'heure de Son Retour, étant donné que celui-ci, dans son déclenchement, aussi imprévisible et fulgurant que l'éclair²⁹⁵, obéit à la libre volonté omnisciente du Père. Nulle puissance mondaine donc, ni force spirituelle ne peut de la sorte interférer ici. Le fumeux *Katéchon* ne retient rien, n'empêche rien, ni en bien ni en mal, car tout est entre les mains du Père : les hommes, l'Histoire, les Puissances et les Dominations...

« De même donc que le Diable mentit au commencement [en disant que nous ne mourions pas en mangeant du fruit défendu], il mentit aussi à la fin en disant : "Tout cela m'a été livré et je le donne à qui je veux" [en montrant au Christ tous les royaumes de la terre]²⁹⁶. Ce n'est pas lui [le Diable], en effet, qui a délimité les royaumes de ce monde, mais Dieu, car "le cœur du roi est dans la main de Dieu"²⁹⁷. Et le Verbe dit par la bouche de Salomon : "C'est par moi que les rois règnent et que les puissants gardent la justice ; c'est par moi que les princes sont exaltés et que les chefs régissent la terre"²⁹⁸. [...] Car Celui sur l'ordre de qui naissent les hommes est aussi Celui sur l'ordre de qui sont établis les rois convenant à ceux qui, à tel moment, sont gouvernés par eux. Certains d'entre eux, en effet, sont donnés pour l'amendement et le profit de leurs sujets et pour la sauvegarde de la justice ; d'autres pour la crainte, le châtement et la réprimande ; d'autres encore, pour la moquerie, l'insolence et l'orgueil, selon que leurs sujets le méritent ; car, comme nous l'avons dit, le juste jugement de Dieu

²⁹¹ « Expression araméenne, peut-être d'origine liturgique, qui peut être traduite : "Le Seigneur vient" (*mâran-atâ*) ou "Notre Seigneur, viens !" (*mâranâ-tâ*). Expression traduite en grec : "Viens, Seigneur Jésus" (1 Co 16, 22 et Ap 22, 20) » (Xavier Léon-Dufour, *Dictionnaire du Nouveau Testament*).

²⁹² « Vous donc, priez ainsi : Notre Père qui es aux cieux, fais connaître à tous qui tu es, fais venir ton Règne, fais se réaliser ta volonté sur la terre à l'image du ciel. » (Matthieu 6, 9-10) – Traduction Œcuménique de la Bible.

²⁹³ Luc 11, 1-2.

²⁹⁴ 1 Th 5, 2, Matthieu 24, 43, Luc 12, 39, Apocalypse 3, 3 et Ap 16, 15.

²⁹⁵ Matthieu 24, 27 : « En effet, comme l'éclair part du levant et brille jusqu'au couchant, ainsi en sera-t-il de l'avènement du Fils de l'homme. » (TOB).

²⁹⁶ Luc 4, 5-7 : « Le diable le conduisit plus haut, lui fit voir en un instant tous les royaumes de la terre et lui dit : "Je te donnerai tout ce pouvoir avec la gloire de ces royaumes, parce que c'est à moi qu'il a été remis et que je le donne à qui je veux. Toi donc, si tu m'adores, tu l'auras tout entier." » (TOB).

²⁹⁷ Proverbes 21, 1.

²⁹⁸ Proverbes 8, 15-16.

atteint pareillement tous les hommes. Quant au Diable, qui n'est qu'un ange apostat, il peut tout juste faire ce qu'il a fait au commencement, c'est-à-dire séduire et détourner l'esprit de l'homme, pour qu'il transgresse le commandement de Dieu, et aveugler peu à peu les cœurs de ceux qui l'écoutent, pour qu'ils oublient le vrai Dieu et l'adorent lui-même comme Dieu. »²⁹⁹

À l'évidence, il est de l'intérêt du Diable de laisser croire que les puissants de ce monde seraient à sa botte et n'obéiraient qu'à lui seul. Le fameux « Ordre mondial » que préparent « nos » élites correspondrait au projet du Démon de se voir construire un trône à sa démesure... De plus, en annonçant leurs plans à l'avance, en déployant leur agenda sous nos yeux au grand jour, ces mêmes suppôts voudraient imposer l'idée selon laquelle leur direction des affaires du monde est implacable, et que les effets de leur politique sont inéluctables, de même que, en modélisant le futur de notre réalité, ils voudraient se faire passer pour des devins :

« Annoncez ce qui arrivera, et nous dirons que vous êtes des dieux. »³⁰⁰

Ils se font passer pour des dieux, alors qu'ils ne font qu'usurper, bruyamment et de façon grossière, des prérogatives qui échappent à leur jugement et à leur contrôle... Ils sont dans la subversion et le brigandage ; leur pouvoir est illégitime, tant dans son action que dans son fondement : « C'est comme si un rebelle, après s'être emparé d'une contrée par un acte de brigandage, venait à semer le trouble parmi ses habitants et à usurper les honneurs royaux auprès de ceux qui ignoreraient qu'il n'est qu'un rebelle et un brigand. Tel est le Diable. »³⁰¹

Ceux qui se seront laissé ainsi duper ou qui auront prêté leur concours à un tel programme seront châtiés par le motif même de leur collaboration. Et notre propos recoupe ici exactement les mots de saint Paul en 2 Th 2, lorsque l'Apôtre annonce quel sera le terme de leur maudite allégeance, « par toutes les séductions de l'injustice pour ceux qui se perdent, faute de n'avoir pas accueilli l'amour de la vérité qui les aurait sauvés. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fait croire au mensonge, afin que soit jugés tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité mais ont pris plaisir à l'injustice. »³⁰²

Ce ne sont point les membres du Forum de Davos, ou de quelques Bilderberg et autres loges plus ou moins occultes, qui décident de la venue de leur « maître », mais Dieu, Qui, pour leur châtement, leur envoie cette puissance infernale qu'ils appellent de leurs vœux impies :

« Car, pour ce qui est de celui qui doit venir [l'Impie], c'est volontairement qu'il récapitulera toute l'apostasie en lui-même, comme c'est de son propre mouvement qu'il fera tout ce qu'il fera et qu'il siègera dans le Temple de Dieu afin d'être adoré, en qualité de Christ, par ceux qu'il aura trompés : aussi sera-t-il justement précipité dans l'étang de feu. Quant à Dieu, il sait par avance toutes choses grâce à sa prescience et, au moment convenable, il enverra celui qui doit être tel [l'Antéchrist]. »³⁰³

« Dieu enverra le Fils de la perdition aux hommes rebelles », nous dit saint Irénée ! Et, dès maintenant, que ceux qui servent les puissances usurpatrices sachent qu'il vaut mieux être en guerre qu'en paix avec le Démon, « car il déteste davantage encore ceux qui le servent »³⁰⁴ ! Captives et serviles, leurs âmes n'auront connu aucun repos...

Dieu est le maître des Temps et le *télos* de l'Histoire. Rien ne Lui échappe et rien ne L'entrave.

²⁹⁹ Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, V, 24, 1 et 3.

³⁰⁰ Isaïe 41, 23.

³⁰¹ *Adv. Haer.* V, 24, 4.

³⁰² 2 Th 2, 10-12 (TOB).

³⁰³ *Adv. Haer.* V, 28, 2.

³⁰⁴ Monseigneur Balducci, *Adorateurs du diable et rock satanique*, Téqui, 1991.

Ce terme de *katéchon*, si mal traduit dans nos diverses versions bibliques actuelles, ne L'empêche pas non plus, ne Le restreint pas dans l'accomplissement de Ses desseins ; malgré une traduction erronée des paroles qu'Il nous a transmises par saint Paul³⁰⁵, Dieu est capable de vaincre l'obstacle sémantique, et, d'une mésinterprétation, tirer profit : voyez comment, durant des siècles, des générations entières ont connu la stabilité d'un ordre établi en se fondant sur l'idée qu'un *katéchon* mondain (roi, empereur, institution, etc.) empêchait leur civilisation de crouler. Se trompaient-ils, ces hommes ? En partie, seulement. La stabilité et le bien être qui découlaient des institutions qu'ils défendaient avec justice leur étaient gracieusement offerts et garantis par Dieu, afin qu'ils Le cherchent dans la paix et puissent faire rayonner Sa vérité en élargissant toujours plus loin les bienfaits de la civilisation... A contrario, les monarques se trompaient quand ils croyaient leur pouvoir devenu inébranlable ou absolu, ou lorsqu'ils estimaient pouvoir « s'approprier » quoi que ce fût de l'action de Dieu dans le monde, car « l'Esprit souffle où il veut »³⁰⁶ ! Malheur à ceux, parmi eux, qui auraient oublié qu'ils n'exerçaient le pouvoir que par procuration, ou qui auraient oublié qu'il leur faudra rendre compte de la gestion de leurs mandatures. Une fois encore, et jusque dans leurs manquements mêmes, ils firent le jeu de la Providence... Or, ce qu'ils ne purent accomplir pleinement en leur temps pour leur Seigneur, Dieu le conduira par d'autres voies jusqu'à son terme. Certes, les institutions ont évolué au cours des âges... mais pas tant que cela, lorsque l'on sait, par exemple, que la Ve République passe pour une monarchie déguisée, et qu'aux ors de Versailles ont succédé les dorures de l'Élysée... Le nouvel assemblage, certes, apparaît chimérique, et, à première vue, sans légitimité théologique explicite. Cependant, même privé de rois chrétiens, Dieu n'est pas à cours de bras, quand chez Ses ennemis Il plie leurs membres à Sa volonté, car les méchants eux-mêmes, à leur insu et à leur détriment, concourent, aveuglément, à l'accomplissement du Dessein divin.

Et pour illustrer ces propos provocants pour nos pauvres esprits étroits, peu aptes à goûter la sagesse et la science de la divine Providence, tout comme ils sont incapables d'appréhender Ses œuvres dans l'Histoire à leurs justes proportions, citons, non pas les discours des « initiés » de Davos, mais les paroles révélées par le Voyant de Patmos ! Écoutons Jean nous dévoiler, dans l'Apocalypse, la monstruosité et l'inanité de la Bête, « qui était, et qui n'est plus », car déjà vaincue, et la hideur de la luxure de celle qui la chevauche, identifiée comme la Grande Prostituée :

« Et je vis une femme assise sur une bête écarlate, couverte de noms blasphématoires, et qui avait sept têtes et dix cornes. La femme, vêtue de pourpre et d'écarlate, étincelait d'or, de pierres précieuses et de perles. Elle tenait dans sa main une coupe d'or pleine d'abominations : les souillures de sa prostitution. Sur son front un nom était écrit, mystérieux : Babylone la grande, mère des prostituées et des abominations de la terre. »³⁰⁷

Or, voici que Jean nous rapporte la révélation selon laquelle la Bête va se retourner contre son impudique écuyère :

« La Bête qui était, et qui n'est plus, est elle-même un huitième roi. Elle est du nombre des sept et s'en va à la perte. Les dix cornes que tu as vues sont dix rois qui n'ont pas encore reçu la royauté, mais pour une heure, ils partageront le pouvoir royal avec la bête. Ils n'ont qu'un seul dessein : mettre au service de la bête leur puissance et leur pouvoir. Ils combattront l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, car il est Seigneur des seigneurs et Roi des rois, et avec lui les appelés, les élus et les fidèles vaincra aussi. Puis [l'ange] me dit : les eaux que tu as vues, là où réside la prostituée, ce sont des peuples, des foules, des nations et des langues. Les dix cornes que tu as vues et la bête haïront la prostituée, elles la rendront solitaire et nue. Elles mangeront ses chairs et la brûleront au feu. Car Dieu leur a mis au cœur de réaliser son dessein, un même dessein : mettre leur royauté au service de la bête

³⁰⁵ En 2 Th 2, 6-7.

³⁰⁶ Jean 3, 8.

³⁰⁷ Apocalypse 17, 1-5 (TOB).

jusqu'à l'accomplissement des paroles de Dieu. »³⁰⁸

Vous avez bien lu, comme moi, qu'il est écrit que « Dieu leur a mis au cœur de réaliser Son dessein ». Allons plus loin dans l'exploration de ce mystère, en requérant les lumières de saint Irénée, qui nous offre une exégèse croisée des prophéties apocalyptiques de Jean et de Daniel :

« Une révélation plus claire encore, au sujet des derniers temps et des dix rois entre lesquels sera alors divisé l'empire qui domine maintenant, a été faite à Jean, le disciple du Seigneur, dans son Apocalypse. Expliquant quels étaient les dix cornes vues par Daniel, Jean rapporte qu'il lui fut dit : "Les dix cornes que tu as vues sont dix rois, qui n'ont pas encore reçu de royaume, mais qui recevront pouvoir comme rois, pour une heure, avec la bête. Ils n'ont qu'une pensée : faire hommage à la bête de leur force et de leur pouvoir. Ils feront la guerre à l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois." Il est donc clair que celui qui doit venir tuera trois de ces dix rois, que les autres lui seront soumis et qu'il sera lui-même le huitième d'entre eux ; ils dévasteront Babylone et la réduiront en cendres, feront hommage de leur royauté à la bête et persécuteront l'Église ; après quoi ils seront anéantis par l'apparition de notre Seigneur. Que le royaume doive être divisé et, par là, aller à sa perte, le Seigneur l'a dit : "Tout royaume divisé contre lui-même court à sa ruine, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne saurait se maintenir."³⁰⁹ Le royaume, la ville et la maison doivent donc être divisés en dix parties, et c'est pourquoi le Seigneur a d'ores et déjà prédit ce partage et cette division. Daniel identifie, lui aussi, de façon précise, la fin du quatrième royaume avec les orteils de la statue vue par Nabuchodonosor, orteils que vint heurter la pierre détachée sans l'intervention d'une main. Voici ses paroles : "Les pieds de la statue étaient en partie de fer et en partie d'argile ; une pierre fut alors détachée, sans l'intervention d'une main, frappa la statue à ses pieds de fer et d'argile et les brisa complètement."³¹⁰ Plus loin, dans l'explication de cette vision, il dit : "Si tu as vu les pieds et les orteils en partie d'argile et en partie de fer, c'est que ce sera un royaume divisé ; il y aura en lui de la stabilité du fer, selon que tu as vu du fer mêlé à l'argile. Et les orteils étaient en partie de fer et en partie d'argile."³¹¹ Ces dix orteils sont donc les dix rois entre lesquels sera divisé le royaume ; de ces rois, les uns seront forts et agissants, tandis que les autres seront faibles et oisifs, et ils ne s'accorderont pas entre eux, selon ce que dit encore Daniel : "Une partie du royaume sera forte, et par elle l'autre partie sera brisée. Si tu as vu le fer mêlé à l'argile, c'est qu'ils seront mêlés de semence d'homme ; ils n'adhéreront pas l'un à l'autre, de même que le fer ne peut s'allier avec l'argile."³¹² Le prophète dit aussi ce qui doit survenir à la fin : "Dans le temps de ces rois, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit et dont la souveraineté ne sera pas laissée à un autre peuple. Il brisera et anéantira tous les royaumes, et lui-même sera exalté à jamais, selon que tu as vu une pierre se détacher de la montagne, sans l'intervention d'une main, et briser l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or. Le grand Dieu a fait connaître au roi [Nabuchodonosor] ce qui doit arriver dans la suite : le songe est véritable et son interprétation certaine."³¹³ »³¹⁴

Nul besoin ici d'un *katéchon* pour empêcher les ennemis de Dieu d'agir, puisque Dieu a laissé au sein de Ses ennemis grandir la haine au point qu'ils en viennent à s'entre-déchirer, puis, dans leur volonté de nuisance mutuelle, qu'ils s'achèvent dans la ruine la plus complète, le « coup de grâce » étant porté par Dieu en la Personne de Son Fils, le Christ Jésus, lors de sa Parousie.

Comme nous sommes loin, à ce stade de la Révélation, d'un impuissant et hypothétique

³⁰⁸ Ap 17, 11-17 (TOB).

³⁰⁹ Matthieu 12, 25.

³¹⁰ Daniel 2, 33-34.

³¹¹ Daniel 2, 41-42.

³¹² Daniel 2, 42-43.

³¹³ Daniel 2, 44-45.

³¹⁴ *Adv. Haer.*, V, 26, 1.

Katéchon, fruit maigre et desséché, d'aspect comme de teneur, issu d'une traduction hasardeuse...

Je vous en pose la question : « Le bras de l'Éternel serait-il trop court ? »³¹⁵

Non, Dieu n'a jamais perdu ni passé la main...

© Hypallage Editions – 2023
Damien Saurel
www.hypallage.fr/saurel_theo.html



³¹⁵ Nombres 11, 23.